Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 67, fascicule 314-315, Janvier-juin 1954. pp. 95-193.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 67, fascicule 314-315, Janvier-juin 1954. pp. 95-193.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1954_num_67_314_3350

BY: creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. **Recueils épigraphiques, mélanges, biographies et bibliographies, méthodes.** — Sur le Corpus des inscriptions rhodiennes de Camiros, dû à Mario Segre et G. Pugliese Carratelli, voir ci-après n° 197. Sur le Corpus des inscriptions hébraïques et gréco-juives d'Asie Mineure, de Syrie et Palestine et d'Égypte, voir le n° 24.

2. Un congrès international d'épigraphie grecque et latine s'est tenu à Paris du 15 au 19 avril 1952. Il a comporté uniquement des rapports sur l'état actuel et sur les projets des entreprises de publications systématiques, avec les multiples questions de méthode qui y sont impliquées, à l'exclusion de communications qui seraient des articles de revues ou de mélanges jubilaires. Un volume, paru en juin 1953, a réuni tous ces rapports avec les résumés des discussions, le tout complété par un index détaillé : *Actes du deuxième congrès international d'épigraphie grecque et latine Paris 1952* (xx et 326 pp. in-8°, avec un portrait d'Ad. Wilhelm ; Paris, Adrien Maisonneuve). Nous signalerons très brièvement les rapports soit ici, soit ci-après à leur place géographique. Nous ne pouvons indiquer que ce qui concerne l'épigraphie grecque, bien que le congrès ait été caractérisé par l'imbrication de l'épigraphie grecque et de l'épigraphie latine. — Pp. 1-20, *Communication inaugurale*, par L. Robert, président du Congrès. L'œuvre d'*Ad. Wilhelm* et ses méthodes. Ce que sont les « épigraphistes » ; « épigraphistes » et « historiens » (non point histoire et épigraphie) ; technique ; géographie ; les Corpus et leurs différentes réalisations ; les basses compilations ; le recrutement des épigraphistes. — Pp. 21-32 : G. Klaffenbach, *Inscriptiones Graecae* ; leur état actuel, les obstacles et difficultés ; les travaux en cours ; la Grèce centrale, Cos, la Macédoine (voir ci-après n° 156). — Pp. 33-37 : tableau des volumes parus des *IG*, avec quelques explications, par L. R. — Pp. 286-290 : L. Robert, *Catalogues de musées* ; divers types de catalogues de musées. Voir n^{os} 25, 65, 69, 72, 130, 153, 156, 167, 189, 193, 208, 211, 214, 215, 216, 240, 247, 256, 280, 281. Le prochain congrès aura lieu à Rome à Pâques 1956.

3. L'Académie Bulgare des Sciences a consacré un volume de bio-bibliographie à *G. I. Kazarov* (156 pp. in 12° ; Sofia, Acad., 1953). On y trouvera notamment

(1) Pour les abréviations, se reporter aux Bulletins de 1938 et 1939. Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-47, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952 et 1953. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les numéros, et non par les pages du Bulletin ou de la Revue, voir la note initiale au *Bull.* 1952.

Persée creative commons

une bibliographie détaillée des livres et articles (pp. 32-75), puis des comptes rendus (pp. 75-119) dus à ce savant, des indications de comptes rendus ou de rectifications. Ce sera donc un instrument de travail fort bienvenu pour tous ceux qui étudient les antiquités et l'histoire de la Thrace.

4. W. K. Pritchett, *AJA* 1953, 197-198 : *Further notes on liquid rubber*, apporte des compléments à son article précédent sur l'usage du caoutchouc liquide, analysé et discuté *Bull.* 1953, 7. En employant une solution plus diluée et en saupoudrant la surface entière de l'estampage terminé avec de l'amidon, on évite l'adhérence de l'estampage à la pierre friable. Le second procédé concourt aussi « à prolonger la vie de l'estampage ». On ne peut encore apprécier la durée de ces estampages en caoutchouc. Un technicien industriel rappelle qu'ils doivent être protégés contre l'ozone de l'atmosphère par des boîtes bien fermées et qu'ainsi des articles sont en bon état au bout de 15 à 20 ans. P. indique que ses plus anciens estampages épais, laissés à l'air libre, ont un peu noirci, et que certains se sont fendus le long des plis, là où il y a eu pression ; mais les estampages minces, saupoudrés et soigneusement mis à l'abri (« stored »), semblent être pratiquement les mêmes que lorsqu'il les avait faits à Athènes un an auparavant. D'après notre expérience, l'estampage en papier, s'il est bien fait et sur du vrai papier d'estampage, sert et servira à autre chose qu'à donner « a general picture of an inscription ». P. indique que, pour le latex, « instead of making large over-all squeezes, I found myself concentrating on individual passages, of which I could make small sectional squeezes ». Il en va de même pour le papier; un trop grand estampage ne sera obtenu souvent, étant donné le temps de le faire et la rapidité du premier séchage, qu'aux dépens de la finesse; pour des passages difficiles et importants, nous prenons volontiers un estampage spécial. Cela implique naturellement que les épigraphistes font eux-mêmes leurs estampages, en sachant précisément ce qu'ils veulent obtenir de chacun, quels sont les détails qui pourraient prêter à controverse, et qu'ils ne laissent pas cette tâche à des ouvriers ou contremaîtres. Pour les grandes surfaces, comme nous en avons notamment beaucoup à Claros, nous évitons de dépasser le format d'une feuille ordinaire et, au lieu de faire un très grand estampage de 2 ou plusieurs feuilles rajustées ensemble sur la pierre, nous prenons à la suite plusieurs estampages séparés mordant les uns sur les autres.

5. N. Herz et W. K. Pritchett, *AJA* 1953, 71-83 et pl. 38-44 : *Marble in Attic epigraphy*. Un géologue et un épigraphiste se sont associés pour remédier à l'incertitude et à la variété dans la description et l'identification des marbres attiques et pour indiquer et classer les divers éléments d'une description fidèle, cohérente et uniforme. — Voir n° 96.

6. J. Pouilloux, *Antiquité classique* 1953, 32-49 : *Des rapports actuels de l'épigraphie et de l'histoire grecques*, conférence faite à Bruxelles en février 1952.

7. **Alphabet et écriture.** — **M. Guarducci, *Geras Antoniou Keramopoullou*** (1953), 342-354 : *La culla dell' alfabeto greco*, cherche le berceau de l'alphabet grec en Crète où, à son avis, fut adapté l'alphabet importé par les Phéniciens dans la première moitié du IX° siècle et d'où il fut répandu en Grèce. Elle combat la théorie « rhodienne » de M. Falkner.

8. A. Raubitschek a publié dans un volume d'hommage, *Festchrift Andreas*

Rumpf (Köln 1950), 125-126, exactement le même texte, mais sans les planches, qu'il a publié dans *AJA* 1951, 343-344 (*Bull.* 1953, 8) sur *The mechanical engraving of circular letters*.

Voir ci-après sur les alphabets : ionien oriental (n° 9), de l'Argolide (n° 116), laconien (n° 119), cnidien (n° 228), achéen (n° 291), syracusain (n° 292). Voir aussi n° 205 (Samos). Sur un sigle, voir n° 103.

9. **Inscriptions céramiques.** — R. M. Cook et A. G. Woodhead, *ABS* 47 (1952), 159-170 : *Painted inscriptions on Chiot pottery*, classent les fragments de poterie inscrits (avant cuisson) considérés autrefois comme poterie de Naucratis, maintenant de Chios, provenant de différents sanctuaires de Naucratis, de ceux d'Apollon Phanaios à Chios et d'Aphaia à Égine ; ils en étudient l'alphabet, les quelques noms propres que l'on peut reconnaître sur ces fragments très mutilés et ils en donnent un catalogue. « Vers le milieu de la première moitié du vi^e^ siècle ».

10. I. I. Tolstoi, *Gretcheskie graffiti drevnich gorodov cebernogo pritchernomorbia* (Académie des Sciences, Moscou 1953 ; 154 pp. petit in-8°), 255 inscriptions incisées sur les vases d'Olbia, Chersonasos, Panticapée et des autres villes de la *Russie méridionale* reproduites en fac-simile ; certaines étaient déjà connues, le plus grand nombre en est inédit. Elles intéresseront pour l'onomastique et pour les cultes. Un certain nombre de dédicaces. Ainsi : à Olbia, Διονύσιος Διοδώρο Ἀγαθῶι Δαίμονι (n. 14) ; Ἀφροδίτηι Συρίηι Μητρώ (n. 25) ; Διοσκουρίδης Ἡφαιστίκωντος Διοσκού[ροις] (n. 30) ; à Nymphaeum, ἱερὸς Δήμητρος (n. 123), [Κυ ?]ννα Δήμητρι (n. 125). Les noms de Déméter, Artémis, etc., sont souvent abrégés. Une imprécation, gravée en 3 cercles concentriques, contre des adversaires dans un procès (n. 63 ; Olbia) : Καταδέω γλώσσας ἀντιδίκων καὶ μαρτύρων, Τελεσικράτεος καὶ παίδων Τελεσικράτεος, Ἄγρωνος, Ἱππονίκο, Ἀρτεμιδώρο, Ἀχιλλοδώρο, καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς μετ' <αοτα> ἀοτοῦ πάντας. Des cadeaux : Σεραπίωνι ἔδωκε Ἀντίοχος (n. 255 ; sur un lagynos hellénistique). N. 106, à Nymphaeum, [-ἔδ]ωκεν τὴγ κύλικα, plutôt, nous semble-t-il, que [ὁ δεῖνα πέπ]ωκεν κτλ. Des noms de possesseurs : Εὔφρονός εἰμι (n. 7, Olbia), Ἑλεκώπιδός εἰμι (n. 107, Nymphaeum). L'éditeur entend, au n. 108 (Nymphaeum), εὐθυμίης εἰμὶ κύλιξ, en rapprochant une inscription déjà connue : ἡδύποτος κύλιξ εἰμὶ φίλη πίνοντι τὸν οἶνον ; -εω κύλιξ ε[ἰμί] (n. 129). Relevons pour les noms, à Olbia : Κολανδάκης καλός (n. 7) ; Ἑρμέω Εὑρησιδίο (n. 24) ; à Panticapée, Ναναtος (n. 224), Un bon nombre de fragments énigmatiques. L'analyse très détaillée concernerait le Bulletin céramographique.

11. V. Grace, *BCH* 1952, 514-540 : *Timbres amphoriques trouvés à Délos*. Indications sur le classement et la prochaine publication de ces documents. L'étude des timbres de Délos et de l'Agora d'Athènes est menée d'ensemble par Miss V. Grace (timbres cnidiens, rhodiens, chiotes, etc.), Mme Bon (timbres thasiens) et Mme Will (timbres latins). Observations sur les timbres cnidiens, les plus nombreux, et rhodiens. Pour les uns et les autres, listes partielles de fabricants et d'éponymes. Publication avec photographies de certaines anses particulièrement intéressantes ; aussi des anses du Pont-Euxin avec noms d'astynomes et des anses thasiennes.

12. H. Kent, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 126-134 : *Stamped amphora handles from the Delian temple estates*, publie 15 anses d'amphores ramassées en surface à Mykonos, à Délos et surtout à Rhénée, lors d'une explo-

ration, en 1939 et 1940, pour identifier les domaines du sanctuaire d'Apollon : 10 sont cnidiennes, 4 rhodiennes et une est attribuée dubitativement à Cos. Ces amphores importées avaient dû être remployées.

13. V. R. Grace, *Hesperia* 22 (1953), 116-128 et pl. 42-44 : *The eponyms named on Rhodian amphora stamps*, tient à jour la liste des éponymes rhodiens connus par les anses d'amphores et donne des indications sur les nouveaux qu'elle publie. Les anses d'amphores rhodiennes qui portent des noms vont du dernier quart du IVe siècle au Ier siècle avant J.-C.

14. Lilly Ghali, *BCH* 1953, 281-288, publie, avec l'aide de V. Grace, 55 anses d'amphores thasiennes trouvées dans les fouilles de 1952.

15. Lettres et syllabes gravées sur les tuiles de la tholos de Marmaria dans G. Roux, *BCH* 1952, *Le toit de la tholos de Marmaria*, 477-478.

Voir nos 24 (Sardes), 72 (Ostracisme athénien), 182 (Odessos), 183 (Dionysopolis), 197 (Kamiros), 207 (Samothrace), 250 (Transjordanie), 283 (Caere).

16. **Poids.** — G. R. Davidson, *Corinth*, XII, *The minor objects* (Princeton, 1952), pp. 146 sqq., poids de tisserands, avec lettres (p. 151) et inscriptions (pp. 156-160) avec relevé des inscriptions sur des poids d'autres provenances (p. 156, n. 32). Cf. G. R. Davidson, *Bull.* 1944, 15, pp. 65-94. — *Ibid.*, 204 sqq. Poids de bronze avec διμνα(ῖον), τρι(τημόριον). Sur un triangle de bronze, Κορίνθιον δαμ(όσιον), pensons-nous (et non Κορινθιῶν avec D.). D. republie un bronze circulaire trouvé en Attique : Κορίνθιον (de même), de l'autre une tête de bovidé et πενπταῖον. Courtes inscriptions sur des poids byzantins.

Voir no 239.

Balles de frondes. — Voir à Kamiros no 197.

17. **Tablettes d'imprécations et documents magiques** (à l'exclusion des pierres gravées). — D. M. Robinson, *Hesperia* 1953, 172-174 : *A magical inscription from Pisidian Antioch*, publie, avec photographie, une tablette d'argent roulée dans un tube de bronze, trouvée dans ses fouilles de 1924 à Antioche, à 3 pieds sous le pavement de la colonnade derrière le temple d'Auguste. Il la date du IIIe s. p. C. Elle semble comporter des éléments chrétiens. Il est question notamment des anges.

18. E. Peterson, *Aegyptus*, 33 (1953), 172-178 : *Das Amulett von Acre*, reprend l'étude de plusieurs passages du « phylactère de Moïse » (A. Vogliano *Bull.* 1950, 242 ; cf. *Bull.* 1951, 257 ; 1953, 286). Il discute le commentaire de Preisendanz qui, rappelons-le encore, avait été écrit il y a vingt ans et ne lui a pas été soumis de nouveau avant d'être publié avec un tel retard et, à l'occasion, contredit par l'éditeur lui-même ! — P. l'éclaire par le rapprochement d'Ezéchiel, 9, 2 et de ses commentaires juifs. Le mot énigmatique de la lamelle χαστυ (l. 8 sqq. et 23-25) apparaît dans les versions d'Aquila et Théodotion ; c'est l'écritoire (hébreu keseth) que porte sur la hanche, d'après ce texte, l'ange assimilé à l'archange Gabriel qui, au milieu des six autres personnes, est leur secrétaire et chef, identifié au grand-prêtre. C'est lui qui donne à Moïse la ceinture avec l'écritoire. L'encre en servira pour marquer au front les justes ; d'où son pouvoir magique dans la lamelle d'Akrai. — P. explique aussi les lignes 1-7 par les mêmes textes. Ἀνεγώρει τὸ ἁγιωσύνης πνεῦμα καὶ μετὰ ταῦτα μετέστρεφεν correspond, dans Ezéchiel, à la δόξα de Dieu, qui va des Chérubins à la place où se tient l'ange et puis revient.

Cette δόξα doit remplir le πέταλον χρυσοῦν qui devient un puissant phylactère. La ligne 2 : [στήρι]ξε αὐτὸν εἰς τὰ ἅγια τῶν ἁγίων doit signifier la fixation du πέταλον à la μίτρα de l'ange (cf. Exode, 29, 6). Le πνεῦμα ἁγιωσύνης ne se retrouve que dans le Testament de Lévi 18, 11 (puis dans *Ep. Rom.*, I, 4) lié à la δόξα de Dieu. — La lamelle est un document de la magie juive, sans doute un fragment d'un « livre de Moïse ». — P. 177, note 4, conjectures et rapprochements sur plusieurs mots magiques (l. 16, 19 et 6).

19. G. Pugliese Carratelli, *Rend. Lincei* 1953, 181-189 : *Epigrafi magiche cristiane della Sicilia orientale*, rappelle les documents magiques trouvés dans cette région (Comiso, sur le territoire de Camarine, Syracuse et région de Catane) et en publie de nouveaux avec photographies ou les republie d'après l'original (les premières publications étant peu répandues). P. 182, inscription chrétienne de Comiso, sur pierre, avec ἐν ὀνόματι Κ(υρίο)υ, πρὸς ἄμπελο[ν], un ou plusieurs noms d'anges et des termes incompréhensibles. — P. 183, inscription chrétienne de Ragusa, sur pierre. On y reconnaît notamment ἐξελθ' διάβολε, les noms Αδωνα(ι) et Σαβαωθ. — P. 184. A Acrai, plaque de terre-cuite, qui n'est pas antérieure au ve siècle, inscrite sur les deux côtés. Notamment mentions des ἅγιοι ἄγελυ et de Γαυ(ρ)ὶλ Μιχαίλ; appels βοίθι μυ ἰς τὸν καρπό. Il y aurait peut-être aussi mention d'une vigne. Discussion sur ὑλιστίριον et sur ἐργανίτας. On a, dans la Sicile orientale, vers la fin du vie s., des traces d'hérétiques sectateurs des Anges, les Ἀγγελικοί, précisément dans cette région.

20. A. Maricq, *Byzantion*, 22 (1952 ; paru en 1953), *Notes philologiques*, 360-368 ; *2, Tablettes de défixion de Fig* (Aphéka, un peu à l'est du lac de Tibériade). Dans les tablettes Audollent, *Def. Tab.*, 15-16 (15 = *IGR*, III, 1543) concernant un pantomime de la faction Bleue (L. Robert, *Études épigr. et phil.*, 99-102 ; encore un cocher dans Preisendanz, *Archiv Papyr.*, 9 (1930), 133 ; R. Ganszyniec, *Byz. neugr. Jahrbücher*, 3 (1922), 164, proposant des corrections à la tablette 15, introduisait au vers 20 la mention d'un char, ἅρματος, et supprimait, l. 22, la mention du chœur (καὶ χορός ; le chœur accompagnant la pantomime) pour écrire : καιρούς), M. étudie les mots εμμολλος, εμολλος, ημολλος, qui ne transcrivent pas *aemulus* (Wünsch ; L. R. n'a pas pris cette opinion à son compte, et écrivait « *si* ἐμ. est bien la transcription du lat. *aemulus*... ce mot n'a pas de sens technique dans le langage du cirque etc. ») : « terme technique qui désigne une catégorie de pantomimes. Sous sa forme classique, ἔμμαλλος, il apparaît avec la même acception dans un passage de Jean Malalas (p. 386 Bonn) », παρέσχεν εἰς τὰ τέσσερα μέρη Κωνσταντινουπόλεως ὀρχηστὰς ἐμμάλλους μικροὺς τέσσαρας κτλ., dont l'un avait le surnom de Χρυσόμαλλος, un autre Καράμαλλος. Il le retrouve aussi dans 15, aux lignes 17 : Ὑπερέχιν τὼν ἔμμαλων (au lieu de τῶν ὀμμάδων pour ὀμμάτων) et 28 : ὀρχιστῆσαι ὄμμαλος (= ὁ ἔμμαλος) τῶν Καλλ[αεί]ν[ω]ν. Dans 15, l. 56, τῷ αὐτῷ βαλχαρεσων χρόνῳ, il pourrait s'agir d'une fête en l'honneur d'un Baal local. La plupart des exemples du mot qu'a relevés M. donnent la forme ἔμμολλος (ou variantes) avec l'*omicron* à la seconde syllabe (M. remarque dans 16 le passage fréquent d'un *alpha* à *omicron*) ; il y a ἔμμαλλος dans les deux passages de 15 cités ci-dessus. Il nous semble qu'on peut reconnaître maintenant ce mot dans deux autres passages. L. R. avait cité, *loc. cit.*, p. 99, les lignes 5 et 54 : Ὑπερέχου τοῦ ρεμμαχου τοῦ μέρους τοῦ καλλαεινου et Ὑπερεχίῳ τῷ ρεμμαχχου, en disant de ce mot : « je ne

comprends pas ». Quelle que soit l'explication à donner du *rhô* initial (abréviation ou sigle de ὀρχηστής, l'*omicron* ou le *rhô* étant ensemble ?), il nous paraît que, dans ces textes de lecture difficile, il faut retrouver, avec la faute de lecture banale et facile du *chi* pour *lambda*, le mot ἐμμάλου (le premier *chi* est pointé par l'éditeur) et ἐμμάλλου (le *chi* est pointé). Peut-être bien aussi aux lignes 16 et 26. — Ce terme « technique » ἔμμαλος « désigne une catégorie de pantomimes », dit M. « Peut-être pouvons-nous préciser encore l'acception technique de ce nom » ; il rapproche un médaillon contorniate avec l'acclamation *Caramalle nicas* et un personnage drapé qui tient une couronne ; « or, deux tresses de cheveux serpentent de sa nuque jusqu'à la hauteur de sa main gauche qui est baissée », comme si elles flottaient. Ce serait l'ἔμμαλλος ὀρχηστής. Est-il même assuré que ces longs rubans, si peu profondément gravés, soient deux tresses, énormes par leur longueur, et non pas des bandelettes ? Imagine-t-on bien un pantomime dansant avec ces deux sortes de cordes qui pendent de sa tête jusqu'à ses mains ? Y a-t-il un rapport entre ces appendices et la « toison de cheveux » qu'évoque le mot ἔμμαλλος ? Enfin, à quelles autres « catégories » de pantomimes s'oppose celle des ἔμμαλλοι ? des pantomimes sans tresses ? On pourrait se demander si le terme oppose ainsi les pantomimes « chevelus » à des mimes au crâne rasé ; mais seuls certains mimes sont rasés ; et si nous rapprochons mimes et pantomimes, — et si on les confond très souvent — l'opposition antique entre ὀρχηστής et μῖμος est déjà suffisamment claire. Le texte de Malalas, heureusement rapproché par M. des tablettes d'imprécation, nous paraît établir une opposition qu'a négligée M. ; ces ὀρχησταὶ ἔμμαλλοι sont « jeunes » (dans une version abrégée, *Excerpta de insidiis* que cite M., p. 363, note 1 : ὀρχηστὰς ἐμμάλλους καὶ μικροὺς δ'), et Malalas insiste très fort là-dessus ; car il poursuit : ἦσαν γὰρ οἱ ὀρχούμενοι ἐν Κωνσταντινουπόλει εὔφημοι παλαιοί, καὶ ἐποίησεν αὐτοὺς λῦσαι, πολλὰ χαρισάμενος αὐτοῖς ; les danseurs alors en activité à Constantinople et très illustres étaient « vieux » ; le consul les licencia en leur donnant beaucoup (d'argent). Les danseurs ἔμμαλλοι s'opposent à des danseurs παλαιοί, les « chevelures épaisses » aux vétérans de la scène qui doivent voir leurs cheveux s'éclaircir. Précisément on a un texte sur la chevelure des pantomimes (référence dans Friedländer, *Sittengeschichte Roms*[9], II, 131). Il nous paraît fournir ici un parallèle. Claudien, *In Eutropium*, II, 402-405, compare une clameur d'applaudissements à celle qui salue le pantomime au théâtre : « qualis resonantibus olim | exoritur caveis, quotiens crinitus ephebus | aut rigidam Nioben aut flentem Troada fingit ». Le *crinitus ephebus* nous paraît correspondre à l'ἔμμαλλος μικρός ; dans Claudien, il joue des rôles de femmes, Niobé changée en pierre et une captive troyenne. Les ὀρχησταὶ ἔμμαλλοι de Malalas et des tablettes d'Aphéka nous semblent être parmi les pantomimes les « jeunes premiers ».

21. A. Maricq, *ibid.*, 368-370 : 3, *Tablette de défixion de Beyrouth*, contre un cocher (Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 15 (1930-31), 106-123 et Pl. III ; *SEG*, VII, 213). M. discute de quelques passages. Il joint les deux fins de lignes 19 et 20 pour lire ῥαμ|φάλε|τε, verbe nouveau, ῥαμφάλλειν, « déchiqueter », formé sur ῥαμφή, « lame recourbée, en particulier le bec crochu des oiseaux de proie ». L. 20, pour λεπτοκοπεῖν, le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones fournit 3 exemples à ajouter à celui-là. L. 19, συνέρθατε , selon l'éditeur, était « pour συνάρθητε de l'aoriste συνήρ-

θην : supprimez » ; M. rappelle que ἔρθατε est une forme connue équivalant au classique ἔλθετε et il traduit « attaquez ». L. 15, au lieu de συνοίτσατε, corrigé en συνρέξατε, « mettez en pièces », M. lit εὐνοιτσατε ; « le rapport avec εὐνή paraît peu douteux, mais la forme fait difficulté ».

Voir n° 10.

22. **Inscriptions gréco-juives.** — G. Delling, *Theologische Literaturzeitung*, 76 (1951), 521-526 ; *Speranda futura, Jüdische Grabinschriften Italiens über das Geschick nach dem Tode.* Quelques considérations sur les formes θάρσει οὐδεὶς ἀθάνατος et εἰρήνη, sur les noms Ἀναστάσιος Ἀναστασία, sur l'épitaphe métrique latine de Rome Frey, I, n. 476.

23. E. R. Goodenough, *Hebrew Union College Annual*, 23, II (Cincinnati, 1951-52), 449-492 : *The menorah among Jews of the Roman world,* traite de la représentation du chandelier à sept branches dans les synagogues (après la destruction du temple de Jérusalem) et sur les stèles funéraires juives de l'époque romaine; il y reconnaît un symbole de Dieu « qui voit tout » et il lui attribue un sens mystique et eschatologiqne en rapport avec les astres.

24. *Corpus Inscriptionum Iudaicarum, Recueil des inscriptions juives qui vont du* III^e^ *siècle av. J. C. au* VII^e^ *siècle de notre ère,* par J. B. Frey, vol. II, *Asie-Afrique* (*Sussidi allo studio delle antichità cristiane publ. per cura del Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana,* II ; 452 pp. in-8° avec de nombreuses photographies, Vatican, 1952). C'est avec un sentiment de découragement et de malaise qu'on se résoud à présenter l'analyse de ce recueil et les observations indispensables. G. Belvederi explique dans la préface, pp. V-VII, comment a été composé le volume. Le début de ce tome II s'imprimait déjà alors que le tome I n'était pas encore sorti des presses. Mais J. B. Frey ne rédigeait la suite qu'au fur et à mesure qu'il avait à envoyer les parties de son manuscrit à l'imprimerie. Aussi, à sa mort, on ne trouva dans ses papiers que des notes impossibles à imprimer. En 1943, G. Kittel s'intéressa à ces textes (cf. *Bull.* 1948, 9) et à la continuation du recueil et il finit par accepter de le refaire et de le publier ; ses soins ont porté sur la partie relative à l'Égypte (pp. 349-446, n. 1424-1539), pour laquelle le « Corpus est à considérer comme le travail plutôt du Prof. Kittel que du regretté Père Frey ». G. Kittel ayant disparu à son tour, on n'a plus attendu pour publier cette partie (tome II), « della quale tante richieste furono fatte in queste anni ». C'est à un tome III que sont réservées les inscriptions de l'Afrique proconsulaire à la Maurétanie (53 selon l'inventaire de J. B. Frey) et l'appendice de 147 inscriptions (pour l'Asie et l'Afrique) considérées comme douteuses, avec l'index. « La cura della compilazione, con piena approvazione di valenti studiosi, è stata affidata al Dott. D. Guido Spadafora ; il quale dopo la morte del Prof. Kittel ha preso a cuore con tanto zelo la correzione e viva premura della publicazione ». — Ce tome II est donc grevé de tous les défauts majeurs du tome I augmentés de quelques autres. Il n'a été tenu aucun compte des observations détaillées, systématiques et concordantes pour la méthode présentées dans les comptes rendus de L. Robert, *Rev. des Ét. Juives*, 101 (1937), 73-86, *Un Corpus des inscriptions juives,* repris avec additions dans *Hellenica*, III (1946), 90-108, et de Ferrua, *Civilta Cattolica* 1937 (*non vidimus ; Epigraphica*, 3 (1941), 30-46 (cf. *Bull.* 1942, 11 et *Hellenica*, III, 90,

note 1). On a toujours, sur un beau papier, un gaspillage et une présentation injustifiable avec, outre éventuellement la photographie, une transcription en capitales d'imprimerie mais où les mots sont séparés, une transcription en minuscules, mais où les vulgarismes phonétiques les plus courants sont corrigés, des lemmes où toutes les éditions ou compilations sont mises sur le même plan sans qu'on puisse voir quels sont les fondements de la constitution du texte ; même faiblesse historique du commentaire. Nous ne reviendrons pas sur ces déficiences congénitales du Recueil. D'autre part, on n'a même pas pris la peine d'ajouter en addendum les textes publiés depuis la rédaction de J. B. Frey (une quinzaine d'années) ou qui lui avaient échappé, ni les corrections ou commentaires publiés depuis cette époque déjà lointaine. Ainsi les responsables, s'il y en a, de cette publication présentent un volume qui est en retard d'au moins 15 ans, sans parler des défaillances de la première rédaction. Or, il ne s'agit pas, certes, d'un ouvrage de doctrine qui aurait sa valeur malgré les lacunes et les retards, mais d'un recueil où ces lacunes sont très graves. Ce « Corpus » relance dans la circulation des textes fautifs et qui avaient été corrigés depuis une quinzaine d'années. Il serait vain, devant ce tenace manque de scrupules et de sens de la responsabilité scientifique, de consacrer trop de temps au dépouillement et à l'épouillage de ce pseudo-Corpus. On jugera de l'état de ce Recueil par quelques observations consacrées ici aux inscriptions d'Asie Mineure (n° 738-802, avec Chypre), sans prétention à être complets et en n'utilisant que ce que nous avons sous la main. — N. 735-736, à Chypre, ajouter l'inscription d'un Ananias, publiée par T. B. Mitford (cf. *Bull.* 1951, 256 a). A Smyrne, n. 740, le génitif Δόσα (*sic*) ne donne pas un nominatif *Dosa* : « par les soins de Dosa » ; ce doit être une graphie de Δωσᾶ, génitif normal de Δωσᾶς, nom bien attesté, et précisément dans ce volume, n. 1502. — A Téos, n. 744, cette épitaphe, dans l'état où on la donne, d'après les précédents éditeurs, ne serait pas nécessairement juive; la mention d'un ἀρχισυνάγωγος ne suffirait pas. Le Corpus, qui fait une note sur le nom de la femme Δημώ, n'en a aucune sur le nom étrange Προυτιώστης. L. Robert a montré que c'était le Juif, citoyen romain, Π(όπλιος) Ῥουτ(ίλιος) Ἰωσῆς (*Hellenica*, I (1940), 27-28 ; *Bull.* 1941, 126). La femme, Βισσινία Δημώ, ne doit pas être une « Bisinnia », mais une *Visinnia* ou *Visennia*. A Ephèse, la lettre de l'évêque Hypatios mentionnant la φιλαργυρία Ἰουδαϊκή a été reprise par H. Grégoire, *Recueil Inscr. Chr. Asie Mineure*, I (1923), n. 108 et dans *Ephesos*, IV, *Die Marienkirche* (1932), n. 35. — A Iasos (placé en Ionie !), le Corpus ne connaît que le n. 749, le métèque Νικήτας Ἰάσονος Ἱεροσολυμίτης de Le Bas-Waddington, 214. On a publié un fragment de liste éphébique avec un Ἰούδας (*RE Juives* 1937 ; *Hellenica*, III, 100-101) et on a reconnu un Juif dans le Ἰούδας d'une épitaphe (*Hellenica*, I, 28-29; *Bull.* 1941, 135). Il y a donc 3 inscriptions au lieu d'une. — A Sardes, n. 750, F. lit dans *Sardis*, VII, n. 187, Γητιωρής, en un seul nom, et non pas Γῆ Τιωρής avec les éditeurs. Mais la lecture a déjà été faite par R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 17 (1933), 209-210, qui voit dans ce nom la transcription de l'ethnique hébreu ou araméen de Gadara. Ajoutons une marque sur terre-cuite au British Museum, qui passe pour provenir de Sardes avec Ἀεοντίου et divers symboles (chandelier à sept branches, palme et « grappe de raisins », qui doit être l'*etrog* (Dalton, *Catal. Early Christ. Ant.* (1901), n. 481,

A. Reifenberg, *Pal. Expl. Quarterly* 1939, 194, n. 3, Pl. 33). — N. 752, à Thyatire, γενόμενος ὑπεύθυνος ἔξωθεν τῶι τῆς τυμβωρυχίας νόμωι, ne signifie pas « étant tombé ouvertement sous la loi concernant la violation des sépultures », mais « en outre, en dehors de cela », c'est-à-dire outre l'amende dont il vient d'être question (cf. Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.* 51 (1926), 13). En Carie, n. 756 *a*, le site de Tchifout Kalesi correspond à la byzantine Strobilos (cf. *Études épig. et philol.*, 164-166 ; K. Amantos, *Hellenika*, 11 (1939), 292 ; *Byzantion* 1939, 671). Pour Iasos, voir ci-dessus, *ad* n. 749. Pour la Carie, ajouter l'inscription, en place, de la synagogue d'Hyllarima *BCH* 1934, 379 (cf. *ibid.*, 516-517 ; *REJ* 1937 ; *Hellenica*, III, 105 et note 5) et, à Tralles, l'inscription fort intéressante de la grande dame Capitolina θεοσεβής (*Études Anatoliennes*, 409-412 ; *Bull.* 1938, 389). N. 757, l'épitaphe de Tlos en Lycie est naturellement reproduite dans le Corpus de Lycie *TAM*, II (1930), 612. La formule ὑπὲρ ἀρχοντείας ne signifie pas proprement « en raison de la dignité d'archonte » ; ce Ptolémaios a fait faire cette construction (tombeau pour les Juifs du lieu) à titre de *summa honoraria*. N. 760, « pierre trouvée en mai 1914 à Ushak ; mais elle provient de Blaundos ». La comparaison d'autres inscriptions prouve à l'évidence que la pierre provient d'Akmonia, comme l'ont montré W. H. Buckler et W. M. Calder, *MAMA*, VI (1939), n. 335 *a*, qui l'ont rééditée (à la dernière ligne Δευτερονομίῳ, et non Δευτερονόμῳ ; au revers, ἀγορανομία etc., série de nominatifs, et non comme dans F., de datifs ; la pierre est au musée de Smyrne). — N. 762-771, le Corpus republie 10 épitaphes développées et intéressantes, sans savoir que quatre d'entre elles ont été publiées *MAMA*, VI (1939 ; cf. *Bull.* 1939, 407) après révision et avec photographies. N. 763 = *MAMA*, 287 (l. 1, F. donne en capitales Χαλιμάχῳ qu'il corrige en (Σ)αλιμάχῳ, « pour Salimachos » ; en fait, Ramsay donnait Σαλιμάχῳ, qu'il corrigeait en Καλλιμάχῳ ; B. et C. corrigeaient naturellement le Σαλιμάχῳ de la pierre en Καλιμάχῳ, erreur fréquente. Le n. 765 (= *IGR*, IV, 638, non cité) est plus complet dans *MAMA*, 277. Le n. 766 est repris dans *MAMA*, 264, avec de nouvelles lectures ; ainsi, l. 4-7 : Λούκιος Λουκίου ἀρχισυνάγωγος καὶ Ποπίλιος Ζωτικὸς ἄρχων ἐπεσκεύασαν ἐκ τῶν ἰδίων καὶ τῶν συνκαταθεμένων καὶ ἔγραψαν τοὺς τοιχοὺς κτλ. N. 768 = *MAMA*, 316. Ce volume des *MAMA* présente aussi des textes gréco-juifs nouveaux : n. 325 (avec la formule ἐξολέσαι ἐκίνου σύνπαν γένος ἡ θεοῦ ὀργή), 335 (avec les ὅσαι ἀραὶ ἐν τῷ Δευτερονομίῳ εἰσὶν γεγραμμέναι), deux chapiteaux avec le chandelier à sept branches et la Thora (n. 347 ; cf. *Bull. loc. cit.*), et enfin une inscription hébraïque de bénédiction avec un bout d'inscription grecque (n. 334). L. R. montrera ailleurs que la fondation Laum, *Stiftungen*, II, 174, mentionne un Juif. Ajouter aussi la malédiction *Ath. Mitt.* 1900, 647. L'inscription d'Apollonia n. 772 a été revue et republiée par Buckler et Calder, avec modifications, *MAMA*, IV, 202. Dans le n. 779, à Hiérapolis, ἀντίγραφον ἁπλοῦν n'est pas « une copie fidèle », mais une copie en un seul exemplaire, opposée à la copie en double. Dans les inscriptions de Korykos, 785 sqq., pourquoi traduire σωματοθήκη par « urne funéraire », alors que le mot signifie « sarcophage » ou à peu près et que ces inscriptions sont gravées précisément sur des sarcophages ? F. s'est-il rendu compte qu'une « urne funéraire » implique l'incinération ? N. 789, la femme Ματρώνης τῆς καὶ Φωτίου (génitif) n'avait pas pour second nom « Photios », qui est un nom d'homme, mais

Photion (Φώτιον) au neutre; de même, n. 804 et 818, F. fait d'une Hesychion une Hesychios). Pour la Bithynie, Nicomédie (n. 798-799) et région de Chalcédoine (n. 800) et aussi le n. 801 que F. a classé à Chrysopolis (c'est-à-dire Scutari), dans le Pont !, ajouter des inscriptions de Nicée publiées dans A. M. Schneider, *Die röm. und byz. Denkmäler von Iznik-Nicaea* (1943), n. 68-70 (*Bull.* 1946-47, 189), et maintenant de Bithynion-Claudiopolis l'inscription avec les reliefs décrits *Bull.* 1953, 194, *ad* n. 168. Ajouter, en Paphlagonie, conjecturalement, l'inscription mentionnant une προσευχή expliquée *Rev. Arch.* 1936, I, 237-238 (*Bull.* 1938, 471). — Inscriptions de Syrie et de Palestine, n. 803-1414, dont un bon nombre d'hébraïques. A Apamée de Syrie, les inscriptions inédites trouvées dans les fouilles de F. Mayence, n. 803-818. Le n. 809 était déjà connu par F. Mayence (cf. *Bull.* 1939, 468 bis ; accentuer Εὐπιθίς, comme n. 810 Διογενίς n. 816 Κολωνίς). Cf. ci-après n° 245. Nous renonçons à toute remarque sur cette partie. A Beth-Shearim, les épitaphes n. 1012-1161 sont inédites, communiquées par M. Schwabe. — Pour l'Égypte, n. 1424-1539, avec l'abondante série de Tell-el-Yehoudieh (Léontopolis), n. 1451-1530, nous nous bornerons (il y aura bien à dire sur les erreurs dans l'onomastique, de même que pour les inscriptions de Palestine, ainsi les contre-sens sur les nos 1031, 1032, 1251, 1276, 1303) à remarquer qu'aucune des inscriptions inédites ou des corrections et interprétations signalées, à leur place, dans ce Bulletin n'ont été utilisées : *Bull.* 1941, 172 (*Hellenica*, I, 18-24, où est montré le caractère juif de l'épigramme Kaibel, 430 (*Sammelbuch*, 5765) avec attribution à Léontopolis et bibliographie et remarques onomastiques sur des inscriptions de Tell el-Yehoudiyeh, ainsi les nos 1481, 1498) ; 1939, 545 ; 1946-47, 238 (remarques de Wilhelm) ; 1948, 259 (inscriptions de Tell el-Yehoudiyeh elles aussi, publiées en 1942 par Leibović), 258 (M. Schwabe sur une inscription d'Alexandrie) ; 1940, 199 (synagogue à Krokodilopolis). — Voilà ce qu'est un Corpus publié en 1952.

Voir n° 18.

25. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — *Actes du IIe Congrès*, 273-276 : informations diverses sur les recueils d'inscriptions chrétiennes et byzantines en train ou en panne. — Cf. *Bull.* 1953, 17.

26. F. Halkin, *Analecta Bollandiana*, 71 (1953), 74-99 : *Inscriptions grecques relatives à l'hagiographie*, IX, *Asie Mineure*, donne l'avant-dernier article de cette série (cf. *Bull.* 1951, 19 ; 1952, 73 ; 1953, 19). Il comprend l'Asie Mineure à l'exception de la Phrygie et de la Pisidie. — L. Robert étudie dans *Hellenica*, X, la provenance de l'inscription Grégoire, *Recueil*, n. 311, qui a été mal classée. — Pour la *Carie*, trois inscriptions inédites copiées par L. Robert. Pp. 84-85, à *Hyllarima*, invocation à la protection de S. Michel : ἀγγέλων ἀρχηγέ, σκέπαι, φρούρει. Pp. 98-99, à Çiftlik, au sud d'*Hydisos*, mention de « tous les saints prophètes et apôtres du Seigneur Jésus-Christ ». P. 99, à *Mylasa*, « croix de S. Nicolas », avec une épithète énigmatique du saint.

27. La fin a paru *ibid.*, 326-358 ; on y trouve ce qui concerne le reste de l'Asie Mineure (pp. 326-332), des additions à toute la chronique depuis le début (pp. 332-347) et des tables : liste chronologique des inscriptions datées (pp. 349-351), catalogue des inscriptions métriques (p. 353), index des noms de saints (pp. 354-358). — P. 331, dans l'inscription de *Laodicée de Lycaonie*, *MAMA*, I,

251, H. restitue ὁ ἅγιος Κό[νων] plutôt que Κο[ίριχος] pour Κήρυκος. — P. 333 dans l'acclamation chrétienne de la région d'*Héliopolis-Baalbek* publiée par R. Mouterde (*Bull.* 1953, 214), p. 65, H. doute du mot poétique γέννα ; il fait aussi des réserves sur la mention, dès le v^e^ siècle, de Ste Eudocie d'Héliopolis. — P. 336, « le μημόριον τῶν ἁγίων Πέτρου καὶ Παύλου que Mgr. R. Devreesse signale en parlant d'*Édesse* en Osrhoène (*Le patriarcat d'Antioche*, 294, n. 5) se rapporte en réalité à Édesse en Macédoine, où J. H. Mordtmann avait relevé une demi-douzaine d'inscriptions dans l'église de la Trinité (*Ath. Mitt.* 1893, 415-417) ». P. 327, on ne saurait dire avec H. que l'inscription de Kara Adili soit « une inscription de Lysias », ville dont le site n'est pas fixé (cf. *Villes d'Asie Mineure*, 156, n. 1). Voir n^os^ 171, 233, 238.

28. G. R. Davidson (n° 16), pp. 73-74, n. 557-558, sur deux aiguières de bronze, les premiers mots du psaume 28,3 : ἡ φωνὴ Κυρίου ἐπὶ τῶν ὑδάτων. D. rapproche des aiguières d'argent ou de bronze avec la même inscription au Metropolitan Museum (d'Albanie), à Berlin (Wulff), à l'Ermitage. Cf. *Bull.* 1953, 194, *ad* n. 162.

29. F. Dölger, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 985-1005 : *Die Entwicklung der byzantinischen Kaisertitulatur und die Datierung von Kaiserdarstellungen in der byzantinischen Kleinkunst*.

Voir n^os^ 16, 17, 20, 21, 24, 32, 33, 110, 112, 116, 171, 174, 178, 180, 181, 186, 228, 233, 234, 238, 241, 243, 249, 249 *a*, 252, 291 *a*.

30. **Épigrammes.** — Compte rendu du recueil de P. Friedländer et H. B. Hoffleit, *Epigrammata* (1948) (cf. *Bull.* 1949, 14 ; 1950, 22) par R. Lattimore, *Class. Phil.*, 47 (1952), 101-104.

31. M. Guarducci, *Riv. Fil.*, 80 (1952), 340-345 : *Ancora sull' epigramma fortunato*, revient sur son article *Bull.* 1951, 24 et repousse l'interprétation de Pasquali *Bull.* 1952, 17. Elle renonce à rattacher le titre de μαντιάρχης dans l'inscription de Boubon au sanctuaire d'Aphrodite à Paphos ; le devin Κερελλαῖος, à qui l'inscription attribue cette épigramme, était probablement d'origine italienne ; si l'exemplaire de Rhodes est bien, comme il semble, antérieur à la fin du II^e^ siècle a C., c'est à tort qu'on lui attribuait cette épigramme.

32. M. N. Tod, *JHS*, 73 (1953), *An inscribed marble portrait-herm in the British Museum*, pp. 139-140, publie, avec photographie, l'inscription de cet hermès de provenance inconnue acquis récemment par le Musée Britannique ; T. le daterait d'environ 50 à 150 p. C. On lit ces 3 hexamètres, répartis sur 14 lignes :

Ῥουμμᾶν ἄνδρα βλέποντες ἐν εἰκόνι μαρμαροπαίστῳ
γνωρίσατε μεγάλας πίστεις ἀνύσαντα δι' εὐχῆς·
οὐκ ἔθανέν γε θανών· ἀγαθῆς γὰρ ἐτύγχανε γνώμης.

L'adjectif μαρμαρόπαιστος est nouveau. T. retrouve les noms Ῥουμᾶς, Ῥουμῆς Ῥουμάθα, etc., à Athènes (*IG*, II^2^, 2573) et surtout à Doura-Europos et, en général, en Syrie. Il considère le défunt honoré dans cette épitaphe comme un Sémite — sans doute Syrien — hellénisé. Il écarte l'idée d'un monument crypto-chrétien ; Rhoummas serait plutôt « one of those many philosophers and « saints » who abounded in the eastern provinces of the Roman Empire in the early Roman period. » Le vers 2 « remains for me unsolved » ; le vers 3 exprime-

rait l'idée que Rhoummas vit dans la mémoire des hommes. G. W. H. Lampe, p. 140, note 2, a l'impression (rapprochements dans la littérature chrétienne pour πίστεις, εὐγή et γνώμη) que l'épigramme « n'est ni païenne ni entièrement chrétienne, mais trahit soit une attitude religieuse « sub-chrétienne », soit une pensée juive telle qu'elle s'exprime dans l'Ecclésiaste ou d'autres écrits juifs similaires ».

33. E. H. Kantorowicz, *AJA* 1953, 65-70 : Σύνθρονος Δίκη, précise l'allusion de l'expression σύνθρονος Δίκης appliquée, dans les épigrammes du Bas-Empire, aux gouverneurs dont on célèbre la justice (L. Robert, *Hellenica*, IV). Un passage d'une vie syriaque de S. Basile dit que les autorités municipales représentent le gouverneur comme un fonctionnaire juste, par des figures symboliques placées à droite et à gauche des statues. De tels groupes ne semblent pas avoir été conservés. Mais, dans les miniatures, Dikaiosynè paraît avec l'empereur Nicéphore Botoniate en compagnie d'Aletheia, comme David avec Sophia et Prophetia ou avec Melodia et Écho, etc. Ces miniatures datent du x^e^ et du xi^e^ siècle, mais elles sont inspirées par la tradition antique et, dans le Dioscoride de Vienne (vers 512), Anicia Juliana, sur la chaise curule, est flanquée de Mégalopsychia et de Phronésis, exemple de *synthronismos*.

Voir n^os^ 24, 27, 34, 53, 73, 74, 77, 85, 89, 101, 102, 107, 109, 113, 119, 126, 128, 135, 138, 139, 152, 159, 168, 171, 173, 176, 185, 197, 212, 213, 220, 224, 228, 234, 238, 243, 246, 253, 255, 263, 270, 271, 272, 278, 286.

34. **Signatures d'artistes.** — J. Marcadé, *Recueil des signatures de sculpteurs grecs, Première livraison* (123 feuillets et 24 planches in-4° ; Paris, 1953), a entrepris, pour remplacer le recueil vieilli de Löwy, un recueil des signatures des sculpteurs et il a fait des recherches approfondies dans les musées et sur les champs de fouille de la Grèce. Excellente illustration sur planches hors-texte et dans le texte sur beau papier, soit originale pour une grande partie, soit empruntée à des publications antérieures. M. a eu le souci de montrer, dans son illustration, non seulement la signature et le texte qu'elle accompagne assez souvent, mais tous les détails d'implantation de la statue sur la base. Le classement est un peu paradoxal ; il aurait pu être alphabétique ; le plus intéressant pour le lecteur eût été d'adopter quelques très larges tranches chronologiques, par exemple, si l'on ne pouvait arriver à plus de précision, archaïque, classique, hellénistique, romain, à l'intérieur desquelles eût joué l'ordre alphabétique ou la patrie des sculpteurs. M. a publié dans cette livraison les sculpteurs dont on a une signature à *Delphes*, complète, fragmentaire ou supposée, ou même dont un homonyme a une signature à Delphes ; par exemple, un Μειδίας du III^e^ s. a. C. à Delphes a entraîné l'insertion, p. 80, du Meidias connu par une épigramme de l'époque impériale avancée (Kaibel, 340), v. 6 : ἦν μέν μοι τέχνη λαοξόος, οὔνομα Μειδίας, copiée par Hamilton « dans la vallée du Makestos, près du village de Kaspit », c'est-à-dire provenant du site antique proche de Kepsut (cf. *Rev. Arch.* 1934, I, 89), aux environs d'Hadrianoutherai. Il aurait fallu trouver un moyen de grouper ces signatures de marbriers phrygiens à l'époque impériale avancée ; il est dommage que le Recueil ne doive jamais donner un tableau des signatures archaïques. L'auteur a pensé remédier à ces inconvénients en publiant ces volumes non pas sous la forme de livres brochés comme à l'ordinaire, mais de

feuillets mobiles sous un cartonnage ; il pense que les lecteurs pourront les classer à leur guise; il envisage de remplacer à l'occasion une notice par une autre plus complète selon les progrès de la science. Le procédé semble dispendieux puisqu'une page double, assez souvent, contient seulement quelques lignes de texte et, très souvent, la page de revers est entièrement blanche. Pour peu qu'on les manie, ces feuillets légers in-4° seront rapidement écornés et endommagés ; les bibliothèques, c'est-à-dire apparemment les plus nombreux des clients, ne pourront guère livrer aux lecteurs, même après avoir timbré chaque feuille, un tel ensemble sans l'avoir fait relier (au prix superfort puisqu'il faudra non point relier des cahiers, mais « monter » chaque feuillet). Il n'y a pas de numérotation de chaque inscription, ce qui complique lorsqu'il y a plus d'un texte par page, d'autant plus qu'on numérote les feuillets et non les pages, en sorte qu'il faut citer par ex. « p. 122, revers, au bas ». Malheureusement, nous devons dire une fois de plus à propos de cet ouvrage que tout lemme épigraphique, dans une édition de ce genre, devrait, par le simple jeu des parenthèses, être génétique et montrer aussitôt quelles éditions reposent sur un examen original. Pour des inscriptions connues par une ancienne copie, on ne dit pas de qui émane la copie (p. 24, d'après Muratori lequel est daté de 1840, un siècle trop tard; il faut se reporter à *CIG*, 2984, non cité, pour savoir quelles sont les copies). — Le volume contient, outre les signatures de Delphes, d'assez nombreuses signatures de Rhodes (par ex. pour Charmolas et Ménodotos de Tyr et de Rhodes, à cause de la présence à Delphes d'une signature de [Χαρμόλας]? Ἀρτεμιδώρου Ῥόδιος, n. 13), d'Athènes, d'Olympie, d'Argolide, de Béotie (p. 25 revers, note 1, la correction Αἰχμώνδας est déjà faite par Ad. Wilhelm, *Bull. Acad. Polonaise* 1930, 141), et isolément de Thermon (p. 68 revers, en haut, ajouter l'édition du Corpus, *IG*, IX 1² (1932), 52, qui rapproche un texte 25, l. 18, où le personnage honoré est garant d'une proxénie vers 245-236), Corinthe, Cos, Pergame, etc. — Inscriptions inédites de Delphes. P. 87, fragment d'une épigramme agonistique de la fin du v^e^ ou du début du iv^e^ siècle ; un Πυθόδωρος ou un Πυθόδηλος (les deux noms aux vers 4-5) a vaincu 2 fois à Delphes, 7 à Némée, 5 ailleurs. L'artiste est -αμων; M. écarte le nom de Phradmon. P. 105, sur la base qui porte la proxénie de Delphion de Chalcis (*F. Delphes*, III 1, 424) : Θαλίαρχος Θευγ[έ]νεος Ἀργεῖος ἐποίησε (début du iii^e^ s. a. C.). P. 112, dans une cannelure de colonne, Ζῆθος Πολυάρχου ἐχρύσωσεν (iii^e^ s. a. C.).

35. Les sculpteurs Boéthos et leurs œuvres, notamment à Éphèse et à Mahdia, ont été étudiés par Ch. Picard, *Karthago*, 3 (1951-1952), 81-116 : *Boéthos de Calchédon et l'Agôn de bronze du Musée du Bardo* ; A. Rumpf, *Jahreshefte*, 39 (1952), 86-89 : *Boethoi*.

Voir n^os^ 108, 116, 197, 229.

36. **Institutions.** – Compte rendu de J. V. A. Fine, *Horoi* (*Bull.* 1952, 46) par J. Pouilloux, *Antiquité classique*, 21 (1952), 509-515.

37. Comptes rendus du livre de Finley, *Studies in land and credit in ancient Athens* (*Bull.* 1953, 23) par F. Pringsheim, *Gnomon* 1953, 223-231 ; A. Berger, *Seminar* (*Annual extraordinary number of The Jurist*), 10 (1952), 87-93.

38. M. J. Finley, *Political Science Quarterly*, 68 (1953), 249-268 : *Land, debt and the man in property in classical Athens*. Dans cette intéressante étude, F.

s'élève contre la théorie communément admise selon laquelle l'abondance des *horoi* au IVe siècle prouverait l'appauvrissement continu des petits fermiers et la concentration des biens en un petit nombre de mains. Les bornes étaient placées sur les domaines de propriétaires fortunés. Les raisonnements par lesquels on avait voulu étayer cette hypothèse reposent sur une méconnaissance des conditions économiques antiques et l'introduction d'éléments tout modernes dans le débat. Étude sur les conditions dans lesquelles les terres sont données en garantie, sur l'impossibilité à un non-citoyen de posséder de la terre et ses conséquences pour le développement économique, sur le caractère rudimentaire des opérations de crédit ou bancaires et leur peu d'importance. La valeur de la propriété foncière est ainsi caractérisée (p. 267) : « In so far as land was in fact preferred to other forms of wealth, the choice was a psychological, social and political one : land was the proper wealth for a self-respecting gentleman and citizen. No economic judgment about investments was implied, merely a generally nonproductive mentality ».

40. M. J. Finley, *Studi in onore di Vincenzo Arangio-Ruiz*, III (1952), 473-491 : *Multiple charges on real property in Athenian law : new evidence from an Agora inscription* Étude juridique, avec reproduction du texte et traduction, du rapport des polètes *Hesperia* 1941, 14-27 (*Bull.* 1944, 62 ; l'inscription n'est pas passée « entirely unnoticed »), rédigée pendant l'élaboration du livre de F. (n° 37 ; *Bull.* 1953, 23) (mais parue ensuite) où il en est question au chapitre VIII : *Multiple creditors* (voir note 13 de ce chapitre). Dans une note finale, F. prend position contre l'analyse et l'interprétation de ce document par Fine, *Horoi*, 150-153.

41. O. W. Reinmuth, *Trans. Am.*, 83 (1952 ; paru en 1953), 34-50 : *Genesis of the Athenian Ephebia*, reprend et précise les raisons qui conduisent à rejeter la théorie de Wilamowitz fixant l'institution de l'éphébie en 336, et à la faire remonter beaucoup plus haut dans le passé ; il suggère pour ses débuts la période qui a suivi les guerres médiques.

42. J. Labarbe, *Bull. Acad. Belgique, Classe des Lettres*, 1953, 358-394 : *L'âge correspondant au sacrifice du κούρειον et les données historiques du sixième discours d'Isée*, a l'occasion de toucher à plusieurs inscriptions : règlement de la phratrie des Démotionides, *IG*, II², 1237, *Sylloge*³, 921 (μεῖον et κούρειον ; le κούρειον, victime (mouton ou chèvre) offerte à la phratrie lorsqu'on lui présentait un enfant, avec le rite de la chevelure tondue, au moment de la puberté légale, à 16 ans), — inventaire des arsenaux *IG*, II², 1609, et catalogue de clérouques 1952 (cf. E. Schweigert, *Bull.* 1940, 42 ; Phanostratos de Képhissia, Timothée et l'établissement de la clérouchie de Samos en 366 et 365).

43. J. A. O. Larsen, *Studies presented to D. M. Robinson*, 2 (1953), 797-815 : *The early Achean League*. Étude des rapports de la Ligue achéenne avec Athènes avant la guerre du Péloponèse et surtout des relations avec la Ligue Péloponésienne ; L. cherche à déterminer si elle en faisait partie en tant que ligue, avec une voix, ou comme groupe de cités, avec plusieurs.

44. J. A. O. Larsen, *Trans. Am.*, 83 (1952), 1-33 : *The Assembly of the Aetolian League*, soutient à nouveau l'existence prouvée par M. Holleaux de deux assemblées ordinaires de la Ligue étolienne, les Thermika et les Panaitolika, en exa-

minant les textes littéraires et les inscriptions. Il écarte les théories de Mitsos (*Bull.* 1949, 85; « this interest [de M. pour les fêtes étoliennes nommées dans une inscription d'Argos] does not excuse the careless treatment of Aetolian institutions and still less the misinterpretation and consequent misrepresentation of the work of Holleaux ») et celle de Kahrstedt (*P. W.* s. v. Συνέδριον), qui niait l'existence d'assemblées primaires. L. s'efforce ensuite de déterminer la compétence du *synedrion* qui fonctionne dans l'intervalle des assemblées et celle de l'assemblée à laquelle sont réservées les décisions importantes. Étude des termes désignant l'assemblée de la Ligue chez Polybe et chez Tite-Live, du fonctionnement de l'assemblée étolienne analogue à celui de la démocratie athénienne florissante.

45. H. Bengtson, *Museum Helveticum*, 10 (1953), 161-177 : *Die ptolemäische Staatsverwaltung im Rahmen der hellenistischen Administration.*

46. E. J. Bickerman, *Archives d'histoire du droit oriental et Revue internationale des droits de l'Antiquité*, II (1953), 251-267 : *Notes sur la chancellerie des Lagides*, étudie, pour en déterminer le caractère diplomatique, l'*épistolè*, lettre à adresse individuelle remise au destinataire et dont il pouvait y avoir plusieurs exemplaires destinés à des personnages différents, l'*entolè*, lettre circulaire à adresse collective qui est montrée par le porteur et dont il n'y a qu'un exemplaire, le *prostagma*, commandement verbal susceptible de publication officielle; il semble spécial aux Lagides que le commandement verbal devienne un *prostagma* écrit; il est porté par les courriers royaux, en dehors du service postal et de la voie bureaucratique, comme l'*edictum* romain et l'édit des rois de Perse.

47. M. Th. Lenger, *Studi in onore di Vincenzo Arangio-Ruiz*, I (1952), 483-499 : *La notion de « bienfait » (philanthrôpon) royal et les ordonnances des rois Lagides.*

48. M. Th. Lenger, *Mélanges Georges Smets* (Bruxelles, 1952), 497-522 : *Les ordonnances particulières des Lagides*, avec liste des documents. — J. Modrzejewski, *Journal Jur. Papyr.*, 5 (1951), 187-206 : *The* πρόσταγμα *in the papyri.*

49. A. Aymard, *REG* 1952, p. VIII-IX : *La famille séleucide au temps d'Antiochos IV* (résumé d'une communication).

50. A. D. Nock (extrait de Mélanges en l'honneur de F. C. Grant, 127-148), *Soter and Evergetes*, explique que les titres de Soter et Évergète ne comportent pas de nuance religieuse et que, donnés à de grands dignitaires romains, spécialement aux gouverneurs de provinces, ils n'étaient pas de nature à exciter la jalousie et ne pouvaient sembler porter atteinte à la majesté de l'Empereur.

51. Édouard Will, *RHR*, 143 (1953), 145-169 : *Sur la nature de la mantique à l'Héraion de Perachora*, voulant attribuer un caractère nécromantique à cet oracle (discussion non convaincante contre le texte d'Hérodote V, 92), utilise p. 157 sqq. l'inscription archaïque sur un disque de Cumes; il n'a malheureusement pas connu l'article de M. Guarducci *Bull. Comm.*, 72, 129-141 (analysé *Bull.* 1952, 124); la lecture de G. fait disparaître le mot ἦρι, « le matin », « qui fait sans doute allusion à un oracle nocturne »; cf. le commentaire de Gu. sur les origines de l'Héra de Cumes et son oracle.

52. D. Magie, *AJA* 1953, 163-188 : *Egyptian deities in Asia Minor in inscriptions and on coins*, dresse d'après les inscriptions et les monnaies un relevé des

lieux de culte, avec indications chronologiques. — P. 172, à Iasos, les divinités égyptiennes n'apparaissent pas « seulement sur les monnaies »; cf. *CRAI* 1948, 430, où est signalée une dédicace d'autel avec encensoirs à Anoubis, Isis Pelagia et Isis de Boubastos. — Stratonicée a connu la domination ptolémaïque au IIIe siècle; cf. M. Holleaux, *Études*, III, 321, note 8. — Parmi les villes de Carie, ajouter Sébastopolis d'après la monnaie *Études Anatoliennes*, p. 361, n° 24 et Pl. 27, 24. A cette occasion, signalons une inscription inédite d'Héraclée du Latmos, à Mersinet : Σαράπει, Ἴσι, Ἀνουβ[ίδι] | Νέστωρ— — | καὶ οἱ θιασῖται—. — P. 173, pour Samos, autres documents dans *Études épigr. et philol.*, 116-117; sur les ἱεραφόροι, cf. *Bull.* 1950, 134. — P. 174, il est impossible de voir dans la reine Stratonice que mentionne à Smyrne une dédicace de *synanoubiastes* (Michel, *Recueil* 1223) « la femme d'Eumène II de Pergame »; c'est évidemment la femme de Séleucos I et d'Antiochos I, qui était une des principales divinités de Smyrne sous le nom d'Aphrodite Stratonikis; cf. *REA* 1902, 192; *BCH* 1930, 327; *REA* 1936, 25; Cadoux, *Ancient Smyrna*, 108; *Hellenica*, VIII, 86. — P. 175, la ville de Camé est placée, d'après d'anciennes publications numismatiques, en Mysie, dans l'arrière-pays d'Adramyttion; elle se trouvait en Lydie dans la région de Thyatire; cf. *Villes d'Asie Mineure*, chap. I. — P. 176, note 131, il nous paraît exclu que les δεκατισταί de Prousa (pour des rééditions, avec raccord d'une autre inscription, cf. *Bull.* 1934, 241 et 1950, 193) puissent être des « tithe payers ». A cette page est oubliée la dédicace d'Aelius Aristide en Mysie à Sarapis (*Études anatoliennes*, 218). Nous ne sommes pas d'accord avec M. pour l'utilisation de la documentation numismatique. Des références dispersées à différentes collections seraient avantageusement remplacées par l'utilisation d'un seul recueil moderne; ainsi notes 20 et 21 (Troade et Éolide, au IVe siècle), par le *Traité* d'E. Babelon; note 31, pour Césarée de Cappadoce, par le recueil d'E. A. Sydenham, *The coinage of Caesarea in Cappadocia* (Londres, 1933). P. 177, M. trouve « notable que, sauf pour une monnaie de Phasélis, les divinités égyptiennes semblent ne jamais apparaître sur les monnaies d'aucune cité lycienne ». C'est qu'il n'a pas connu le caractère du monnayage des villes de la Lycie, dont précisément Phasélis ne fait pas partie. A l'époque hellénistique, il n'y a que des types fédéraux (apolliniens ou artémisiaques) avec les abréviations des noms de villes. A l'époque impériale, il n'existe pas de monnayage des cités, sauf sous Gordien, où il y a de rares monnaies pour chaque ville. — P. 182, en conclusion, M. a développé une théorie sur la mince valeur des témoignages numismatiques; elle nous paraît parfaitement arbitraire. Reculant devant l'abondance de sa documentation, M. croit que « l'on ne peut guère supposer » qu'il y ait eu un culte privé ou public dans toute ville où les monnaies représentent les divinités égyptiennes; « il est difficile de croire que chacune des villes de cette longue liste ait entretenu un culte ». Il nous paraît au contraire évident qu'il y eut à peu près partout, à l'époque impériale en tout cas, un culte des divinités égyptiennes, même quand nous n'avons pas de documents, de même qu'il y eut dans toute ville quelque culte de Zeus, d'Artémis, etc. M. écarte d'abord les villes où les divinités égyptiennes n'apparaissent dans le monnayage que sous un petit nombre d'empereurs ou sous un seul. Il en arrive à cette hypothèse arbitraire : « Dans les petites cités, particulièrement

là où les types monétaires du IIIe siècle montrent un grand nombre de divinités différentes, il est à peine croyable qu'il y ait eu des cultes établis de tous les dieux et déesses ainsi représentés ». En fait, dès que nous avons une documentation épigraphique un peu abondante, dans une ville, petite ou grande, nous constatons un pullulement de cultes et de sanctuaires officiels, sans parler des cultes privés ; qu'il suffise de citer la stèle d'Érythrées sur les sacerdoces mis en vente ou n'importe quels calendriers religieux, à Mykonos comme à Cos, ou la liste extrêmement fournie qu'on peut dresser pour une petite ville comme Mylasa d'après les mentions épigraphiques des différents prêtres ; c'est la même situation que dans la Grèce moderne avec les innombrables chapelles. Ceci est parfaitement d'accord avec le tableau des cultes que l'on peut tirer des monnaies. M. en arrive à dire : « Il semble plus probable que ces types étaient purement ornementaux [?], choisis arbitrairement [!] parmi des modèles standard par les autorités de la cité ou le citoyen responsable de l'émission. L'usage de modèles standard, en fait, semble apparent d'après le nombre limité des types monétaires ». Cette dernière observation confond deux questions entièrement différentes : la décision de représenter sur la monnaie à émettre telle ou telle divinité, en l'espèce une divinité égyptienne, et le choix du type artistique (assis, debout, etc.). Il est impossible, dit encore M., de supposer que les monnaies représentent la statue de culte de la cité, car il y a différents types à la même époque. Cela encore est un problème tout-à-fait distinct et très différent, et souvent étudié spécialement en ces dernières années (Phyllis Lehmann, L. Lacroix), celui de la copie des statues de culte ou de l'indépendance artistique des graveurs monétaires ; cela n'a rien à voir avec l'existence ou l'absence de ce culte parmi ceux de la cité.

53. W. Vollgraff, *Inhumation en terre sacrée dans l'antiquité grecque* (*à propos d'une inscription d'Argos*) (*Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. Inscr.*, XIV 2, pp. 315-398; 1951), croit retrouver des preuves de l'inhumation dans un sanctuaire dans des inscriptions en prose (Argos, Sicile, etc.) et surtout dans des épigrammes (Messénie, Sinope, etc.). La thèse ne peut tenir et tous les textes allégués doivent être interprétés de nouveau, ce qu'a fait systématiquement L. Robert; cf. *Annuaire du Collège de France*, 53e année (1953), pp. 226-228 ; l'étude paraîtra dans un volume *Épigrammes et inscriptions grecques*.

54. G. Forni, Ἱερὰ e Θεὸς Σύνκλητος, *Un capitolo dimenticato nella storia del Senato Romano* (*Memorie Accad. Lincei* 1953 ; *Sc. Morali Stor.*, VIII, 5, 3; pp. 50-168 et 6 pl. de monnaies), réunit 73 inscriptions grecques et latines (pp. 163-168) et les monnaies grecques (pp. 81-162 ; le groupement dans chaque province est malheureusement par ordre alphabétique ; cf. *Études numism. gr.*, 87 sqq. ; cf. W. Schwabacher, *Gnomon* 1953, 239-240), qui mentionnent le Sénat romain avec les titres Ἱερά, ou Θεά, ou Θεός ou dans des dédicaces avec les empereurs ou le peuple romain. — P. 167, n. 59, F. cite une inscription de Stratonicée d'après *CIG*, 2715, avec la date « inizio I sec. d. Cr. ? » ; c'est un texte repris dans Le Bas-Waddington, étudié plusieurs fois et qui n'est pas antérieur à la fin du IIe siècle p. C. (*Études Anatoliennes*, 516-523, avec. étude spéciale de la ligne mentionnant ἡ ἱερὰ σύνκλητος). — F. utilise ce matériel pour attaquer la théorie mommsénienne de la dyarchie. Il discute aussi d'une façon qui ne nous paraît

pas heureuse certaines théories ou constatations de Mommsen. P. 64, « pecca di non soverchia esatessa il Mommsen, quando afferma che non si ebbero emissioni di monete di questo tipo fuori delle provincie senatorie », à savoir l'Asie (F. en a catalogué 533 types dans 101 villes, sauf erreur ; p. 97, Néapolis d'Ionie doit disparaître au profit de Néapolis de Carie ; cf. provisoirement *Études numism. gr.*, 41, n. 9) et la Crète (3 types). « Ma provincia imperiale era la Pisidia e tale pare che sia sempre rimasta la Cilicia ». Mais F. signale lui-même que 2 des 3 exemples ciliciens sont des émissions latines du milieu du IIe s., p. C. frappées par Mallos au type de *Sacer Senatus* et de *Sacra Sinatus* quand la ville était colonie romaine, ce qui est aberrant. D'autre part, l'autre émission cilicienne consiste en une monnaie unique attribuée à Lamos de Cilicie, avec les légendes Ἱερὰ Σύνκλητος et Λαμιέων ; mais elle est connue par une vieille édition (*Ann. Inst. Corr. Arch.*, 5 (1833!), 267, 26 (exemplaire de la collection Fontana publié par le possesseur, *loc. cit.*, n. 26) ; c'est évidemment un exemplaire mal lu et mal classé (déjà J. Friedlaender, *Repertorium zur antiken Numismatik*, 301, en doutait ; on verra le dessin dans *Monumenti inediti Ist. Arch.*, I (1832-33), pl. LVII, B, n. 1 ; la légende n'est pas intégralement conservée ; de plus le type n'est pas le type ordinaire du Sénat, mais une femme assise à propos de laquelle Panofka a disserté sur Lamia et Venus Libitina) ; aucun répertoire moderne ne connaît de monnaies de Lamos de Cilicie avec l'ethnique Λαμιέων ; et tous ceux qui ont publié des monnaies de Lamos — il y en a peu — ont fait le silence sur cet exemplaire (Longpérier, reproduit dans ses *Oeuvres*, II, 6-8, Imhoof-Blumer ou Head). Les Lamos ne sont connues en numismatique que par les monnaies de Λάμου μητρο(πόλεως) τῆς Λαμωτίδος et l'ethnique des deux Lamos (celui de l'une est connu par une inscription) est Λαμωτής. Quant à la Pisidie, parmi le très abondant monnayage de Selgè, F. doit avoir recours, à l'exclusion de tous les catalogues modernes, à Leake, *Num. Hell. Asia Minor* (1856), p. 112, où l'on aurait au droit [Ἱερὰ Σύνκ]λητος ; il s'agit clairement d'un exemplaire mal lu ou mal restitué. En définitive, ce ne sont pas ces documents périmés qui peuvent attaquer Mommsen. P. 68, F. réunit des exemples des formules ἱερὰ πόλις, ἱερὰ βουλή, ἱερωτάτη βουλή, ἱερὰ γερουσία. Pour ce dernier terme dont il cite 4 exemples, il n'a pas connu le volume de J. Oliver, *The sacred gerousia* (1941 ; cf. *Bull.* 1944, 25). Le seul exemple qu'il cite de ἱερωτάτη πόλις *IGR*, IV, 1581 : τὸν προε[στῶτα τῆς ἱερ]ωτάτη[ς] π[όλεω]ς [ἡ]μῶν κτλ. est une mauvaise restitution, corrigée *Études Anat.*, 24 : τὸν προε[σ]τῶτα τῆ[ς] π[όλεω]ς ἡμῶν κτλ. F. soutient que ce culte du Sénat personnifié ne remonte pas seulement au début du règne d'Auguste, mais qu'il ne peut trouver « une justification historique » que dans la période entre le début du IIe siècle a. C. et la première moitié du Ier siècle a. C. ; c'est seulement le Sénat du IIe s. a. C. qui a pu être ainsi honoré dans les provinces et le culte se perpétue dans la province d'Asie comme hommage de gratitude envers un Sénat qui avait perdu tout pouvoir, mais qui avait rendu des services en un temps reculé. — Il est fâcheux pour cette théorie que l'époque du IIe et du Ier siècle a. C. ne nous ait laissé parvenir jusqu'ici aucun témoignage d'un culte du Sénat, mais tant de documents sur le culte de Rome, des Romains Évergètes et des gouverneurs (nous en traiterons ailleurs) et que la personnification du Sénat n'apparaisse dans nos

documents qu'à partir d'Auguste et surtout de Tibère et dans la province sénatoriale d'Asie (les témoignages de beaucoup les plus nombreux, dans les inscriptions et sur les monnaies, sont du IIe et du IIIe siècle). Les conclusions de F. nous paraissent erronées.

55. P. Merlat, *Répertoire des inscriptions et monuments figurés du culte de Jupiter Dolichenus* (440 pp. in-8° et 40 planches; Paris, Geuthner, 1951). Presque toutes les inscriptions sont latines. Les indications bibliographiques des lemmes ne sont pas groupées rationnellement. Les inscriptions grecques sont très rares. N. 3 (p. 6-7), à Gaziantep = *Bull.* 1941, 151. N. 4 (pp. 7-9), Κρίσπος καὶ Σ:λ-[6αν]ός. Il ne nous semble pas qu'il y ait tant à épiloguer sur le nom d'homme *Silvanus*. N. 8 (pp. 11-13), d'Augusta Traiana en Thrace, la dédicace *SEG*, III, 537. Ici comme ailleurs trop de détails oiseux dans le commentaire ; à quoi bon des exemples de confusion entre υ et ι? N. 15 (p. 20) = Kalinka, *Antike Denkm. Bulg.*, n. 127 (Karaorman, à l'est de Philippopolis). N. 16 (p. 21) de Kallatis = *IGR*, I, 601. Nous ne voyons pas d'impossibilité à la lecture ἱερατεύ-σαντα θεῷ Δολιχηνῷ ἔτη π'. Les autres lectures proposées ne nous paraissent pas acceptables. — N. 242 (pp. 236-241), de Rome = *IG*, XIV, 984. N. 363 (pp. 363-365), région de Hiérapolis de Syrie = *I. Syrie*, I, 230 (*Bull.* 1939, 469). N. 379 (p. 386), Histria-Durostorum = *Dacia*, II (1923), 250 sqq. Remarques souvent arbitraires sur les noms. Il n'y a pas de raison de supposer qu'un *Seleucus* soit « d'origine probablement syrienne » (p. 247 ; p. 249 : « par suite de ses origines probablement syriennes »).

56. La publication de l'ouvrage de A. Pickard-Cambridge, *The dramatic festivals of Athens* (334 pp. in-8° et 207 photographies ; Oxford, 1953), a eu lieu après la mort de l'auteur, mais celui-ci avait déjà vu une partie des épreuves. L'auteur a largement utilisé les inscriptions. Dans le corps de l'ouvrage, relatif à Athènes, on trouvera non seulement utilisées, mais commodément reproduites toutes les inscriptions essentielles comme le sont aussi les documents littéraires : ainsi, dans l'appendice II, les catalogues des Dionysia et des Lénaia (pp. 103-126), ainsi le décret d'Aixonè pour deux chorèges (*Bull.* 1942,48) avec photographie de la stèle. Mais toutes les fois qu'on sort d'Athènes, la documentation est vieillie soit *passim*, soit spécialement dans le chapitre final, VII, p. 286-315, *The artists of Dionysus*, que l'auteur a joint à son livre à cause de « the want of any brief treatment known to me in English writings of a very interesting subject » ; les décrets reproduits en appendice à ce chapitre, pp. 315-319, « inscriptions relating to Teos », sont encore présentés avec de graves erreurs et parfois des phrases inextricables, alors qu'ils ont été corrigés depuis vingt ans ; ces reproductions remettent dans la circulation des textes périmés ; dans ce chapitre VII, les éditions du *CIG* jouent un trop grand rôle ; l'auteur ignore la plupart des corrections et rééditions, qu'il s'agisse d'Argos, Delphes, Délos, Samothrace, Téos, Iasos, Cos, Rhodes, Astypalée (il faudrait des pages de rectifications); c'est grand dommage puisque, comme le redit l'auteur, « the small attention given to this subject by English scholars is the excuse for the present chapters ».

57. L. Moretti, *Athenaeum*, 32 (1954), 115-120 : *Note sugli antichi periodonikai*, complète les listes de périodoniques parus dans les travaux (mauvais) de R. Knab,

Die Periodoniken (Diss. Giessen 1934) et de H. G. Montgomery (*PW* s. v.). Certains périodoniques n'ont pas vaincu à Olympie, parce qu'il n'y avait pas là un concours musical (L. R. reviendra sur les manifestations musicales à Olympie). Parmi les athlètes périodoniques, M. en relève 2, pour lesquels l'un des concours de la période, les Olympia, les Pythia ou les Isthmia, n'est pas cité dans la liste de leurs victoires, l'un vers 135-130 a. C. (*I. Délos*, 1959; S. Dow, *Hesperia*, 1934, 65; 1935, 81 sqq.), l'autre au IIe siècle p. C. (*I. Magnesia*, 180); d'autre part l'aulète *Rev. Phil.* 1930, 53-54 (à Delphes) se dit trois fois périodonique alors qu'il a vaincu 3 fois à Delphes, 4 fois à l'Isthme, 2 fois à Némée. M. croit que « si tratta evidentemente di un abuso, ma a noi qui preme renderci conto delle ragioni, o meglio dei cavillosi ragionamenti da essi seguiti per attribuirsi quel titolo ». S. Dow avait ingénieusement supposé que la destruction de Corinthe avait pu amener une interruption momentanée des Isthmia. Nous n'en avons pas la preuve, répond M.; mais, dirons-nous, c'est une hypothèse très judicieuse aux yeux de qui a rassemblé bien des exemples d'interruption des fêtes et de leur ἀνανέωσις. Et, ajoute M., cela n'explique pas les deux autres cas de l'époque impériale. Il imagine donc cette explication : ces vainqueurs ont compté le nombre total de leurs victoires dans les concours de la période et les ont divisées par 4 (les athlètes) ou 3 (musiciens) pour se dire périodoniques; autrement dit, 4 victoires à l'Isthme ont contrebalancé 2 victoires à Némée pour être, avec 3 victoires à Delphes, 3 fois périodoniques; vainqueur à Olympie, à Némée et 2 fois à l'Isthme, mais pas à Delphes, le Magnète a tenu sa 2e victoire à l'Isthme comme remplaçant l'absence de victoire à Delphes. L'explication des périodoniques de l'époque impériale est d'abord différente et elle repose sur des textes agonistiques, à la différence de la tentative de M. Nous savons que les Aktia créés par Auguste à Nicopolis ont compté parmi les concours de la période. Une inscription d'Olympie dit qu'un coureur a vaincu à Olympie τρὶς κατὰ τὸ ἑξῆς καὶ τὴν λοιπὴν περίοδον σὺν Ἀκτίοισι (*I. Olympia*, 230; cf. L. Friedländer, *Sittengeschichte Roms*[10], II, 145). Le boxeur de Laodicée, peu avant 221, qui énumère ses victoires, tient à préciser que les Aktia font partie de « la période » : Αὐγούστου Ἄκτια ἐν Νεικοπόλει τῆς περιόδου (Le Bas-Waddington, 1839; *IGR*, III, 1012; sur ce point, cf. *Revue Numism.* 1936, 276; *Hellenica*, II, 70-71). Les Capitolia de Rome, créés par Domitien et qui étaient l'un des plus grands concours grecs, ont compté aussi dans la période : dans la seconde partie du IIe siècle p. C., un comédien et héraut est περιοδονείκης σὺν Καπιτωλίοις (*IG*, II[2], 3161). Il en fut de même pour les Heraia d'Argos : un pancratiaste a vaincu Ὀλύμπια δὶς καὶ τὴν λοιπὴν περίοδον ἐν τῇ περιόδῳ σὺν δὶς Νεμείοις [καὶ] Ἀκτίοις καὶ Ἡραίοις (*I. Olympia*, 231). Il semble clair qu'un périodonique n'avait point à vaincre dans 7 concours de la période (ou davantage), mais dans 4; en d'autres termes, une victoire aux Aktia, aux Capitolia ou aux Heraia tenait lieu normalement et sans aucun abus d'une victoire aux Pythia ou aux Nemea, etc. Le boxeur de Laodicée de Syrie précise que les Nemea font partie de « l'antique période », τῆς ἀρχαίας περιόδου Σεβάσμια Νέμια, à quoi s'oppose la nouvelle, celle qui comprend les Aktia, les Capitolia et les Heraia. C'est parce que la période fut ainsi augmentée que, pensons-nous, les Aktia, les Capitolia, les Heraia figurent souvent, dans les inscriptions agonistiques, en tête de l'inscription avec les Olympia, Pythia, etc., dans une catégorie

privilégiée, hiérarchiquement la plus haute. On peut se demander si les Sebasta de Naples n'ont pas eu le même privilège. De fait, l'athlète Magnète a vaincu aux Capitolia et aux Aktia. L'aulète de l'inscription delphique a vaincu aux Capitolia, aux Aktia et aux Heraia; la mention des Capitolia est ajoutée, l. 7 (1re ligne de la liste des victoires), à droite de Πύθια ἐν Δελφοῖς γ'; comme elle est incomplète à droite, il semble qu'il soit naturel d'écrire : Καπετώλ[ια γ'].

Sur les concours de Laodicée du Lykos, voir n° 231. — Sur les institutions des villes grecques et hellénisées de l'Italie, voir n° 287. Sur des magistrats romains, voir nos 145, 177, 202.

58. **Calendriers et chronologie.** — Sur le calendrier des Locriens de l'Ouest, voir L. Lerat, *Les Locriens de l'Ouest*, II, 170-177 et 144, note 1.

59. M. N. Tod, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 382-397 : *The Macedonian era reconsidered*, reprend l'étude sur les deux ères usitées en Macédoine qu'il avait faite *ABS*, 23 (1918-1919) et 24 (1919-1921) en examinant, avec les documents qu'il avait déjà utilisés et dont il tient au courant la bibliographie, un bon nombre de textes nouveaux; tableau des inscriptions avec double date, avec l'ère Auguste et avec une seule ère non spécifiée; il repousse une théorie de G. Klaffenbach (147 a. C.) et il maintient les conclusions auxquelles il était arrivé : ère de la province, automne 148 a. C.; ère d'Actium (σεβαστὸν ἔτος), automne 32 a. C. — P. 384-385, discussion sur *SEG*, I, 286 et sur les membres de la famille impériale auxquels se rapportent les deux ou trois inscriptions. — P. 386, n. 60, T. est tenté de corriger Μινετειος en M. Ἰνστέϊος dans une inscription de Derriopos (Laum, *Stiftungen*, II, 36; Vulić, *Spomenik Srpska Akad.*, 71 (1931), n. 343); la correction a déjà été faite par G. Klaffenbach dans *Bull.* 1939, 161, *s. f.* — P. 388, les n. 150 et 151 sont republiés avec photographies dans *Spomenik*, 98 (cf. *Bull.* 1950, 135), n. 388. — Voir n° 158.

Voir n° 195.

60. **Langue, vocabulaire et style.** — A. Kotsevalov, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 434-442 : *Koine syntax of Greek colonies on the Black Sea*. Les inscriptions de cette région ne contiennent rien qui ne trouve des parallèles dans les autres documents de la koinè (auteurs tardifs, Écriture sainte, papyrus, inscriptions) et qui puisse être attribué, comme le voulait X. Kolobova, à l'influence d'une langue indigène non européenne, tel le sarmate.

61. J. Wackernagel et A. Debrunner, *Philologus*, 95 (1943), *Graeca*, 185-188 : χερ —. Sur l'emploi depuis l'époque hellénistique de formes comme χέρα, χερόγραφον, περιχέριον, χεράγρα et leur explication. — *Ibidem*, 188-190 : *Dual in der Kaiserzeit*. Le plus ancien exemple du duel atticisant en dehors de la littérature doit être dans la lettre d'Artaban III à Suse en 21 p. C. (*CRAI* 1932, 240; *SEG*, VIII, 1; *Anz. Wien* 1934, 45 sqq.), l. 2, Ἀντιόχωι καὶ Φραάτει ὄντοιν ἐν Σούσοις. Plus tard, pour les inscriptions, dans un inventaire athénien, la lettre des marchands tyriens à Pouzzoles, l'inscription de Sparte *IG*, V 1, 594,2. — Voir ci-après nos 127, 290.

62. M. N. Tod, *Geras Antôniou Keramopoullou* (Athènes, 1953), 197-203 : *Thurii or Thuria* ? T. repousse la forme Thouria, introduite dans l'érudition en 1932 par Wade-Gery, et il conteste ses interprétations de Thucydide. Dans Thucydide, Θούριοι désigne la ville et non le peuple; dans les cinq passages de cet auteur, Θουρία

désigne le territoire, comme chez d'autres auteurs aussi. Poursuivant son enquête dans tous les textes postérieurs, T. montre qu'ils sont presque unanimes à donner Θούριοι pour le nom de la ville, de Platon à Procope. Discussion des ethniques Θούριος, Θουριακός, Θουριεύς. Le fait que Θούριοι désignait et la ville et les citoyens n'est pas une difficulté ; c'est par ex. le cas de Δελφοί, Λοκροί (Epizéphyriens); cf. aussi Φυσκεῖς en Locride, ci-après n° 147. Remarques sur le nom de ville Ἁλιεῖς (Haliai n'existe pas) en Argolide et ses ethniques Ἁλιεύς et Ἁλικός.

63. Fr. Zucker, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 1063-1071 : *Verbundenheit von Erkenntnis und Wille im griechischen Sprachbewusstsein beleuchtet durch Erscheinungen aus der Bedeutungsentwicklung von* ἄγνοια, ἀγνοεῖν, ἀγνόημα. Dans cette fine étude sémantique, Z. touche à quelques inscriptions. Dans les édits d'amnistie lagides, il soutient contre K. Latte le sens adopté par Wilcken : les ἀγνοήματα sont les délits commis par négligence, opposés aux ἁμαρτήματα, aux délits intentionnels. Il relève l'emploi du mot dans le décret des mercenaires crétois pour Ptolémée VI (Holleaux, *Études*, III, p. 79 et 86-87) et dans une inscription de confession en Lydie (Keil-Premerstein, *Zweite Reise*, n. 208 ; Steinleitner, *Die Beicht*, n. 3) où ἀγνοεῖν signifie « commettre la faute », sans que le rédacteur veuille par ce mot diminuer la faute.

64. A. Ceresa-Gastaldo, *Aegyptus*, 31 (1951), 269-306 : Ἀγάπη *nei documenti anteriori al Nuovo Testamento*.

65. **Onomastique.** — D. Rendić-Miočević, *Actes du II^e Congrès*, 158-163 : *Recueil des monuments épigraphiques illyriens*, en préparation ; les principes de l'onomastique illyrienne; les diverses combinaisons du mélange latin; critique de noms réputés celtes.

66. F. Zucker, *Rheinisches Museum*, 95 (1952), 338-342 : *Simaristos*. En étudiant ce nom dans plusieurs papyrus et en le classant parmi les noms illyriens, Z. traite aussi de noms en — αρο — comme Λεύχαρος.

Voir n^os^ 10, 24, 55, 59, 67, 86, 120, 150, 158, 159, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 172, 179, 182, 197, 228, 232, 238, 245, 251, 279, 288, 289, 294.

67. **Prosopographie.** — M. Th. Mitsos, Ἀργολικὴ προσωπογραφία (*Bibliothèque Soc. Arch. Ath.*, 36), 211 pp. in-8° ; Athènes, 1952. La valeur d'un travail de ce genre ne se révèle qu'après un certain usage et des vérifications nécessairement occasionnelles. — P. 141, les deux M. Οὔλπιος Ἡλιόδωρος de l'inscription agonistique *IG*, IV, 591, dont on nous dit pour chacun « προφανῶς Ἀργεῖος », sont des Thessaloniciens, comme l'avait conjecturé C. Curtius et comme l'a bien vu W. Vollgraff, *Mnemosyne* 1919, 260 (cf. *Études épigr. et philol.*, 94, n. 6). Pp. 79, 86, 128, 150-151 sur le fonctionnaire lagide Polykratès et sa famille (Mnasiadas, Hermionè, Zeuxó), cf. les observations originales de *Bull.* 1949, 202. Pourquoi faire figurer dans une prosopographie argienne le grand Pompée honoré à Argos (p. 153), les empereurs Titus (p. 176), Vespasien (p. 141) et encore p. 31, s. v. Ἀντωνεῖνος ? — P. 53, M., parmi les témoignages relatifs à Bilistichè, cite une dédicace de Délos, *BCH* 1905, 218, n. 75 : Ἀφροδίτηι [Βλι]στίχηι (restituée là de façon « très problématique »). S'il avait voulu rechercher dans le Corpus de Délos ce qu'était devenue cette inscription, il aurait constaté *I. Délos*, 2396-2398, que, dès 1910 (*BCH*, pp. 411-412, n. 65-66), la découverte de deux dédicaces complètes à Ἀφροδίτηι Πειστίχηι et à Πιστίχηι avait permis de restituer [Πε]ιστίχηι ; cf. P. Roussel,

Délos colonie athénienne, 242, n. 6. En revanche, il faudrait compléter les témoignages papyrologiques (canéphore d'Arsinoè). Sur le nom et la forme macédonienne, une note intéressante de Bechtel, *Die attischen Frauennamen* (1902), 25, note 4 ; cf. aussi O. Hoffmann, *Die Makedonen* (1906), 205 ; I. Russu, *Macedonica* (*Ephem. Dacoromana*, VIII (1938), 133, n. 1 ; 180 ; 220. Sur son origine, cf. aussi E. Bevan, *Hist. des Lagides*, 97. — P. 29, l'inscription *BCH* 1904, 422, n. 6, faisant connaître un Π. Ἄντειος Ἀντίοχος d'Aigeai de Cilicie a été profondément modifiée dans ses restitutions depuis cette première édition, la seule que cite M., par divers savants (Wilhelm, Pollack, Hiller von Gaertringen) et on y a retrouvé (Bücheler) un sophiste connu par Philostrate (cf. la bibliographie dans *La Carie*, II, *ad.* n. 169). — P. 161, sur Σπένδων de *IG*, IV, 594 et son titre de εἰσαγωγεύς, cf. *Rev. Phil.* 1929, 142. — Pp. 87 et 121, M. cite une femme appelée Ζῆσις Μαρκιανή, d'après l'inscription « du IIe ou IIIe s. p. C. » *IG*, IV, 678. C'est naturellement une inscription chrétienne avec la formule Ζήσις (= ζήσεις) Μαρκιανή, comme l'ont entendu Fränkel (accentuation et index, où il n'y a pas de Ζήσις parmi les noms), Kirchhoff (*CIG*, 9296).

68. K. Ziegler, *Hermes* 80 (1952), 255-256 : *Ein Freund des Kallimachos* ? Conjecturant dans Athénée, XI, 477 *c*, Ἀθηναίῳ Πολλίαι, au lieu de Πολλίδι, Z. suppose que cet ami de Callimaque pourrait être le Pollias père de Χάρης Πολλίου Ἀζηνιεύς (Kirchner, *Pros. Attica*, 15293, 11897).

69. W. Peremans et E. Van't Dack, *Actes du IIe Congrès*, 240-250 : *Questions de méthode dans la Prosopographia Ptolemaica.*

70. J. A. O. Larsen, *Class. Philology* 1953, 86-95 : *A Thessalian family under the principate*, reconstitue, de l'époque d'Auguste au IIIe siècle, l'histoire d'une famille où reviennent les noms de Κύλλος et Εὐδίοτος et qui était originaire d'Hypata. Plusieurs membres furent stratèges de la confédération thessalienne ; deux, épimélètes de l'Amphictionie delphique, l'un, archonte des Panhellènes, un autre enfin (cf. Oliver, *Bull.* 1949, 31) archonte éponyme à Athènes. L'épigramme *AP* XI, 16 s'y rapporte. Remarques sur le droit de cité romain en Thessalie et sur le caractère « cosmopolite » de l'aristocratie athénienne sous l'empire. — P. 94, n. 8, sur le transfert de la Thessalie à la Macédoine, un nouveau document, inconnu de L., dans *Hellenica* V (1948), ch. III. — P. 95, note 12, pour Trebellius Rufus de Toulouse, cf. *Bull.* 1944, 82, n° 35, complété par 1948, 56.

71. R. K. Sherk, *The legates of Galatia from Augustus to Diocletian* (*The Johns Hopkins University studies in historical and political science*, LXIX 2 ; 116 pp. in-8° ; Baltimore, 1953). Les prosopographies de gouverneurs des provinces romaines se multiplient. On voudrait que l'auteur d'un tel travail, qui repose presque uniquement sur les inscriptions, sût citer sa documentation de façon utile et rationnelle et eût appris à constituer un lemme, ce qui est fort simple et logique. Dans cet ouvrage, il est le plus souvent impossible au lecteur de voir quel est le fondement du texte cité, à moins de se reporter à d'autres publications. L'auteur semble avoir l'horreur des véritables éditions et des publications originales avec commentaire et photographie ; il en supprime ordinairement la mention pour renvoyer à quelque « édition » qui n'est qu'une simple copie, souvent négligée et fautive et sans aucune des explications les plus indispensables ; chaque lemme n'eût été augmenté que d'une ligne ou d'une demi-ligne si on

avait cité aussi les véritables éditions. Il y a ou il doit y avoir une hiérarchie dans les références d'après leur valeur scientifique ; ce n'est pas nécessairement la plus récente ni celle que l'on suppose la plus répandue qui est la plus importante et la plus instructive. On pourrait faire cette observation presque à chaque page. — Dans les provenances d'inscriptions, S. se contente à l'occasion d'indications aussi vagues que : Isaurie (p. 30), Lycaonie, Pisidie (p. 80), Bithynie (p. 95), Syrie (p. 98), ou même il ne donne aucune provenance alors que rien dans le texte de l'inscription ne l'indique (par ex. pp. 31, 32, 35, 48). Cela marque une assez grande indifférence envers la géographie. — Quelques remarques. P. 19, n. 42, parmi les colonies romaines de Pisidie est citée Lystra qui est en Lycaonie, et c'est sans doute en Lycaonie que S. a placé Parlaïs, car sur ces colonies il renvoie à deux articles périmés de Ramsay (*JRS* 1917 et *JHS* 1920). Parlaïs était en Pisidie sur le lac d'Eğirdir ; cf. *Bull.* 1939, 456 ; 1950, 202 ; *Hellenica*, VII, 78. P. 26, sur le commentaire de Ramsay à l'inscription d'Attaleia *SEG*, VI, 646, et son hypothèse fausse d'un transport de la pierre depuis Aperlai en Lycie, voir la réfutation *Bull.* 1939, 462. *Ibid.*, note 79, sur les remarques de Ramsay concernant les inscriptions des grands-prêtres au temple d'Auguste à Ancyre, cf. *Bull.* 1939, 440. Que signifie pour ces textes un lemme tel que : « *Der Tempel in Ankara* p. 52 ff. (= *OGI*, II, 553) » ? Cela voudrait dire que *OGI* est postérieur à l'autre édition et la reproduit ; et à quoi bon citer ici *OGI* puisque S. dit en note que le texte en est « poor and misleading » (par l'insuffisance des copies antérieures, ajouterions-nous) ? cf. encore *Bull.* 1952, 2, *ad* n. 109). P. 32, l'inscription bilingue I (pas de provenance ; elle est de Milétoupolis de Mysie) a été rééditée dans Dessau, 9108 (en 1916) et, d'après la pierre et avec photographie, par F. K. Dörner, *Jahreshefte*, 32 (1940), *Beiblatt*, 128-129 ; cf. *Bull.* 1941, 122 *a* ; 1953, 87). — Pp. 43-46, sur Celsus Polemaeanus, sa carrière, sa famille et les inscriptions d'Éphèse et d'ailleurs qui le mentionnent, il est essentiel de voir J. Keil, *Ephesos*, V 1, *Die Bibliothek* (1944) ; cf. *Bull.* 1953, 176. Des points du commentaire de S. seraient modifiés. — P. 68, dans ce décret des musiciens, la restitution Νεαπόλει τῶ[ν Πισιδῶν], reproduite sans observation d'après la première édition (*JRS* 1926) et *Année Épigr.* 1926, est certainement fausse ; elle avait été corrigée par Ad. Wilhelm et par L. Robert dans *SEG*, VI, 59 et dans *Études épigr. et philol.*, 262, note 1. — P. 75, sur les Muciani, cf. maintenant *Bull.* 1952, 156, *ad* n. 22. — P. 102, note 33, sur le procurateur Marinus et les *familiae* de gladiateurs dans les provinces, les *Gladiateurs*, 267 sqq., seuls cités, ont été complétés de façon importante grâce à un nouveau document dans *Hellenica*, III (1946), 122-124. — P. 104-105, dans l'inscription de Tavium pour le *corrector* M. Antonius Memmius (*IGR*, III, 238 ; Ramsay, *Social basis of Roman power* (cf. *Bull.* 1944, 154), 95, n. 66), S. restitue à la fin : [ποιησάμενον ἐν] τόπῳ Καί[σαρος διαγνώσεις] ; cf. *ad cognoscendas vice Caesaris cognitiones*.

Pour Athènes, voir nos 89, 97, 103. Pour les Locriens de l'Ouest, no 142. Pour les fonctionnaires lagides à Chypre, nos 258, 259 (inscriptions de Chypre, Delphes, Olympie, Délos, Crète). Sur des gouverneurs d'Achaïe, no 98. Sur les prêtres d'Hélios à Rhodes, no 195. Cf. aussi 76, 152, 225, 269.

ATTIQUE

Voir aussi nos 42 (sacrifice du *koureion* et clérouchie de Samos), 41 (éphébie attique), 36-40 (questions juridiques et économiques), 56 (théâtre), 68 (ami de Callimaque).

72. **Athènes.** — A. E. Raubitschek, *Actes du IIe Congrès*, 59-74 : *Ostracism.* Contribution apportée à l'histoire de l'ostracisme par les trouvailles de l'Agora; programme et méthodes de la publication de ces ostraca.

73. B. B. Shefton, *ABS*, 47 (1952 ; paru en 1953), 278 : *The dedication of Callimachos, A postscript.* Sur l'épigramme *Bull.* 1952, 42.

74. W. Peek, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), *Aus der Werkstatt*, 304-312. P. a étudié un lot d'un millier d'estampages d'inscriptions attiques et de copies de fragments que J. Kirchner avait laissé de côté en terminant son Corpus. Les deux premières sections de son article sont un fruit de cette révision. — I. *Ein neues Denkmal der Perserkriege.* Un petit fragment, connu d'abord par un estampage puis retrouvé dans la Bibliothèque d'Hadrien, rappelle étroitement, par les lettres et par la pierre, les « épigrammes de Marathon ». P. y reconnaît la fin de deux hexamètres qu'il reconstitue en [πε]ζοί τε καὶ *h*[ιππῆς] et en [κλέος *hέσπετ*]ο νέσοι. « L'île » est Salamine, le second distique se rapporte à la bataille de Salamine et donc le premier à celle de Platées. Le sens de ces deux distiques est celui-ci d'après P. : « Fussvolk und Reiter zwangen auf boiotischer Flur die Perser zu Boden und machten den Namen dieses Schlachtfeldes unsterblich. Unvergänglichen Ruhm gewann aber auch der Aias-Insel die Schlacht, in der hellenische Schiffe die Flotte des Xerxes vernichteten » ; « [ἀθάνατον δ' Αἴαντος *hάμα* κλέος *hέσπετ*]ο νέσοι, | [*hενίκα*...], möchte der zweite Hexameter allenfalls gelautet haben ». Ce monument des victoires de Platées et de Salamine a été créé « offensichtlich in Anlehnung an das für die Schlacht von Marathon und als Gegenstück zu diesem ». Aussi P. présente-t-il des considérations sur « les épigrammes de Marathon » (en dernier lieu *Bull.* 1951, 66, avec bibliographie), dont aucune des restitutions proposées pour les vers 2, 3, 6 et 7 ne l'a satisfait ; il repousse la restitution d'Ad. Wilhelm ἔσγον γὰρ πεζοὶ τὲ[ν ἄλκιμον Ἀσίδος *hίππο*]ν, notamment à cause de l'article. Les deux « épigrammes de Marathon » se rapportent toutes les deux à la bataille (comme on l'admet généralement maintenant ; contre la thèse du Kynosarges et contre W. Vollgraff, que P. n'a pas connu, cf. *Bull.* 1951, 66). Les deux groupes d'inscriptions, celui de Marathon et le nouveau (P. admet qu'il y avait au-dessus des deux distiques un autre groupe de deux distiques), n'étaient pas inscrits sur des cénotaphes au Céramique (théorie de J. H. Oliver) ; c'étaient des monuments commémoratifs élevés alors que les événements étaient devenus l'histoire. P. les met en relation avec Cimon et les trois hermès qu'il éleva sur l'Agora en 476-75 après l'expédition de Thrace ; « die Errichtung der Denkmäler für Marathon, für Salamis und Plataiai [celui que publie ici P.] und die der Kimon-Hermen wird man in nahen zeitlichen und doch vielleicht auch ideellen Zusammenhang zu bringen haben ». Le n° II ci-après n° 102.

75. H. A. Thompson, *Hesperia*, 22 (1953), 25-56 : *Excavations in the Athenian agora 1952.* Pp. 49-51, dédicace des hipparques et des phylarques au IVe siècle :

[Ἵπ]παρχοι καὶ φύλαρχοι ἀνέθησαν. Ἵππαρχοι · Ἀντικράτης Σωκράτους Ἑρμειος, Πατροκλέης [?] Ἱεροκλέους Φιλαίδης. Φύλαρχοι. L'inscription est sans doute en rapport avec les parades de la cavalerie. Elle a été trouvée remployée dans la même région que la base des phylarques vainqueurs, avec signature de Bryaxis (*IG*, II², 3130), et qu'une autre dédicace de victoire d'une tribu et d'un phylarque (*Hesperia* 1946, 176, n. 24). « Les trois monuments, datant tous du IVe siècle, peuvent avoir été érigés à l'angle nord-ouest de la place, près des Hermès qui sont deux fois indiqués par Xénophon comme le point de départ des manœuvres qu'il recommande ». — P. 50, note 44, notons que l'étude de M. Holleaux sur le devis du piédestal d'un trépied (*Ath. Mitt.* 1906) a été rééditée dans ses *Études d'épigraphie*, I (1938), chap. XXIII, avec utilisation des études postérieures et qu'il a paru depuis lors des compléments signalés *Bull.* 1940, 47 ; 1943, 16. — Voir n° 76.

76. B. D. Meritt, *Hesperia*, 21 (1952), 342-380 : *Greek inscriptions*, publie des inscriptions trouvées récemment ou un peu plus anciennement à l'Agora. N. 1. Fragment d'une liste de soldats tués en Thrace : [Ἐπὶ] Θράικες · [β]άρβαροι [τ]οχσόται · [Ν]ομένιος, [Κα]λλίστρ[α]τ[ος]. Il n'appartient pas à *IG*, I², 944. — N. 2, fragment d'un décret de proxénie de la fin du Ve s. M. examine *SEG*, X, 105 ; 19 ; 54. Dans ce dernier texte, M. restitue cette formule singulière : Κρίσονα [καὶ — τὸς] Δελφὸς καὶ δὲ (= δὴ) Κ_ιρραίος] ; il reconnaît qu'il n'y a pas de parallèle, mais il croit que le sens n'est pas douteux et il montre quel intérêt a, selon lui, la mention de ces « Delphiens et, plus particulièrement, Kirrhéens ». Sur les noms Krisa et Kirrha, M. renvoie à *P.W.* s. v. *Krisa* [1922]. Il ignore les récentes études, fouilles et discussions sur Krisa et Kirrha (L. Lerat, J. Jannoray, Van Effenterre). — N. 4. Un nouveau fragment donne deux lettres et demie de l'intitulé de la liste des Argiens tués à Tanagra en 458 : ΔΕ. M. écrit donc au début : Ἀργει[ον τοί]δ' ἔθ[ανον Ταν]άγραι au lieu de [τοίδ' ἐν Ταν]άγραι. Il modifie ainsi la suite de la restitution : Λακ[εδαιμονίον *hυπὸ* χερσ]ὶ, πένθο[ς δ' ἔτλασαν γᾶς πέ]ρι μαρνά[μενοι]. — N. 5, très intéressante loi contre la tyrannie, de 29 lignes conservées en entier, au-dessous d'un relief représentant le Peuple assis couronné par une femme, sans doute la Démocratie. Elle date de l'archontat de Phrynichos (337-6), 2 ans après Chéronée, dans la 9e prytanie. Elle a été proposée par Εὐκράτης Ἀριστοτίμου Πειραιεύς, le démocrate qui périt en 322 (Lucien, *Demosth. Encom.*, 31). Ayant traité de la prosopographie, M. renvoie essentiellement pour le commentaire historique à Kougeas, *Nea Hestia*, 52, juillet 1952, pp. 836-839 et au *New York Times* du 26 mai 1952 (*non vidimus*). Le décret émane des nomothètes : l. 6, δεδόχθαι τοῖς νομοθέταις. Le meurtrier de celui qui voudrait établir la tyrannie ou renverser la démocratie sera pur : l. 7-11, ἐάν τις ἐπαναστῆι τῶι δήμωι ἐπὶ τυραννίδι ἢ τὴν τυραννίδα συνκαταστήσηι ἢ τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων ἢ τὴν δημοκρατίαν τὴν Ἀθήνησιν καταλύσηι, ὃς ἂν τούτων τι ποιήσαντα ἀποκτείνηι ὅσιος ἔστω. Si la démocratie a été renversée, il est interdit aux membres de l'Aréopage de siéger et de délibérer : l. 11-16, μὴ ἐξεῖναι δὲ τῶν βουλευτῶν τῶν τῆς βουλῆς τῆς ἐξ Ἀρέου Πάγου καταλελυμένου τοῦ δήμου ἢ τῆς δημοκρατίας τῆς Ἀθήνησιν ἀνιέναι εἰς Ἄρειον Πάγον μηδὲ συνκαθίζειν ἐν τῶι συνεδρίωι μηδὲ βουλεύειν μηδὲ περὶ ἑνός; un mot tel que μηδενί avec τῶν βουλευτῶν a dû être oublié. Sinon, le coupable sera frappé d'atimie et ses biens confisqués ; l. 16-22, ἐὰν δέ τις τοῦ δήμου ἢ τῆς δημοκρατίας καταλελυμένων τῶν Ἀθήνησιν ἀνίηι τῶν βουλευτῶν τῶν ἐξ Ἀρείου Πάγου εἰς Ἄρειον

Πάγον ἢ συνκαθίζηι ἐν τῶι συνεδρίωι ἢ βολεύηι περί τινος, ἄτιμος ἔστω καὶ αὐτὸς καὶ γένος τὸ ἐξ ἐκείνου καὶ ἡ οὐσία δημοσία ἔστω αὐτοῦ καὶ τῆς θεοῦ τὸ ἐπιδέκατον. Deux stèles portant cette loi doivent être érigées l'une à l'assemblée, l'autre à l'entrée de l'Aréopage : l. 22-26, ἀναγράψαι δὲ τόνδε τὸν νόμον ἐν στήλαις λιθίναις δυοῖν τὸν γραμματέα τῆς βουλῆς καὶ στῆσαι τὴμ μὲν ἐπὶ τῆς εἰσόδου τῆς εἰς Ἄρειον Πάγον τῆς εἰς τὸ βουλευτήριον εἰσιόντι, τὴν δὲ ἐν τῆι ἐκκλησίαι. B. D. Meritt, *Hesperia*, 22 (1953), 129 : *The entrance to the Areopagus*, revient sur cette précision topographique et rectifie sa traduction. Le problème de topographie monumentale est étudié par H. A. Thompson, *ibid.*, *Excavations in the Athenian Agora 1952*, 51-53, qui commente aussi le relief dont il donne une photographie. — N. 7. Nouveau fragment du décret (l. 48-60) et de la liste des prytanes de 135-134 *Hesperia* 1940, p. 126-133, n. 26. — N. 11-12 : petites bases avec dédicaces à Hadrien. — N. 25 : sur un fragment du v^e^ siècle Διὸς Ἐ[λευθερίου]. — N. 33, fragment d'une nouvelle dédicace à Zeus Milichios avec serpent barbu (la tête conservée seule) : Θεόδ — Διὶ Μιλ[ιχίωι].

77. G. Klaffenbach, *AJA* 1953, 136-138, compte-rendu de A. E. Raubitschek, *Dedications from the Athenian Acropolis* (sur ce livre, voir déjà *Bull.* 1950, 63; 1951, 65). K. exprime son admiration pour le zèle et la profonde connaissance de R. et son courage dans le rapprochement des fragments. Il regrette que bien des reconstructions et des attributions à telle classe de monuments soient, bien plus souvent que ne l'exprime R., purement hypothétiques, surtout quand elles se fondent sur des restitutions arbitraires d'inscriptions. Il critique la fréquente hardiesse de restitutions « au delà des limites admissibles », et spécialement leur insertion dans le texte même et non dans le commentaire. « Painful also are the confusing references in the lemmata of the individual inscriptions which tend to crowd out the important entries by a host of completely useless ones. One can only regret the time and effort which R. has spent on it. Not a single passage seems to have escaped him in which one of his inscription is cited, be it only in Meisterhans or Liddell and Scott ». Critiques sur les n^os^ 77, 99, 121 (cf. *Bull.* 1952, 43), 135, 143, 149, 150, 163, 172, 201, 299. — M. F. Mc Gregor, *Class. Phil.*, 47 (1952), 32-35, dans un compte rendu du même volume présente des observations analogues. Reconnaissant « l'érudition et l'effort » de l'éditeur, « ingénieux et patient travailleur, qui exprime le plus possible d'un texte si fragmentaire qu'il soit », il pense que « l'exécution de la tâche n'est pas sans défaut et fait surgir d'importantes questions ». Il souligne l'extrême audace dans certaines lectures et restitutions et dans le traitement des inscriptions métriques ou supposées métriques. Il relève des incertitudes de raisonnement : « The handling of N° 135 *b* is typical of R'.s fondness for riding two horses with consequent failure to achieve a firm seat on either. This penchant is seen at its worst on pp. 150-151... This fickle reluctance to take a stand, coupled with his habit of piling detail upon theories that in other circumstances he would hesitate to favor, inspires antipathy in the reader. Similar is the tendency towards the « double recension » demonstrated in the commentary on n° 57... ». Surtout deux points nous paraissent importants. Nous y avons souvent déjà insisté dans ce *Bulletin* et ailleurs au sujet de R. et d'autres aussi. D'abord la bibliographie inutilisable par son abondance sibylline (cf. *Bull.* 1950, 63; *La Carie*, II, p. 13). « R.'s command of the bibliography is

encyclopedic ; his employment of his knowledge, however, needs discipline. Citations are excessive and hence rather uneven in quality. I do not believe that the mention of a subject or problem should automatically admit an author to a scholarly bibliography. The listing of text books (some of doubtful origin) suggests ostentation and tends to submerge studies of genuine worth ». Ensuite, l'excès dans les restitutions sans fondement. « The most common expressions in this book are « it is tempting » and « it may be assumed » (*vel sim.*). It should be said at once that R. is not the man to resist temptation ; cf. N^os^ 15, 72, 132, 212 ». « The epigraphist to day deals with the most vital and perhaps the only new evidence that is likely to be granted to te historians. He must therefore exercise the most scrupulous caution. He must never feel embarrassment when he leaves a text whithout restoration ; and he must specify clearly when his supplements are printed by way of example. Even the latter aim at reproduction of the original, however, and when I read, as on p. 6 (on N° 2), « the restoration does not pretend to be correct », I feel that it should not have been printed in the text. N° 103 has an initial letter as the sole survivance of three lines. The commentary (p. 107) reads : « The restauration is uncertain », surely a gem of understatement. Cf. N^os^ 214, 215, 281 ».

78. Dans un compte rendu des *Athenian tribute lists*, II-III, W. K. Pritchett, *Class. Philology*, 1952, 261-263, repousse la lecture et la restitution du nom de l'archonte [*h*]ά6ρων dans le traité entre Athènes et Ségeste (*IG*, I², 19 ; *SEG*, X, 7 ; cf. *Bull.* 1946-47, 74 ; 1949, 42). — Sur des villes de Macédoine dans les listes des tributs, voir n° 157.

79. A. W. Gomme, *Geras Antoniou Keramopoullou* (1953), 36-41 : Πόλεις αὐταὶ ταξάμεναι *on the tribute-lists and Thucydides, V, 18, 56,* maintient sa traduction contre les auteurs des *Ath. tribute lists*, I, 456 ; III, 83-88 : ces villes ont fixé elles-mêmes leur tribut, quelle que soit la situation politique derrière ces mots et la pression exercée sur ces petites villes de Thrace par leurs puissantes voisines de la Chalcidique. G. repousse les traductions « séparément » ou « par arrangement spécial ». Dans Thucydide, V, 18, 6, il repousse la correction de West Γαλαίους pour Σαναίους, encore acceptée, avec une autre interprétation, dans *Ath. tribute lists*, III, 90-92, 347-348.

80. B. D. Meritt, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 298-303 : *An Athenian decree*, republie après révision et avec photographies les fragments de décrets *IG*, I², 97 sur l'envoi d'une flotte (Tod, *Gr. Hist. Inscr.*, I², 76, sans le fragment *c* ; *Ath. Trib. Lists*, III, XI), avec des restitutions nouvelles. Il repousse le rapport, admis depuis Kirchhoff, avec l'expédition contre Mélos en 416 (Thucyd., V, 84). Il y reconnaît une expédition pour le recouvrement de tributs que, rapprochant Aristote, *Ath. Pol.*, 24, 3, il placerait peu après le début de la guerre du Péloponèse.

81. A. W. Gomme, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 334-339 : *IG, I², 60 and Thucydides III 50, 2,* discute l'interprétation d'ensemble et le détail des restitutions du décret relatif à Mytilène Tod, *Gr. Hist. Inscr.*, I², 63 ; *Athenian tribute lists*, II, 76, D 2 (cf. *SEG*, X, 69). La situation juridique de Mytilène et celle des χλῆροι sont entièrement différentes du statut très dur imposé par les Athéniens après la révolte, selon Thucydide ; il y a eu changement de politique.

Le décret ne peut donc être daté de la fin de l'été 427, mais seulement de 425-424 ou du début de 424-423. Peut-être des vers d'Aristophane, *Cav.*, 830-835, en 424, ont-ils un rapport avec ce renversement de politique.

82. A. Andrews, *JHS*, 73 (1953), 2-9 : *The generals in the Hellespont, 410-407 B.C.*, avec remarques sur *IG*, I², 304 (les comptes de 410-409 et la situation de Samos), 108 et 301 (Néapolis et Thasos), 106 et 107 (la campagne de 408), 117 et 116 (Daphnous et Selymbria).

83. R. S. Stanier, *JHS*, 73 (1953), 68-76 : *The cost of the Parthenon.*

84. R. H. Randall Jr, *AJA* 1953, 199-210 : *The Erechtheum workmen*, étudie les travailleurs des comptes de l'Erechtheion à plusieurs points de vue ; il présente sept tableaux statistiques qu'il commente : répartition des métiers selon la condition civique (citoyens, métèques, esclaves), en tenant compte des phases du travail architectural et de l'influence des pertes de la guerre de Sicile sur les citoyens, — relation du statut civique et des dèmes où sont inscrits ces travailleurs, relation des métiers avec les dèmes, gens travaillant dans plus d'un métier, modes de paiement, taux des salaires.

85. Sur l'épigramme attribuée à Anacréon, *IG*, I², 181 (Friedlaender, *Epigrammata*, 107) *AP*, VI, 138, cf. C. A. Trypanis, *Class. Quarterly*, 45 (1951), 31-34 : *The epigrams of Anacreon on hermae.*

86. Daphne Hereward, *ABS* 47 (1952, paru en 1953), 102-117 : *News fragments of IG, II², 10*, publie deux fragments nouveaux de la liste qui suit le décret sur les honneurs aux métèques ; ils ont été trouvés à Égine, en 1942, près du temple dit d'Aphrodite, et identifiés par G. A. Stamiris. D. rapporte aussi à cette liste *IG*, II², 2403 (cf. Tod, *Bull.* 1952, 22). Comme noms de métiers intéressants, les nouveaux fragments donnent : κρομμυοπ(ώλης), πριονο(ποιός) ou πριονο(πώλης), ἀμαξορ(γός), δορυ(ξόος), ἰσχα[δο(πώλης)]. Sur la face B, l. 79-80, apparaît une autre catégorie de métèques : οἵδε παρέμ[ενον τῶι] ἐμ Πειραιεῖ δ[ήμωι]. Quelques noms intéressants : Ἄβδης (sémitique), Ἰδύης, Ἀστυάγης. H. a gagné quelques lettres sur la lecture de la 3ᵉ colonne de *IG*, II², 10.

87. H. Bloch, *AJPhil.* 1953, 407-418 : *The exegetes of Athens and the prytaneion decree*, repousse la théorie de J. H. Oliver, *The Athenian expounders* (*Bull.* 1951, 62) sur l'introduction tardive à Athènes (après 403 a. C.) de l'institution des exégètes et nie tout lien fonctionnel entre eux et les chresmologues. Il se rallie aux thèses de J. Jacoby (*Atthis; Bull.* 1950, 60). Pour le décret sur le prytanée de 445-433 *IG*, I², 77, il rejette l'interprétation de M. Ostwald (*Bull.* 1952, 44) en recourant notamment à *IG* I², 78; « l'interprétation traditionnelle des lignes 9-11 par Schœll, Wade-Gery et Jacoby n'a pas été infirmée par Oliver et Ostwald ; au contraire, le traitement pénétrant du problème des exégètes dû à Jacoby a rendu même plus certain que les exégètes sont les fonctionnaires établis sur l'ordre d'Apollon qui sont honorés dans le décret du prytanée. D'ailleurs leur existence au vᵉ siècle est assurée même sans le témoignage de ce document ».

88. A. Boëthius, dans un volume de mélanges en l'honneur d'un historien de l'art médiéval, *Studier tillägnade Henrik Cornell* (Stockholm, 1950), 17-25 : *L'ex voto dei fanciulli pythaisti nel Museo Barraco*, republie encore deux photographies du relief du ivᵉ siècle a. C. avec dédicace à Apollon *IG*, II², 2816, conservé

à Rome. Le commentaire répète ce qui est déjà connu. — Ni B., ici et dans son ouvrage *Die Pythais*, ni Kirchner, ni G. Daux (*Delphes au* IIe *et au* Ier *s.*) n'ont connu l'article de J. Hatzfeld consacré à ce monument : *Bas-relief des Pythaistes*, *Mélanges Rome* 1907, 137-142 ; il est cité par Michel, *Recueil*, 1643.

88 *a*. A. J. B. Wace, *Jahreshefte*, 39 (1952), 111-118 : *The cloaks of Zeuxis and Demetrius*, a l'occasion de toucher à quelques passages des inventaires de vêtements consacrés à Artémis Brauronia (*IG*, II², 1514, l. 7 sqq., 30 sqq ; 1515, l. 3 sqq. ; 1529, l. 13 sqq., etc.) : vêtements portant des γράμματα, χρυσᾶ ou ἐνυφασμένα, ou un σημεῖον ἐμ μέσωι ou ζῶια δεξιούμενα ou vêtements ἡμιυφεῖς.

89. I. Ch. Threpsiadis, *Polemon*, 5 (1952-53), 59-66 : Τὸ εὕρημα τοῦ Κεραμεικοῦ. N. 1, p. 59 sqq., épitaphe métrique de Πλαγγὼν| Προμάχου. A la ligne 3, le nom Λακεδαιμόνιος a dû être ajouté ; ce serait le frère de Plaggôn ; Th. l'identifie au personnage de ce nom connu par deux passages de Démosthène (cf. Kirchner, *Pros. Attica*, II, p. 1), et il dresse un tableau de la famille.

Οὐ σε γάμων πρόπολος, Πλαγγών, Ὑμέναιος ἐν οἴκοις
ὤλβισεν, ἀλλ' ἐδάκρυσ' ἑ[λ]κτὸς ἀποφθιμένην.
σῶι δὲ πάθει μήτηρ καταλείβεται οὐδὲ ποτ' αὐτὴν
λείπουσι θρηνῶν πενθίδιοι στεναχαί.

Le mot ἑλκτός équivaudrait à ἑλκόμενος et signifierait σπαρασσόμενος. L'adjectif πενθίδιος semble nouveau. — N. 2-3, pp. 63-64, deux épitaphes.

90. S. N. Koumanoudis et A. Oikonomidis, *Polemon*, 5 (1952-53), Ἐπιγραφικὰ Σύμμεικτα, 69 : au Céramique, épitaphe de Ἐπαφρόδιτος Γοργίου Μιλήσιος (IIe s. p. C.)

91. A. N. Oikonomidis et S. N. Koumanoudis, *Polemon*, 5 (1952-53), 22-27, publient, pp. 22-25, 9 épitaphes ou fragments d'épitaphes très simples, presque toutes sur des colonnettes. N. 2 : Θεόφιλος Ἐπιγόνου Κυρηναῖος (IIe s. a. C.). N. 6, Μόσχιον Κρίτωνος Ἑρμιονική (Ier s. a. C). — Pp. 25-27, légères ou très légères remarques sur 11 inscriptions attiques, dont 8 épitaphes. N. 10, dans le décret *IG*, II², 363, ils lisent et restituent, l. 10-11 : [εἴ τ]ι δέοιτ[ο καὶ νῦν ἐπέ]δωκεν [ἐν τῆι προ]τέρ[αι πρυτανείαι ....]ας τι[μῆς καθ]ορι —. N. 11, dans 368, Θεόφαντος serait un Ῥ[οιτειεύς].

92. W. Peremans, *Ant. Class.*, 22 (1953), 94-97 : *Note sur IG, II², 360*, rappelle les discussions sur le jour de la prytanie et celui du mois dans ce décret de 325-324 (*Sylloge*³, 304) : ἑνδεκάτηι (pas de nom du mois), τετάρτηι καὶ τριακοστῆι τῆς πρυτανείας. Il suppose que le lapicide a gravé à tort ἑνδεκάτηι, alors que son modèle aurait donné le chiffre α', mal lu en ια' et transcrit en lettres. Dans d'autres passages de l'inscription, les irrégularités dans le nombre des lettres gravées stoichedon, comme ici, s'expliqueraient par une modification du texte original, écrit en chiffres : l. 38, « il suffit d'admettre comme texte original » ἑλέσθαι πρεσβευτὴν α' ἐξ Ἀθηναίων, au lieu de πρεσβευτὴν ἕνα ἄνδρα, — l. 57, le sigle de la drachme au lieu de δραχμῶν.

93. M. Th. Mitsos et E. Vanderpool, *Hesperia* 1953, 177-181 : *Inscriptions from Athens*. N. 1, nouveau fragment trouvé dans un mur moderne sur le versant nord de l'Acropole qui complète à gauche le décret de la tribu Pandionide *IG*, II², 1139. « The inscription was successfully restored by the earlier editors », c'est-à-dire par Koehler. En effet, ce dernier avait reconnu dans ce fragment un

double du n. 1138, qui était absolument complet. — N. 2, quelques syllabes de la fin des premières lignes d'une liste éphébique du IIIe siècle p. C. — N. 3, « ephebic catalogue », du même siècle : 7 noms. — N. 4-7, épitaphes. — N. 8, *IG*, II², 5787, à Menidi (*Acharnes*), n'est pas une épitaphe, mais la ligne 18 du n. 2962. — La même remarque a déjà été faite par W. Peek, *Ath. Mitt.*, 67, p. 93, n. 155 (cf. *Bull.* 1952, 54). — N. 9, le « titulus memorialis » II², 13243, connu par une copie de Le Bas, est un graffite sur le monument de Thrasyllos.

94. M. Th. Mitsos, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 349-352 : *Inscriptions from Athens IV.* 1. La dédicace aux nymphes à la grotte de Vari *IG*, I², 778, est complète et commence par Τόνδε (dit aussi par W. Peek, *Ath. Mitt.*, 67, p. 39-40, n. 47); M. voit dans *ἡαιπόλος* le nom du dédicant. — N. 2-6, « corrections » infimes et moins qu'infimes à des inscriptions attiques. — N. 6 : la lecture Σωσίστρατος pour Σώστρατος dans l'épitaphe *IG*, II², 5520, aussi dans Peek, *loc. cit.*, p. 92, n. 150. — N. 7-10, épitaphes de citoyens athéniens.

95. A. R. Defrado, *Riv. Fil.*, 81 (1953), 27-42 : *La liberazione di Atene nel 286 A. C.*

96. N. Herz et W. K. Pritchett (n° 5), 81-83, écartent, par l'étude du marbre, le rapprochement de deux fragments de listes de magistrats proposé par S. Dow, *Hesperia, Suppl.* 8 (*Memorial Shear*), 118-125 (*Bull.* 1950, 75).

97. S. Dow, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 358-362 : *Athenians real, dubious and non-existent. I. Andron of Phaleron.* A propos d'un nom mutilé dans *Prytaneis*, n. 92, l. 2, discussion contre l'index d'*Hesperia* I-IX (cf. *Bull.* 1953, 40) ; « a recent writer has filled the space, not once but twice over, by adopting as facts simultaneously both of the two (conflicting) suggestions », car il donne à la fois, comme secrétaire de l'année 124/3, un [Πυρρίας] et un [Ἀνδρων]. — D. *Pyrrhinos of Gargettos.* D. confirme que l'épitaphe *IG*, II², 7594 porte bien Πυρρίου et non Πυρρίφου (Pittakis) ou Πυρρί[χ]ου [Koehler). Dans la liste 417, l. 10, il lit Πυρρίνου au lieu de Πυρρίχου. — P. 361, sur des Πυρρίας d'Héraclée à Athènes, il faudrait renvoyer à Ad. Wilhelm, *Anzeiger Wien* 1942, 65-66 (*Bull.* 1943, 34). Sur le nom Πύρριχος, « not unfrequent » en Grèce, D. renvoie encore et seulement au vieux et inutilisable dictionnaire de Pape ; cf. K. Latte, *De saltationibus Graecorum* (Giessen, 1913), 108-113. — L. 6 de cette même page, il faut écrire « *CIA*, IV » et non « *IG*, IV » qui ne peut renvoyer qu'au Corpus de l'Argolide.

98. A. E. Raubitschek, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 330-333 : *Two notes on the Fasti of Achaia.* — I. *C. Poppaeus Sabinus.* R. restitue son nom sur la base de statue d'un légat d'Auguste, qui avait été en charge sous Auguste et Tibère, *IG*, II², 3233 (*Hesperia* 1948, 41-42, n. 30) ; il écrit : [ἡ βουλὴ καὶ ὁ] δῆμο[ς Γάϊον Ποππαῖον Σαβεῖνον πρεσ]βευτὴν Αὐτοκ[ράτορος Καίσαρος Σεβαστοῦ κ]αὶ Τιβερίου Κα[ίσαρος ἀρετῆς ἕνεκεν]. L'inscription pourrait dater de 14 ou de 31. — II. *P. Memmius Regulus.* Dans *IG*, II², 4176 (inscription avec le nom de Regulus et ses titres, au génitif), R. repousse la suggestion de J. H. Oliver, *AJPhil.* 1948, 436 : ἀντιστράτηγον Μ(υσίας) Μ(ακεδονίας) [Α(χαίας)]. Il pense que l'inscription se rapportait à la mère, à la femme ou à la fille de Regulus. Il la réédite, sans pouvoir élucider cette ligne ; « they may be restored, in violation of the attested reading, as μη[τέ]ρ[α] ». — La nouvelle restitution des lignes 5-6 est inaccep-

table grammaticalement, [ἐπιμεληθέν?]τος ἐπὶ τοὺς ὁπλίτας σ[τρατηγοῦ] Διοκλέους κτλ., au lieu de [στρατηγοῦν]τος ἐπὶ τοὺς ὁπλίτας [τὸ —]. R. republie avec photographies 4177 et 4178. Comme dans beaucoup de cas semblables chez R., on aimerait que quelques mots d'apparat critique ou de commentaire permissent au lecteur de voir aussitôt, sans recourir aux éditions antérieures, les changements apportés, qui se révèlent très minimes après examen. R. réédite 4179 avec un fragment nouveau à droite. — Pour *IG*, II², 3233, R. admet que le légat a été en charge successivement sous Auguste et Tibère. — V. Ehrenberg, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 938-944 : *Legatus Augusti et Tiberii?*, commente la même inscription, qu'il laisse anonyme, en admettant que c'est un témoignage des pouvoirs exercés par Tibère en 13-14 et du « règne commun » d'Auguste et de Tibère, question controversée dont il reprend l'examen. Il date le titre mentionné dans l'inscription entre le 1er juillet 13 et le 19 août 14. Les fonctions de ce légat pourraient être en rapport avec une στάσις à Athènes mentionnée par Julius Africanus.

99. A. E. Raubitschek, *Geras Antoniou Keramopoullou* (1953), 242-255 : *Note on the post-Hadrianic boule.* L'ἐπώνυμος des listes de prytanes après 138 est-il le même que le prêtre du héros éponyme de la tribu ? Conclusion : la documentation est encore trop fragmentaire pour des conclusions certaines. Le Conseil depuis Hadrien a 520 membres, 40 par prytanies. Des confusions sur ce dernier chiffre ont été introduites parce que l'éponyme, comme à l'époque hellénistique le prêtre du héros éponyme, tantôt était membre du Conseil, tantôt ne l'était pas. P. 246-255, R. dresse des tableaux, disposés par tribus, des inscriptions de prytanes depuis 138 pour faire apparaître si l'éponyme est membre du conseil ou non et quelle est la place de son nom dans la liste (au-dessus de la liste, ou à côté, ou parmi les démotes).

100. M. N. Tod, *Hermathena*, 77 (1951), 20-24 : *A teetotaller's epitaph*, reprend l'étude de l'épitaphe tardive publiée par J. Kirchner, *IG*, II², 11606 *a* (*add.* p. 887) sous cette forme : Οἰκιτὶς ὧδε Ἡράκλιος ὑδροπότης ζῶν τῶν φ' <ι> (du Conseil des 500) φλῶς (latin *flos*), δουκάτορ, θανὼν οὐδείς. Il la coupe et la corrige de la façon suivante : οἰκῖ τις ὧδε (plutôt que l'interrogation οἰκῖ τις ὧδε ; c'est cette forme que nous préférerions et que nous avions conjecturée de notre côté) Ἡράκλιος ὑδροπότης (buveur d'eau, abstinent de vin) ζῶν τῶν φί(λων) δουκάτορ (président d'une société d'abstinence) θανὼν οὐδείς, ou plutôt οὐδε(νὸ)ς θανών (vers iambique).

101. *Phalère.* — M. Guarducci, *Annuario*, 27-29 (1952), 117-133 : *Le iscrizioni del santuario di Cefiso presso il Falero*, étudie à son tour les reliefs et les inscriptions du sanctuaire de Képhisos (*Bull.* 1940, 51 *a*) en cherchant à identifier les figures représentées. Dans *IG*, II², 4546, où Walter lisait ἵνα ἀέξοι[εν φί]λ[ον υἱόν], elle propose, après révision d'un estampage : ἵνα ἀέξοιεν Φαλε —, soit Φαλε[ρῆς] = Φαληρεῖς, à moins que ce ne soit un nom Φαλέας. — L'inscription de Colophon alléguée, p. 130, d'après *AJPhil.* 1935, 358 sqq., et « databile come sembre, al 334 av. Chr. », avait été mal interprétée (mention d'Antigone) et date d'environ 310, comme il a été établi *Rev. Phil.* 1936, 159-161, et toujours accepté depuis lors (par ex. Ad. Wilhelm, *Anatolian Studies Buckler* (1939), 350 ; J. G. Milne, *Kolophon and its coinage* (1940), p. 6 ; L. B. Holland, *Hesperia*, 1941, *Colophon*, 170, note 2, rapproché de 95, n. 1).

102. *Daphnè.* — W. Peek, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), *Aus der Werkstatt*, 312-317 : II, *Ein attischer Hymnode.* Au fragment (début de 3 vers) publié par lui *Hermes* 1931, 475 et que l'on avait rapporté à un monument de Musée ou d'Homère (P. Maass, O. Kern ; *Bull.* 1940, 50), P. avait déjà ajouté, d'après un dossier de H. von Prott, un fragment donnant au-dessous le début de deux séries de 4 vers chacune ; le personnage honoré était un certain Θεόδωρος, Ἑλλάδος ὑμνωιδός (*Bull.* 1941, 52; *IG*, II², 13088). D'après un estampage et une copie de J. Kirchner (voir n° 74) et d'après la pierre, moins bien conservée, qu'il a pu faire retrouver au musée épigraphique, P. a maintenant la fin des 7 derniers vers de ce monument. Il manque au milieu le tiers ou à peu près de chaque vers que P. restitue. Il donne un commentaire littéraire et esthétique de ce groupe de trois épigrammes ; mais ces restitutions sont si incertaines, sans exception, et si arbitraires pour la plupart que c'est plutôt un commentaire de la poésie de P. lui-même que de l'épigramme du IVe siècle.

103. *Éleusis.* — J. H. Oliver, *Hesperia*, 21 (1952), 381-399 : *The Eleusinian endowment*, republie après révision des mesures et des lectures la fondation *IG*, II², 1092 ; l'absence d'apparat critique oblige à se reporter aux éditions précédentes pour voir toutes les différences avec cette nouvelle édition ; un certain nombre seulement sont signalées dans le commentaire. Il voit dans la partie principale du texte, l. 2-31, non pas un décret du *synédrion* des Panhellènes, comme on l'avait cru, mais une décision, une ἀπόφασις de l'Aréopage ; il s'agit d'une affaire purement athénienne, une fondation éleusinienne gérée par le hiérophante et le dadouque ; on doit distribuer le surplus des revenus de la fondation, celle-ci étant affectée d'abord à des distributions aux bouleutes. Dans la décision du préfet, l. 32 sqq., O. résoud, l. 33, le sigle qui suit Σεβῆρος par εἶπεν et rapproche des documents latins où *dixit* est rendu par un sigle. Selon O., il ne faut pas restituer cette partie du document comme une lettre, mais écrire : τὴν μὲν φιλοτει-μ[ίαν ἀποδέχομαι] | καὶ αὐτὸς ἦν πρὸς τοὺ[ς] θεοὺς ἐ[πεδείξατο], le sujet de ce dernier verbe étant l'auteur de la fondation. Étude de la liste des bénéficiaires de la distribution du surplus, dignitaires des cultes éleusiniens (cf. P. Foucart, *Les mystères d'Éleusis*, 221-224). Dans cette liste se trouve le donateur lui-même, que O. cherche à identifier. Comme il ne trouve pas d'exemple du nom Xeniôn dans l'index de *IG*, III, ni dans l'index des dix premiers volumes de *Hesperia*, il rapproche *IG*, II², 3676 : [τὸ]ν ἀφ' ἑστ[ίας] Φλα. Ξενίωνα Μαραθώνιον τὸν κράτιστο[ν], en restituant à la dernière ligne non pas [μύσ]την ὁ φίλο[ς] (ou [πύκ]την) comme dans les éditions précédentes, mais [Φλα.] Ζηνοφίλο[υ] Ζηνόφιλο[ς], père de Xeniôn ; il voudrait retrouver Xéniôn dans une inscription de Gortyne, *I. Creticae*, IV, 300 (cf. *Bull.* 1952, 134), où il est honoré comme bienfaiteur. Le père de Flavius Xeniôn, Flavius Zenophilos, aurait reçu le droit de cité à Athènes et aurait été admis dans le genos des Eumolpides. O. date le décret de l'Aréopage d'environ 165 p. C.

104. E. Vanderpool, *Hesperia* 1953, 175-176 : *New evidence for the location of the Attic deme Kopros*, publie un gros bloc trouvé dans une tour médiévale au pont du Céphise à 1 km. à l'est d'Éleusis. C'est l'épitaphe (IIIe-IIe s. a. C.) de cinq Κόπρειοι (4 hommes et une femme) et d'un Παιονίδης. Ce lieu de trouvaille soutient la localisation du dème de Kopros sur la côte de la plaine Thriasienne, près des bras du Céphise.

105. *Acharnes*. — G. Daux, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 775-782 : *Serments amphictioniques et serment de Platées*, revient encore sur le « serment de Platées », L. Robert, *Études épigr. et philol.*, 307-316 (cf. *Bull.* 1940, 51; 1941, 52 *a*; 1946-47, 107; 1949, 62; 1950, 97; 1952, 55), cette fois pour prendre position au sujet des lignes que lui a consacrées J. A. O. Larsen à la page 146 de son article *Class. Philology*, 39 (1944), *Federation for peace in Ancient Greece*. Il nous paraît difficile à suivre.

106. *Teithras*. — J. Tréheux, *BCH* 1953, 155-165 : Ἐπ' ἀμφότερα. Dans le bail étudié par Ad. Wilhelm, *Archiv Papyr.*, 11 (1933), 189-200, aux lignes 12-13, T. explique μισθῶσαι... καὶ αὐτῶι καὶ τοῖς Ξανθίππου κληρονόμοις ἐπ' ἀμφότερα, non point comme une allusion aux héritiers de la branche masculine et de la branche féminine, mais au sens de « à la fois », à l'un et aux autres ensemble. « Ἐπ' ἀμφότερα, légèrement pléonastique, ne fait que souligner la liaison forte entre les deux termes, déjà marquée par le redoublement du καί ». — Voir n° 130.

107. *Sounion*. — J. H. Joung, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 353-357 : *An epigramm at Sunium*, publie une épigramme funéraire du IVe siècle :

Σωφροσύνην ἤσκον ἀρετήν τε, ὡς χρὴ νέον ἄνδρα,
καὶ ζῶν ἠινούμην καὶ ἐπεὶ βιότου τέλος ἔσχον,
ὥστε θανὼν ἔλιπον λύπας προγόνοισι φίλοις τε·
οὐ γὰρ ἔτ' ἔστιν ἰδεῖν σῶμα γονεῦσιν ἐμόν.

Pour la grotte de *Vari*, voir n° 94.

PÉLOPONÈSE

108. **Corinthie**. *Corinthe*. — Ch. H. Morgan, *Hesperia* 1953, *Investigations at Corinth* 1953. *A tavern of Aphrodite*. P. 140, M. publie, avec photographie, un fragment d'une base « de l'époque impériale relativement ancienne », dont il ne reste guère que la signature : -ονίκου θεοῖς · | -όδαμος Μεγιστοδάμου Λα|[κεδα]ιμόνιος ἐπόησε.

109. A. N. Oikonomidès et S. N. Koumanoudis, *Polemon*, 5 (1952-53), 28-30, publient avec photographie d'estampage une épigramme funéraire (IIIe s. p. C.) trouvée près de la basilique, à 1 km. 1/2 au nord du musée :

— — ος Κόκ(κ)ος ἐγὼ [τὸ] ἅπαν Χαρίου [?] τὸ
[μν]ῆμα κέκτημαι [λυ]πρὸν τοῦτο λαβὼν τὸ γέρας,
ἀνδρῶν μὲν ζώντων λύπη, τέρψις δὲ θανόντων,
εἴ γέ τις εἰς Ἀΐδην τέρψις ἔφυ μερόπων.

110. Voir n° 16. P. 336, n. 2884 et fig. 136, D. reproduit la dédicace sur disque de plomb (*Corinth*, VIII 1, 74) : ἐγὼ Συριανὸς ἀν[έ]θηκα εὐχαριστῶν. Considéré comme d'époque byzantine.

Heraion de Perachora. — Voir n° 51.

111. *Isthme*. — O. Broneer, *Hesperia* 1953, 182-195 : *Isthmia Excavations 1952*. Au cours de cette campagne où B. a trouvé les fondations (ou leurs traces) du temple de Poseidon, on a relevé quelques inscriptions. P. 192, dans le pronaos du temple, fragment de base [de la basse époque impériale] : — [Πτ]ολεμαῖον — ἀγωνοθέτην — οἱ Ἑλληνοδίκαι. Ψ. B. Il nous paraît que l'inscription est presque complète à gauche et nous écrivons : [τὸν] ἀγωνοθέτην | οἱ Ἑλληνοδίκαι. Ptolemaios

était agonothète « presumably at the Isthmian games ». Il n'y a aucun doute là-dessus. Sur les Hellénodiques des Isthmia, au nombre de 10, et leur rapport avec l'agonothète, cf. *Hellenica*, V (1948), 60-61. — Pp. 192-193, base de statue trouvée dans le mur de Justinien. La photographie publiée est inutilisable ; il aurait fallu alors une bonne photographie d'estampage. Un artiste Milésien est honoré par sa patrie. « The inscription seems to date from the first half of the second century after Christus » (d'après quels indices ?). Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ὁ Μειλησίων Γ. Αἴλιον (la lecture doit être fausse ; on attend Τ(ίτον) ou Π(όπλιον) et le musicien devait tenir le droit de cité d'Hadrien ou d'Antonin le Pieux) Θεμίσωνα Θεοδότου υ(ἱὸν) [?] νεικήσαντα Ἴσθμια, Νέμεα, κοινὸν Ἀσίας ε' καὶ τοὺς λοιποὺς ἀγῶνας πθ' (les chiffres ne sont pas donnés comme sûrs), μόνον καὶ πρῶτον Εὐριπίδην, Σοφοκλέα καὶ Τειμόθεον ἑαυτῷ (il n'y a naturellement pas à ajouter un *iota* comme s'il avait été oublié par le lapicide) μελοποιήσαντα. Ψ. B. Selon B, « the exact force of ἑαυτῷ in that connection is obscure. His accomplishment may have consisted in borrowing themes from the works of the three playwrights for the composition of lyric poetry which he would also have set to music ». Il nous paraît clair que Thémisôn a « composé la musique » sur des œuvres d'Euripide, de Sophocle et de Timothée « pour lui », c'est-à-dire pour l'exécuter lui-même ; c'était apparemment un citharède, et pas seulement un exécutant, mais un compositeur (cf. le maître de chant P. Aelius Agathemeros, qui a été κιθαρωδὸν ἱερονείκην καὶ μελοποιὸν ἔνδοξον, *IGR*, IV, 1432, l. 24-25) ; il a fait ou refait la musique, mais il adopta les vers mêmes de ces poètes, et ne leur emprunta pas seulement le sujet. Le chiffre de 89 victoires n'est pas spécialement « un record » ; on a des chiffres bien plus élevés dans les inscriptions de ce genre. — P. 193, anse d'amphore Ἀλκάνορος (de semblables à Troie). — P. 186, sur P. Licinius Priscus Juventianus et ses générosités au sanctuaire, B. ne semble pas connaître *Hellenica*, I (1940), 43-53 : *Un édifice du sanctuaire de l'Isthme dans une inscription de Corinthe*, où fut reprise et expliquée une inscription publiée par lui.

112. *Phlionte*. — G. A. Stamiris, *Hesperia*, 22 (1953), 57-58 : *Notes on inscriptions from Phlius*, reconnaît dans les fragments d'époque chrétienne (quelques syllabes) publiés par R. L. Scranton, *Hesperia* 1936, 246, n. 17-20 (seulement 17-18 dans *SEG*, XI, 287-288), des citations des Psaumes (18 = 118, 26 ; 19 = 113, 7) et d'hymnes liturgiques (n. 20). — *IG*, IV, 450, est sans doute l'épitaphe tardive d'un [Φι]λέρως. — St. renvoie aux « similar quotations used (at least in later times) as legends of hagiographic paintings » telles que les conseille Dionysios de Phourna. — Il doit s'agir ici de citations des Écritures sur des parties d'édifices et qui ont un rapport avec la destination de ces édifices (bibliographies par ex. dans *Bull.* 1939, 410 ; 1949, 144 ; 1953, 194, *ad* n. 162).

113. **Argolide**. *Argos*. — S. N. Koumanoudis et A. N. Oikonomidis, *Polemon*, 5 (1952-53), Ἐπιγραφικὰ Σύμμεικτα, 67-69, publient une base votive trouvée près du lieu Chonika avec un distique du milieu du v^e^ siècle :

Λάιοσ τόνδ' ἀνέθηκ' Ἀργεῖος Πρατέα υἱός,
πατρὸς μνᾶμα, Κρόνου παιδὶ χαριζόμενος.

M. Th. Mitsos, *Epeteris Et. Byz. Spoudôn*, 23 (1953 ; *Kaniskion Phaidoni I. Koukoule*), 150-151, Εἰς ἐπιγραφὴν ἐξ Ἀργολίδος, a revu l'épigramme et il lit le premier nom Βαλος. L'emploi de l'ethnique Ἀργεῖος en Argolide lui paraît indiquer

comme date l'époque entre la catastrophe argienne de Sépeia et la destruction de Mycènes par Argos en 468, alors que Mycènes dominait le sanctuaire d'Héra.

114. G. Roux, *BCH* 1953, 116-123 : *Autel à triglyphes bas trouvé sur l'Agora d'Argos*. P. 120 sqq., P. Charneux a corrigé et complété la lecture du décret *Mnemosyne* 1915, 373, D, l. 10, gravé sur une métope du monument identifié par R. : [ἐν] τῶι ἰαρῶι τοῦ Ἀπ[όλλωνος], [et non point τῶι Ἀλ[εξανδρείωι]; il n'y a donc aucun rapport entre cette série de décrets et un édifice ptolémaïque comme l'avait cru W. Vollgraff, et les conclusions chronologiques que l'on avait tirées de là pour tous ces décrets sont caduques]. R. étudie les textes littéraires qui établissent un lien entre l'agora d'Argos et le sanctuaire d'Apollon Lykeios. — Pour la page 122, § 1, rappelons que, si de nombreux décrets étaient gravés dans le sanctuaire d'Apollon, cela n'autorise pas à appeler celui-ci « le dépôt général des archives ». Dépôt des archives et lieu d'exposition des décrets gravés sur pierre sont deux choses distinctes, comme l'a notamment souligné plusieurs fois Ad. Wilhelm.

115. M. Th. Mitsos, dans sa prosopographie argienne (n° 67), publie, p. 11, un fragment de 26 lignes d'une liste d'affranchissements à l'*Héraion* d'Argos.

Voir n° 53.

Trézène. — Voir n° 128.

116. *Hermione*. — M. Jameson, *Hesperia* 1953, *Inscriptions of the Peloponnesos*, 148-168, n. 1-16. N. 1-2, J. republie les dédicaces à Déméter Chthonia en alphabet épichorique *SEG*, XI, 379 et 378, avec photographies et avec remarques sur l'alphabet. — N. 3. Dédicace inédite du IVe siècle, (avec interponction entre chaque mot) : Κλεναγόρος Λύωνος Δάματρι Ἑρμιονεύς. Πολυκλῆς, Ἀνδροκύδης Ἀργεῖοι ἐποίησαν. J. identifie ce Polyklès à celui de Pline, *NH*, 34, 50. — N. 4. La dédicace Marcadé *BCH* 1949, 537 (*Bull.* 1951, 101) fait partie du même ensemble. Table généalogique de la famille d'après les dédicaces 1-4. J. pense de façon intéressante que ces bases ont porté non des statues équestres (Marcadé), mais des vaches, victimes consacrées à Déméter Chthonia. — N. 5, signature d'artiste : Φιλοκλῆς Καλλικράτεος Μεγαλοπολίτας ἐποίησε. Le même à Épidaure, *IG*, IV², 656. Fin du Ier s. a. C. ou début du Ier s. p. C. — N. 6, petit fragment d'une inscription honorant l'empereur Caracalla. — N. 7, petit fragment où J. lit : — τοῖς γλυ[πτοῖς] (en rapprochant γλυπτὸν ⌈τόδε σᾶμα sur une stèle à relief d'Argos, *SEG*, XI, 344) — | [— τοῖς] δὲ λοιποῖς — | [— οὐ]δέτερον — | — M.. Μυρ[τίλου ? d'après *SEG*, XI, 385]. Nous y verrions une interdiction funéraire : tombe élevée τοῖς γλυ[κυτάτοις γονεῦσι *vel sim.*]; τοῖς δὲ λοιποῖς interdiction; si quelqu'un enterre ἕτερον, il paiera une amende de μύρ[ια δηνάρια]. — N. 9, petit fragment donné comme appartenant à une épitaphe juive d'après les mots συναγωγὴ et πιστός. — N. 14, fragment chrétien, avec les imprécations μαρὰν ἀθά et mention de τοῦ προδότ[ου], Judas. — N. 15, discussion topographique de l'arbitrage entre Hermione et Épidaure (*SEG*, XI, 377 et 405). J. identifie Σελλᾶς-Σελλᾶντος avec la vallée appelée aujourd'hui Salanti; c'est bien (cf. p. 165, note 45) la survivance toponymique à laquelle nous avions fait allusion *Bull.* 1949, 68, en utilisant la carte de Miliarakis. — Réédition, p. 162, note 36, de la dédicace à Déméter *IG*, IV, 746. — N. 16, épitaphe.

116 *a*. P. Orlandini, *Archaeologia Classica*, 3 (1951), 94-98 : *I donari firmati da Kresilas e Dorotheos a Hermione*, avait déjà montré de façon convaincante que

les deux bases connues *IG*, IV, 683-684, republiées par W. Peek, *Ath. Mitt.* 1934, 45 sqq., avaient supporté, non point des chevaux (Peek), mais des vaches, animaux de sacrifice offerts à la Déméter Chthonia d'Hermione. Jameson n'a pas connu l'article de son prédécesseur, qui est plus décidé et, par certains arguments, plus démonstratif.

117. *Thyréatide.* — I. A. Kouskounas, *Platon*, 3 (1951), pp. 260-265 : Μία ἐκ Θυρέας ἐπιτύμβιος ἐπιγραφή, publie une très intéressante épitaphe conservée dans un monastère (Ὀρθοκωστᾶς) du dème de Brasiai de l'éparchie de Kynouria, brisée en 6 morceaux; elle a dû y être transportée de la Thyréatide où le monastère avait de nombreux domaines. Γέλλιε Κάρπε χαῖρε, πάντων φίλε | Ἀθηναῖε ἐν Θυρέᾳ κατοικῶν. Νοήματι | καὶ φρ[ον]ήματι κ[αὶ] νεανισκείᾳ πολλῶν | ἐξ[ο]χώτερος ἀνδρῶν (cet éloge en prose est intéressant ; cf. *Bull.* 1952, 31) ἐγένετο πραγματευ|τὴς τῆς Θυρεατικῆς χώρας. Νοῶν καὶ φρ[ο]νῶν (formule courante dans les testaments, les fondations et les documents similaires pour signifier que le testateur a sa pleine raison), εἴ τι γένοιτο περὶ αὐτὸν ἀνθρώ|πινον, κατεσκεύασεν οἶκον ἐώνιον | ἑαυτῷ τε καὶ τοῖς ἰδίοις πᾶσιν · εἰ δέ τις | ἐπεισενέγκῃι τῶν μὴ προσηκόντων | [ἕτε]ρ[ο]ν καὶ θῇ, δώσει προστείμου τοῖς | [λογισ]ταῖς τῆς χώρας δηνάρια πεν(τακόσια). *Sigma* carré et *omega* carré. Il ne faut naturellement pas croire que ce Karpos était de la même famille que les autres Karpos que l'on trouve dans les inscriptions d'Athènes. Des Gellii se trouvent à Corinthe, à Delphes, à Patras ; K. cite à Athènes un Γέλλιος Ροτίλιος. Il a cru d'après le grec moderne que Gellius Karpos était un marchand et il suppose qu'il a pu faire aussi le prêteur et le banquier et s'occuper de tout le commerce d'importation et d'exportation de la région. En réalité, ce πραγματευτὴς τῆς χώρας était un « intendant », selon le sens classique du mot que nous avons eu si souvent à relever. Toute la Thyréatide devait former un même domaine. Appartenait-il à des Gellii dont cet homme était le gérant ? A la dernière ligne, la restitution [λογισ]ταῖς est impossible ; il n'existe pas de λογισταὶ τῆς χώρας et on ne paie pas d'amende à des λογισταί ; l'éditeur indique qu'il ne peut y avoir plus de six lettres dans la lacune. Ne faut-il pas écrire τοῖς [δεσπο]ταῖς τῆς χώρας ? L'amende serait à verser « aux propriétaires du territoire », dont Gellius Karpos était l'intendant, — intendant très avisé et très actif d'après les lignes 2-4. A Téos, un Διονύσιος δ(οῦ)λ(ος) πραγματευτὴς Φλ. Δημητρίας Φλακίλλης ὑπατικῆς prévoit le versement de l'amende pour usage illégal de la tombe τῇ δεσποίνῃ μου ἢ τοῖς κληρονόμοις αὐτῆς (*CIG*, 3104 ; *IGR*, IV, 1576). Mais un autre supplément nous paraît sans doute préférable : [μισθω]ταῖς ; car plusieurs épitaphes d'Asie Mineure prévoient le versement de l'amende au μισθωτής du grand domaine.

118. **Laconie.** *Sparte.* — A. M. Woodward, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 868-883 : *Sparta and Asia Minor under the Roman Empire*, revient sur l'inscription de Sparte *IG*, V 1, 452, relative à Synnada et sur les traditions de colonisation spartiate en Pisidie. L. R. en a fait le sujet d'un livre à paraître sur « Les origines légendaires de Synnada et les parentés de peuples », dont le contenu est déjà analysé en partie dans *Hellenica*, VIII, 90-91 et 91-92, et où bien d'autres documents seront allégués et expliqués. Il ne peut accepter la restitution proposée par W. ; il ne s'agit pas à son avis de l'ὁμόνοια des villes de Sparte et de Synnada, mais de l'Homonoia des Hellènes dans la confédération de Platées. W. cherche à rendre compte du culte des Dioscures à Tabai, en Pisidie et ailleurs

en Asie Mineure par des colonies séleucides avec des éléments lacédémoniens; pour de nombreuses raisons, L. R. écarte entièrement cette curieuse hypothèse. La documentation de ce mémoire lui paraît très insuffisante et les raisonnements erronés comme toutes les conclusions. — Cf. *Bull.* 1951, 104.

119. A. J. Beattie, *Class. Quarterly*, 45 (1951), 46-58 : *An early Laconian lex sacra*, donne une interprétation de l'inscription archaïque *IG*, V 1, 722, copiée par Fourmont près d'Amyclées. Ce serait non point une épitaphe métrique, mais une loi sacrée de l'ὠδά des Ἀρκαλοι jusqu'ici inconnue; B. rapproche pour le nom Pausanias III, 1, 3 ; discussion sur les ὠδαί, leur caractère et leur nombre. Le début concernerait la dédicace de vêtements ; dans la suite, on exclurait des cérémonies les femmes non mariées. Il pourrait s'agir du culte de Déméter ou peut-être d'Artémis. L. 7, il y aurait le mot nouveau Ϝημός, « vêtement », la mention de magistrats πολιανόμοι et aussi le verbe πωλεῖν, « tenir les fonctions de πῶλος dans le culte ». — P. 46, toujours les mêmes répétitions sur « les faux » de Fourmont ; dans le cas présent d'ailleurs, B. ne doute pas de l'authenticité du texte et même du soin de la copie. Cf. en dernier lieu *Rev. Phil.*, 1944, 19.

120. M. N. Tod, *ABS*, 47 (1952 ; paru en 1953), 118-122 : *Notes on some inscriptions from Kalyvia Sokhas*, critique certaines interprétations de J. M. Cook dans sa publication d'inscriptions de l'*Eleusinion*, *Bull.* 1952, 64 *a*, surtout pour des noms. Dans la dédicace *IG*, V 1, 229, le nom de femme Κληινικα = Κληνίκα et non Κληίνίκα Κλησινίκα qui n'est pas attesté et a peu de vraisemblance ; Μιλαως paraît aussi le nom de la mère et Ὀϐρίμω (non Ὀϐριμώ) celui du père, tous deux au génitif. — Dans la dédicace p. 266, le nom de femme est Ἐτυμοκλήιδεια (Ἐτυμοκλήδεια) et non Ἐτυμοκληίδεια Ἐτυμοκλησίδεια. Discussion sur le sens de τετάρτα. — Dans *IG*, V 1, 591, les lettres données par Dodwell seul sont interpolées. Dodwell et Leake ont vu la pierre à un mois de distance. — Dans la dédicace p. 275, non pas Περφαντος, mais Περφαντῶς, génitif du nom de femme Περφαντώ. — Le fragment de calendrier de sacrifices, p. 276, est « tantalizing rather than illuminating ». Il faudrait rapprocher les fragments *IG*, V 1, 363 et 1511, de même provenance; ne seraient-ils pas de la même inscription ? II, 9, lire sans doute ιδ' οἶν Κόραι, ἄρτον; l. 10, ιθ' Δάμ(ατρι) οἷς δ' ; l. 11, Κ εἰς τὸ τᾶς Ἀ[θ]ίνας [ἱερόν]. Le mot εἰσαρχία est très douteux et inexpliqué, comme dans *IG*, V 1, 606.

121. *Thalamai.* — D. W. Prakken, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 340-348 : *IG*, *V 1*, *1317* (Schwyzer, 54). Histoire des interprétations de cette dédicace à Pasiphaè.

122. *Zarax.* — M. Jameson (n° 116), 168-170, n. 17 : quatre épitaphes faisant partie d'un même monument de famille (IIe-IIIe s. p. C.).

123. *Epidaure Limera.* — M. Jameson (n° 116), 170-171, n. 18. Inscription honorifique s'étendant sur cinq orthostates. J. la date de la fin du IIe siècle p. C. Ἁ πόλις Νεικ[ία]ν Ν[ει]κία καὶ Ἀλέξανδρον Ὀνησίμ[ο]υ τοὺς π[ο]λείτας ἀρ[ετᾶς χάρ]ιν καὶ τᾶς εἰς [α]ὐτὰν εὐνοίας· τὸ ἀνάλωμα τ[οῦ] ναοῦ [καὶ τῶν ἀνδρ]ιάντω[ν] ἐκ τῶν ἰδίων δαπανήσαντος Ἀλεξάνδρου.

124. **Élide.** *Olympie.* — F. Chamoux (n° 278), 378-385 : *Le trésor de Cyrène à Olympie*, écarte tout rapport entre l'inscription archaïque *I. Olympia*, 246, Κυρα[ναῖοι ἀνέθεν ?] et la fondation VIII d'une part, entre cette fondation et les sculptures au lion et au coq qu'on lui a attribuées, d'autre part, et aussi entre ces sculptures et un trésor ou une offrande de Cyrène.

125. M. Guarducci (n° 292), 104-105 : le monument d'Olympie *I. Olympia*, 266 (*IG*, V 2, p. 47, l. 73 sqq. ; avant 484, comme l'avait dit Dittenberger), dédié à Praxitélès, citoyen de Syracuse et de Camarina, originaire de Mantinée, porte une épigramme rédigée dans l'alphabet et sans doute aussi dans le dialecte syracusain et non pas arcadien.

Achaïe. — Pour les institutions de la Confédération achéenne à époque ancienne, voir n° 43.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

126. **Mégare.** — W. Peek, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), *Aus der Werkstatt*, 325-326 : *IV, Eine Weihung aus Megara.* Dans la dédicace sur bronze *IG*, VII, 37 (Schwyzer, *Dial. gr.*, 149,2 ; Friedländer, *Epigrammata*, 23 ; v^e^ siècle), au lieu de : [T]οίδε ἀπὸ λα[ίας]ς τὰν δεκάτα[ν] ἀνέθεκαν Ἀθάναι, P. restitue et coupe : ἀπὸ λα[ϊ]στᾶν δεκάταν.

127. **Oropos.** — J. Wackernagel (et A. Debrunner), *Philologus*, 95 (1943), *Graeca*, 190-191, montre que dans la loi sacrée *Syllog*^3^, 1004, l. 19 (Schwyzer, 811), Dittenberger (note 15), suivi par Solmsen et Schwyzer, eut tort de mettre en doute le sens concret de ἀδικία, attesté aussi avec le pluriel, et de retrouver dans le génitif pluriel ἀδίκιον, donc ἀδικίων ; il faut bien ἀδικιῶν. — Il faut supprimer la note 30 de W. relative à l'inscription de Téos *SGDI*, 5433 : « Zl. 18 — λισμενέων unverständlich, wohl Gen. Pl. Fem. eines Ptz. auf — μένος » ; la pierre a été revue depuis longtemps et porte κήπων καὶ σμηνέων (*BCH* 1922, 309 et 311 ; *SEG*, II, 579 ; *Coll. Froehner*, p. 79).

128. W. Peek, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), *Aus der Werkstatt*, 318-325 : III, *Diomedes von Troizen*, a revu sur la pierre l'épigramme *IG*, VII, 336 (nouvelle lecture très améliorée par Leonardos, *Arch. Ephem.* 1892, 50 avec compléments et études de H. Diels, *Arch. Anzeiger* 1893, 138 ; C. Radinger *Ztschr. Oesterr. Gymnasien*, 44 (1893), 1073 ; Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 34 (1912), 344-346). V. 1, P. a lu entièrement le participe restitué par Diels : [ἱστα]μέν[ωι]. — V. 2, Ἄνθα ἀπ' εὐσήμου κεκριμένον (au lieu de γ[ιν]όμενον) γενεᾶς ; v. 7, τῶι σὲ κατ' ἀμφότερον σέβεται πατρίς, au lieu de τῶι σεβὰς ἀμφότερον ; le σέ, à savoir Diomédès, nous semble faire difficulté ; le τῶι, qui signifierait « deswegen » ne paraît pas élégant ni naturel ; — enfin le vers 6 est lu et coupé : Τροζὴν δὶς πάτ[ρι'] ὧι τείχει ἐνηυγάσατο, ce qui signifierait, selon P., «... hat Troizen zweimal in seinen Mauern die πάτρια νόμιμα erblickt » ; il admet que « das ist zwar nicht sehr geschickt gedrückt, und das Wortbild πατριωι dürfte doch vielleicht auch manchen griechischer Leser erst genarrt haben, aber verständlich ist der Satz allerdings » ; il repousse la coupe bien plus naturelle πατ[ρί]ωι τείχει qui ne pourrait signifier d'après lui : « ...erstrahlte in der Mauer der Väter zweimal Troizen » ; ce dernier sens avec cette coupe nous paraît bien préférable. Il nous paraît aussi que la lecture de P. supprime la pointe, et même le sens : ἐγ δ' ἑνὸς οἴκου Τρόζην κτλ. ; grâce à une même famille, Trézène a brillé deux fois dans son rempart ancestral, parce que la construction et la reconstruction des murailles ont été, avec l'établissement et le rétablissement d'une bonne constitution (εὐνομία, ἀρχαῖοι νόμοι), une œuvre à la fois du fondateur

mythique de la ville, Anthas, et de son descendant Diomédès, qui a pris la ville aux ennemis (παρὰ δυσμενέων ἄστυ λαβόντα, v. 3). P. place l'événement pour lequel Diomédès est glorifié, au départ de la garnison spartiate qu'avait installée Kleonymos de Sparte après avoir pris la ville entre 280 et 275. — Nous remarquons que les remparts de Trézène sont datés du début du IIIe siècle par G. Welter, *Troizen und Kalaureia* (1941), 12 : « Die Stadtmauer ist in einem Zuge errichtet ...Sie dürfte zu Anfang des 3. Jahrh. entstanden sein ». Quelle que soit la date précise de l'inscription, les divers commentateurs l'ont placée dans la première partie du IIIe siècle. On peut se demander si le πάτριον τεῖχος ne date pas de la restauration de Diomédès.

129. **Béotie.** — P. Fraser, *REA* 1953, 233-245 : *Dédicaces attalides en Béotie*, republie, après révision et avec photographies (mauvaises) des estampages, les 4 dédicaces de terres faites par Philétairos aux Muses de l'Hélicon ou à Hermès à *Thespies* (*OGI*, 310, 311, 749 ; 310 étant double), par Philétairos, fils d'Eumène, à Thespies (base de statue, *OGI*, 750) et par Eumène II à *Thèbes* (ἱερὰ ἡ γῆ Διονύσου Λυσείου). Ce commentaire « *ab initio* et dans le détail » contient beaucoup de longueurs, inutilités et répétitions de choses déjà connues. La nouveauté consiste dans cette conjecture au sujet de la dédicace d'Eumène à Dionysos Lyseios (et non pas au D. Kadmeios de Thèbes) ; « la ressemblance de l'épiklésis Λυαῖος [de Dionysos sur le Tmôlos et dans la ville de Tmôlos] avec celle de Λύσιος trouvée à Thèbes n'a pas manqué de frapper d'anciens écrivains. Il ne paraît pas déraisonnable de supposer qu'Euménès, fidèle enthousiaste de Dionysos, était lui-même au courant de ce rapport vague et incertain entre le culte célébré dans son propre royaume, non loin de ses grandes cités de Sardes, Smyrne et Téos, et le culte du dieu dans sa ville de Thèbes. On peut donc suggérer que, en continuant à être généreux comme l'avaient traditionnellement été ses prédécesseurs envers les cultes béotiens, Euménès était largement influencé par le désir d'établir publiquement un lien [mais sans le dire d'aucune façon, remarquons-le] entre sa propre divinité favorite [qui partageait sa faveur avec bien d'autres], le dieu de sa famille et le dieu de la ville de Dionysos en Grèce ; le choix qu'il fit de ce culte particulier de Dionysos peut avoir été déterminé par la croyance en un rapport entre un culte notoire de Dionysos dans son royaume et un culte à Thèbes même ». F. ajoute d'ailleurs que cette interprétation reste conjecturale « puisque aucun lien direct ne peut être établi entre Euménès et le culte tmolien et puisque, en outre, il est possible que notre consécration à Dionysos soit la seule survivante d'un ensemble de témoignages qui, s'il nous était intégralement parvenu, pourrait mener à considérer la question autrement : par ex., il est possible qu'Euménès ait fait méthodiquement des donations de terres à chaque divinité à Thèbes [disons seulement même aux principales], et aussi à Thespies, et que toute trace des autres donations ait disparu ». — Cela montre bien en effet la grande fragilité du rapprochement suggéré par F., et le lecteur se demande : *cui bono* ? C'est ainsi que le flot des publications s'enfle sans mesure et sans profit véritable. On rapprochera les rapports entre les Attalides et un autre Dionysos en Grèce, qui n'a pas de rapport avec le Λυαῖος ou le Λύσιος, Dionysos Sphaleôtas à Delphes (cf. *Bull.* 1943, 30 ; 1952, 66). — P. 237, à propos de la consécration à Hermès d'une terre pour

l'ἐλαιοχρίστιον, F. relève les « rapports étroits et d'ailleurs très souvent attestés entre Hermès et le gymnase pergaménien » ; mais il n'y a là absolument rien de « pergaménien » et cette remarque ne peut qu'égarer ; Hermès a des rapports très étroits et très souvent attestés avec les gymnases en quelque ville que ce soit ; il est avec Héraklès le dieu du gymnase. — P. 238, note 1, F. cite d'abord 3 exemples d'inscriptions de bornes de terrains sacrés. 1 : « *Ath. Mitt.*, 9 (1884), 48, n. 5 (Assos ; non publié par Sterrett) ἱερὸς Διονύσου (*sc.* ὁ χῶρος) » ; certains mots ne signifient rien ; pourquoi Sterrett aurait-il publié cette inscription ? Elle ne provient pas du site d'Assos, mais assez loin de là et certainement en dehors de son territoire, sur le chemin d'Alexandrie de Troade, du village de Köse deresi (peut-être Larisa de Troade ; cf. sur ce village et sur cette inscription *Études de num. grecque*, 63 avec la note 3). Le mot sous-entendu peut aussi bien être ὄρος que χῶρος. En tout cas, le second exemple « *Jahreshefte*, 3 (1900), 54 (Skepsis) : ἱερὰ Διονύσου (*sc.* ἡ γῆ) », est certainement allégué à tort. L'éditeur auquel F. renvoie, Ad. Wilhelm, a expliqué que le mot sous-entendu était στήλη comme sur d'autres stèles à Olympie et à Athènes. Comment F. a-t-il pu faire cette erreur puisque le document n'est pas une borne, mais une stèle et qu'au-dessous des mots ἱερὰ Διονύσου on lit 30 lignes d'un décret relatif, non à une terre de Dionysos, mais aux chœurs dionysiaques, à la construction du théâtre et à l'utilisation des anciens matériaux, etc. ? Le n° 3, de Tralles, est cité d'après « *Sylloge*³, 573 (absent de la 3ᵉ édition) = Michel 804 » : ὅρος ἱερὸς ἄσυλος Διονύσου Βάκχου. Il a été réédité après révision et avec photographie dans *Coll. Fœhner* (1936), n. 96 et Pl. 48 (cf. *Sanct. Sinuri*, pp. 20, n. 2 et 100) ; ce n'est pas proprement une borne de terre consacrée. P. 245 *in fine*, « la bienveillance d'Euménès à l'égard du culte d'Athéna Niképhoros » ; est-ce bien cela l'attitude du roi envers l'antique et la grande déesse poliade de Pergame adorée par ses prédécesseurs et par la ville ? Peut-on déduire raisonnablement « une politique dont le but était d'établir Pergame, aux yeux des Grecs, comme centre du culte des dieux traditionnels » ? et d'ailleurs que signifie cette phrase vague et ronflante de conclusion ?

130. *Thisbè*. — J. Tréheux (n° 106), 157-162, interprète les lignes 53-54 de l'édit de Thisbè *Sylloge*³, 884 : [ὑ]π[αρχέτω κατ' ἀμφ]ότερα κληρονόμος τοῦ ἑαυτῆς κτήμ[ατ]ος ἡ πόλις. Il repousse les explications de Dittenberger et il entend : « la cité sera tout à la fois (cumulant les deux qualités de propriétaire et d'héritière, [κατ' ἀμφ]ότερα) héritière de son propre fonds ».

131. **Delphes.** — G. Daux, *Actes du IIᵉ Congrès*, 264-271. Plan d'un Corpus des inscriptions de Delphes en préparation.

132. P. de La Coste-Messelière, *BCH* 1953, 177-189 : *Trois notules delphiques*. Pp. 177-178, sur la signature des statues de Cléobis et Biton. Pp. 182-189 : « *les Navarques* » (E. Bourguet, *CRAI* 1909, 944 sqq. ; *F. Delphes*, III 1, p. 24) ; pp. 183-186, le *zéta* de *F. Delphes*, n. 68, n'appartient pas à un [Ἀστυκράτης τοῦ δεῖνος] Ζ[μυρναῖος], ni à un Ζ[ακύνθιος], mais il « a pu faire partie de quelque chose comme [Ἐπικύδης Λακεδαιμόνιος ἐκ] Ζ[άρακος] ». Pp. 187-189, sur la place dans le monument de la pierre portant κᾶρυξ, n. 67 ; au lit d'attente de cette pierre, il subsiste d'une inscription la lettre E jusqu'ici inaperçue.

133. G. Vitucci, *Riv. Fil.* 1952, 333-339 : *Il rendiconto dei Quindici dei Labiadi*,

traite à son tour de l'inscription des Labyades *Bull.* 1952, 62, repousse la lecture de M. Guarducci ἐπίτριχα ἄρχοντο (adverbe = à trois reprises et imparfait de ἄρχεσθαι) pour reprendre l'ancienne interprétation : ἐπὶ Τριχᾶ ἄρχοντος. Il suppose que le lapicide a oublié un mot de son modèle ensuite, la longueur d'une ligne avec une finale presque pareille à la suivante, et qu'il y avait ἐπὶ Τριχᾶ ἄρχοντος συνεπράξαντο κἀπέδειξαν, ils ont perçu et ils ont rendu compte. V. approuve la restitution τοὶ Λαβυάδαι τοὶ [πὲρ] Θ[ρ]ασύμαχον καὶ Καμι[ρ]έα et voit dans ces deux personnages les tages en charge cette année-là dans la phratrie.

134. H. Berve, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 527-552 : *Zur Herrscherstellung der Deinomeniden.*

135. Émile Martin, *Essai de restitution rythmique de quelques fragments notés de la musique grecque* (Paris, Klincsieck, 1952), ch. II, pp. 25-47, 62, 68-70 et 73-78 : *Les hymnes delphiques.*

136. J. Pouilloux, *BCH* 1952, 484-513 : *Promanties collectives et protocole delphique.* Publiant une inscription qui accorde la promantie aux Corcyréens (archontat de Maimalos entre 318-7 et 305-4), P. cherche à déterminer la valeur précise de ce privilège. Il dresse la liste des documents, au nombre de 28, où la promantie est accordée à des collectivités. Dans son n. XVII, *F. Delphes*, III 1,402, il reconnaît une promantie collective accordée à un peuple dont le nom se termine en -ρνάσιος. Comme P. de La Coste-Messelière a restitué dans le texte relatif à Thourioi (n. XII) : Ταραν[τί]νους δὲ ὁμ[οκ]λάρ[ο]υς εἶμεν Θουρίοις, P. traduit ὁμόκλαροι par « égaux devant le tirage au sort »; il pense expliquer par là deux passages de Pindare, *Olympique* II, 83, *Néméenne* IX, 8. P. en conclut que, pour régler l'ordre d'entrée des consultants jouissant de la promantie, il y avait un tirage au sort. Mais il y avait aussi des différences entre ceux qui jouissaient de ce privilège, venant des différences ethniques et géographiques, les Delphiens passant les premiers, puis, parmi les Grecs, d'abord les peuples amphictioniques, enfin les Barbares; dans chaque catégorie, P. distingue des promanties exceptionnelles, des promanties ordinaires; il donne deux schémas de protocole d'admission à la consultation de l'oracle. P. 499 sqq., discussion sur la convention entre Delphes et Skiathos. — Si plus de deux ὁμόκλαροι se présentaient à la fois, procédait-on à une série de tirages au sort entre les vainqueurs de chaque paire, comme pour les athlètes ? Ne pourrait-on penser que l'ancienneté de l'octroi du privilège jouait un rôle dans les préséances ? La concession de la promantie Χίοις, par exemple, profite-t-elle à l'État de Chios seulement pour des consultations publiques, ou à tous les citoyens de Chios en particulier, comme le pense P. ? — P. 497, note 1, P. va plus loin que P. Amandry et en arrive à voir « dans la divination cléromantique le procédé essentiel — et unique — de divination delphique », à l'exclusion de la divination inspirée. Il nous paraît qu'il est impossible d'admettre cela et que c'est une réduction *ad absurdum* de la thèse de P. Amandry.

137. H. Van Effenterre, *BCH* 1953, 168-176 : *Inscriptions de Delphes*, publie des inscriptions trouvées en 1936 en démolissant la vieille maison de l'École française (aucune photographie). N. 1. Un fragment nouveau complète à droite les décrets du pilier des Messéniens *F. Delphes*, III 4, 9 et 11. Le décret 9 honorait Ἀριστεῖ, Φιλί[δαι ou Φιλί]αι Νεοκλέος Ἀσιναίοις ἐγ Μεσσαν[ίας], le n. 11, Φαρσα-

λίωι Εὐτροφ[— M]εσσανίωι. — N. 3, très bref résumé de décrets, en « lettres évanides très larges », pour Νέ[ω]νι Ἀνδρωνος Συρα[κ]οσίωι. V. nous a signalé ensuite que cette inscription avait été déjà publiée par Chr. Dunant, *BCH* 1951, 310, note 2 (*Bull.* 1953, 95), sous une forme différente : Νίκωνι Ἀνδρωνος Σικυ-<ν>ωνίω(ι). Depuis lors, un addendum *BCH* 1953, 698, signale que la pierre porte bien le nom de Νίκων Ἀνδρωνος Sicyonien (vérification de J. Pouilloux, P. Charneux, G. Daux). — N. 4, fragment très mutilé et très difficile à lire d'un décret de Delphes (sous l'archonte Athanion) et de la fin d'un décret des Étoliens (sous le stratège Ma —) acceptant les Leukophryéna de Magnésie du Méandre. Entre les années suggérées pour Athanion par G. Daux, d'après cette inscription, 209-208 ou 208-207, V. proposerait précisément 208-207, plaçant le voyage des théores en Étolie dans l'été 207 d'après des considérations chancelantes sur la liste de villes (ce sont toutes des « villes » et il n'y a pas de « bourgades ») *I. Magnesia*, 28 (*IG*, IX 1², 186).

138. J. Bousquet, *Le trésor de Cyrène* (*Fouilles de Delphes*, II *Topographie et architecture* ; 1952). P. 70, restitution conjecturale du fragment *BCH* 1899, 53. Pp. 71-73, dessins et photographie du fragment — ραναιο —. Pp. 105-107, quelques remarques sur les inscriptions du trésor *F. Delphes*, III 3, n. 155-178, *BCH* 1940-41, 76-88, 3 affranchissements et un fragment métrique.

139. A. C. Trypanis, *Classical Review* 1952, 68-69 : *Posidippus and Delphi*, veut retrouver les poètes Poseidippos et Asklépiadès dans le décret de proxénie *F. Delphes*, III 3, 192. Il en conclut que les deux poètes ont visité Delphes ensemble, et il attribue à Poseidippos les vers publiés par H. Diels, *Sitz. Berlin* 1898, 845 sq.

140. G. Daux, *BCH* 1952, 651-652 : *Un nouvel archonte delphique du* 1er *siècle av. J. C.* La découverte de la partie gauche du décret pour un médecin de Koronée *BCH* 1928, 174-176 (cf. *Ann. École Hautes-Études, Sc. Phil. et Hist. 1952-53*, p. 27) montre que cet archonte Emmenidas n'est pas le fils de Timoléon connu par *SGDI*, 2259, mais un homonyme plus ancien. Restitution du nom du 3e bouleute de 2259.

141. G. Klaffenbach, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 296-297 : notes à quelques actes d'affranchissements publiés *F. Delphes*, III. Fasc. 3. N. 262, l. 5-6 : καὶ μὴ ποθ[ήκειν A]ἰαχίδᾳ. N. 377, l. 10, K. interprète sûrement les lettres déchiffrées en écrivant κλαρονόμον [τῶ]ν ἐμῶν πάντω[ν]. — Fasc. 6. Notes sur les n. 37 (l. 5, d'après un estampage, l'ethnique Χαραδρίδα), 118, 130, 133.

142. L. Lerat, *Les Locriens de l'Ouest*, I, publie, p. 25, un fragment d'acte d'affranchissement du 1er siècle p. C. mentionnant des Οἰανθεῖς-Εὐανθεῖς. P. 27-28, le fragment *F. Delphes*, III 1, 218, *l*, mentionnant ὁ δῆμος ὁ Χαλεατῶν et les Élatéens ne fait pas partie du monument de Kassandros d'Alexandrie de Troade. P. 52, n. 1, L. lit deux fois le nom de Tritea aux lignes 8-9 de *SEG* II, 293. Commentaire de plusieurs rubriques de la liste des théorodoques.

143. Ch. Dunant, *BCH* 1952, 625-650 : *Inscriptions de Delphes*. N. 1, fragment de décret pour un Μνασίξ[ενος], daté d'un archonte Ornichidas. — N. 2, base en l'honneur de l'empereur Nerva. — N. 3, base d'une statue élevée à un T. Fl. Phileinus par sa femme. Les parents de l'un et de l'autre sont indiqués en grand détail : Τίτον Φλάουιον Φιλεῖν[ον] τὸν κράτιστον ὑπατικό[ν], Φλαουίων Λυσάνδρου καὶ

Δημοκλείας υἱόν, Φλαουία Ἀμφίκλεια, Φλαουίου Ἀμφικλέους καὶ Πλωτίας Ἀγησικρίτας θυγατήρ, τὸν γλυκύτατον καὶ σεμνότατον ἄνδρα. D. a reconnu dans ce Phileinus le consulaire de Thespies dont la famille a été étudiée d'après les inscriptions de Thespies par P. Jamot, *BCH* 1902, 291 sqq. Les divers personnages de cette inscription étaient tous connus par les inscriptions de Thespies, mais sans que leurs rapports de parenté fussent établis. D. corrige la généalogie dressée par Dittenberger et Jamot qui pensaient que le père de ce Phileinos était T. Flavius Mondon. Le stemma, profondément modifié, est maintenant clair. — D. n'a pas connu les études plus récentes sur cette famille : Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, I (1911), 9-13 : *Eine Weihung des Philinos von Thespiai* (important est le rapprochement de Fl. Amphiklès dans l'inscription de Chalcis *Sylloge*[2] 891; *IG*, XII 9, 1177; *Sylloge*[3], 1240, et d'un Fl. Amphiklès archonte des Panhellènes; cf. E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia* (1939), 172; Stein et Groag, *Pros. Imp. Rom.*[2], III (1943), pp. 134, n. 201; 161-162; n. 330-331; 187, n. 409, avec d'autres conjectures sur les parentés). Il serait intéressant, en partant du nouveau stemma, d'esquisser l'histoire sociale de cette famille, avec ses ramifications et avec ses goûts (concours hippiques et musicaux de Thespies, rapports avec Hérode Atticus (?) et avec Plutarque). — N. 4-19, D. publie de nouveaux actes d'affranchissements entiers ou mutilés avec commentaire prosopographique.

144. U. Kahrstedt, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 749-757 : *Delphoi und das heilige Land des Apollon*. Étude sur le territoire de Delphes, distinct du territoire sacré jusqu'à l'époque impériale. Il y aurait à faire de multiples critiques et remarques sur la négligence de K. dans sa documentation, ses étranges lacunes et sur ses raisonnements; par exemple Myania y est mal placé, au nord d'Amphissa et non au sud, d'après Pausanias et « malgré *Arch. Delt.* VI παρ. 148 f. », c'est-à-dire l'article de Pappadakis mettant en valeur un document décisif; cf. en outre L. Robert, *Études épigr. et philol.*, 239 sqq., et maintenant L. Lerat, *Les Locriens de l'Ouest*, I. K. utilise la lettre de M. Acilius *Sylloge*[3], 609, sans connaître l'édition bien plus complète de P. Roussel, *BCH* 1932, 1 sqq. et son commentaire, ni non plus ce qu'en dit G. Daux, dont le livre sur *Delphes au* II[e] *et au* I[er] *siècle* semble lui être inconnu. On trouvera dans cet article de P. Roussel, p. 21, note 2, des considérations précises sur le rapport entre la ἱερὰ χώρα et le territoire de Delphes; il y constatait que « les raisonnements d'U. Kahrstedt, *Griech. Staatsrecht*, I, p. 388, sont, comme d'ordinaire, déconcertants », et il demandait une étude spéciale qui n'est pas apportée par K. Le dernier paragraphe sur les ressources de la bourgeoisie delphique est parfaitement arbitraire.

145. G. Tibiletti (n° 177), 83-88, traite du titre ἔπαρχος dans la loi sur la répression de la piraterie *F. Delphes*, III 4, 37.

146. J. Bousquet, *BCH* 1952, 653-660 : *La donation de L. Gellius Menogenes à Delphes et les thermes de l'est*, republie après révision et avec photographie le décret *Rev. Phil.* 1911, 183-193 et 347-348 (Laum, *Stiftungen*, II, 30; *Sylloge*[3], 901). Il le date de 319 et non 315. L. 11, B. au lieu de ἀριστο[π]ο[λίτου], lit : ἀρίστου Ὁσί[ο]υ. Il signale (p. 654, n. 3 et p. 657) quelques débris inédits de documents appartenant au même dossier, mais non à la même inscription; on ne peut juger du texte par ces allusions et apprécier la valeur des considérations de B.,

à première vue un peu surprenantes, sur [φι]λότητι (?) τὸ διαρκές, et ce que nous pouvons « rêver là-dessus ». Les restitutions restent le plus souvent, dans cette édition comme dans les précédentes, non justifiées. B. continue à répéter la théorie de Cuq, selon laquelle la moitié de la somme constituerait une *summa honoraria* de Ménogénès ; nous ne voyons pas sur quoi elle repose. La note de la *Sylloge* indiquait : « dubitat Dessau ». L. 12, la photographie publiée pl. 27 montre qu'il faut bien lire ὑπὲρ τοῦ, avec E. Bourguet, et non περί comme le nouvel éditeur. — P. 658, n. 2, B. parle d'un « papyrus de Theangela » ; il ne s'agit pas de Théangéla, ville de Carie, mais de Théadelphie du Fayoum. — Selon la l. 16, les fonds doivent être employés εἰς τὴν λοῦσιν τῶν βα[λανείων]. B., pp. 658-659, estime que « plutôt que d'une générosité destinée à permettre la gratuité des bains, il doit s'agir ici d'entretien et d'embellissements ». On ne voit pas comment λοῦσις signifierait « l'embellissement du bain ». B. le justifierait ainsi, si l'on peut dire : p. 659, note 1 : « On comparerait d'assez loin [*sic*] le latin *lavare* et les sens dérivés que prennent l'adjectif verbal *lautus* (*lotus*) et le pluriel neutre, *lautia*, qui signifie « présents d'hospitalité », cf. Ernout-Meillet, *Dict. étym. de la langue latine, sv.* ». B. nous dit que cette λοῦσις, « la *lavatio balnearum* est connue par le Digeste, les inscriptions latines et les papyrus grecs », et il renvoie aux exemples cités par E. Cuq, *Rev. Phil.* 1911, 190, auxquels il « ajoute » un papyrus dont la référence a été empruntée discrètement au dictionnaire de Liddell-Scott-Jones. Il faut ajouter que Cuq entendait justement par là les bains gratuits dans les bains publics grâce à la générosité d'un évergète ; de même B. Laum a traduit, vol. II, n. 30, « zur Wasserversorgung der Bäder » et aussi I, pp. 105 et 114. D'autre part le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones, s. v. λοῦσις, cite cette seule inscription de Delphes avec la traduction : « cleaning », peut-être d'après Bourguet dans la première édition, *De rebus delphicis imperatoriae aetatis* (1905), p. 46 : « ut lavarentur balnea ». Précisément les inscriptions grecques, que B. n'a pas connues, le LSJ ne les connaissant pas, montrent clairement que les générosités des évergètes pour lesquelles on emploie les mots λούειν, λούειν τὸ βαλανεῖον, λοῦσις τοῦ βαλανείου, ne sont pas destinées à entretenir les thermes et à les tenir propres en les lavant (sans parler de les « embellir »), mais à fournir des bains gratuits à la population ; cette générosité va de pair avec la distribution d'huile. Ainsi par exemple à Ancyre de l'Abbaitide : γυμνασιαρχήσαντα καὶ ἀλίψαντα τὸν δῆμον ἐγ λουτήρων καὶ λούσαντα ἐκ τῶν ἰδίων (Le Bas-Waddington, 1011 ; *IGR*, IV, 555 ; L. Robert, *Gladiateurs*, n. 133) ; à Beroia de Macédoine : τὸν γυμνασίαρχον, ἀλείψαντα καὶ λούσαντα ὁι' ὅλης ἡμέρας πανδημεί, « du matin au soir, pour tout le peuple » (Dimitsas, *Makedonia*, n. 51) ; à Kys en Carie : ἐὼν δὲ καὶ γυμνασίαρχος καὶ ἐλαιοθετήσας, λούσας δὲ καὶ τὸ βαλανεῖον, ἐν δὲ τῷ αὐτῷ ἐνιαυτῷ καὶ ἀγορανόμος (*BCH* 1887, 306, n. 1) ; à Sidyma en Lycie : τελέσασαν... τὰς [δύ]ο τῶν νέων γυμνασιαρχίας καὶ τὰ[ς] λούσεις... (*IGR*, III, 584 ; *TAM*, II, 189). — P. 660, B. nous dit à propos des Thermes de l'Est que « le fragment grec du tarif de Dioclétien, publié par P. Perdrizet, est une plaque de marbre au revers lisse épaisse de 0 m. 07 ; il concerne des *parfums* [c'est B. qui souligne], et il aurait quelque droit à figurer dans une salle des Thermes ». B. croirait-il que l'édit et le tarif de Dioclétien aient été gravés chapitre par chapitre dans les locaux qui avaient un rapport avec les marchandises contenues dans ce chapitre ? Il

est clair, d'après les très nombreuses trouvailles de ce tarif, qu'il était affiché tout entier dans un lieu public; à Delphes, il se pouvait que ce fût les thermes, mais on ne peut tirer aucun argument du lieu de cette trouvaille. L'interprétation des inscriptions, à Delphes aussi bien qu'ailleurs, n'est pas l'affaire d'une imagination travaillant à vide et hardiment confiante en ses improvisations les plus rapides.

Voir nos 15 (tuiles), 34 (signatures d'artistes), 70 (prosopographie de familles thessaliennes).

147. **Locride de l'Ouest.** — L. Lerat, après une exploration soigneuse (cf. déjà pour la topographie *Bull.* 1944, 117 ; 1948, 95 ; 1949, 83), a consacré, en deux volumes, une monographie détaillée à ce pays : *Les Locriens de l'Ouest*, I *Topographie et ruines* (235 pp. in-4° et 64 pl.), II *Histoire, institutions et prosopographie* (244 pp.) ; Paris, de Boccard, 1952-1953. Nous signalons ici l'essentiel des inscriptions nouvelles et des discussions relatives aux inscriptions. — Tome I. Pp. VI-XI, liste des inscriptions de la région. P. 14, note 2, l'affranchissement *IG*, IX 1, 349, à *Physkeis*, est maintenant complet. Pp. 18-20, les Ἄξιοι, Ὀάξιοι des inscriptions de Delphes et de Thermon sont des Locriens et non des Crétois. P. 68, L. reconnaît l'ethnique Ἀχωτιεύς dans *IG*, IX 1, 364 (Naupacte) et donne un texte amélioré de cette inscription et du n. 365 d'après les lectures de G. Klaffenbach. P. 80, à *Myania* (Haghia Efthymia), deux épitaphes. P. 91, à *Naupacte*, L. publie, d'après les copies de G. Klaffenbach, deux actes d'affranchissements par vente à Dionysos τῶι Διονύσωι τῶι ἐν Ναυπάκτωι ; dans le second, l'ethnique féminin Εὐκυλητίς (cf. p. 70), et deux autres actes par vente à Sarapis. — P. 93-96, à l'Asclepieion de *Bouttos*, 2 nouveaux affranchissements τοῖ Ἀσκλαπιοῖ τοῖ ἐν Κρούνοις τοῖ ἐν Βουττοῖ ; l'ethnique nouveau Ἀχωτιεύς ; dans l'un, triple datation par le stratège étolien, le secrétaire des théores de Naupacte et les archontes de Bouttos. — P. 116 sqq., à Kisseli, un affranchissement par vente [τῶι Ἀπόλ]λωνι τῶι ἐν Φαιστείνοι ; l'acte, émanant d'une Ἀλπαία et qui a comme garant et comme conservateur des Ἀλπαῖοι (cf. pp. 13-14 et 212), est déposé [ἐν] Φαιστίνοι ἐν τῶι ἱεροῖ τοῦ Ἀπόλλωνος. Autres fragments d'affranchissements. Discussion sur le stratège étolien Nikéas de Sôsthénis et sa famille ; le lapicide aurait oublié le nom du stratège, Polémarchos, et gravé seulement son patronymique (notons que, p. 117, dans σταταγέοντος, l'absence du rhô n'est pas un « oubli » du lapicide, « trop attentif au dessin de la lettre », mais un vulgarisme phonétique très fréquent). — P. 134, corrections au décret de la Confédération Locrienne publié par Oldfather, *AJA* 1922, 444-450 (*SEG*, II, 352) et photographie. — P. 135, d'après G. Klaffenbach, deux inscriptions gravées sur une exèdre : la fin d'un décret de proxénie daté par 5 archontes de Physkeis, émanant donc de la ville et non de la Confédération, — et inscription honorifique d'un Δέξων Καλλιστράτου à sa famille. Nous ne comprenons pas les objections faites par L. à l'interprétation Θεοῖς par « les dieux » en général, ce qui est banal dans ce genre d'inscriptions ; il veut y voir spécialement les Ἀγαθοὶ Θεοί unis à Zeus Meilichios dans une dédicace trouvée près de là. — P. 138, sur l'inscription *SEG*, III, 433. — C'est sur le territoire de Kisseli qu'était le sanctuaire de Phaistinos. — A *Physkeis*, p. 129, fragment d'affranchissement par consécration à la déesse [Βασ]ιλεία. — Nouvelle lecture, par G. Klaffenbach, de *IG*, IX 1, 348. — P. 133, L. publie un petit fragment

de décret (déjà connu par allusion ; cf. *Bull.* 1949, 83), écrit stoichédon, datant du second tiers du IVe siècle, avec la formule Ἔδοξε τῶι κοινῶι τῶν Λοκρῶν τῶν Ἐσ[περίων] (l. 2-3). Il en a reconnu l'intérêt pour un point : « Nous apprenons qu'avant l'annexion de la Locride à l'Etolie, il a existé une confédération des Locriens de l'Ouest analogue à celle que nous connaissions au IIe siècle après la période étolienne. D'autre part, puisque le décret a été affiché à Malandrino, c'est là que se trouvait déjà, comme au IIe siècle, le centre du koinon ». Mais le document est important à un autre point de vue que n'a pas aperçu l'éditeur par manque de familiarité avec l'épigraphie. Autre chose est de cheminer consciencieusement à travers les formules d'une catégorie spéciale de documents, tels les affranchissements de telle région, et d'en dégager les données prosopographiques et chronologiques, autre chose est de connaître le formulaire courant des décrets. L. a reconnu :

[Ἔ]δοξε τῶι κοινῶι τῶν Λοκρῶν τῶν Ἐσ[περί]-
[ων] · ἐπειδὴ καὶ πρότερον OIKEI — — —
.....APΩNITAΣΔIAT^I — — —
.....ς αὐτῶν ἁμῖν — — — —
.....ANEONT — — —
— — — — εὐνοί[α — — — —]

« Je renonce à proposer une restitution certaine de ces lignes. A la l. 4, la restitution [M]αρωνίτας semble d'abord s'imposer; à la l. 3, OIKEI serait alors le début d'un nom tel que Οἰκει[άδας], et il y aurait entre lui et l'ethnique la place d'un patronyme; on aurait alors ici un décret en l'honneur d'un habitant de la ville thrace de Maronée, dont les considérants mutilés rappelleraient les mérites. Mais je ne parviens pas dans cette hypothèse, à rendre compte du pluriel αὐτῶν à la l. 5. Aussi je me demande si, à la fin de la l. 3, OIKEI ne doit pas être décomposée en οἱ Κει — (début d'un nom de peuple) et si, à la ligne suivante, il ne faut pas, de même, isoler à la fin de — αρωνιτας l'article τάς (à relier au substantif disparu, sauf son sigma final, devant αὐτῶν) de — αρωνι qui serait un terme géographique précisant l'habitat du peuple honoré ». Ces complications sont inutiles. Tous les fragments de mots conservés évoquent les formules qui rappellent les liens de parenté (συγγένεια et οἰκειότης) entre deux peuples et le renouvellement de ces liens (ἀνανεοῦσθαι). On rend compte de la partie conservée en proposant ce schéma : ἐπειδὴ καὶ πρότερον οἰκει[ότατος καὶ (?) πρὸς Μ]αρωνίτας διὰ τῶν (dans διὰ τῶν προγόνων l'article gênerait ; on a des exemples de διὰ τὴν ἀποικίαν ou διὰ τὸν ; ici sans doute un détail précis sur la fondation et les héros par qui s'étaient établis ces liens) —]ς αὐτῶν ἁμῖν [ὑπαρχούσας (*vel sim.*). Le détail précis des mots à insérer dans le cadre stoichédon importe peu et nous échappe dans la mesure où il est original ; mais les formules de ce type sont trop nombreuses pour que nous les rappelions ici. Maronée étant une colonie de Chios, on comprend que l'on parle ici non d'une συγγένεια entre Maronites et Locriens, mais d'une οἰκειότης, d'un lien plus lâche. En tout cas, nous avons une mention de liens entre ces deux peuples. Il nous semble naturel d'en rapprocher les traditions qui unissaient la voisine de Maronée, Abdère, colonie ionienne elle aussi, et les Locriens (il s'agit des Opontiens, mais L. a bien montré que les Locriens de l'Ouest et ceux de l'Est étaient un même peuple ; cf. pp. 13 sqq.). La ville

d'Abdère avait été fondée par Héraklès en mémoire de son compagnon, le jeune Abdéros d'Oponte, déchiré par les cavales de Diomède. Le péan de Pindare aux Abdéritains nous a appris qu'Abdéros était fils de la nymphe Thronia, donc de l'éponyme de Thronion chez les Locriens Opontiens : [Ναΐδ]ος Θρονίας, Ἄβδηρε χαλκοθώραξ, [Ποσ]ειδᾶνός τε παῖ, [σέθ]εν Ἰάονι τόνδε λαῷ [παι]ᾶνα [δι]ώξω κτλ. ; il est intéressant que Pindare rappelle à la fois l'origine locrienne du héros éponyme et le caractère ionien du peuple. Sur ces traditions de la fondation d'Abdère, voir surtout Wilamowitz, *Sappho und Simonides* (1913), 254 ; *Pindaros* (1922), 319-321, qui a rappelé que dans la chronique héracléenne *IG*, XIV, 1293, Abdéros était en rapport avec *Thronion* même et non Oponte (τοῦ Θρονικοῦ υἱοῦ ἐπώνυμον Ἄβδηρον). On ne saurait dire sans doute s'il faut agréger à cet ensemble de traditions locriennes sur la côte de Thrace la mention d'une ville d'Ainos en Locride connue par Étienne de Byzance. — P. 143, un fragment d'acte d'affranchissement par vente τᾶι Βασιλείαι τᾶι ἐν Τ[ολ]φῶνι mentionnant, après l'éponyme de la confédération locrienne, [ἐν δὲ Τολφ]ῶνι ἄρχοντος κτλ. et plusieurs Τολφώνιοι, permet de placer *Tolphon-Tolophon* aux ruines proches du village de Vidavi et non au sud de Vitrinitsa. — P. 149, à Pendeoria, sans doute *Tritea*, dédicace d'un couple à Artémis Tauropole : Πασίας, Δάμαρον Ἀρτέμιτ[ι] Ταυροπόλω[ι], — P. 180, à Amphissa, épitaphe. — P. 203, dans la discussion sur le site de *Chaleion* qu'il place à Galaxidi et non à Itéa, L. étudie le fragment de Galaxidi publié par P. Perdrizet, *REG* 1897, 17-23, et il repousse l'interprétation de Perdrizet ; Chaleion, d'après l'affranchissement *F. Delphes*, III 3, 377, subsistait à la fin du Ier siècle et n'avait donc pas été détruite ni sa population transportée par Pompée à Oiantheia comme Perdrizet le pensait. Il doit s'agir dans le décret d'objets transportés et mis en lieu sûr en temps de guerre à Chaleion par une ville indéterminée écrivant en koinè. — Tome II, *Histoire et institutions*. P. 172, à Malandrino (*Physkeis*), fragment donnant la partie droite de l'affranchissement Wilhelm, *Beiträge*, n. 120. On a ainsi à la fois l'éponyme et le mois de la confédération : ἀγωνοθετέοντος Ἀριστο[φύ]λου Φυσκέως, μηνὸς [δωδεκά]του, et l'éponyme et le mois de la cité de Physkeis : ἐν δὲ Φυσκέοις ἄρχοντος Ν[ικά]νδρου, μηνὸς Δίνωνος. — Pp. 176-177, restitution de l'acte d'affranchissement *IG*, IX 1, 1070, à *Amphissa*, d'après une nouvelle copie de G. Klaffenbach. L. reconnait le mois Ἐλευθ[έριος]. Pp. 182-233, prosopographie complète et, 124-136, liste des magistrats locriens connus avec notes critiques. — Voir nos 58, 142.

Étolie. — Sur les assemblées de la Confédération, voir n° 44. Sur l'acceptation des Leukophryena de Magnésie du Méandre, voir n° 137.

Thessalie. — Sur l'histoire de familles, voir n° 70.

148. *Larisa.* — A. N. Oikonomidis et S. N. Koumanoudis, *Polemon*, 5 (1952-53), 30 : sur une stèle funéraire ornée d'un buste (IIe-IIIe s. p. C.), Πολύβων Σύρου.

149. *Gonnoi.* — *BCH* 1953, 220 et *JHS* 1953, 120 : une stèle funéraire porterait Δικαιοκρίτα Ηλομβροτου — νω —. Il faut apparemment corriger la lecture en Φιλομβρότου.

150. *Démétrias.* — A. S. Arvanitopoulos, *Polemon*, 5 (1952-3), 5-18 : Θεσσαλικὰ μνημεῖα, Περιγραφὴ τῶν ἐν τῷ Μουσείῳ Βόλου γραπτῶν στηλῶν Δημητριάδος-Παγασῶν. Fin de cette publication posthume (cf. *Bull.* 1948, 97 ; 1950, 130), datée de 1925, par la publication sommaire des épitaphes nos 313-349. Il est difficile de voir

quelles sont les inédites; il est certain que plusieurs étaient déjà connues (cf. A. J. Reinach, *Revue Épigr.*, 2 (1914), 128-129). — Trois Ascalonitains : Δ[ω]-ρόθ[εος] Ἀπολλο — — (n. 322), Ζήνων Ἀντιπάτρου (n. 347), Μεττουνμικιμ Αδδεληδ (n. 349). — N. 323, le Sidonien Ἡλιόδωρος doit être fils d'un Σίλλις plutôt que d'un Σύλλις. — N. 344, A. J. Reinach, *loc. cit.*, avait conjecturé Τευδανίωνος. — *Ibid.*, 33-56, Th. A. Arvanitopoulou dresse l'index des noms et des ethniques de la série complète. P. 57, quelques autres stèles sont signalées.

151. *BCH* 1953, 220 et *JHS* 1953, 120 : quelques épitaphes récemment découvertes.

152. C. Corbato, *Riv. Fil.*, 81 (1953), 132-142 : *Un' iscrizione di Demetriade*, discute très longuement de l'épigramme mutilée *IG*, IX 2, 1135. Il expose ses raisons de reconnaître dans le personnage honoré, consul, qui « a vu les bornes de l'Istros » et « a chassé le Galate », soit Sylla en 84-83, soit de préférence M. Terentius Varro Lucullus en 72-71. Pour l'expédition de Lucullus sur le Danube, C. n'a pas connu l'inscription essentielle publiée et commentée par Detchev en 1950 (cf. *Bull.* 1952, 87; 1953, 134). — Il y a d'autres possibilités. C. n'explique pas rigoureusement, dans l'un et l'autre cas, les mots : [ἐξ]έβαλες Γαλάταν. Ils s'appliqueraient bien au proconsul de Macédoine en 109-107 a. C., M. Minucius Rufus, qui triompha en 106 *de Scordiscis et Triballis* et que les Delphiens honoraient en ces termes : [νικήσ]αντα τὸν πρὸ[ς Γαλάτας Σ]κορδίστας (sur le Danube) [καὶ τὸ]ν πρὸς Βέσσους [καὶ τοὺς λ]οιποὺς Θρᾳ̃ι[κας π]όλεμον, *Galleis Scordisteis et Besseis* [*devicteis*] (*Sylloge*³, 710; *F. Delphes*, III 1, 526). Cela ne veut pas dire que nous proposions de lui rapporter l'épigramme de Démétrias.

ÉPIRE, ILLYRIE, MACÉDOINE

153. **Épire.** — M. Guarducci, *Actes du IIe Congrès, Rassegna degli studi e delle scoperte di iscrizioni greche in Italia, Creta e Albania*, p. 55-57 : les découvertes du théâtre de *Bouthrôtos* (Butrinto).

154. **Dalmatie.** — D. Rendić-Miočević, *Numizmatika* (*Revue Soc. Num. Zagreb*), 5 (1953), 3-9 : *Autour d'un problème d'histoire de quelques hôtels des monnaies grecques sur notre côte adriatique, Herakleia et Korkyra Melaina* (en croate, avec résumé français). On ne sait où placer en Illyrie la ville d'*Hérakleia* connue par le pseudo-Skylax et par des monnaies assez abondantes, trouvées à mainte reprise dans la région (cf. *Bull.* 1935, 497, note 5); on a parlé de Salone, de Pharos, d'un lieu entre Trogir et Šibenik. D. l'identifie à la ville grecque établie sur l'île de *Kerkyra Melaina* (Korčula) et dont émane le décret dorien *Sylloge*³, 141 (en dernier lieu cf. *Bull.* 1953, 120). Cette dernière ville était toujours appelée jusqu'ici Kerkyra Melaina. Mais R. remarque justement que, si l'île est connue sous le nom de Kerkyra Melaina, une *ville* de Kerkyra n'est pas attestée. Le seul témoignage en seraient des monnaies avec la tête d'Apollon et l'épi portant Κορκυραίων et attribuées à cette ville (Imhoof-Blumer, *Num. Zeitsch.* 1884, 254; J. Brunšmidt, *Inschr. und Münzen der Städte Dalmatiens*, p. 54; Head, *HN*², 317, avec point d'interrogation). D. remarque que, tandis que les monnaies des villes grecques de Dalmatie sont conservées en grand nombre, on ne connaît que 4 de ces monnaies de Kerkyra et que, d'autre part, l'épi de blé ne convient pas comme sym-

bole d'une ville de Dalmatie. Aussi retire-t-il ces monnaies rares à l'île dalmate de Corcyre pour l'attribuer au monnayage tardif de la grande île de Corfou. — Il est intéressant de constater que Beaumont, *JHS* 1936, *Greek influence in the Adriatic Sea*, 186, note 189, a mis en doute aussi l'attribution; parlant de l'absence de blé sur cette côte, il écrivait : « The ear of corn on the Κορκυραίων coins attributed to Black Corcyra (e. g. by Head 317, tentatively), tells against the identification ; the symbol is hard to reconcile with the known character of the island ». Ce sont les mêmes monnaies que Head, *loc. cit.*, 327, cite à Corfou : « ear of corn » ; en effet, elles figurent parmi les séries de Corfou par exemple dans *BMC Thessaly to Aetolia* (1883), p. 145, n. 478. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*, décrivant et reproduisant une de ces monnaies, commentait : « Eine ähnliche Münze... mit Κορκυ hat Mionnet, Suppl. III 431, 37, unter die Münzen des südlichen Korkyra aufgenommen. Fabrik und Stil [très barbares] weisen aber nach den dalmatinischen Inseln, zu denen das schwarze Korkyra zählt ». Il faut remarquer que les monnaies d'Illyrie publiées par Imhoof-Blumer en cet article qui a posé les bases de la numismatique des îles de Dalmatie (p. 247 sqq.) venaient d'une collection de Klagenfurt formée par un Dr. von Vest, médecin du Lloyd autrichien, soit à Trieste, soit dans le sud de la Dalmatie (p. 246 et 227-228). Cette origine n'exclut d'ailleurs pas Corfou, escale importante du Lloyd. Des enquêtes numismatiques dans les collections de Dalmatie pour étudier systématiquement la circulation monétaire d'une part des espèces locales, d'autre part des espèces étrangères, seraient de première importance, comme nous l'avons déjà indiqué *BCH* 1935, 496, note 5. Dans le cas présent, il faut penser que des monnaies de Corcyre-Corfou ont circulé en Dalmatie, comme il est assuré (cf. *BCH*, *loc. cit.*). Des enquêtes à Corfou même ou dans les collections formées à Corfou seraient décisives sur ce point précis ; il est probable que ces monnaies ne s'y trouveraient pas si elles avaient été frappées à Korčula. Il faudrait étudier à ce point de vue d'abord les musées d'Athènes et de Corfou.

155. *Salone.* — D. Rendić-Miočević, dans *Studi Aquileiesi offerti a Giovanni Brusin* (1953), 67-81 : *Ricordi aquileiesi nelle epigrafi di Salona*, revient, pp. 67-76, sur l'inscription *Bull.* 1953, 122, dont il redonne le texte avec d'excellentes photographies des 4 fragments. L. 7, avant les noms des ambassadeurs Παμφίλου τοῦ Παμφίλου κτλ., et après πρεσβευσάντων, il a lu, non point παγια comme Abramić, mais τραγυρι, ce qui l'a amené à reconnaître la mention des Τραγυρι[νῶν], comme Kubitschek y avait pensé ([Τρ]αγυ[ρίων]), les habitants de Trogir mentionnés comme colonie d'Issa par Polybe, 32, 18. Il en conclut que les Tragurins eurent une part prépondérante dans la fondation d'un établissement grec à Salone, qui n'eut point la forme d'une colonie, d'une fondation urbaine. La mention répétée des Isséens, de leur liberté et de leur amitié avec Rome, serait due au fait que les Tragurins, dans leur demande à César présentée à Aquilée se seraient réclamés de leur métropole et auraient rappelé et fait valoir son heureuse situation. — On hésite à préférer cette dernière solution à celle de l'existence de liens de dépendance (ou de sympolitie, etc.) entre Issa et Tragourion.

Pour l'onomastique illyrienne, voir n° 65.

156. **Macédoine.** — Ch. Edson, *Actes du IIe Congrès*, 38-46 : *The Greek inscriptions of Macedonia* ; sur le travail accompli sur le terrain et l'état d'avance-

ment des travaux de ce volume X des *IG*, entrepris par Ch. Edson et J. M. R. Cormack.

157. U. Kahrstedt, *Hermes*, 81 (1953), 85-111 : *Städte in Makedonien*, utilise notamment les listes des tributs attiques pour cette région.

Sur les ères macédoniennes, voir n° 59.

158. *Beroia*. — V. G. Kallipolitis, *Geras Antoniou Keramopoullou* (1953), 303-309 : Στήλη μετ' ἀναγραφῆς δωρεᾶς καὶ καταλόγου ἐφήβων ἐκ Βεροίας. Stèle datée, l. 2, d'après les deux ères, ἔτους θσ' σεβαστοῦ τοῦ καὶ εκτ', c'est-à-dire de 177-178 p. C. L'éditeur remarque que les inscriptions de Beroia *Arch. Anzeiger* 1942, 176, n. 5 et 183, n. 26, ont été postdatées de deux ans par leur éditeur, qui a calculé l'ère depuis 146 au lieu de 148 (cf. M. N. Tod, n° 59). L'éphébarque a donné 500 drachmes pour la fourniture d'huile (l. 3-8) : Στάτιος Ἀντίγονος ἐφηβαρχῶν ἔδωκα εἰς τὸ ἄλειμμα δην(άρια) φ', ἀλειφούσης τῆς πόλεως, ἐπιμελουμένου τοῦ ἀλείμματος Αὐρηλιανοῦ Πρείμου. Nous entendons que la ville assume la charge de la distribution d'huile (même formule dans les inscriptions de Derriopos, en Macédoine, Laum, *Stiftungen*, II, 36, sur les fonds donnés par un particulier, et *Bull.* 1939, 161 *bis*, n° b, sur la même fondation) ; et Primus prend soin de cette distribution, il en est l'épimélète (cf. *BCH* 1935, 449-450) ; sans doute n'y a-t-il pas de gymnasiarque, la ville en faisant fonction, représentée par l'épimélète ; de même dans l'inscription de Beroia même Dimitsas, n. 53 (et 216 ; *Ann. Br. Sch.*, 18 (1911-12), 185, n. 4), après ἀλειφούσης τῆς πόλεως, les mots ἄρχοντος τοῦ γυμνασίου Τ. Κλαυδίου Ἰουλιάνου doivent désigner un épimélète du gymnase et non un gymnasiarque en titre. Ici l'éphébarque apporte une contribution de 500 deniers. K. entend à tort : « ἐνῶ κατ' ἀρχὴν ἡ πόλις ἐχορήγει τὸ ἄλειμμα », comme si la générosité de Statius remplaçait celle de la ville. — Suivent les noms des éphèbes, l. 8 : Ἔφηβοι οἵδε, au nombre de 25. Relevons les noms Σκίλβος (l. 15 et 16), Φιλιππᾶς (B, l. 5) ; l. 10, Νε[όμ]αν[δρ]ος (les lettres entre crochets seraient assurées par leurs vestiges), Μηρυλος. Pour Α. Μάγνος Δράκων, B, l. 8, K. cite un exemple de Δρακᾶς, *ABS*, 18 (1911-12), 175, n. 23 ; cf. d'autres exemples et les observations sur ce nom macédonien dans *Rev. Phil.* 1936, 148-149 ; *Études épigr. et philol.*, 185, note 5. — A l'appui de Φλάυϊος Εὐπο[ριανός ?], l. 12, K. renvoie à l'inscription Dimitsas, n. 60 (d'après Delacoulonche, *Berceau de la puissance macédonienne*, n. 71, où il n'y a pas de transcription). C'est une inscription honorifique de Beroia pour un personnage très connu, Popillius Python, émanant de Βκστός, Ταρυς, Ἀλέξανδρος οἱ Ἀπολλοδώρου Εὐποριανοὶ ὀρεινοί pour « leur sauveur » ; elle a été republiée par Rostovzeff, *Izvestia Russkago Arch. Inst. Konstantin.* 4 (1899), p. 172, n. 2 *a*. Le mot est un ethnique méconnu, la première mention épigraphique de la ville macédonienne d'*Euporia* (elle manque malheureusement aux articles du *P. W. Euporia 1* (Oberhummer ; 1907) et *Makedonia*, pp. 663 (Geyer, 1928), et à l'étude de P. Collart sur cette ville dans *Philippes* (1937), pp. 506 et 508-509). L. R. en traitera dans une série d'études sur des villes et des inscriptions de Thessalie, d'Athamanie et surtout de Macédoine). La stèle a été trouvée remployée dans un tombeau. C'est à côté qu'a été trouvée dans les mêmes conditions la stèle portant la loi sur la gymnasiarchie *Bull.* 1953, 104. K. conclut justement que le gymnase était proche de là.

159. V. G. Kallipolitis, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 371-373 : *Épigramme inédite en mémoire d'une musicienne de Beroia*, publie, avec photographies de la pierre et de l'estampage, une épitaphe métrique de l'époque impériale avancée :

Μουσάων θεράπαινα λυρόκτυπος ὧδε τέθαπται,
Ἀντιγόνα, χρηστὴ παῖς ἔτι φαινομένη,
ἄνδρα Μύρισμον ἀφ[εῖ]σα, γόοις (δ)ς πάντοτε κοσμεῖ
ταύτην καὶ τύμβοις δῶκε μαραινομένην.

Vers 1-2, K. ponctue : Ἀντιγόνα χρηστὴ, παῖς ἔτι φαινομένη, et il traduit : « La vertueuse Antigone, servante des Muses, joueuse de lyre, est ici inhumée, bien qu'elle semblât encore toute jeune ». Nous comprenons : « Antigone qui, enfant, se montrait déjà excellente ». Vers 3, K. ponctue d'un point en haut avant γόοις et entend le ὡς gravé sur la pierre comme « ainsi »; sa traduction doit ajouter un « qui » avant « l'ornant ». Il nous paraît qu'il y a eu confusion entre longue et brève (allongée par position) et que le mot ως représente le relatif. — Pour Μύρισμος, des exemples bien plus nombreux sont réunis dans *Bull.* 1953, 194, *ad* n. 116. — K. considère Antigona comme une musicienne de profession.

160. *Édesse.* — J. M. R. Cormack, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 374-381 : *Inscriptions from Macedonian Edessa and Pella*, réédite avec photographies les inscriptions encastrées dans le monastère d'Haghia Triada : Dimitsas, n. 12, 11, 9, 10, 2, 3, 49. — Les lemmes devraient permettre de faire l'histoire des éditions au lieu de donner les références à la file sans aucune distinction (cf. *Bull.* 1944, 170 ; 1949,1 ; 1950, 63 ; 1952, 92 ; *La Carie*, II, p. 13) ; ainsi le n. 6 donne pêle-mêle des renvois à 10 publications, dont certaines sont des copies originales, sans que le lecteur puisse voir sur quels fondements reposait le texte. — C. publie aussi, n. 8 9, deux épitaphes inédites du musée d'Édesse. — Dans le n° 8, ζῶτες pour ζῶντες n'est ni une erreur du graveur qu'il faudrait corriger, ni proprement une « prononciation locale » (« ζῶτες may represent the local pronunciation »). C'est une prononciation très fréquente à l'époque impériale dans tout le monde grec et dont les exemples, pour ce mot précisément, sont fort nombreux.

161. *Pella.* — J. M. R. Cormack, *ibid.*, 376-377, n° 2, reconnaît dans l'épitaphe Dimitsas, 139 (d'après Delacoulonche) un gladiateur : Π. Σπεδίῳ (α') πάλῳ Σπεδία Μυρσίνη ἡ μήτηρ κτλ. — P. 381, C. restitue l'épitaphe Dimitsas, 146.

162. *Défilés de l'Axios.* — Fanula Papazoglu, *Živa Antika* (*Antiquité Vivante*), 2 (1952), 262-266 : *Une inscription grecque de Macédoine, La ville* Ἰουμήνιον *a-t-elle existé?* (en serbe, avec résumé français). P. reprend une inscription de Budur Čiflik, tout près des défilés du Vardar (*Stenae*, Demir kapu) entre Stobi et Idomenai : Dimitsas, *Makedonia*, 307, d'après von Hahn ; Vulić, *Spomenik Srpska Akad.*, 71 (1931), n. 229 ; le même, *Arch. Karte von Yugoslavien, Kavadarci* (1938), p. 7. Aux lignes 1-2, Ἡ πόλις | Ἰουμήνιον, V. avait interprété le second mot comme le nom d'une ville. P. remarque justement que c'est impossible et qu'il faudrait τῶν Ἰουμηνίων ; elle y reconnaît un nom et restitue : ἡ πόλις | Ἰουμήνιον | [Αμ]μίας (nom de la mère, au lieu de celui du père, comme cela peut arriver ; P. en cite des exemples pour la Macédoine ; cf. encore pour ce

pays *Hellenica*, I, 71) τὸν | [καὶ] Τίτον (second nom) τὸν | [αὐτῆς γυμνα|[σίαρχο]ν καὶ | [εὐεργέτη]ν. — La pierre étant brisée juste avant la barre de l'*iota* qui n'est pas complète, nous écrirons [N]ουμήνιον. Car Ἰουμήνιος ne nous paraît explicable ni par le grec, ni par le latin, ni par le thrace. Νουμήνιος, nom grec courant, se trouve à cette époque dans cette partie de la Macédoine ; cf. par ex. *Spomenik*, 75 (1933), n. 19 (Héraclée des Lyncestes).

163. *Amphipolis*. — D. I. Lazaridis, *Geras Antoniou Keramopoullou* (1953), 159-167, publie avec photographie un nouvel acte de vente du IIIe s. a. C., du type de ceux qui étaient déjà connus à Amphipolis et à Olynthe (liste p. 161, note 1), mais avec des formes macédoniennes et des noms nouveaux et intéressants, pas toujours assurés malheureusement sur cette pierre de lecture difficile : Πρᾶγος ? (très douteux ; peut-être quelque chose comme Τραλεος ?) τὴν οἰκίαν ἐπρίατο καὶ τὸ οἰκόπεδον παρὰ Ἀντιπάτρου τοῦ Πλιενια (ou Πλαιενια ou Πλειενια, tous nouveaux) καὶ Λαναριχου (nouveau lui aussi) βεφαίως (= βεβαίως, le contraire du traitement macédonien bien connu du *phi* en *béta* ; le mot βεβαίως nouveau dans les actes de vente) καὶ παγίως (nouveau dans les inscriptions juridiques, mais il se trouve dans Platon et Aristote au sens de « solidement, fermement »), αἷς (*sic*) γειτ(ω)ν Δάμων Δυ[ν]νιχος (nom nouveau qui semble assuré ; nous rapprocherions Τυννιχος) στατήρων χ(ρ)υσῶν φιλιππείων δώδεκα ἡμιστατήρου (chiffre très faible pour le prix d'une maison en comparaison des autres actes de la région). Suivent les noms des garants, la date et les témoins : Βεβαιότης τῆς οἰκίας καὶ τοῦ οἰκοπέδου Ἱππότας Λαναριχος. Ἄρχει χρόνος (cf. *Bull.* 1950, 72 *a*) ἐπὶ ἱερέως Ἑρμαγόρα (doit être le prêtre d'Asclépios, Hermagoras, de l'acte *Sylloge*², 832 ; Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, I, p. 42 ; *BCH* 1922, 36), ἐπὶ ἐπιστάτου (comme dans l'autre acte) Σπαργεως (nom nouveau à rapprocher à la fois de Ὀργεως dans l'autre acte et du thrace Σπαρχη). Μάρτυρες Φιλώτας Ἀρωρομάχου (nouveau), Πολύαινος, Διονύζιος Γαρρήσκιος. L. considère ce mot comme l'ethnique d'une des villes de Macédoine, l'une près du golfe Thermaïque, l'autre en Orbélie près du Strymon. Ne peut-on y voir le nom du 4e témoin, nom tiré de l'ethnique ?

164. V. Beševliev (n° 168), publie deux inscriptions entrées au musée de Sofia en 1917. N. 5, sur une stèle, au-dessous d'un banquet funèbre, la mention d'un affranchissement : Ζειπυρων Ζειπυροντος καὶ Βουκουθης (nom nouveau) καὶ ἡ σύνβιος Δαντὼ (B. rapproche *Dantus* dans la région de Philippes ; nous retrouvons Δαντώ à Delphes, comme nom d'esclave *BCH* 1942-43, 76, n. 5, ou de citoyennes *F. Delphes*, III 6, n. 72 et *BCH* 1925, 86, n. 135) Ζειδουρεος (nouveau) ἐλευθέρωσα δοῦλον Κερδωλαν, ἔτους ϛτ'. N. 6. Ζειπυρων Βυσειλου (nouveau) καὶ γυνὴ Δαντὼ Γαιρεους (nouveau).

165. *Région de Sveti Vrač* (cf. *Bull.* 1948, 110-115 ; 1949, 99 ; 1951, 134). — D. Detschew, *Festschrift für Rudolf Egger, Beiträge zur älteren europäischen Kulturgeschichte*, I (Klagenfurt, 1952), 17-18, publie une inscription de l'époque impériale sur une plaque de marbre brisée à gauche : — τοῦ ἀνδρὸς | --τῷ ἀνδρὶ καὶ | --Δημέα καὶ |--μὴ εἰληφυεῖα | — [δ]ημείου παρὰ | ... Il croit qu'il s'agit d'une inscription hypothécaire, chargeant les biens du mari en faveur de la femme.

166. V. Beševliev (n° 168), n. 4. Épitaphe : Κειλαιδειθυς Βειθυι τῷ υἱῷ. — L'épitaphe n. 26 est de provenance inconnue. B. suppose qu'elle vient de la région de

la Strouma. Elle porte une date : εορ'. Des noms nouveaux ou rares : Τευ[τα]-μας (le père ; exemples en Illyrie), Τηρετιθος (le frère), Βουζατη (la mère).

THRACE, MÉSIE, COTE NORD DU PONT-EUXIN

167. **Thrace et Mésie.** — G. Mihailov, *Actes du II^e Congrès*, 75-78 : *Les inscriptions grecques de Bulgarie*. Programme et état d'avancement du Corpus des inscriptions grecques trouvées en Bulgarie. Le volume I comportera les villes de la côte de la Mer Noire.

Pour la bibliographie de G. Kazarow, voir n° 3.

168. V. Beševliev, *Epigrafski prinosi* [*Contributions épigraphiques*] (*Acad. Bulg. Sciences, Inst. et Musée Arch.*., 96 pp. in-8°, et 54 pl. ; Sofia, 1952), publie une série d'inscriptions inédites souvent fort intéressantes, toujours avec photographies, entrées au musée de Sofia, souvent depuis longtemps. L'ouvrage est rédigé en bulgare ; pp. 83-88, un résumé en français signale l'intérêt des textes en les groupant par matières, mais sans en rappeler la provenance. L'ordre adopté dans le volume n'est pas reconnaissable. Un bon nombre d'inscriptions viennent de la région de Sofia (Serdica). Beaucoup d'inscriptions sont en latin. Nous analysons et reproduisons ici les inscriptions grecques, en nous excusant des erreurs que nous pouvons commettre dans l'indication des provenances, malgré la consultation du volume du *Recensement* de 1946 (Sofia 1947). Grecques et latines apportent un enrichissement à l'onomastique thrace. — Voir n^os^ 164-166, 172-175, 178, 179, 185-188. — De provenance inconnue. N. 16. Épitaphe avec parties métriques : Μᾶρκος Μάγνος ὁ παῖς (esclave, selon B. ; ceci ne paraît pas certain) στήλην τὴν ἀνέθηκεν Σουρίῳ κασιγνήτῳ μνήμης χάριν ἀνδράσι πᾶσι [?] καὶ Τουτου [B. rapproche dubitativement les noms thraces Τουτα, Τιουτα, Tutius ; ce peut être aussi τούτου] ἀλόχῳ τὴν φιλέεσκε μάλα εἵνεκε σωφροσύνης καὶ πινυτῆς ἀγανῆς. Εὐτύχει. — N. 24 : ΣΙΑΡΟΔΕΙ... Αὐρ. Φιλίκιος Μανεικαηνη [serait un nom thrace nouveau, rapproché de Επτεμενηκα ; mais n'aurait-on pas Μᾳ Νεικαηνῇ ?], συνβιώσασα Βάσσῳ, ζήσασα ἔτη πεντήκοντα, μνήμης χάριν. — N. 25. [Τρ]οφίμου Αὐλουζενεις Κώκου. — N. 28. Dédicace Κυρίᾳ Ἀφροδείτῃ ΑΝΑΛΟΙ —.

169. D. Detschew, *Festschrift für Rudolf Egger, Beiträge zur älteren europäischen Kulturgeschichte*, I (Klagenfurt, 1952). P. 19-20, n. 2. Sur le relief votif au Cavalier Thrace, Kazarow, *Denkmäler thr. Reitergottes*, n. 236 (Dipsisgöl-Ezerovo, district de Borisovgrad, région de *Philippopolis*), D. au lieu de Μούκιορ Δινκεντουράνεο(ς), coupe et explique : Μούκι(ος) ὀρδιν(άριος) κεντουρ(ίων) ἀνέθηκε). — Il n'a pas su que la même correction avait été déjà faite par Ion I. Russu, *Dacia*, 11-12 (1945-47), 269 sqq., n. 6, analysé *Bull.* 1950, 49. Pp. 20-22, n. 2, D. réédite une dédicace à Zeus Zbelthourdos sur une colonne de grès trouvée à Satrovo, district de Dupnica : Διὶ Ζβελθούρδωι τῶι κυρίωι Βολβαβριηνοὶ ἀνέθηκαν. Commentaire sur les diverses formes du nom du dieu.

170. Dans le catalogue des monuments d'Epona, abondamment illustré, publié par R. Magnen et E. Thévenot, *Epona, déesse gauloise des chevaux, protectrice des cavaliers* (Delmas, Bordeaux ; 1953), on trouvera, pl. 61, le relief de la région de Tolbukin (région de *Dionysopolis*) avec la dédicace Θεὰν ἐπήκοον Αἴλιος Παυλῖν[ος —] (*Rev. Arch.* 1902, I, 237) et, pl. 60, le relief anépigraphe de *Philippopolis Rev. Arch.* 1949, I, 164-166.

170 *a. Côte de la Thrace occidentale.* — G. Bakalakis, *Jahreshefte,* 39 (1952), *Beiblatt,* 1-6 : *Grabaltar aus Komotini* (Gumuldjina), republie, avec photo, dessin et lecture corrigée, l'autel funéraire *JHS* 1896, 318, n. 15, du IVe s. a. C. avec inscription ionienne : Ἀρθέων Διογενίδεω. Ce type d'autel funéraire, très fréquent notamment à Thessalonique au IIe et au IIIe siècle p. C., remonte au IVe s. a. C., et même à Samos au Ve et au VIe ; il a dû être introduit en Thrace de la région de Samos et Milet.

171. *Constantinople.* — Nous ne connaissons que par F. Halkin (n° 27), 345-346, la restitution d'une inscription métrique proposée par H. Grégoire, *Hellenica, et Byzantina* IV, *Le fragment des Manganes,* dans le *Zbornik radova* de l'Institut byzantin de l'Académie Serbe, I (1952), 10-15. Cette épigramme aurait été composée par Léon le Sage et parlerait d'une église Saint-Élie construite et décorée par Basile Ier.

172. *Pautalia et la région.* — V. Beševliev (n° 168). N. 2, à Ražđavica, épitaphe avec des titres intéressants : Χαριτίῳ υἱῷ Δοληους π[α]ραφύλακος Αἵμου (chef de la police pour la région de l'Haimos), υἱωνῷ Δολ[η]ους Καριελ[ου] διὰ βίου στρατηγοῦ, Χαρ[ί]των καὶ Μέστριος οἱ υἱο[ί]. N. 18, petit fragment de dédicace pour l'empereur Philippe et Otacilia, [ἡγε]μ[ονεύοντος τῆς Θρ]ᾳκ[ῶν ἐπαρχείας Φουρ]νίου π[ρεσβευτοῦ Σεβαστοῦ] ἀντι[στρατ]ήγ[ου]. — N. 54 : l'alphabet grec gravé sur deux lignes. — N. 105. En 138, le peuple de Pautalia consacre à Hadrien une basilique : [Αὐτ. Καισ., Θεοῦ Τραιανοῦ Παρ. υἱῷ, θ]εοῦ Νέρουα υἱωνῷ, Τραιανῷ [Ἀδριανῷ Σεβαστῷ ἀρχιερεῖ μεγίστῳ δη̃μα]ρχικη̃ς ἐξουσίας τὸ ιθ', [ὑπάτῳ τὸ γ', πατρὶ] πατρίδος, ἡγεμο[νεύ]οντος τη̃ς Θρᾳκῶν ἐπαρχ[είας Οὐαλε ? ?]ρίου Φρόντω(ν)ος πρ[εσβ.] καὶ ἀντιστρατήγο(υ) τοῦ Σεβασ[τοῦ (nouveau gouverneur), Π]αυταλεω[τῶν] ἄρχοντες, βουλ[ή, δη̃μο]ς τὴν βασιλικὴν ἀφιέρ[ωσεν] ; suivent les noms mutilés des épimélètes dont Καρδένθου (l. 7-10), Λου[πέρκῳ καὶ Ἀτ]ειλιάνῳ ὑπ(άτοις). — N. 106. Inscription honorifique pour une prêtresse : [Τὴν εὐ]σεβῆ ἱέρειαν [τῶν Σω]τήρων θεῶν (Asclépios et Hygie, les grands dieux de la ville) [τε καὶ] φιλότειμον [ἱέρειαν] πάντων Σεβα[στῶ]ν (nous préférons écrire : [ἀρχιέρε]ιαν τῶν Σεβαστῶν), [γυ]ναῖκα τοῦ φι[λο]τεί[μο]υ καὶ εὐσεβο[ῦς]... ου Τήρου Οὐα[λεντίαν Παυτ ?]αλίδα (nous préférons écrire : Οὐά[λεντος ex. gr. —]αλίδα) τὴν φίλανδρον καὶ φιλόπατριν ἡ γλυκυτάτη πατρίς. Εὐτυχῶς. — N. 107. Quelques restes d'une inscription où on lit en tête : [Ἀγαθ]ῇ τύχῃ N (?) [Σα]βαζίωι.

173. *Serdica et la région.* — V. Beševliev (n° 168) publie une nombreuse série d'inscriptions de la région entrées au musée de Sofia. — N. 1 : Οὔλπιος Ἑρμόδωρος β', ζῶντος ἑαυτοῦ μνη̃μα. — N. 3 : Ροιμος Ταρσου Ζαιπα συμβίῳ τῇ (nous coupons ainsi, au lieu de συμβιωτῇ) καλῶς συνζησάσῃ ἔτη ιδ', ἡμέρας ε', ἔστησα ἐπιλεον (? B. transcrit ἐπὶ Λεον(τίου) ; ce serait une date d'après le préfet du prétoire de 342-344, ce qui nous paraît impossible) μνήμης χάριν. — N. 13, dédicace d'un édifice à Zeus Kapetôlios et Sarapis ; cf. *Bull.* 1948, 127. — N. 14. [Φλάουιον Πομπεῖον Μ]οντᾶνον ὁ δη̃μος, restitué d'après Kalinka, *Denkm. Bulg.,* n. 105. — N. 19. Milliaire élevé par ἡ Σέρδων πόλις au nom de Gordien et de Tranquilline, [ἡγ]εμονεύοντος [τ]η̃ς [Θρᾳκῶν] ἐπαρχείας Πομπωνίου [Μαγιανοῦ] πρεσ[β. Σεβ.] ἀντιστρατήγου. — N. 23. Dédicace au Soleil et à la Lune : Ἀγαθῇ τύχῃι Ἡλίῳ καὶ Σελήνῃ Λυσίας Μαξίμου β' ἡδ' ἄλοχος Δενθηδαρις (nom nouveau) τὸν βωμὸν ἔστησαν. — N. 45. L. R. montrera, dans *Hellenica,* que ce tout petit fragment sur deux lignes appartient à une annonce de combats de gladiateurs. — N. 47-52, sur des briques,

après la date πρὸ ι' Καλανδῶν Ἰ(ουλί)ου, ou πρὸ ς' Ἰδῶν Ἰ(ουλί)ου, πρὸ ζ' ε[ἰδῶν Σ]επτεμ[βρίου], l'indication πλίνθων βτ'. La brique Kalinka, *Denkm. Bulg.*, 448 est de ce genre. Sur la brique n. 53, σελίδ(ες ou ων) ρκ'. — N. 110. Entre Serdica et Pautalia, une dédicace métrique sur un autel :

Δώτειραν ζωῆς ἀκεσώδυνον Γαίης κούραν
τηλεφανῆ προπυλίην εἵδρυσεν Ἀσφάλιος.

B. y reconnaît une statue monumentale (τηλεφανής) de Korè à l'entrée de quelque temple. On peut se demander si elle n'aurait pas été plutôt à l'entrée de la ville.

174. *Philippopolis et la région.* — V. Beševliev (n° 168). N. 20 (sauf erreur dans notre classement). Fragment mentionnant 2 fois la μητρόπολις (Philippopolis), et un Φλά(βιος) Εζβενις (pour le nom, cf. *Bull.* 1948, 120). — N. 40. Dans ce fragment funéraire, nous reconnaissons, après σεμνῷ, l. 4-5, le mot [δεσ]ποσύνῳ. — N. 41, dédicace Κυρίᾳ θεᾷ. — N. 108. Épitaphe byzantine. — N. 109. Borne de l'époque chrétienne (la croix au début), opisthographe : Δηζικα· τέρμων ἐστὶν ἐνθά(δε) et Τερεα· τέρμων ἐστὶν ἐνθά(δ)ε. Nous trouvons ce monument déjà publié sans photographie dans *Ann. Bibl. Plovdiv* 1930, 242 (au début de *b* : Γερεδ).

175. *Augusta Traiana et la région.* — V. Beševliev (n° 168). N. 17, épitaphe : Αὐρήλιος Διόδωρος Ἰνγένοος ἀνέστησα στήλην ἐμαυτοῦ καὶ τῆς συμβίου Φλ. Τιουτης καὶ υἱοῦ μου Διοδώρου μνήμης χάριν. — N. 21 : Κορνήλιος Σαβῖν[ος — —] καὶ τὸν κίονα σὺν παντ[ὶ (nous ajoutons :) τῷ κόσμῳ] | εὐχαρ[ιστήριον]. — N. 23. Inscription honorant un gouverneur de Thrace, frère d'un préfet du prétoire : Τὸν διαση[μότατον] ἡγούμενον [τῆς Θρᾳκῶν] ἐπαρχείας Μᾶ[ρκον ?] Ἀπολλινάριον ἀ[δελ]φὸν τοῦ ἐξοχω[τά]του ἐπάρχου [τοῦ] ἱεροῦ πραιτω[ρίου] Μουκιανοῦ. — N. 39, fragment à débrouiller. B. transcrit les lignes 8-9 : διὰ γραμάτων ἐρ(υ)θ(ρ)ῶν δέ μου εἰς —. Les lettres ἐρθων sont, à notre avis, une transcription phonétique de ἐλθών.

176. W. Peek (n° 102), 317, note 20 *a*, rapproche les deux fragments Mihailov, *Gr. Epigramme aus bulg. Ländern* (*Bull.* 1948, 118), n. 88 *a* (*Bull.* 1948, 143) et n. 84. Il recompose ainsi les derniers vers :

[— — — — τέκμα]ρ ἰδὼν καὶ νείκεος αἶνο[ῦ]
[εἰρή]νης [ἄρχει ? μει]λιχίοι τε βίωι
ἔργα τε Μουσάων [ἐφέ]πειν φιλίης τε μέλεσθ[αι]
συμποσίων θ' ἁδιν[ῶν] εὐφρονος ἁβροσύνη[ς]
αὐλοῖς καὶ φόρμιγξ[ι κ]αὶ ὠδαῖς καὶ θαλίαισι[ν]
τερπόμενος λιπα[ρὸ]ν τέρμα μολεῖν βιότου.

Courts suppléments aux premiers vers dont il reste très peu (cf. déjà A. M. Woodward, *Bull.* 1949, 103 *a*).

177. *Mesambria.* — G. Tibiletti, *Rendiconti Ist. Lombardo, Cl. Littere*, 86 (1952), 64-100 : *Governatori Romani in città provinciale*, revient, pp. 69-74 (cf. aussi 87 sqq.), sur l'inscription *Bull.* 1952, 87; 1953, 134, décret pour un lieutenant de Lucullus qui a passé l'hiver 72-71 à la tête de la ville ; l. 4, il repousse la restitution καθεσταμένος ἐπὶ τᾶς πόλιος [στραταγ]ὸς ὑπὸ Μαάρκου Τερεντίου Μαάρκο[υ υἱο]ῦ [Λευ]κόλλου αὐτοκράτορος, et il suggérerait [ἔπαρχ]ος. — Comme il s'agit d'un état de guerre (et pour des villes étrangères à l'empire, dont le statut n'est pas fixé), il ne nous paraît pas possible d'utiliser cette inscription contre les théories classiques de Marquardt et de Mommsen, pour l'étude d'un gouvernement direct des villes par les gouverneurs nommant des *praefecti* à la tête de certaines villes. —

D'une façon générale d'ailleurs, nous ne serions pas d'accord avec l'auteur dans ses considérations générales, pp. 64 sqq., sur la faible importance qu'il attribuerait à la situation juridique (qui est nécessairement celle du temps de paix) en face de la situation de fait, et spécialement de celle du temps de guerre, dans les rapports entre les gouverneurs et les villes autonomes.

178. *Mesambria et la région.* — V. Beševliev (n° 168). N. 46. Première mention en Bulgarie de Basile II : + Βασίλ[ειος] ἐν Χ(ριστ)ῷ βασιλ(εὺς) Ῥομέω(ν). — N. 119, fragment d'une épitaphe chrétienne d'un homme originaire [ἀπὸ κώ]μης Ὀρταγώ-τ[ης?] Ἀπαμέων [ἐπ]αρχίας τῆς [Ἀν]ατολῆς. — N'a-t-on pas plutôt sur la photographie Οραγω ? — N. 120 : + καὶ ἡ κραυγή μου πρὸς σὲ ἐλθάτω +, du Psaume 101.

179. *Odessos.* — V. Beševliev (n° 168), 31 : épitaphe de Δινις Μουκατραλις et de sa femme ΖΟΙΘΑΙΣΙΟΥ (Ζοιθαισίου ? Ζοὶ Θαισίου ? suggère B.).

180. R. Egger, *Jahreshefte*, 40 (1953), *Beiblatt*, 229-230 : Ὑγίεια, publie la photographie d'un bassin à eau bénite conservé au musée de Varna et sans doute publié ailleurs. Sur le rebord, l'inscription après une croix ὑγιένων χρῶ.

181. M. Mirtchev, *Izvestia Arch. Druj. Stalin* (*Bull. Soc. Arch. Stalin*), 9 (1953), 1-28 : *Fouilles de l'emplacement d'un ancien village thrace près du village de Galata*, dans l'arrondissement de Stalin, exécutées par le Musée de Stalin en 1950-1952. Sous une basilique paléo-chrétienne (v^e-vi^e s.), on a trouvé les fondations d'un sanctuaire thrace et des stèles remployées, avec le type du dieu cavalier, qui fait connaître un nouveau nom divin Καραβασμος. Toutes les stèles et les inscriptions sont publiées ici avec photographies. — N. 5 (p. 9) sur des fonts baptismaux en terre cuite de la basilique, en lettres en relief : καὶ τῆς συνοδίη[ς] αὐ[τοῦ —]. N. 10 (p. 12), cavalier au pas devant l'arbre au serpent avec autel et hermès : Ἥρωι Καραβασμῳ Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου εὐχήν. — N. 11 (p. 13), même type : [Ἥρωι Καραβασ]μῳ Ἀγαθήνωρ Ποσσειος ὁ καὶ Δαδας (les trois noms sont connus dans la région) εὐχαριστήριον καὶ εὐχὴν τοῦ πατρό[ς]. — N. 12 (p. 14), cavalier avec chien chassant le sanglier, devant l'autel et l'arbre : Ἥρωι Καραβασβῳ Ἑσ[τιαῖος] Ἀγαθήνορος ὑπὲρ τῆς σωτηρίας τῆ[ς ἰ]δίας [κ]αὶ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν εὐχαριστήριον. — N. 13 (p. 15), même type : Ἥρωι Καραβαζμῳ ἐπηκόῳ εὐχαριστήριον Λ. Φαρσούληιος Ἑρμῆς καὶ Σίμων Διονυσίου, Ἀπελλᾶς Ξενάνδρου, Οὐαλέριος Εὔγαμος ἀνέθηκαν. — N. 14 (p. 16), même type : Ἥρωι Καραβασμῳ Αἰαντίδης Μενάνδρου εὐχαριστήριον. — N. 15 (p. 16), stèle sans relief : [Ἥρωι Καρ]αβασζμῳ εὐ[χαριστήριον | οἱ περὶ (l'article τὸν n'est pas à sa place ici) ἰ]ερέα Ἀπολλώ[νιον — | —]ς καὶ Πιε[ζεις —]. — N. 16 (p. 17), fragment analogue ; infime reste du relief. — N. 17-22, fragments de reliefs du cavalier chasseur ; pas d'inscriptions conservées. — N. 23 (p. 19-20), fragment d'architrave, mutilé partout sauf au bas, énumérant les dignitaires en charge lors de la construction et les architectes :

[— Δι]ονύσιον Διονυσίου, Ζωπ[υρ —]
[— το]ῦ Ἀπολλωνίου καὶ ταμίου —
— — ρχου ἀρχιτεκτόνησαν — —

P. 27, brique estampée avec l'inscription [Τ]ρόφιμος.

182. M. Mirtchev, *Izvestia Arch. Druj. Stalin* (*Bull. Soc. Arch. Stalin*) 9 (1953), 116-117. Dans la nécropole romaine, clochette d'argile avec battant (II^e s. p. C.), portant les lettres en relief : Εὐτύ[χης] εὔπλοι(α). — Plutôt que de supposer qu'on a oublié l'*alpha* final, nous lirions ainsi ce vœu : Εὐτύ[χι], εὔπλοϊ.

183. *Dionysopolis.* — G. Tontcheva, *Izvestia Arch. Druj. Stalin* (*Bull. Soc. Arch. Stalin*), 9 (1953), 119-123 : *Fouilles de sondage près de l'étang Tuzlata*, dans l'arrondissement de Baltchik. Dans des tombes, parmi des poteries et des bracelets en spirale, un fragment d'une des anses d'amphores avec mention de l'astynome attribuées à Sinope.

184. Cap Kaliakra (anc. *Tirizis* et *Akrai*). — M. Mirtchev, *Izvestia Arch. Druj. Stalin* (*Bull. Soc. Arch. Stalin*), 9 (1953), 113-144 : plaque de marbre dont on ne déchiffre plus guère que le début (la photographie est retournée, la tête en bas) : [Ὑπ]ὲρ βασιλέως Ῥοιμητάλκου (11 a. C.-12 p. C.) Φαρσαλος βουος (?) | — — ὑπ' αὐτοῦ ἐπὶ τῶν τόπων | — — [μον]όπυργον (?) — —. [G. Mihailov nous écrit qu'il a revu la pierre et qu'il a lu, l. 1 : Φαρσαλος Βίθυος, et l. 3 : πύργου.]

185. *Marcianopolis.* — V. Beševliev (n° 168), 30 : épitaphe métrique d'un gladiateur Σμάραγδος, dont le texte reproduit à peu près exactement celle de Larisa de Thessalie, *Gladiateurs dans l'Orient grec*, n. 56.

186. *Région de Durostorum.* — V. Beševliev (n° 168). N. 112, dédicace d'un Ἰούλιος Φίρμος Κορνοῦ[τος]. — N. 113. Sur un bloc orné de grandes croix, les acclamations : Ἐν τούτῳ νίκα, etc. ; Ἐν τούτῳ οἱ πιστοὶ νικοῦσιν.

186 *a. Région de Tarnovo.* — D. Detschew, *Jahreshefte*, 39 (1952), *Beiblatt*, 15-22 : *Ein zusammengesetzter Beiname der Göttin Hera*, publie une stèle représentant une femme assise à côté d'une table garnie, avec difficile dédicace à Héra : Ζιαμητραλις Βιθυος εἱερεὺς εὐχαριστήριον τέθηκεν Ἥραι εἰθίαι τούρμῃ, Εἰθια serait une forme itacisante de ἰθεῖα, τουρμη un mot thrace (comme en composition dans des noms) dont « la racine concorde avec celle du nom étrusque d'Hermes turms, *turmus* » et qui équivaudrait au grec δρόμος, δρόμη. Hera serait ici « celle qui court » (d'un endroit à l'autre pour faire mûrir les récoltes) et « en droite ligne » (pour réaliser les voeux).

187. *Nicopolis de l'Istros.* — V. Beševliev (n° 168), n. 27, republie la dédicace à Zeus Olympios et Héra Zugia G. Seure, *Rev. Arch.* 1908, II, 49 (*IGR*, I, 1413), avec conjecture sur le nom du dédicant.

188. *Région du fleuve Oescus, au nord de l'Hémus.* — V. Beševliev (n° 168). N. 14, à Todoritchene, région de Lukovit, dédicace [κατὰ] ὑπόσχεσιν (l. 5) d'un ancien soldat [ἐ]ν χώρτῃ α' Κλο[δίᾳ ἱππικῇ] (l. 3-5). — N. 32, à Mezdre, région de Vratcha, épitaphe.

Côte Nord du Pont-Euxin. — Voir n°s 10, 11, 183 (inscriptions céramiques), 60 (langue).

ILES DE L'ÉGÉE

189. **Délos.** — L. Robert, *Actes du II^e Congrès*, 251-253 : *Inscriptions de Délos.*

190. Fernand Robert, *Rev. Arch.* 1953, I, 8-40 : *Le sanctuaire de l'archégète Anios à Délos.*

191. J. Tréheux, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 758-774 : *La réalité historique des offrandes hyperboréennes.* T. souligne que les offrandes hyperboréennes arrivaient bien à Délos au temps d'Hérodote puisque deux comptes amphictioniques de 372-371 (*BCH* 1911, 5 sqq., n. 1, l. 49 ; cf. J. Coupry, *BCH* 1938, 85 sqq.) et du milieu du IV^e siècle (*IG*, II², 1636, A, l. 8) mentionnent :

[Ὑ]περβορέων ἱερά et τὰ ἐξ Ὑπερβορέων. Dans le compte de 372, il suggère, l. 41 : [ἀπ]αγαγόντος [ἀπὸ τῆς] Ῥηνε[ίας, et l. 50 : ἄγερσιν ὑπὲρ τὸν ἱπ[πόδρομον]. — Discussion sur les ἱεραγωγοί de Karystos dans *I. Délos*, 291 *d* + 292; rien n'invite à y soupçonner une allusion au transfert des offrandes hyperboréennes. Les six exemples, épigraphiques et littéraires, de ἱεραγωγός allégués note 82 sont tous empruntés au dictionnaire de Liddell-Scott-Jones. — P. 765, n. 40 : « Boesch va cependant trop loin en disant que ἀπαρχή est un équivalent pur et simple de ἀνάθημα ». Certes. Il faudrait citer ici le bon travail de H. Beer, Ἀπαρχή *und verwandte Ausdrücke in gr. Weihinschriften* (Diss. Würzburg, 1914).

192. J. Tréheux, *BCH* 1952, 562-595 : *Études d'épigraphie délienne*, III, Ἡ κάτω παλαίστρα *et les palestres de Délos*, discute l'article de J. Delorme, *Bull.* 1949, 117. Le γαυλός de la palestre de Délos n'est pas un seau de bois cerclé de bronze, mais un seau de bronze cerclé de bois. Observations sur le sens de ξυλοῦν dans les textes déliens et ailleurs ; la discussion est parfois poussée trop loin. — Discussion sur les palestres publiques de Délos, leur identification et leur chronogie, contre J. Delorme, ἡ κάτω παλαίστρα n'étant pas l'étage inférieur de la palestre, mais un édifice spécial, qui serait la παλαίστρα des textes amphictioniques et l'ἀρχαία παλαίστρα, la παλαίστρα (sans autre désignation) des textes de l'indépendance étant la « palestre du lac » contiguë. — Pp. 574-578, dans le compte *I. Délos*, 165, l. 61, T. montre qu'il ne faut pas restituer [γα]υλοὺς, mais [πώρους *chiffre* εἰς τοὺς στ]ύλους τοὺς ἐν τῆι παλαίστραι ἀναγ(αγ)ο[ῦσι μισθωτοῖς]. — P. 585 sqq., T. publie la dédicace de la palestre du lac analysée par J. Delorme : Εὐρυμάνθης Ἀθήνιος λαμπάδα νικήσας Ἑρμῆι ; commentaire sur le dédicant et sa famille, l'objet dédié (non pas torche, mais hermès) et les lampadédromies à Délos ; il la date d'environ 300 a. C. — P. 595, dédicace analogue, de même provenance, avec liste de φίλοι en graffite.

Voir nos 11, 12 (timbres amphoriques), 258 (gouverneurs lagides de Chypre).

193. **Dodécanèse.** — G. Pugliese Carratelli, *Actes du IIe Congrès*, 139-144 : *Le epigraphi di Rodi, di Coo e delle altre Sporadi orientali*. Travaux préparés par M. Segre, programme de leur continuation par P. et de la publication.

Rhodes. — Pour les anses d'amphores, voir nos 11, 12, 13.

194. G. Pugliese Carratelli, *Studi classici e orientali* (*Univ. Pisa, Istituti di archeologia e di storia antica*) 1 (1951), 77-88 : *La formazione dello stato Rodio*, présente une brève synthèse de ce sujet avec observations notamment sur les tribus, le culte d'Hélios, l'établissement de la constitution démocratique sous les auspices d'Alexandre (cf. *Bull.* 1950, 152 ; 1953, 149), les κτοῖναι et autres groupements.

195. G. Pugliese Carratelli, *ibid.*, 82-83, donne des précisions sur un catalogue de prêtres d'Hélios, Ἁλίο ἱαρῆς τοίδε, trouvé à Rhodes et gravé en deux colonnes (41 et 34 lignes conservées). Le début est de la fin du Ve siècle (408 ou peu après). P. relève les personnages connus par ailleurs, notamment un Diagoras (II ; un des navarques vainqueurs à Aigospotamoi) et son fils. Le 17e nom, Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα, se place vers 392, et non vers 342 comme le croyait Blinkenberg (*Lindos*, p. 128 sq.) ; dès lors, le don d'un Artaxerxès à Athana Lindia dans la Chronique du sanctuaire lindien n'émane pas d'Artaxerxès III (338-337) mais d'Artaxerxès II (404-358) et doit être daté entre 395 et 392.

196. P. M. Fraser, *Eranos*, 51 (1953), 23-47 : *The tribal cycles of eponymous priests at Lindos and Kamiros.*

197. *Camiros.* — M. Segre et G. Pugliese Carratelli, *Tituli Camirenses* (*Annuario*, 27-29 (1953; daté de 1952), pp. 139-318). M. Segre, parmi ses travaux relatifs aux inscriptions et à l'histoire des Sporades, avait entrepris un Corpus des inscriptions de Camiros. Il en avait poussé l'élaboration bien moins loin que celle des inscriptions de Calymna (*Bull.* 1953, 155) ; aussi G. Pugliese Carratelli, qui avait déjà mis au point le Corpus de Calymna, a-t-il eu à collaborer très largement à ce nouveau volume, ajoutant de nouveaux textes, revoyant des pierres, procurant des photographies (l'illustration est toujours abondante, excellente et instructive) et rédigeant l'essentiel du commentaire. Ce dernier est beaucoup moins développé que pour Calymna ; il faut dire que les textes sont beaucoup plus monotones, il y a beaucoup de listes et surtout de dédicaces de magistrats, dont l'intérêt est essentiellement prosopographique et chronologique. Nous signalons ci-après les principaux documents en nous bornant aux textes inédits, à l'exclusion de ceux qui étaient connus, souvent d'ailleurs avec des fautes, dans *IG*, XII 1 et dans Jacopi, *Clara Rhodos*, VI (1932) (cf. *Bull.* 1951, 153). P. indique qu'un récent voyage à Rhodes lui a procuré de nombreuses inscriptions nouvelles qui sont à l'impression dans le volume suivant de l'*Annuario*. — Déplorons encore que l'éditeur, lorsqu'un mot grec est réparti sur deux lignes, n'emploie pas le trait d'union suivant l'habitude heureusement suivie jusqu'ici en typographie (cf. *Bull.* 1953, 23). — N. 4, nouvelle liste de damiurges, d'environ 80 noms, s'ajoutant à celle qui était déjà connue (n. 3), avec nouveau groupement des fragments, cf. *Bull.* 1942, 122 *a*; notamment les années 279 à 128. N. 4 b-4 d, 3 commémorations du damiurge Μυνίων Δωροθέου ἱερεὺς τῆς Τριπόλεως (nouveau) ἐφ' οὗ Ἄλεια καὶ Διπανάμια. — 4 h-4 i, nouvelles inscriptions commémorant des δαμιουργὸς Ἑστίας καὶ Διὸς Τελείου. 4 k : avec le damiurge, son fils κόρος ἀνφιθαλής (cf. *Bull.* 1951, 153; 1952, 60 *a* ; mentions inédites d'*amphithaleis* dans nos fouilles de Claros.) — Autre catalogue n. 6. Dédicaces du damiurge et des hiéropes avec divers prêtres, n. 9-53, dont 18 sont inédites. Certains sculpteurs nommés dans les signatures ne sont pas nouveaux : Εὔανδρος Διονυσίου Σινωπεύς (n. 16), Μνησίστρατος Ἀθηναῖος (n. 17), Εὐθυκράτης Καλλία Μακεδών (n. 35 ; permet de restituer l'ethnique de *IG*, 104 *c*). Dédicaces d'autres magistrats (n. 54-63) : épistates (n. 54; le sculpteur Στασίας Ἀργεῖος) ; τὸν ὑπόνομον (n. 60). N. 63 : diverses fonctions et une victoire aux Nemeia. N. 64 a, sur une sima ornée d'une protome de lion : ἀνεκάθαρε τὸ φρῆρ καὶ ἐπεσκεύασε Ἑστίᾳ καὶ Διὶ Τελίωι. N. 65-78, dédicaces de stratèges et d'épistates du péripolion, souvent sur des boucliers de marbres. N. 79, un vainqueur aux Isthmia, Ἀντίλοχος Μνασιλόχου νικῶν Ἴσθμια ἵππωι τελέωι. N. 81 : statue du héros éponyme Kamiros. — N. 90, parmi les magistrats et les prêtres, les prêtres de Pallas et des Nymphes, de Zeus Meilichios, d'Apollon Délios. N. 101, statue de Trajan. — N. 103-112, décrets. N. 103-104, petits fragments stoichédon du v^e^ et du iv^e^ siècle. — N. 106, dispositif d'un décret du iii^e^ siècle pour Παναίτιος Σίμου Κυμισαλεύς ; proclamation de la couronne à Rhodes, δόντος τοῦ δάμου, Διονυσίοις ἐν τῶι ἀγῶνι τῶν κυκλίων τᾶι πράται ἁμέραι, et à Camiros Παναθηναίοις ἐν τῶι ἀγῶνι τῶι γυμνικῶι. N. 110, long et très intéressant décret intact

de 70 lignes (G. Jacopi en avait donné en 1933 une traduction dans un journal de Rhodes) pour Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου Πλάριος qui, au IIe siècle a. C., a rempli de nombreuses fonctions : γενόμενός τε ἱεροποιὸς καὶ ἀγωνοθέτας καὶ γραμματεὺς μαστρῶν καὶ ἐπιστάτας. Alors que les actes manquaient depuis 77 ans, il a fait ouvrir les coffres et transcrire les actes, ce qui a facilité la tâche des fonctionnaires : l. 9-16, τῶν τε χρηματισμῶν τῶν ἐν τοῖς προχείροις διαφωνούντων ἐξ ἐτέων ἑβδομήκοντα καὶ ἑπτὰ ἐπεμελήθη ὅπως, λυθεισᾶν τᾶν κιβωτῶν, πάντες οἱ ἀπό-(λ)ογοι ἀναγραφῶντι, ἐξ οὗ συνάντασε Καμιρεῦσι τούς τε αἱρουμένους ἐπὶ τὰς κο[ι]νὰς πράξεις ὑπ' αὐτῶν εὐχερῆ ποιεῖσθαι τὰν ἐπίσκεψιν περὶ ὧν κα χρήζωντι, ἐμ μηθενὶ καθυστεροῦντας. Autre conséquence : on a récupéré un grand territoire revendiqué par certains et on a gagné beaucoup d'argent par la vente des récoltes et de la terre ; l. 16-19, καὶ πλείονα χώραν ἀμφισβατηθεῖσαν ὑπό τινων (cf. *Sanctuaire de Sinuri*, pp. 36-40 ; *Hellenica*, VII, 67-68) ἀνακτήσασθαι, καὶ διάφορον ἱκανὸν πετεῖν πραθέντων τῶν καρπῶν (c'est l'ἐπικαρπία) καὶ τᾶς χώρας (cf. *Hellenica*, VII, 68). Paragraphes très précis et très intéressants sur les travaux des tours et des murs de la forteresse. Les murs du περιπόλιον ayant été renversés διὰ τὸν γενομενον σεισμὸν ἐπ' ἱερέως Θευφάνευς (le grand tremblement de terre vers 227 ; cf. *IG*, XII 1, 9, daté de Theuphanès, contributions d'un éraniste pour la reconstruction du mur et des monuments funéraires τῶν πεσόντων ἐν τῶι σεισμῷ ; à Camiros, n. 61, sur un autel : τῶν κατὰ τὸν σεισμὸν τελευτησάντων), il s'est occupé de leur remise en état (l. 19-24). Il a réduit les dépenses relatives à l'entretien des murailles en faisant mettre les travaux aux enchères et il a accéléré les travaux en faisant fixer un délai : l. 24-36, κατανοήσας τε Καμιρεῖς ἱκανὰ χρήματα δαπανοῦντας καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν εἰς τὰν τῶν πύργων καὶ τῶν τείχεων ἐπισκευὰν εἰσαγήσατο ὅπως πωλητὰ τὰ ἔργα γίν[η]ται τᾶς ἐπιμελείας αὐτῶν, οὗ γενομένου συνέβα Καμιρεῖς τε μεγάλων ἀπολυθῆμεν ἀναλωμάτων καὶ τοὺς πύργους καὶ τὰ τείχη ἐν ἐπιμελείαι γίνεσθαι, τά τε συντελείμενα ἔργα διὰ τὰν πολυχειρίαν θεωρῶν ἐπὶ πλεῖον ἐλκόμενα διὰ τὸ μὴ ποτιγράφεσθαι χρόνον τοῖς ἔργοις ἐν ὤι συντελεσοῦντι, προενοίησε ὅπως τοῖς αἱρουμένοις ἐπὶ τᾶς πολυχειρίας χρόνος ποτιγράφηται καὶ κατὰ καιρὸν ἕκαστα συντέληται τῶν ἔργων. Il a fait poursuivre en justice des gens qui avaient touché aux bornes d'un territoire appartenant en commun à Camiros et à Lindos : l. 36-40, γενομένων τε ἀδικημάτων περὶ τὰ ὅρια τὰ κοινὰ Καμιρέων καὶ Λινδίων, προέστα ὅπως οἱ ταῦτα συντελεσάμενοι εἰς κρίσιν κατασταθῶντι καὶ διαμένηι ἁ κοινὰ χώρα (cf. *Bull.* 1949, 68) Καμιρεῦσι καὶ Λινδίοις καθ' ὃ καὶ ἐξ ἀρχᾶς ὑπᾶρχε. Ayant été couronné comme damiurge, il a, le premier, consacré sa couronne : l. 42-44, στεφανωθεὶς χρυσέωι στεφάνωι ὑπὸ τῶν ἱεροποιῶν καὶ τοῦ ἀρχιεριστᾶ, πρᾶτος ἐν τῶ μαστρείωι (nouveau) τὰν ἀνάθεσιν τοῦ στεφάνου ἐποιήσατο. On a décidé que la stèle du décret honorifique serait érigée à gauche de la stèle portant la liste des ἀρχιεριστάι, c'est-à-dire de l'inscription n° 6 du Corpus : l. 68-70, τόπος ἀπεδείχθη ἐν ὤι σταθησεῖ ἁ στάλα ὕς ἐστιν ἐν ἀριστερᾶ τᾶς στάλας εἰς ἃν ἀναγράφονται τοὶ ἀρχιεριστάι. — N. 112, loi sacrée de l'époque romaine, interdisant de faire du feu au hierothyteion. Ἀρχόντων γνώμα · ἔδοξε Καμιρέων τῶ κοινῶ καὶ μαστροῖς · μηδένα ἐν τῶ ἱεροθυτείῳ καίειν μηδὲ τῆι πρὸ τοῦ ἱεροθυτείου στοᾶι · ἐὰν δέ τις παρὰ ταῦτα ποιήσῃ, ζημιούσθω δρ(α)χμαῖς κε'. — N. 143-147, courtes dédicaces et surtout autels avec le nom du dieu au génitif. Il y a là, comme dans le n° 90, des épithètes divines très intéressantes. Signalons : Ἑρμᾶι Προπυλαίῳ, Ἑκάται Προπυλαίαι (n. 116),

'Απόλλωνος 'Επικνισίου (n. 120), [Ζηνὸ]ς Μεσαρχείο (n. 126 ; vi[e] siècle a. C.), [Ζ]ηνὸς Σωτῆ[ρος], Ζηνὸς Στοι[χαίο] (cf. *IG*, XII 3,376, Théra ; Bekker, *Anecd. Gr.* II, 790, 30, Sicyone ; dieu des *gentes*); 'Αθαναίας Φρατρ[ίας], 'Οκοπίρων (ou Οἰοπίρων ou Θιοπίρων, énigmatique ; peut-être à lier à la suite), Μοιρᾶν Εὐμενέων (sans doute mots à lier entre eux), Ζηνὸς Μεσαρ[κ]εί[ο], n. 127; Μοιρᾶν, n. 128 (cf. *Hellenica*, IX, 52 sqq.) ; Φάμας, n. 131 (cf. *Bull.* 1952, 123); Πετασίτα 'Απόλλωνος, n. 132 (peut-être à restituer dans *BCH* 1886, 258), 'Αγαθᾶς Τύγας, [Ε]ὐετηρίας (n. 145 ; cf. *Hellenica*, IX, 61). — N. 148-156, les lois sacrées *Bull.* 1952, 123. — N. 157-159, listes de souscriptions. N. 159 : Τοῖδε προαιρούμενοι ἐπαύξειν τάς τε τῶν θεῶν τιμὰς καὶ τὰν πανάγυριν τῶν Παναθηναίων ἐπαγγείλαντο δώσειν χρήματα δωρεὰν εἰς τὰν κατασκευὰν τῶν χρηστηρίων καὶ τῶν ἐλύτρων (citernes) καὶ εἰς τὰν ἑστίασιν τῶν δάμων. — N. 160-168, épitaphes presque toutes connues. N. 168 : Τάτιν Φρυγία. — N. 192 l- s : inscriptions connues sur balles de frondes. — P. a très heureusement réédité et ajouté en appendice, pp. 277-285, n. 1-39, les documents relatifs à Camiros : textes littéraires, inscriptions de la ville de Rhodes, de Ialysos et de Lindos. N. 21, à Rhodes, dédicace inédite d'un phylarque de la tribu Kamiris. N. 32 a, dédicace peu connue de Ialysos (Hiller von Gaertringen, *65. Winckelmannsprogramm*, 1905, 19) : 'Αγησίστρατος Μίλωνος ἱερατεύσας [Β]ρυγίνδιος τρὶς καὶ δαμιουργήσας Βρυγίνδει; c'est l'héroïne éponyme du dème ialysien des Βρυγινδάριοι. N. 38, dans *IG*, 786, P. corrige et restitue, l. 10, pour un culte à Ialysos, Διὸς καὶ "Ηρας (Ο)ρολυ(γ)[ί]ων, d'après une inscription inédite. On avait corrigé Θελχινίων (? Hiller) et 'Ολυμπίων (Maiuri), alors que l'estampage porte Ωρολυτ.ων. Ne pourrait-on avoir 'Ωρολυτ[ί]ων, formé sur le nom des « Heures » et la racine λυτ-, le rapport de ces déesses avec Zeus étant fort étroit ?

198. **Mélos.** — G. Klaffenbach, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 295-296. Sur le buste *IG*, XII *suppl.*, 701, K. interprète ψυχὴ Στασίμης non comme un nom de femme, Ψυχή, mais au sens de « âme » en rapprochant une cornaline qui porte ψυχὴ Μάγνης ἐμῆς μητρός.

199. **Astypalée** — G. Tibiletti, dans son étude sur *Le leggi « de iudiciis repetundarum » fino alla guerra sociale* (extrait de l'*Athenaeum* 1953, 100 pp. in-8°), revient, pp. 7-18, sur les lignes 10 sq. du senatus-consulte d'Astypalée *IG*, XII 3, 173 et *Suppl.*, p. 278 ; *IGR*, IV, 1028, mentionnant τὸν νόμον [τόν τε] 'Ρόβριον καὶ τὸν 'Ακίλιον. Il montre la fragilité des conclusions que l'on en a tirées sur une *lex Rubria Acilia* et sur la date d'un tribunat d'Acilius comme collègue de Rubrius et de Caius Gracchus. La formule ainsi construite, avec l'article répété devant le second membre, ne permet pas d'affirmer, comme on l'a fait, qu'il s'agit d'une loi unique, mais T. estime qu'il s'agit de préférence de deux lois distinctes. L'objet en était de régler certaines modalités de la publication des traités dans les villes autonomes.

200. **Cos.** — La longue inscription *Sylloge*[3], 1000, sur les sacrifices imposés à de nombreuses catégories de fermiers des impôts, a été republiée, avec une grande photographie d'estampage et avec un commentaire très développé, dans une dissertation d'Utrecht : G. A. L. Vreeken, *De lege quadam sacra Coorum* (99 pp. in-8° ; Groningen, 1953).

201. **Calymna.** — G. Klaffenbach, *Gnomon* 1953, 453-461, compte rendu du

Corpus de M. Segre, *Tituli Calymnii* (*Bull.* 1953, 155). Rendant hommage à l'œuvre de M. Segre dans ce volume et ailleurs, il souligne la trop grande place donnée à des hypothèses fragiles et arbitraires et l'effort fait pour tirer des inscriptions plus qu'elles ne peuvent donner, comme nous l'avons marqué nous-mêmes à l'occasion et ci-après nos 259, 261, 262. Il étudie spécialement la question des rapports de Calymna et de Cos et de leur chronologie. Il en donne un tableau beaucoup plus simple et moins mouvementé que celui de S. ; l'ὁμοπολιτεία du texte n. XIII, dont K. abaisse sérieusement la date (non pas Ptolémée Sôter, mais Philopator), ne serait autre chose que le synécisme qui a intégré Calymna dans l'État de Cos à la fin du IIIe siècle, peut-être après 205. K. montre avec certitude (mention des μεγάλα Ἀσκληπίεια) que les décrets n. XIII et XIV ne peuvent être datés de 288-284, mais sont d'après 241. Observations sur la chronologie des décrets donnant le droit de cité et leur formulaire. Remarques sur des restitutions ou des noms pour les nos du Corpus 14, 30, 34, 52, 53, 64, 75, 120, 151, 168, 217, 224, 250.

202. **Ténos.** — G. Tibiletti (n° 177), 76, soutient contre ses prédécesseurs que, d'après le décret *IG*, XII 5, 841, Quintus Calpurnius, ὁ ἔπαρχος, est préfet de la ville, selon l'hypothèse « più ovvia ». Cela ne se concilie pas avec les mots παραγέγονε[ν πρὸ]ς ἡμᾶς καὶ τὰς παρεπιδημίας ποιεῖ[τα]ι καλῶς καὶ εὐτάκτως, qui indiquent clairement que Calpurnius n'a pas sa résidence à Ténos. On aurait dit comme dans le texte de Mesambria : καθεσταμένος (*vel sim.*) ἐπὶ τῆς πόλεως ou ἐπὶ τῆς νήσου.

203. **Chios.** — Ant. P. Stephanou, Τὰ νέα τοῦ Βροντάδου, 19 juillet 1953, publie une très curieuse inscription. C'est, sur 12 lignes, un résumé des vers 615-670 du Catalogue des vaisseaux, avec quelques différences : après une première ligne où ne subsistent que 2 lettres, Πολύξεινος Ἠλεῖος | ναῦς ἑξήκοντα (10 vaisseaux dans l'Iliade, II. 623 ; 30 autres vaisseaux pour Bouprasion, l'Élide), | Μέγης Δουλιχιεὺς | ναῦς τεσσαράκοντα (Il., 625-630), | Ὀδυσσεὺς | Ἴθακος ναῦς δεκαδύο (Il., 631-637), | Θόας Αἰτωλὸς ναῦς | τεσσαράκοντα (Il., 638-644), | Ἰδομενεὺς, Μηριόνης Κρῆτες | ναῦς ἐνενήκοντα (80 vaisseaux dans l'Iliade, 645-652), | Τληπόλεμος Ῥόδιος| ναῦς ἐννέα (Il. 653 sqq.) L'inscription est de l'époque hellénistique (III-IIe siècle). L'éditrice nous en a envoyé aimablement un estampage. Elle pense que l'inscription a été gravée au gymnase. Elle rappelle justement le catalogue des Argonautes de Chios (B. Haussoullier, *REG* 1890, 206-213) et la chronique énumérant les membres de la famille d'Oinopion fondateur de Chios (publiée par N. M. Kontoléon, *Rev. Phil.* 1949, 5 sqq., n. 1 ; *Bull.* 1950, 162).

204. Ant. P. Stephanou, Ὁ Χιακὸς λαός, 30 octobre 1953, p. 2, publie une dédicace récemment trouvée (encastrée dans le mur de la cour d'une maison ; marbre ; 31 × 52 ; h. des lettres 3 cm. ; lettres « du IIe siècle a. C. ») : Νουμήνιος Ἀπολλωνίου Ὑγιείαι. — *Ibidem*, 30 septembre 1953 : inscription trouvée au kastro (plaque de marbre bleu foncé, 62 cm. 5 × 70 ; lettres de 2 cm.) : Δίννυς Ἑρμησιλέω.

Voir n° 9.

205. **Samos.** — G. Klaffenbach, *Mitt. des deutschen Arch. Inst.*, 6 (1953), 15-20 : *Archaische Weihinschrift aus Samos*, publie avec photographie une dédicace gravée sur un pilier, qu'il date d'environ 580-570. Des Périnthiens ont consacré comme dîme à Héra divers objets dorés, argentés ou en bronze : — νίσκος Ξ[ενο]-

δόκο, Δᾶμι[ς Π]υθοκλέος ο[ἰ]κήι<τηι>οι Περ[ί]νθιοι τῆι Ἥραι ἀνέθεσαν, δεκάτην ἔρδοντες (K. en conclut que ἔρδειν ne signifie pas seulement « sacrifier », mais aussi « consacrer »), γοργύρην χρυσῆν, σερῆνα ἀργύρεον, φιάλην ἀργυρῆν, λυχνίην (support de lampe) χαλκῆν, ὀνονημένα (commentaire sur cette forme de ὠνεῖσθαι) σύνπαντα δ[ι]ηκοσίων (forme éolienne) στατήρων Σαμίων σὺν τῶι λίθω[ι]. K. relève le caractère singulier et sans doute unique de cette indication du prix de l'offrande. Γοργύρη est le nom original de la Gorgone, et non Γοργώ. La Sirène est ici un être masculin qui a dû être représenté barbu, comme on en a des exemples dans l'art archaïque (pour le problème des Sirènes, il convient d'ajouter la théorie très intéressante de K. Latte, *Die Sirenen*, *Festschrift Akad. Göttingen*, *Phil. hist. Klasse*, 67-74). K. souligne les rapports de la Gorgone et de la Sirène avec le monde des monstres infernaux et le lien entre Héra et les monstres. — P. 16, note 3, K. fait descendre jusqu'à la fin du vie siècle la dédicace d'Aiakès (*Sylloge*^{3}, 10; Tod, *Hist. Gr. Inscr.*, I, 7), qui ne serait pas le père de Polycrate.

206. G. Klaffenbach, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 293-294. Dans l'inscription honorifique de l'époque impériale *Arch. Deltion* 9 (1924-25), 102, n. 2, l'éditeur écrivait : καὶ δικαι[οσύν]ῃ πάσῃ ἀμειμ[— καὶ] μετὰ ἀληθεί[ας κεκ]οσμημένον. « Die Lücke lässt sich unschwer schliessen; denn es ist natürlich zu lesen : δικαι[οσύν]ῃ πάσῃ ἀμείμ[ητον] ». — Mais alors le participe κεκοσμημένον reste en l'air ; il est employé dans les inscriptions honorifiques de l'époque impériale pour signifier « orné » de telle ou telle qualité (ἀρετῇ, παιδείᾳ, εὐγενείᾳ, ἤθεσι, δόξῃ, φιλανδρίᾳ, λόγοις, σωφροσύνῃ, λαμπρότητι, etc.) et on ne pourrait soutenir qu'il signifie jamais « honoré » (par cette inscription) ; il lui faut un complément au datif; ce ne peut être que δικαιοσύνῃ. Car naturellement μετὰ ἀληθείας a un autre rôle grammatical et logique dans la phrase ; ce trésorier était « orné de toute justice, en vérité, réellement ». L'abus des éloges pendant des siècles conduisit à renforcer à l'occasion ceux-ci par un « réellement, vraiment », ὄντως, ἀληθῶς, μετ' ἀληθείας, on est un ἀληθὴς εὐεργέτης (il est exclu par la langue et par l'usage que l'ἀληθεία soit la qualité dont serait orné (μετά) le trésorier). Il faut donc retrouver un autre adverbe dans la lacune et nous écrivons : ἀμειμ[ήτως καὶ] μετ' ἀληθείας « orné de toute justice de façon inimitable et bien réellement ».

207. **Samothrace.** — K. Lehmann, *Hesperia*, 22 (1953), 1-24 : *Samothrace*, *Sixth preliminary report*, sur la campagne de 1951. Pp. 6-7, quelques syllabes incisées sur des fragments de vases votifs de l'époque archaïque et du ve siècle; certaines ne paraissent pas grecques. — P. 8, quelques lettres de bronze de la dédicace hellénistique d'un monument, « portique pour offrandes votives ». — P. 14, à l'entrée du Nouveau Temple, interdiction en lettres du iie siècle a. C. : Ἀμύητον μὴ εἰσιέναι εἰς τὸ ἱερόν. Une interdiction semblable, en grec et en latin, avait été trouvée en 1938 à l'Anaktoron (*Bull.* 1939, 296). — Pp. 18 sqq., fragments de deux dédicaces monumentales se rattachant à un autel monumental. L. les groupe en deux séries : [Ἀρρ]ιδαῖος — (bloc du début de la dédicace) [ἀπὸ τῶν λαφύρ]ων Θεοῖς Μ[εγάλοις] (le second fragment publié par Salač, *BCH* 1925, 245 sqq.), et : [Ἀρρ]ιδαῖος — [ἀπὸ τῶν λαφ]ύρων. « L'inscription se rapporte sans aucun doute à l'Arrhidaios qui succéda à Alexandre le Grand ». L. annonce une réhabilitation de cette « pathétique figure, qui [lui] semble avoir été arbitrairement négligée et dénaturée par les historiens modernes » et qui n'était certainement pas un

idiot. — Avant de tirer des conclusions de ces fragments, il faudra s'assurer de l'identité de cet Arrhidaios. Tous les actes qui nomment le demi-frère et successeur d'Alexandre l'appellent βασιλεὺς Φίλιππος ou Φίλιππος, et non point « Arrhidaios ». Selon L., le style des lettres convient à cette période et « l'inscription dédicatoire royale est de l'espèce qui a son origine dans l'époque d'Alexandre et, à Samothrace, fut suivie par les dédicaces de l'Arsinoeion et du Ptolemaion au IIIe siècle ». Cette dernière phrase ne mène à rien. D'autre part, la photographie publiée ne permet nullement d'attribuer l'inscription seulement à l'époque de Philippe Arrhidée. Il peut s'agir d'un des Macédoniens porteurs de ce nom, qui ne sont pas rares. En tout cas, l'inscription ne peut émaner du frère d'Alexandre après son accession à la royauté, comme le croit L. (notamment p. 21 : « he proclamed his royal position ») et p. 20, note 100 : [τὸν τοῦ βασιλέως] Ἀριδ[αίου ! βωμὸν [!] ἀνωρθώσατο]. « Dans un décret honorifique éphésien de cette période, le même nom mutilé, ΡΙΔΑΙΟΝ, a été depuis longtemps restitué en [Ἀ]ριδαῖον ou [Ἀρ]ριδαῖον », *GIBM*, 451. La date comme l'identité du personnage ne sont pas établies; cf. B. Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet* (1902), 88, qui propose le milieu du IIIe siècle. — P. 20, note 109, la suggestion proposée pour la restitution de *IG*, XII 8, 231, ne tient pas debout, pour plusieurs raisons.

208. **Thasos.** — J. Pouilloux, *Actes du IIe Congrès*, 254-263 : *Inscriptions de Thasos*. Trouvailles de ces dernières années; leur apport à l'histoire politique et religieuse; plan de la publication en cours de rédaction.

209. J. Tréheux, *BCH* 1953, 426-443 : *Décret de Lampsaque trouvé à Thasos*, en l'honneur d'un Thasien Διονυσόδωρος Πεμπίδου, sur une stèle intacte contenant 46 lignes trouvée sur l'Agora en 1945. Un décret inédit d'Assos, trouvé aussi sur l'Agora en 1952, honorait le même personnage; son frère, apparemment, Ἑστιαῖος Πεμπίδου, est honoré par une stèle trouvée en même temps qui, « selon une conjecture vraisemblable de Mlle C. Dunant, émane de Samothrace » (p. 431; de même *BCH* 1953, 279, chronique des fouilles, Ch. Dunant et G. Roux, « une ville inconnue, probablement Samothrace »); en réalité, l'origine samothracienne est évidente dès l'abord et ne peut laisser place au doute. — En tête, une très courte lettre d'envoi des stratèges de Lampsaque aux magistrats de Thasos (l. 2-8). Deux décrets sont gravés à la suite, datant de deux années différentes : πρυτανεύοντος Πριάπου Ἐπιφανοῦς (l. 9) et πρυτανευούσης Ἀφροδίτης Ἐπιφανοῦς (l. 27-28), et des mois d'Heraiôn et d'Apatouriôn (le second n'était pas encore connu à Lampsaque; T. rassemble, pp. 435-438, ce qu'on sait sur le calendrier de Lampsaque). Les mérites du personnage sont indiqués de façon très vague (l. 14-16 dans le premier décret) : ἐκτενῆ καὶ πρόθυμον ἑαυτὸν εἰς τὰ τοῦ δήμου παρασκευάζει πράγματα, συναντιλαμβάνεται(ι) δὲ καὶ τοῖς κατ' ἰδίαν ἑαυτοῦ ποιουμένο(ι)ς χρείαν. Les considérations sur la date (IIe-Ier siècle) tirées de l'absence « d'allusion aux Romains ou à quelque autre puissance » nous paraissent vaines; « quand on sait la complaisance des textes, vers cette époque, à vanter à tout propos et hors de propos [??] les Romains et les monarques, ce silence ne laisse pas d'éveiller l'attention ». Les conjectures de T. qui découlent de ceci manquent de base; on voudrait savoir dans quels textes de cette catégorie T. a vu qu'on vantait les Romains hors de propos. — T. analyse (pp. 438-440) « la procédure », mais il s'est, croyons-nous, tout-à-fait mépris et il traduit une phrase à contresens. « La procédure des décrets

est exposée en grand détail. Le luxe des précisions formelles s'oppose même de façon frappante à l'indigence et à la banalité des considérants : les rédacteurs ont visiblement cherché à gonfler un document qui, réduit à l'essentiel, aurait tenu en quelques lignes. Au reste, cette verbosité n'est pas pour nous dépourvue de tout intérêt : elle permet de reconstituer les faits avec une suffisante précision ». Si le rédacteur avait voulu gonfler et tirer à la ligne pour remplir une stèle, il n'eût pas songé à exposer en détail la procédure constitutionnelle, mais il lui eût été facile de multiplier les phrases de style sur les mérites du Thasien et d'en dire plus long sans ajouter aucune substance ; la lecture des décrets hellénistiques en convaincra aisément ; la reproduction du détail de la procédure a évidemment une autre portée, de même que la longueur d'une formule probouleumatique n'est pas destinée à faire illusion sur les mérites d'un évergète. Selon T., « l'attribution de la proxénie à Dionysodôros a exigé deux décrets, qui tous deux émanent du Conseil (ψηφίσματα ἐκ βουλῆς, l. 10 et 28-29), en ce sens que la βουλή a saisi l'ἐκκλησία de l'affaire en lui présentant, dans les deux cas, un projet de résolution. Entre ces deux décrets s'est écoulé un certain délai. La loi avait ainsi multiplié les précautions de forme et de temps, pour défendre l'assemblée contre toute décision irréfléchie » ; T. rapproche un cas, à Phocée, où un décret fait l'objet de trois votes successifs à quelque temps d'intervalle (la chose est en effet courante, spécialement pour l'octroi du droit de cité). T. définit ainsi la première phase de la procédure : des amis de Dionysodôros se sont présentés « devant le Conseil » et ont exprimé le vœu que le Thasien fût honoré de la proxénie ; déférant à ce vœu, le Conseil a élaboré un projet de prise en considération, qui a été soutenu devant l'ἐκκλησία par Dionysios, fils de Lénaios, comme représentant du Conseil. Or le premier décret est ainsi rédigé (l. 10-27) : Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · Ἵππων Μνησιθέου ἐγραμμάτευεν · Διονύσιος Ληναίου εἶπεν. ἐπεὶ Διονυσόδωρος κτλ. συναντιλαμβάνεται κτλ., καθότι περὶ τούτων διαμεμαρτύρηται (la note 4, p. 439, confond deux sortes de μαρτυρία entièrement différentes aux points de vue constitutionnel et pratique), ἀπεφαίνοντο δὲ πλείονες καθηκόντως ἂν τιμηθῆναι αὐτὸν προξενίαι, ἐν δὲ τῶι νόμωι γέγραπται, ἐάν τινα βούληται ὁ δῆμος τιμῆσαι προξενίαι καὶ προστάξηι τῆι βουλῆι ψηφισάμενος ἐγ κυρίαι ἐκκλησίᾳ, τὴν βουλὴν προβουλεύειν · δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · τὴν βουλὴν προβουλεύσασαν καθ' ὃ τιμηθήσεται προξενίαι Διονυσόδωρος ἐξενεγκεῖν εἰς ἐκκλησίαν, συντελεῖσθαι δὲ ὡς ἂν τῶι δήμωι δόξηι. T. a traduit ces derniers mots (de même dans le second décret où ils reviennent) : « que le Conseil rédige et soumette à l'Assemblée un projet de résolution tendant à honorer Dionysodôros de la proxénie et exécute la décision du peuple ». La construction de la dernière proposition est en réalité tout-a-fait différente. L'infinitif συντελεῖσθαι n'est pas un moyen ayant pour sujet τὴν βουλήν et après lequel on attendrait un complément à l'accusatif (συντελεῖσθαι ἃ ἂν τῶι δήμωι δόξηι). C'est un passif impersonnel et les deux infinitifs sont indépendants ; il faut entendre : « que le Conseil transmette un projet à l'Assemblée et que les choses (ensuite) aient lieu comme le peuple en aura décidé » (le ἄν et subjonctif correspond dans ces cas à notre futur antérieur ; une traduction comme « la décision du peuple » ne peut que masquer ou méconnaître la construction et le sens). Ce type de formule est bien attesté et très clair. Ainsi avec le verbe γίγνεσθαι : δεδόχθαι τοῖς πρὸ πόλεως Δημητριασταῖς · γενέσθαι καθότι προγέγραπται ; —

δεδόχθαι (à Sardes et Hellènes d'Asie) · γενέσθαι καθότι προγέγραπται ; — γενέσθω ὃν τρόπον ἂν δόξηι τῶι δήμωι (Samos) ; — καὶ καθὼς ἂν δόξῃ γινέσθω (Mégalopolis) (rassemblés dans *BCH* 1926, 470, note, à propos de ὅπως ὁ δεῖνα ἐπαινεθῆι κτλ., γίνηται δὲ καθότι [ἂν τῶι δήμωι δόξηι] ; on en pourrait citer d'autres ; cf. encore Ad. Wilhelm, *Anz. Wien*, 1924, 152, à Éphèse et chez les Hellènes d'Asie dans une inscription de Thyatire ; ce type de formule est fréquent dans les chancelleries royales). Quant à συντελεῖσθαι lui-même, on le trouve comme à Lampsaque : à Mylasa, δεδόχθαι · συντελεῖσθαι καθότι εἰσεγ[ράψαντο] (*SEG*, II, 539 ; revu et complété par nous ; jusqu'ici on écrivait, d'après Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1924, 152, καθότι [προγέγραπται] ; la formule se restitue aussi dans d'autres textes) ; à Alinda : ἔδοξε τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · συντελεῖσ[θαι] καθότι π[ρογέγραπται] (*BCH* 1934, 292, l. 8) ; — même tournure à Iasos : δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · διοικεῖσθαι καθότι ἐν τῆι ἐφόδῳ γέγραπται. Quant à l'ensemble de ces considérants, avec rappel détaillé du contenu d'une loi, — ce n'est nullement pour « faire long » afin d'honorer l'évergète Thasien —, il s'agit d'une procédure sortant de l'ordinaire. A Lampsaque, comme à Athènes, le peuple ne peut délibérer que lorsque le Conseil a préparé et lui a présenté un προβούλευμα. Mais ici un citoyen a saisi directement l'assemblée (et non le Conseil), et l'assemblée, en sa séance principale, a *ordonné* (προστάσσειν ; T. traduit « lorsque le peuple *invite* le conseil à le faire ») de préparer un *probouleuma* conforme à ses intentions. Il y a donc eu : 1°) un décret du peuple seul (qui n'a pas été gravé) saisi par πλείονες τῶν πολιτῶν, qui a ordonné au Conseil de présenter un probouleuma ; 2°) le décret I, en Héraiôn, préparé par le Conseil et rédigé en tenant compte de la sanction à attendre du peuple ; 3°) le décret II, émanant du peuple, prend les décisions, en Apatouriôn de l'année suivante : Ἀπατουριῶνος · ἔδοξεν τῶι δήμωι · Παιώνιος Ἰφίτου ἐγραμμάτευεν · γνώμη τῆς βουλῆς · ἐπεὶ ἐψηφίσατο ὁ δῆμος τὴν βουλὴν προβουλεύσασαν καθ' ὃ τιμηθήσεται προξενίαι Διονυσόδωρος Πεμπίδου Θάσιος ἐξενεγκεῖν εἰς ἐκκλησίαν, συντελεῖσθαι δὲ ὡς ἂν τῶι δήμωι δόξηι (cf. ci-dessus) δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · εἶναι πρόξενον κτλ. Cette procédure particulière nous est connue à Athènes par un décret de 333 dont les formules sont semblables à celles de Lampsaque (*IG*, VII, 3499, trouvé à l'Amphiaraion ; *IG*, II², 338 ; *Sylloge*³, 281) : Ἔδοξεν τῶι δήμωι · Χαιριωνίδης Λυσανίου Φλυεὺς εἶπεν · περὶ ὧν ὁ δῆμος προσέταξεν τῆι βουλῆι προβουλεύσασαν ἐξενεγκεῖν περὶ Πυθέου καθ' ὅτι τιμηθήσεται ὑπὸ τοῦ δήμου, avec le commentaire de P. Foucart, *REG* 1893, 4-5 ; il expliquait la procédure et renvoyait à *IG*, II², 125 ; cf. *IG*, II², 360 (*Sylloge*³, 304, l. 47 sqq.), où l'on trouve, en 330, cette série de documents correspondant à la procédure suivie à Lampsaque : l. 47-51 : Τηλέμαχος Θεαγγέλου Ἀχαρ(νεὺς) εἶπεν · ἐψηφίσθαι τῶι δήμωι · τὴν βουλὴν προβουλεύσασαν ἐξενεγκεῖν εἰς τὴν πρώτην ἐκκλησίαν περὶ Ἡρακλείδου καθ' ὅτι εὑρήσεται ἄν τι δύνηται ἀγαθὸν παρὰ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων (le décret correspondant n'a pas été gravé sur la stèle du Thasien) ; l. 51 sqq. : Κηφισόδοτος Εὐαρχίδου Ἀχαρνεὺς εἶπεν · περὶ ὧν ὁ δῆμος προσέταξεν τῆι βουλῆι προβουλεῦσαι περὶ Ἡρακλείδου κτλ. ; « ce n'était pas une invitation, mais un ordre formel » (P. F.). Chacun des deux décrets porte en tête, avant la transcription, ψηφίσματα ἐκ βουλῆς. T. le commente avec peu de précision. Le pluriel montre, à notre avis, que le document est extrait d'un ensemble. Il ne s'agit pas des décrets « du Conseil », mais de décrets transcrits des archives du Conseil. A Antioche de Perse, un décret unique

est précédé du titre : Δόγματα ἐκκλησίας κυρίας τὰ ἀπενεχθέντα ὑπὸ Ἀσκληπίαδου κτλ. τοῦ γραμματέως τῆς βουλῆς καὶ τῆς ἐκκλησίας (*OGI*, 233).

Pour les timbres amphoriques, voir nos 11, 13, 14.

210. **Eubée**. *Chalcis*. — *BCH* 1953, 217 : épitaphes et dédicace à Apollon Delphinios.

Crète. — Sur l'alphabet, voir n° 7.

211. M. Guarducci, *Actes du IIe Congrès*, *Rassegna degli studi e delle scoperte di iscrizione greche in Italia, Creta e Albania*, 52-55 : ce que sera le quatrième et dernier volume des *I. Creticae*.

212. *Hyrtakina*. — W. Vollgraff, *Mnemosyne* 1952, 254, trouve justement que la restitution proposée pour une épitaphe métrique (*I. Cret.*, II, ch. 15, n. 3) par Ad. Wilhelm, *Bull.* 1951, 177, « suppose de la part du lapicide une négligence peu ordinaire ». « Si le texte portait παριδόντι, il ne demanderait pas d'explication. Le datif a tendance à disparaître et à céder la place à quelque autre cas ». V. accepte comme nous le nom de femme Ἑρμαία reconnu par Wilhelm.

Gortyne. — Voir le n° 103.

213. *Itanos*. — W. Vollgraff, *Mnemosyne* 1952, 254, restitue à la fin du vers 1 de l'épigramme métrique *I. Cret.*, III, ch. 4, n. 39, après [Ἄξιο]ν οὐνόματος φοβεσάνορα θυμὸν, non pas ἐν ἄ[θλοις] avec Ad. Wilhelm (*Bull.* 1951, 185), mais ἐν ἄ[ρει]. Il n'a pas connu la restitution de G. Björck, *Eranos* 1948, 74 : ἐνα[ργῶς] (*Bull.* 1949, 145; 1951, 185).

ASIE MINEURE

214. J. Keil, *Actes du IIe Congrès*, 202-209 : *Die Inschriften von Ephesos und die Tituli Asiae Minoris*. État de la publication des fouilles d'Éphèse : un volume spécial va donner les principales inscriptions encore inédites quel que soit le monument où elles ont été trouvées. — J. Keil rédige le volume des *TAM* consacré à la Lydie.

215. C. Weickert, *ibid.*, 210-215 : *Veröffentlichung von Inschriften aus den Ausgrabungen in Kleinasien* : Priène, Magnésie du Méandre, Pergame, Milet et Didymes. Ce qui a été fouillé et ce qui reste à faire, ce qui a été publié et ce qui reste inédit. R. Harder termine la mise au point du volume des inscriptions de Didymes préparé par A. Rehm.

216. L. Robert, *ibid.*, 216-225 : *Inscriptions d'Asie Mineure*. Nos voyages en Asie Mineure et leur caractère. Préparation des volumes d'ensemble sur la Carie, la Pisidie, la Mysie, Téos. Inscriptions trouvées dans nos trois premières campagnes de fouilles à Claros ; plan de la publication de ces fouilles.

217. **Troade**. *Sigée*. — B. Van Compernolle, *Antiquité classique*, 22 (1953), *La date de la fondation d'Apollonia d'Illyrie*, 61, note 8, repousse les conclusions de M. Guarducci (*Bull.* 1944, 157) pour la date de la stèle de Sigée et défend contre les critiques les articles de A. Brouwers, *REG* 1928 et 1929.

Mysie. — Voir n° 216.

Lampsaque. — Voir les décrets trouvés à Thasos n° 209.

Pergame. — Voir n° 215.

218. W. Hahland, *Feschrift Rudolf Egger*, *Beiträge zur älteren europäischen*

Kulturgeschichte, II (1953), 137-157 : *Bildniss der Keltenfürstin Adobogiona*, étudie un buste trouvé au sanctuaire d'Héra A. Ippel, *Ath. Mitt.* 1912, 315 sqq., pl. 25 (nouvelles photographies, fig. 1-3), datant à peu près du milieu du Ier siècle a. C. et qui était orné d'un diadème d'or. Il l'identifie à la princesse Adobogiona dont le nom figure sur une base dans le temple d'Héra (*Ath. Mitt.* 1912, 294 sqq., n. 20). Généalogie des trois Adobogiona et de leur famille. — P. 152, note 63, l'inscription « *CIA*, III, 544; *OGI*, 347 » est depuis longtemps republiée avec de nouveaux fragments dans *IG*, II², 3429 (cf. *Bull.* 1950, 28).

Ionie. *Téos.* — Voir n° 216.

Claros. — Voir n° 216.

Éphèse. — Voir ci-dessus n° 214.

219. J. Keil, *Beiträge zur älteren eur. Kulturgeschichte, Festschrift Rudolf Egger*, II, (Klagenfurt, 1953), 261-264 : *Die Iuventus von Virunum und die ephesische Ephebie*, rapproche d'un relief de Virunum (Norique) représentant le *lusus iuvenalis* équestre les inscriptions éphébiques d'Éphèse qu'il a récemment publiées (*Bull.* 1953, 178).

220. *Priène.* — W. Peek, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), *Aus der Werkstatt*, pp. 327-329 : V, *Athenopotis von Priene.* Dans les deux épigrammes hellénistiques pour le lutteur Athénopolis vainqueur aux Asclépieia d'Épidaure *I. Priene*, 268 (*Hermes* 1942, 211 ; *Bull.* 1942, 124 *a*), P. repousse la restitution du vers 6 par Hiller von Gaertringen (*Bull.* 1944, 164 *a*) et il écrit : νίκαν θ' Ἑλ(λ)[άς] ἔκλυε πάλας, « und Griechenland vernahm die Kunde vom Sieg im Ringkampf »; cf. *Lindos*, II, 698, 5-6 et *I. Olympia*, 170, 5-6. V. 9, il restitue : οἶδεν ὁ Φοιβεῖ(ο)[ς] δ' [Ἀσκ]λαπ[ι]ός. A la fin du vers 7, il corrige fortement, par conjecture, [ἐ]ς τῆλυ en [ἐ]πὶ πάτ[ραι], qui ne nous paraît pas convenir. Le fait même que P., pour les deux autres passages, a amélioré le texte en restant beaucoup plus près des copies de Prott et de Schrader, n'invite pas à accepter ici une correction aussi violente. Nous ne défendons pas ἐς τῆλυ, mais il faudrait quelque chose qui en soit plus proche.

Magnésie du Méandre. — Voir les décrets de Delphes et des Étoliens sur les Leukophryéna, n° 137.

Milet et Didymes. — Voir ci-dessus n° 215.

221. *Didymes.* — F. W. Schehl, *AJA* 1954, 13-26 : *On the Epinicus inscription from Didyma* (*Le Bas-Waddington, 222; Mélanges H. Weil, p. 151*), revient à son tour très longuement sur les premières lignes de ce décret relatif aux βοηγοί, connu seulement par des copies de Le Bas et de Cockerell et étudié par B. Haussoullier, Ad. Wilhelm et J. Fontenrose (en dernier lieu *Bull.* 1946-47, 185).

222. **Lydie.** *Sardes.* — W. H. Buckler, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 980-984 : *A trade union pact of the 5 th century.* Sur *Sardis*, *Inscr.*, 18, avec traduction légèrement modifiée et précision pour le sens de la ligne 23.

223. *Tétrapyrgia de Méonie.* — J. Keil, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 363-370 : *Ein Markttag in Maeonien*, réédite après révision partielle en 1906 l'inscription Buresch, *Aus Lydien*, pp. 92-106 (*IGR*, IV, 1381 ; Abbott-Johnson, *Municipal administration in the Roman Empire* (1926), 486-487, n. 148), qui comprend la lettre d'un proconsul Maximillianos (milieu du IIIe s.), relative à

l'autorisation d'un marché le 15 de chaque mois, et deux autres documents concernant le dépôt dans les archives.

Philadelphie. — Voir n° 233 (inscription montaniste).

Voir n° 214.

Carie. — Voir n° 216.

224. *Tralles.* — Émile Martin (n° 135), ch. III, pp. 46, 62 et 70-71 : *L'épitaphe de Seikilos.* Cf. *Études Anatoliennes*, 412, n. 4 ; *Le sanctuaire de Sinuri*, 106, n. 1.

225. *Euhippè.* — L. Robert, *CRAI* 1952, 589-599 : *La ville d'Euhippè en Carie*, étudie cette ville connue par Pline, par Étienne de Byzance et par un monnayage de bronze. Il la localise sur la bordure sud de la vallée du Méandre, en face de Tralles, à la colline d'Aritepe près de Dalama, grâce à une inscription apportée de ce dernier village au musée de Smyrne et qu'il publie avec photographie. C'est un édit du proconsul Gaius Gabinius Barbarus Pompeianus, qui semble nouveau, mais dont la famille est connue à Venafrum. Les habitants s'étaient plaints à Caracalla (entre 212 et 217) : ἐπεὶ, προσφυγόντες ἡ Εὐιππέων πόλις τῇ μεγάλῃ Τύχῃ τοῦ κυρίου ἡμῶν αὐτοκράτορος Ἀντωνείνου (l. 4-6). Ils avaient à souffrir des soldats et des *officiales* en voyage qui s'écartaient des grandes routes pour passer par chez eux : ὑπὲρ ὧν ἔπασχον ὑπὸ τῶν ἐκτρεπομένων τὰς βασιλικὰς καὶ λεωφόρους ὁδοὺς στρατιωτῶν τε καὶ ὀφικιαλίων ἐπὶ τὴν ἑαυτῶν πόλιν (l. 6-10). Commentaire historique (rapprochement des suppliques des Skaptoparênoi de Thrace et des Aragouéniens de Phrygie) et topographique. Questions de méthode de géographie historique à propos de l'attribution antérieure du site de Dalama à la ville antique de Koskinia. — En août 1953, nous avons visité le site de Dalama où nous avons copié deux épitaphes, et les villages des environs dans la montagne jusqu'au versant ouest du Madran Dağ. Nous avons vu le lieu exact de la trouvaille de l'inscription, près de colonnes en place (agora ?) sur le « petit Aritepe », une petite colline au pied du « grand Aritipe », la haute colline seule connue jusqu'ici, avec ruines de remparts. Nous donnerons des photographies du site dans un volume de *La Carie.*

226. *Amyzon.* — L. Robert, *Le sanctuaire d'Artémis à Amyzon* (*C R Acad. Inscr.*, 20 nov. 1953, 15 pp.). L'identification du sanctuaire, le pays, la fouille (1949), les monuments. L'ensemble est dû aux dynastes de Carie du milieu du IVe s. a. C. L'œuvre architecturale des dynastes en Carie. Perses à Amyzon au IVe et au IIIe siècle. Caractères de l'hellénisation de la Carie.

227. *Héraclée du Latmos.* — P. Aström, *Opuscula Atheniensia*, I (Lund, 1953), 206-207 : *Three gravestones from Mersinet*, publie 3 stèles funéraires de l'époque impériale. N. 1 : Ζήλωτε χρηστὲ χαῖρε. — N. 2 : Εὔτυχε ἥρως χρηστὲ χαῖρε. — N. 3 : anépigraphe.

Pour une dédicace aux dieux égyptiens, voir ci-dessus n° 52.

Mylasa, Hydisos, Hyllarima. — Voir n° 26 (inscriptions chrétiennes).

228. *Cnide.* — G. E. Bean et J. M. Cook, *ABS*, 47 (1952 ; paru en 1953), 171-212 et Pl. 36-41 (pl. 37, croquis de la région, sans relief) : *The Cnidia*, ont étudié la péninsule cnidienne en 1949 et 1950. Pp. 171-184 : *Archaeological description* (par J. M. Cook) des sites antiques de la région. — Pp. 185-201, G. E. Bean publie les *Inscriptions* avec quelques photographies insuffisantes par leur petit nombre et, plusieurs fois, par leur qualité. Le premier groupe pro-

vient de la région de Datça (n. 1-26). N. 2, fragment de décret stoichedon, analogue au décret de Cnide pour Iphiadès d'Abydos (*Sylloge*³, 187) et que B. date de la première partie du IVe siècle, et précisément du second quart : [γνώμα π]ροστατᾶν · π[ερὶ] ὧν Πυθόνικος ἐ[πῆλ]θε · Παρμένοντα [...]ψιος Λαμψακηνὸ[ν, ἐ]πεί-περ πρόθυμό[ς ἐσ]τι ἐς τὰν πόλιν, [πολίτα]ν (ou Κνίδιον) ἦ[μ]εν κα[ὶ αὐτὸν καὶ ἐκγό-ν]ο[υς]. Pour Iphiadès, « since his proxeny was a genuine office, not a mere compliment (see Dittenberger's note *ad loc.*), its date is likely to be before rather than after 360 B. C. ». Nous ne voyons pas la portée de l'argument et la valeur de la date indiquée dans l'histoire de la proxénie ; contre l'idée que la proxénie serait « a mere compliment », même beaucoup plus tardivement, cf. le mémoire capital de Ad. Wilhelm, *Attische Urkunden*, V (1942), 11-86 : *Proxenie und Euergesie* (*Bull.* 1942, 17). — B. croit que dans *CIG*, IV, 6893, « Bœckh a pris le génitif Λάμψιος pour le nom de la mère » et il le fait réfuter par Pape-Benseler ; mais cette partie du *CIG* (tome IV, 1re partie) a été rédigée par E. Curtius d'après les papiers de J. Franz. — N. 3. Fragment du milieu du IVe siècle accordant ἔσ[πλον καὶ] ἔκπλον καὶ ἐμ πολέ[μω]ι καὶ ἐν ἰρῆναι ἀσπον[δὶ κ]αὶ ἀσυλὶ καὶ γᾶς ἐνων[ὰν καὶ] πολιτείας μετῆμε[ν], mentionnant les [Χα]λκεᾶται (l. 1), Χαλκεάταις (l. 3), Χαλκητᾶν (l. 9, début d'un second document), qui émane sans doute de cette ville. B. admet que la pierre a été portée depuis l'île de Chalkè, près de Rhodes. C'est le seul document émanant de Chalkè indépendante. — N. 4 : ὅρος λιμένος, en lettres du IVe siècle ; cette borne doit se rapporter au port de Körmen limani (côte nord). — N. 5. Petit fragment stoichedon du IVe siècle se rattachant à droite au fragment d'épitaphe métrique publié par Paton, *REG* 1896, 421, n. 10. — N. 9, épitaphe du IVe ou du IIIe siècle : Μνᾶμα τόδε Εὐδώλου Νικαοίου υἱῶ. — N. 10, sur un bas-relief, entre deux figures féminines (IVe-IIIe siècle), dédicace Ἀφροδίται Πειθοῖ. « Peitho is known as a by-name of Aphrodite in various parts of the Greek world from the fifth century onwards ; see *RE*, *s. v.* ». — Les deux figures font plutôt penser aux deux divinités Aphrodite et Peithô ; pour celle-ci cf. *REA* 1934, 521 (Olynthe) ; *Ath. Mitt.*, 59 (1934), p. 60 (Paros et Athènes). — N. 11, haute époque hellénistique : Μνᾶμα Ἐπιταδείο θυγατρὸς τόδε παῖδε[ς] ἔθηκ[αν]. « The inscription appears complete ». — Certainement, car elle forme un hexamètre. — N. 12-26 : épitaphes de l'époque impériale. — Un second groupe vient de la région de Betçe (n. 27-45). N. 27, fragment en alphabet cnidien, vers 500. N. 28, en 4 lignes : Τέμενος Ἀσκλαπιοῦ | ἀποτελεῖν μίσθωμα | κατ' ἀεὶ κομιδὰς | ἐκ ποθόδου θυσιᾶν, ce que B. entend de façon surprenante : « The sanctuary of Asklapios shall pay rent out of the revenue from the sacrifices, in proportion to the receipts from time to time ». Il pense que ce sanctuaire d'Asclépios a été « évidemment » fondé récemment sur un terrain appartenant à autrui qui peut « difficilement être un autre qu'une divinité supérieure, en toute probabilité Apollon Triopien » (cf. aussi p. 210, en haut). A nous, il nous paraît impossible que τέμενος Ἀσκλαπιοῦ signifie le sanctuaire d'Asclépios considéré comme un organisme qui doit faire des paiements ; τέμενος a toujours sans doute un sens local ; il signifie ici, suivant le sens si connu de τέμενος, « domaine sacré ». Nous isolons donc la première ligne comme une indication complète : Τέμενος Ἀσκλαπιοῦ, « domaine d'Asclépios » ; il n'y avait point de sanctuaire sur place, mais la terre appartenait

à Asclépios, comme les *téménè* de Délos et de Rhénée à Apollon Délien. B. suppose qu'Apollon, propriétaire du terrain, recevait comme loyer une part non spécifiée des revenus des sacrifices, ce qui disparaît avec son interprétation de la ligne 1. Nous entendrions : verser (à savoir ceux qui exploitent le téménos) un loyer perpétuellement ; que les recouvrements (soient pris) sur le revenu des sacrifices. Il y aurait eu une transaction entre un propriétaire et le sanctuaire d'Asclépios (situé ailleurs plutôt qu'ici) ; le temple a pris en location pour toujours et paie un loyer perpétuel, l'argent est pris sur le produit des sacrifices. Quoi qu'il en soit, ce texte est, à notre avis, du même type que l'inscription de Smyrne que l'on trouve aisément dans *Sylloge*³, 990 : Τέμενος ἱερὸν Ἀφροδίτης Στρατονικίδος, ἐξ οὗ ἡ δεκάτη καὶ τὸ παραπεπραμένον ἀπὸ τῶν πλέθρων κατατάσσεται εἰς τὰς ἱερὰς προσόδους. Le texte est connu en deux exemplaires, qui n'ont pas été trouvés au sanctuaire d'Aphrodite Stratonikis dans la ville de Smyrne (cf. A. Fontrier, *REA* 1902, 192-193 ; nous en traitons ailleurs), mais en deux endroits très éloignés dans la campagne, l'un dans la région du Pont des Caravanes, l'autre à l'extrémité Est de la plaine de Smyrne, entre Bunarbaşı et Işıklar (cf. A. Fontrier, *REA* 1900, 251-253 ; 1902, 191-193 ; non utilisé par Ziebarth dans *Sylloge*³, 990, dont le lemme et le commentaire sont à refaire ; le rapprochement fait par Fontrier avec une inscription de Smyrne mentionnant des plèthres est important ; cf. aussi C. J. Cadoux, *Ancient Smyrna* (1938), 112). Il s'agit de domaines d'Aphrodite, dispersés dans la campagne, fournissant des revenus au sanctuaire. — N. 30, sur un rocher affleurant sur le bord d'une route : ὅρος. — N. 31-44 : épitaphes, surtout romaines. N. 34, pour τῆς θ(ρ)επτῆς Ἐπαγαθῶς, B. ajoute *sic* et écrit : « Ἐπαγαθῶς is presumably intented [*sic*] for the genitive of Ἐπαγαθώ ». Mais ce génitif en ῶς des noms féminins en ώ est une forme courante en dorien, dialecte auquel appartient Cnide. Les exemples de ces génitifs, tels Δαμῶς Καλλιστῶς Μνασῶς Ἀρτεμῶς Νικοτελῶς etc. etc., sont répandus dans la plupart des dialectes ; ainsi à Rhodes (Bechtel, *Die gr. Dialekte*, II, 640), Théra, Anaphè (*ibid.*, 539), en Laconie (*ibid.*, 343 ; Ad. Wilhelm, *Gr. Epigramme aus Kreta*, 12), en Crète (Bechtel, II, 730 ; Wilhelm, *loc. cit.*, 10 : Πειτσῶς), dans les villes achéennes (Bechtel, II, 881), en Phocide, en Étolie, en Locride (*ibid.*, 121, 63, 26), en Béotie aussi et en lesbien (*ibid.*, I, 271 et 67) ; on le trouve aussi dans l'ionien de Téos au IIIe s. a. C. (Bechtel, III, 168 ; E. Knitl, *Die Sprache der ionischen Kykladen*, Diss. München 1938, 92). De plus, ce génitif s'est répandu partout dans la *koinè* de l'époque impériale ; cf. par ex. K. Dieterich, *Unters. zur Gesch. der gr. Sprache* (1898), 168 et 169 ; à Paros, au IIIe s. p. C., *IG*, XII 5, 319, précisément Ἐπαγαθῶς. L'étonnement et l'hésitation de B. devant ce qu'il croit être une malformation sont donc peu compréhensibles, étant donné la grande fréquence de cette forme dans la déclinaison grecque. — N. 39, « the name Νικομᾶς occurs in *CIG*, 3827 *x* (b) (Cotyaeum). Pape-Benseler explain it as « zusammengezogen aus Νικομήδης » ; we should suppose rather Νικόμαχος ». Contradiction mal inspirée, car l'hypocoristique peut être l'abrégé de l'un aussi bien que de l'autre de ces noms. Une inscription le montre précisément contre B. A Priène, les inscriptions du gymnase nomment 2 fois un Νικομᾶς, 313, 566 : ὁ τόπος Νικομᾶ τοῦ β' et 313, 200 : ὁ τόπος Βασσίλου τοῦ Νικομήδου κὲ Νικομᾶ τοῦ Νικομήδου ; il est clair qu'il y a ici un rapport étroit entre les noms du père et du fils, de même que *ibid.*

313, 201 : ὁ τόπος Βιωνᾶ τοῦ Βιωνίδου. — N. 45, sur un fragment architectural avec une croix : [*e. g.* Χαρ]ίτων Ἀγάθων τὰ ΓΑΡΣΑ ἐκ τ[ῶν ἰδίω]ν εὐχαριστ[ήριον], « les lettres ΤΑΓΑΡΣΑ sont tout-à-fait claires et certaines », « τὰ (τ)αρσά, « the baskets », is perhaps not entirely impossible. Alternatively, have we a quotation, *e. g.* τῶν ἀγαθῶν · τὰ γὰρ σὰ κτλ. ? » B. a méconnu une variante de la formule de dédicace chrétienne où l'on dit au Seigneur : τὰ σά σοι προσφέρομεν ou bien τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν σοι προσφέρομεν (*I. Syrie*, 694; sans doute ici εὐχαριστ[οῦντες]; cf. *Bull.* 1953, 218 *ad* n. 338; la formule à Chypre *Bull.* 1951, 236 *a*, p. 208 *ad* n. 12). N. 46-59, de la région de Tekir, c'est-à-dire le site de Cnide. N. 47 : ὁ δᾶμος Πόπλιον Οὐινίκιον στρατηγὸν ἀνθύπατον ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ εὐνοίας τᾶς εἰς αὐτὸν θεοῖς, proconsul d'Asie, le consul en 2 p. C. Les autres inscriptions sont des épitaphes. N. 49, « the name Δαλιάς (not in Bechtel *HP*) occurs at Rhodes (*SGDI*, 4149); cf. Suidas, *s. v.* Δηλιάς · ἡ ναῦς · καὶ Δημήτηρ · καὶ κύριον ὄνομα ». Bechtel a expliqué, p. VIII, qu'il ne prenait les noms de femmes dans son volume que s'ils servaient à restituer un correspondant masculin non attesté directement; ayant enregistré Δήλιος (p. 531), il a laissé Δαλιάς, bien qu'il ne l'ignorât pas. Sur ces noms, cf. E. Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris* (1911), 51-52, où l'on trouve pour Δηλιάς l'exemple de Rhodes avec un d'Athènes. — N. 50, « Νεῖκυς (or Νεῖκυς) occurs as the name of a Maeonian in *CIG*, 3440; cf. Pape-Benseler, s. v. » Les sources onomastiques de B. sont presque exclusivement, ici comme ailleurs, le *CIG* (qui a un index) et le dictionnaire de Pape-Benseler, ouvrages insuffisants pour ces recherches et le plus souvent périmés. Nous trouvons des Νεικυς à Koloè de Lydie (J. Keil et A. von Premerstein, *III^e Reise*, 775), à Prousa (Dörner, *Inschr. aus Bithynien*, n. 133), à Olympos de Lycie (*TAM*, II, 1047), à Oxyrhynchus (*P. Oxy.*, 520; Preisigke, *Namenbuch*, *s. v.*). — N. 53, B. cite le nom romain Γαύιος, *Gavius*, « at Claros, *IGR*, IV, 1590 »; mais il s'agit d'une liste faisant connaître des étrangers qui ne sont pas de Claros (Colophon), mais de quelque ville d'Asie ou de Thrace; d'autre part, l'inscription a été rééditée et expliquée par L. Robert, *Études épigr.*, 149-150, qui y a reconnu une liste de citoyens de la colonie romaine d'Iconium. N. 55, B. restitue Μάρκος Μάρκου υἱὸς [Οὐει]βύλλιος, car les *Vibullii* sont fréquents à Corinthe. Mais on peut néanmoins aussi bien penser à [Βα]βύλλιος, car les *Babullii* sont connus à Délos, Paros, Naxos, Amorgos, Athènes, Samothrace, Gortyne (cf. J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, p. 386). N. 58, sur la base d'un autel funéraire, — οτρόφου. « No names in — τροφος are quoted in Bechtel *HP* [on oublie ordinairement que Bechtel a réuni les noms grecs « bis zur Kaiserzeit » comme le dit le titre. Bean ne donne aucune indication sur la date ni sur la forme des lettres de cette épitaphe qu'il a seulement copiée, comme trop d'autres, sans photographie ni estampage]. Since about half the name seems to be preserved, [Ἰακυνθ]οτρόφου suggests itself. For Artemis Hyakinthotrophos at Cnidus see *SGDI*, 3501, 3502, 3512 » [et *Hellenica*, VII, 114-117 : *Un vainqueur aux Hyakinthotrophia*, avec mentions de cette fête, la plus importante de Cnide, dans les inscriptions de Didymes, de Cos et de Delphes]. N'est-il pas beaucoup plus naturel de rapprocher l'inscription de Cnide *GIBM*, 831 *b* « sur un fragment de ciste », Κουροτρόφου? N. 59, fragment du psaume 120, 7-8 (qui était souvent

gravé sur des portes). — Pp. 202-212, *Old Cnidus and New Cnidus*, par les deux auteurs. Ils arrivent à un résultat très intéressant. Ils soulignent les résultats de la description archéologique : rien d'antérieur à Alexandre sur le site urbain de Tekir, la Cnide où Newton a fouillé largement, — et dans la région de Datça (Burgaz), malgré l'absence de fouilles et l'épaisseur des alluvions, une grande abondance de découvertes archaïques suggérant la présence d'une ville analogue à Milet et à Samos, avec notamment des traces de sanctuaires. Ils pensent aussi que le site de Tekir convient aussi peu à un établissement grec ancien que la région de Datça y est favorable. Ils placent donc Cnide archaïque à Burgaz-Datça ; la ville n'a été transportée à l'extrémité ouest de la péninsule, à Tekir, qu'au IVe siècle, soit après la conquête d'Alexandre, soit une génération auparavant, peut-être pour avoir une position plus forte contre les entreprises de Mausole. Cette distinction des deux Cnide, l'archaïque et classique à Datça et l'hellénistique à Tekir, nous paraît établie avec certitude. B. et C. expliquent très bien par le site attribué à l'Ancienne Cnide des passages d'Hérodote, I, 174, et de Thucydide, VIII, 35. Le territoire de Cnide allait jusqu'à l'extrémité est de la péninsule jusqu'à l'isthme de Bencik, et c'est cet isthme très étroit, et non celui du centre de la péninsule que les Cnidiens avaient voulu couper avant leur soumission à Astyage. B. C. écartent l'identification de Bybassos à la ruine près d'Emecik et ils repoussent cette ville en dehors de la péninsule ; ce site faisait partie du territoire de Cnide ; le seul nom conservé pour cette région serait l'Acanthus de Pline, V, 104. Ils placent aussi la Chios carienne en dehors de la péninsule cnidienne, dans la Chersonèse carienne en face, peut-être aux confins de la péninsule carienne à l'est de Bencik. Ils placent Triopion à l'est de la Nouvelle Cnide, près de Kumyer. B. C. utilisent aussi les inscriptions en montrant que les décrets cnidiens, ainsi que d'autres inscriptions du Ve et du IVe siècle, se trouvent à Burgaz, tandis que rien à Tekir, dans les inscriptions aussi, n'est antérieur à Alexandre. Ils réexaminent au point de vue de la date les plus anciennes des inscriptions trouvées à Tekir (*GIBM*, 786, 786 *a*, 796, 813, 825, 797). Ils n'insistent pas assez sur le décret pour Iphiadès d'Abydos trouvé à Datça (p. 205 ; nous donnerons ailleurs la photographie de la partie inférieure, de même que celle de la partie gauche de l'épigramme ci-dessus n. 5) ; c'est en fait le seul document qui donne le nom des Cnidiens ; d'autre part, ce ne peut être une pierre errante (cf. le n. 3, selon B.) transportée depuis Tekir, car les deux morceaux ont été trouvés à Datça à 15 ans d'intervalle, le premier en 1896, le second en 1911 ; c'est lui, à notre avis, qui assure la situation de l'ancienne Cnide à Datça, et qu'il n'y avait pas là quelque autre ville comme en font connaître les listes des tributs attiques. — La partie épigraphique de cette section montre de la faiblesse en ce domaine, comme la publication des inscriptions analysées ci-dessus, malgré le point de vue restreint pour lequel sont alléguées les inscriptions. P. 208, n. VI, B. déclare pour *GIBM* 797 (Newton, n. 29 ; Kaibel, n. 781) : « we cannot agree with the translation given by Hirschfeld of this epigramm ; we understand... » et il donne une traduction. Mais depuis Hirschfeld cette épigramme a été très souvent citée, discutée, traduite, et l'interprétation de B. n'a rien de nouveau ; pour son « make an offering from your repertoire » et non « a careful offe-

ring » (Hirschfeld) — ἀπάρχεσθαι δαίμοσιν ἐγ μελέτης —, cf. l'étude spéciale dans *Études épigr. et philol.*, 44 ; et relevons qu'il ne s'agit pas de « to make to the Gods an offering », mais d'une offrande aux δαίμονες du défunt. — P. 206-207, étude de l'inscription « cruciale » *GIBM*, 796 (Kaibel, 783), avec photo de l'estampage : Ἐπὶ νεοπολιτᾶν προστατᾶν ἀφικόμαν | Ἑρμᾶς Ἀφροδίται πάρεδρος κτλ., sur l'introduction du culte d'Hermès dans la nouvelle Cnide. Il est bien certain que ces προστάται ne sont pas « de nouveaux citoyens » (Kaibel, Hirschfeld). B. entend « of the new-city » et pense que l'inscription a trait au transfert de la ville et doit dater d'aussitôt après, sans doute de l'année suivante. Nous croyons que l'inscription mentionne la nouvelle ville, mais d'une autre façon : Ἐπὶ Νεοπολιτᾶν προστατᾶν. Nous verrions là le nom de la nouvelle cité qui a dû s'appeler au moins un certain temps, sinon toujours, Νεάπολις, par opposition à l'ancienne ville et aux autres parties du territoire; nous entendrions que le collège des prostates était composé, suivant les périodes, de tel groupe de la cité (comme à Athènes les prytanes de telle tribu) et que les Néopolites fournissaient alors le collège. Ainsi par exemple les Νεοπολῖται forment une des subdivisions locales de Sparte dans les inscriptions des σφαιρεῖς à côté des Limnaeis, des Konosoureis et des Pitanatai.

229. *Caunos.* — G. E. Bean, *JHS*, 73 (1953), 10-35 : *Notes and inscriptions from Caunus.* Ayant voyagé à plusieurs reprises dans la région de Caunos de 1946 à 1952, après avoir donné des notes sur les antiquités de la région avec des photographies des murailles (pp. 10-17) et une récapitulation chronologique des événements de l'histoire de la ville (pp. 17-19 ; assez indigente et presque uniquement d'après des textes littéraires), B. publie une série de 19 inscriptions (pp. 19-35), qui sera suivie d'une seconde. Les photographies d'inscriptions sont toutes à peu près inutilisables, que le défaut en soit à l'estampage ou à la photo. P. 10, note 3, B. rappelle les quelques inscriptions de faible intérêt trouvées jusqu'ici. Il déclare que la première, pour le procurateur Σαλαμάλλας, est « omitted in *IGR* » ; en réalité le recueil des *IGR* n'a pas abordé la Carie, de même que Milet, Éphèse, Priène et Magnésie du Méandre ; cette inscription n'y est donc pas insérée, pas plus qu'aucune des inscriptions des villes de Carie, de Tabai à Tralles, et de Caunos à Myndos en passant par Stratonicée, Alabanda, Mylasa, Iasos, etc. Sur l'inscription *c*, cf. *Rev. Phil.* 1944, 49, note 3. — P. 20 sqq., n. 3-4, les deux bases de statues d'Hékatomnos et de Mausole *Bull.* 1949, 177, en écriture stoichédon. — N. 5, liste des [οἱ ἄρ]ξαντες ἐν τῶι ἐπὶ ἱερέως [Ἀπολ]λωνίου ἐνιαυτῶι, au nombre de onze au moins (haute époque hellénistique). Chaque nom, avec son patronymique, est accompagné d'un ethnique, considéré comme un démotique de Caunos : 2 Πασανδεύς (ville des tributs attiques connue par plusieurs autres textes ; cf. *Études Anatoliennes*, 504 ; B. repousse la localisation de Meritt et Wade-Gery, « about four miles due south of Kaunos », car « I could learn of no ancient remains on the present coast at this point ») ; 5 Περδικίαθεν (connu par le Stadiasme et Étienne de Byzance sur la côte lycienne au sud de Telmeasos; B. n'a pas connu les témoignages importants des Vies de S. Nicolas (G. Anrich, *Haghios Nikolaos ;* 1913) et de Sanuto, auxquels renvoie pourtant l'article de W. Ruge, *P. W.*, s. v. *Perdikiai*, qu'il ne cite pas); ce pourrait être une enclave de Caunos sur la côte de Lycie, mais il

s'agit plutôt, selon B., d'une autre Perdikia); 2 Πτολεμαιεύς (B. accepte l'identification avec la Ptolémaïs de *I. Magnesia*, 59, proposée *Hellenica*, VII, 189-192); 1 Ἴμβριος (la montagne Imbros connue par Strabon et Quintus de Smyrne; B. repousse les identifications avec l'acropole de Caunos (Collignon, Maiuri; pas rejeté par M. et W.-G.) ou avec le Sandras Dağ (M. et W.-G.) et il l'identifie avec confiance à l'Ölemez Dağ, au sommet duquel il a trouvé des ruines); 1 Καρπασυανδεύς (connu par les listes des tributs attiques; pour la localisation tentée par M. et W.-G., qui mène à Kızıltepe, « there is no evidence for an identification with Karpasyanda »). — N. 6. Liste de souscriptions. Il s'agit d'un thiase, d'après les lignes 27-28 : καὶ οἱ ἐπαγγειλάμενοι ἐπὶ ἱερέως Σωσιγένους, ὡς δὲ ἐν τῶ[ι θιά]σωι Θεοδότου τοῦ Ἀντιπάτρ[ο]υ, εἰς τὴν ἐπα[ύ]ξησιν τοῦ θι[άσου]. Les souscripteurs portent, pour la plupart, des démotiques, ou plutôt, pense B., des ethniques, 1 Καρπασυανδεύς, 1 Πτολεμαιεύς, il y a 4 Πολυαρεύς (ville de Carie dans Étienne de Byzance), 1 Πανδαξεύς (localité inconnue par ailleurs), 3 Παράβλιος (la Παραβλεία de l'inscription de Muğla *ŚGDI*, 4275), 1 Καλυνδεύς (B. appuie la localisation à la ruine de Kozpınar sans la tenir pour certaine), 1 Συμβρεύς (sur Symbra, cf. déjà *Rev. Phil.* 1936, 278; ajouter aux références de B. le Συμβρεύς *Ath. Mitt.* 1896, 60), 1 Ἀπολλωνιάτης. Les autres ethniques sont incertains et inconnus : Κορριτίας (la 4e et la 5e lettre sont incertaines), Ἰο.δευς (l'Ionda de Diodore, près d'Ephèse, « has aroused some suspicion (see the Teubner text *ad loc.*) »; en fait, on y reconnaît ordinairement l'Isinda connue en Ionie par les listes des tributs); ΑΝΙΙΚΕΥΣ (les lettres 3, 4 et 5 pointées; « reading very uncertain »). — N. 8, restes mutilés de 15 lignes d'un décret pour des juges de Caunos, restitués d'après le décret de Smyrne *Hellenica*, VII, 171 sqq. — N. 9, fragment très mutilé relatif à des questions cultuelles; y apparaissent les mots καλλιερεῖν, εὐχομένοις, les divinités Poseidôn Asphaleios, Artémis, Apollon. — N. 10, quelques restes d'une épigramme honorifique. — N. 11. Signature de 2 Ἐπίχαρμος. — N. 12 : Ἱερώνυμος Ἀπολλωνίου νικήσας Δήλια ἵππωι πωλικῶι. — N. 13, autre base agonistique : Πολύξενος Φιλάγρου νικήσας τοὺς ποιητὰς τῶν τραγωιδιῶν δὶς ἐν τοῖς τιθεμένοις ὑπὸ τοῦ δήμου Λητοῖ καὶ Ῥώμηι πενταετηρικοῖς ἀγῶσιν, avec la signature du sculpteur : Κλέαρχος Κλεάρχου Καύνιος ἐποίησεν. — B. n'a pas su que les concours stéphanites de Caunos en l'honneur de Léto étaient déjà connus par une inscription de Rhodes *Parola del Passato*, 5 (1950) sous la forme de Λητῶα Καισάρε[ια] (*Bull.* 1951, 154; entre Auguste et les Flaviens). Nous voyons maintenant que Καῖσαρ a remplacé Rome. B. écrit, comme commentaire sur ce concours : « The cult of Dea Roma was established in many Asiatic cities during the second century (list in Magie, *Roman Rule*, 1613), but I know of no other example of such a coupling of the cult with that of a Greek deity », et il ajoute en note : « It seems hardly possible that we are meant to understand two separate festivals, at each of which Polyxenus won one victory ». Certes, cette hypothèse est inadmissible et, en Carie même, on a un exemple non seulement d'un culte, mais exactement comme ici d'un concours pentaétérique où Rome est associée à la grande divinité du lieu : à Stratonicée τὸν τιθέμενον κατὰ πενταετηρίδα Ἑκάτηι Σωτείραι Ἐπιφανεῖ καὶ Ῥώμῃ θεᾶι Εὐεργέτιδι (*OGI*, 441, 133 sqq.; parmi les villes qui ont accepté le caractère ἱερός de cette fête et l'asylie du sanctuaire figure Caunos, l. 145, témoignage sur l'his-

toire de Caunos inconnu de B., p. 19); ailleurs on connaît par exemple à Oropos les Ἀμφιαράϊα καὶ Ῥωμαῖα τὰ τιθέμενα ὑπὸ Ὠρωπίων, et cela d'abord par une inscription d'Halicarnasse (!) dans *Sylloge*³, 1064, l. 5 et 11, comme par des inscriptions d'Oropos *IG*, VII, 419 et 420, citées d'ailleurs dans *Sylloge*³, 747, note 43. On se demande, ici comme en tant d'endroits, quelles recherches a faites B. avant de nous informer qu'il ne connaît pas d'exemple de telle institution, de telle tournure, de tel nom. — N. 15, dédicace à Sarapis : [ὁ δεῖνα] Καλλιστράτου [ἱερατεύσ?]ας Σαράπιδι. — N. 16, sur un bloc, Ἀπόλλωνος. — N. 17 : Εὐφάνης Ἀριστίωνος, Διονυσία Σίμωνος ἡ γυνὴ αὐτοῦ, Κλευπάτρα καὶ Φιλοπά[τρα?] Εὐφάνου Σικιμῖται πήχεις ε'. B. voit dans l'ethnique celui de quelque petite ville inconnue de la région, et non celui bien attesté de Sichem en Samarie (cette opinion rejetée nous semblerait la bonne, et l'on aurait ici un nouveau témoignage de la diaspora samaritaine). Les 5 coudées se rapporteraient à une partie d'un bâtiment public élevée par ces gens. — N. 18, dans une épitaphe, le démotique Ἴμβριος. — N. 19, dans une autre, le mot nouveau πρόμαια, arrière-grand-mère.

230. **Lycie**. *Telmessos*. — M. Segre (n° 259), 329-330, ajoute une nouvelle conjecture erronée à celles qui ont été faites sur les lettres ναται du décret pour Ptolémée de Telmessos (*OGI*, 55 ; *TAM*, II, 1, l. 18). Il corrige en ajoutant des syllabes : μετροῦντας (κατὰ τὰ δυ)νατά. — L'expression κατὰ τὰ δυνατά, au pluriel, au lieu de κατὰ τὸ δυνατόν, n'est assurément pas courante. Est-elle même attestée et possible ?

231. **Phrygie**. *Laodicée du Lykos*. — T. T. Duke, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 851-857 : *The festival chronology of Laodicea ad Lycum*, veut réunir et étudier les documents relatifs aux fêtes de Laodicée ; il croit retrouver dix de ces fêtes. Non seulement il n'a pas dégagé l'histoire agonistique de la ville, et il mêle fêtes locales et fêtes panhelléniques, mais sa documentation est d'une insuffisance extrême, et sa méthode d'une négligence étonnante ; chaque page, on peut même dire chaque ligne, est criblée d'erreurs et de lacunes, L. R. justifie en détail ce jugement dans *Hellenica*, XI.

232. *Eumeneia*. — L. Robert, *CRAI* 1952, 594, note 4 : l'archer à cheval Mannos (*IGR*, IV, 731) est originaire de la Mésopotamie du Nord (Édesse, etc.).

233. *Sébastè*. — W. M. Calder et H. Grégoire, *Bull. Acad. Belgique, classe des lettres*, 1952, 163-183 : *Paulinus* κοινωνός *de Sébastè de Phrygie*. C., pp. 163-167, signale des inscriptions et des sculptures du musée d'Afyon Karahisar, trouvées dans les ruines d'une église près de Selcukler (ant. Sébastè). Deux de ces pierres portent une inscription. N. 4 : « une stèle avec un personnage monté tourné vers la droite et brandissant dans sa main droite un objet que l'état de détérioration de la pierre ne permet pas d'identifier et, sous cette figure, l'inscription : Ἀμμία Μελίτωνος Ἡλίῳ | Λερβηνῷ καὶ Μητρὶ εὐ|χήν ». Il s'agit clairement, à notre avis, de l'Apollon Hélios Larbénos dont l'arme était la bipenne et dont on connaît le sanctuaire près de Motella (cf. *MAMA*, IV, pp. XIV-XV, et 96-110 ; *Villes d'Asie Mineure*, chap. VII ; *Hellenica*, VII, 57). Ce sanctuaire est à une quarantaine de km. de Sébastè ; la stèle a pu être transportée de là dans l'église byzantine, comme il a pu aussi exister une succursale du sanctuaire de Larbénos et de la Mère à Sébastè même. — Le n. 5 est une inscription chrétienne dont C. et G.

donnent chacun une restitution. [Χρ.] Ἐνταῦθα κεῖται | [ὁ] ἅγιος Παυλῖνος | [κτ]ίστης (C. avec doute; [μο]ίστης = μύστης, G.) κ(αὶ) κοινωνὸς | [ἔχω]ν (C. ; [εὑρὼ]ν, plutôt que [λαβὼ]ν, G.) τὴν χάριν | [θ(εο)ῦ] C. ; blanc dans G.) ἔτη πε'. | [Χρ. (G.) ὁ ἅγ]ιος Τρόφιμος | [μά]ρτυς. Il y est joint un dessin du texte, mais pas de photographie ni de la pierre, ni de l'estampage. C. y a reconnu une épitaphe montaniste, caractérisée par les termes ἅγιος et κοινωνός employés pour les évêques ou archevêques. Il estime que Paulinus fut le fondateur (κτίστης) d'une église de S. Trophime de Synnada avec peut-être des reliques de ce saint; sans doute S. Trophime était réclamé comme un martyr montaniste. L. 4, « une restitution qui supposerait la perte de plus de 3 lettres, par ex. [λαχώ]ν, serait un péché contre la morale épigraphique ». « J'ai adopté [ἔχω]ν, suggéré ex. gr. par le Professeur Louis Robert ». — Ce dernier doit dire qu'il ne tient pas plus à ce mot qu'à un autre. Ce n'est pas ce mot qui constitue sa contribution à l'explication. Ayant vu à Ankara la copie de ce texte pour lequel C. lui demandait son avis, il fournit aussitôt cette conjecture et n'en eut plus de nouvelles jusqu'au jour où il la lut dans la revue; suggestion faite à titre de direction de recherches, mais ce qui importait, c'était de reconnaître que χάριν avait un sens religieux, la grâce, et n'était pas le mot banal d'une formule funéraire, avec l'âge du défunt. G., qui date le texte du VI^e^ siècle et non du début du V^e^, étudie le caractère montaniste et, selon Lieberman et G., d'origine juive, du mot κοινωνός qu'il avait reconnu en ce sens dans l'épitaphe de ὁ ἅγιος Πραύλλιος ὁ κοινωνὸς ὁ κατὰ τόπον aux environs de Philadelphie de Lydie (*Byzantion*, 2 (1925), 330 sqq.), sur laquelle il revient; il défend de nouveau le caractère montaniste de ἀναλαμβάνεσθαι, « être enlevé au ciel » (épitaphes de Prayllios et 2 autres textes grecs) contre E. Peterson (*Bull.* 1936, 352; il ne parle pas de A. Ferrua, *Riv. Arch. Crist.* 21 (1945); *Bull.* 1952, 191). Il explique sa restitution μοίστης-μύστης, mot employé à cette époque dans l'Église officielle pour un évêque ou un métropolite, ainsi dans l'inscription d'Amaseia *Studia Pontica*, III, 101, et il relève la ressemblance du vocabulaire de cette inscription avec celui des écrits du Pseudo-Denys et notamment μύστης. Κοινωνός est passé dans les écrits pseudo-aréopagitiques. Pour G., Trophimos n'est pas le martyr de Synnada, mais un martyr montaniste inconnu (victime de la lutte contre les hérétiques et peut-être non puni de mort), dont le nom a été ajouté plus tard sur la stèle de Paulinus (les dernières lignes de l'article, p. 180, semblent revenir à l'interprétation de Calder, réfutée aux pp. 178 et 180). — F. Halkin (n° 27), 329, repousse les explications proposées pour Trophime : église élevée au martyr Trophime par le défunt Paulinus (Calder), martyr montaniste enterré plus tard dans la tombe de Paulinus (Grégoire), déposition de reliques de S. Trophime de Synnada (Grégoire). « Il nous paraît plus simple d'interpréter la fin de l'inscription comme une acclamation en l'honneur d'un saint très populaire dans la région », Trophime de Synnada.

234. *Hiéropolis*. — Dans l'inscription d'Abercius (cf. *Bull.* 1952, 149), R. Egger, (n° 282), 44, propose, l. 6 : οὗτος γὰρ μ' ἐδίδαξε [νοεῖν τὰ] γράμματα πιστά.

235. **Bithynie**. *Prousias de l'Hypios*. — Aux exemples que nous avons allégués *Bull.* 1953, 193, *ad* n. 27 (corriger *IG*, XII 8, 261 en 561), pour montrer que la phrase ταῦτα γὰρ κληρονόμοι οὐ ποιοῦσιν, était un motif en usage, ajoutons un texte caractéristique, à Akmonia, *MAMA*, VI, 306 : οἱ γὰρ κληρο(νό)μοι τῶν θνησκόντων ἀμελοῦσιν.

Galatie. — Pour la prosopographie des gouverneurs, voir n° 71.

236. **Cappadoce.** *Région de Nazianze.* — G. Klaffenbach, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 294-295 : dans l'épitaphe avec interdictions *Bull.* 1939, 448, publiée par G. Jacopi, K. corrige le διὰ μοῦ τινος, suspecté dans *Bull.*, en : ὃς ἂν θελήσῃ ἀδικεῖν (ἢ αὐτὸς ἢ) δι' ἄλλου τινός.

Pisidie. — Voir n° 216.

Boubon. — Voir n° 31 (épigramme).

Antioche. — Voir n° 17 (inscription magique).

237. **Pamphylie.** *Sidè.* — Dans un compte rendu de *Side 1947* (*Bull.* 1951, 219 *a*; 1952, 156; *CRAI* 1951, 254), C. B. Welles, *AJA* 1953, 301-302, suggère des interprétations qui nous paraissent impossibles de l'inscription n° 18 (cf. provisoirement *Bull.* 1944, 25; 1952, 156).

238. **Cilicie.** *Anazarbe.* — M. Gough, *Anatolian Studies* (*Br. Inst. Arch. Ankara*), 2 (1952), 85-149 : *Anazarbus*. Après une très brève histoire de la ville et une étude des monuments architecturaux conservés (pas de photos du site), qui est la partie essentielle et originale du mémoire, G. publie en même temps, pp. 127-149, les inscriptions copiées pendant ses séjours prolongés en 1949 et 1950. Elles sont toutes reproduites en facsimilés soigneux, 2 seulement en photographies. On sent que le commentaire n'est pas l'œuvre d'un spécialiste et tout est à reprendre. De plus en plus, en ces derniers temps, l'épigraphie est un *parergon* que l'on improvise sans préparation. — Les inscriptions les plus intéressantes, n^os^ 1, 2, 16 et 25 sont reprises par L. Robert dans *Hellenica*, dans des appendices à ses mémoires « Le trophée d'Anazarbe », « Fêtes et villes de Cilicie », « La victoire au pentathle » (cf. *Hellenica*, VIII, 92 et 86). N. 3, à une extrémité du stade, sur un autel, dédicacé d'un [Μ. ? Αὐρή]λιος Σέλευκος ἱε[ρεὺς καὶ] πατὴρ διὰ βίου Διὸς [Ἡλί]ου ἀνεικήτου Μίθρα τὸν [βωμὸν ?] (*supplevimus*) καθ' ἃ ὑπέσχετο τῇ πατ[ρίδι]. — N. 4, tombeau d'un Δαους δὶς Ἡλιόδωρος et de sa famille, avec amende au fisc. « The use of the verb ἀποδιδόναι followed by εἰς (τὸν φίσκον) can be assumed to be due to the provincial Greek of the lapicide » (*sic*). — N. 5. Dédicace métrique byzantine à Saint Ménas, qui appellerait un vrai commentaire. Cf. F. Halkin, *Analecta Bollandiana*, 71 (1953), 346-347 (avec les errata et les addenda), qui a coupé les quatre hexamètres et fait des conjectures sur l'*illustris* Philagrios :

\+ Μηνᾶς ὑψικέλευθε, τεὸν πολυπίδ[α]κα μαζὸν
σώζε πα[ρ]ὼν ναετήισιν ἔχε[ιν] εὐπάρθενον ἥβη[ν]·
δωτίνας βασιλῆσι[ν] ἔχεις πεφυλαγμένον εἶδος
ἀψῖδος στροφάλιγγι Φιλαγριάδεσσι μερίμναις.
Φιλαγρίου Ἰνλουστρίου.

Ce pourrait être, selon G., l'église rupestre de la ville haute. — Parmi les épitaphes, plusieurs sont datées par l'ère de la ville (19 a. C.), n^os^ 5, 8, 17, 30, 31, 32, 34; très peu de noms intéressants : Ταρχονδίμοτος (n. 24 et 31), Ταρχυτις (n. 26). — N. 13, l'inscription byzantine, déjà connue par Gertrude Bell, qui permet d'identifier une des églises comme celle des Saints Apôtres : [Τ]ῶν ἀποστόλων τοῦ Χ(ριστο)ῦ. N. 14, à l'église rupestre, date qui correspondrait à 516 p. C. — N. 36, sur un petit autel, inscription qui mélange les datifs d'une dédicace et les génitifs d'une inscription d'autel : Διὶ Σωτῆρι, Ποσιδῶνος Ἀσφαλείῳ, Γῆς Ἑδραίας, Μηνόφιλος ὑπὲρ τῆς γιτνίας. Pas de commentaires sur ce dernier mot. Il s'agit d'une association

de quartier appelée γειτονία ou γειτνία, γειτνίασις, γειτοσύνη. Cf. *REA* 1940, 318 avec la note 2; *Bull.* 1953, 193, *ad* n. 16. — P. 149, dédicace d'un aqueduc à Domitien en 90 (cf. pp. 95 et 110) : [Αὐτοκρ]άτορι [Καίσαρι Δομιτιανῶι] (ces deux mots martelés) θεοῦ Οὐεσπασιανοῦ υἱῶι [Σε]βαστῶι Γερμανικῶι ἀρχιερεῖ μεγίστωι, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ ι', αὐτοκράτορι τὸ κβ', ὑπάτωι το ιε', πατρὶ πατρίδος, τειμητῆι διὰ βίου, Καισαρέων ὁ δῆμος Σεβαστὸν ὑδραγώγιον. — F. Halkin, *Byzantion*, 23 (1953; paru en 1954), 239-243 : *L'inscription métrique d'Anazarbe en l'honneur de Saint Ménas*, reprend l'épigramme ci-dessus, n. 5, avec traduction. V. 2 il corrige, avec A. Delatte : πορών, et v. 3 il entend, avec H. Grégoire : βασιλῆσιν (contracté de l'adjectif βασιλητός). L'identification de Philagrios d'Anazarbe avec un Philagrios de Kéramos ne nous paraît reposer sur rien; « rien n'empêche que », voilà un type d'argument peu « bollandiste ». H. s'interroge sur le sens de l'εὐπάρθενος ἥβη demandée à S. Ménas, « une jeunesse riche en belles filles »; « il n'est pas question [dans les miracles du saint] d'un patronage spécial à l'égard du beau sexe; sans doute les gens d'Anazarbe ou leur bienfaiteur Philagrios avaient-ils leurs raisons pour attacher tant de prix à la grâce féminine ». Mais ne s'agit-il pas de « la jeunesse » demandée pour la ville ? Sur ce thème dans les épigrammes byzantines, quelques éléments dans *Hellenica*, IV, 14, note 5. L'adjectif εὐπάρθενος se rapportant à l'ἥβη de la ville, le sens n'est-il pas « la jeunesse d'une belle jeune fille », « une jeunesse de belle jeune fille » ?

239. E. Honigmann, *Évêques et évêchés monophysites d'Asie Antérieure au* VI^e *siècle* (Louvain, 1951), 96, note 6, à propos de *Mandanè* de Cilicie, a utilisé le poids de plomb publié par R. Mouterde : Δημητριάδος τῆς [M]οανδέων (*Bull.* 1946-47, 209); à son avis, « cette ville est plutôt le χωρίον Δημητριάδος, près de *Tarse* en Cilicie (*Synax. eccl. Cpl.*, p. 129, 27), dont le site exact est inconnu ». Mais une lecture correcte due à H. Seyrig a montré qu'il s'agissait d'une Δημητριάδος τῆς [πρὸς] θαλάσσ[ηι] à chercher dans le *Sud de la Phénicie* ou en *Palestine* (*Syria*, 27 (1950), 50-56 : *Démétrias de Phénicie* (*Bull.* 1951, 232); *Antiquités Syr.*, IV, 117-124, avec addenda).

SYRIE, PALESTINE, ARMÉNIE, IRAN

Syrie, Phénicie, Palestine. — Sur les inscriptions juives de Syrie et de Palestine, notamment à Beth-Shearim, voir ci-dessus n° 24; pour Apamée, ci-après n° 245.

240. R. Mouterde, *Actes du II^e Congrès*, 176-177 : *État de publication du recueil des inscriptions grecques et latines de la Syrie, édité par les Pères Louis Jalabert* (†) *et René Mouterde.*

241. G. Downey, *The art bulletin*, 35 (1953), 143-145 : *The dating of the Syrian liturgical silver treasure in the Cleveland Museum*, repousse la datation et la localisation proposées par L. Bréhier pour ce trésor qu'il a publié *Syria*, 28 (1951), 256-264. Il montre en alléguant des inscriptions de Syrie datées que l'usage des lettres carrées et des lettres lunaires, mêmes combinées, n'indique nullement le IV^e siècle et qu'il est bien attesté au VI^e. L'absence de ligature de l'*omicron upsilon* n'a pas de valeur chronologique. D. montre aussi que les autres arguments de B. pour dater les pièces d'avant 434 et les attribuer à Rosafa Sergio-

polis ne tiennent pas. L'écriture est celle du VI^e^ ou du VII^e^ siècle. Sur la patère B. avait lu : Εὐξάμενος Δόμνος υἱὸς Ζαχέου προσήνενκεν τῷ ἁγίῳ Σεργίῳ χω (ces deux lettres surmontées d'une barre) β.νμισωνα ; il cherchait à la fin le nom de l'objet dédié. D. suggère le nom du lieu : χ(ωρί)ῳ Β[ε]νμισωνα, qui se retrouverait dans le « Benemssin », connu par des documents latins du XIII^e^ siècle dans la région de Sidon.

242. *Commagène.* — P. Fraser, *ABS*, 47 (1952), 96-101 : *Inscriptions from Commagene.* I, pp. 96-99, la stèle d'Antiochos I de Commagène à Selik (*I. Syrie*, 51) a été acquise en 1927 par le British Museum, par l'intermédiaire de la mission de Carchemish. F. publie une photographie du relief (le roi et Héraklès) et le texte revu avec photographies. L'inscription parallèle du Nemroud Dagh (*OGI*, 383 ; *I. Syrie*, 1, l. 154 sqq.) assurait déjà les restitutions du texte de Selik, dont ne sont conservées, sauf pour les lignes 41-47 complètes, que quelques syllabes au début et à la fin de chaque ligne. La révision de F. a permis de lire à l'occasion une lettre de plus, qui était déjà restituée. Pour la ligne 44, à quoi bon quelques références pour écrire le banal ὀλίης au lieu de ὀλί(γ)ης ou ὀλί[γ]ης ? Aux l. 24 et 25, au lieu de κώμας et κώμας ἐκείνας, restitués par les précédents éditeurs, F. supplée [χώραν ἣ]ν et γῆν ἐκείνην d'après un nouveau texte de cette série, d'Arsameia ἡ πρὸς Νυμφαίωι ποταμῶι, trouvé à Eski-Khâta par F. K. Dörner (qui a entrepris la fouille de ce sanctuaire en 1953). — II (pp. 99 et 101), F. repousse l'hypothèse de J. Keil (dans Dörner, *Forschungen in Kommagene*, p. 152-53 et *Serta Hoffileriana*, 134), qui songeait à voir dans la stèle d'Adiyaman (Jacopi, *Dalla Paflagonia alla Commagene*, 24 ; *Bull.* 1938, 501) le bas de la stèle *OGI*, 404 (*I. Syrie*, 52; J. Keil, *Serta Hoffileriana*, 129 sqq.).

243. *Environs d'Anasartha.* — E. Honigmann, *Patristic studies* (*Studi e testi*, 173 ; Vatican, 1953), pp. 226-228, XXIV, *The bishopric of Onasartha, mentioned in an inscription* (608-9 A. D. ?). Dans l'épigramme byzantine de El-Hammam relative à des eaux curatives publiée par R. Mouterde (et A. Poidebard), *Le limes de Chalcis* (1945; *Bull.* 1946-47, 204), l. 5 au lieu de τῇ πατρίδι ὁ νοσαρθῶν (selon M. pour νοσαρτῶν « néologisme, formé de νόσος et ἀρτάω, qui suspend, c'est-à-dire qui arrête ou écarte la maladie »), H. reconnaît le nom de l'évêché Ὀνασαρθων, variante d'Ἀνασαρθα attestée par trois documents ecclésiastiques du V^e^ siècle. L'identification du bienfaiteur Γρ[ηγόριος] avec le Gregorios Abimenos qui restaura les portes d'Anasartha en 604 (*I. Syrie*, 281, 288, 292), suggérée par M., est alors considérée comme certaine par H.

244. *Apamée.* — R. Mouterde, *CRAI* 1952, 355-363 : *Une dédicace d'Apamée de Syrie à l'approche de Caracalla et l'Itinerarium Antonini.* A la fin d'une dédicace émanant du δῆμος Κλ(αυδιέων) Ἀπαμέων Ἀντωνειναυπόλεως (*Mél. Beyrouth*, 3 (1909), 736-739 ; *Bull. Ant.*, 1909, 343-347), M. propose pour les lignes 12-14 une restitution et une interprétation qui nous paraissent inintelligibles et pour la grammaire et pour le sens.

245. E. L. Sukenik, *Hebrew Union College Annual*, 23 II (1951-52), 541-551, avec 8 planches : *The mosaic inscriptions in the synagogue at Apamea on the Orontes*, publie l'ensemble des inscriptions, découvertes par F. Mayence en 1934 et 1937 et encore en parties inédites, des mosaïques d'une synagogue construite sous Théodose I et détruite peu après, sur laquelle on construisit une église.

Elles commémorent le don de parties de la mosaïque. Les nos 1 et 2 (p. 544) nomment les dignitaires de la synagogue. N. 1 : Ἐπὶ τῶν τιμιοτάτων ἀρχισυναγώγων Εὐσεβίου καὶ Νεμίου καὶ Φινέου καὶ Θεοδώρου γερουσιάρχου καὶ τῶν τιμιοτάτων πρεσβυτέρων Εἰσακίου καὶ Σαούλου καὶ λοιπῶν Ἰλάσιος ἀρχισυνάγωγος Ἀντιοχέων ἐποίησεν τὴν ἴσοδον τοῦ ψηφίου πό(δας) ρν', ἔτους γψ' (= 391 p. C.) Αὐδυνέου ζ'. Εὐλογία πᾶσι. N. 2 : Ἰλάσιος Εἰσακίου ἀρχισυνάγωγος Ἀντιοχέων ὑπὲρ σωτηρίας Φωτίου (cette femme ne s'appelait pas « Photios » comme le pense S., mais Φώτιον) καὶ τέκνων καὶ ὑπὲρ σωτηρίας Εὐσταθίας πενθερᾶς καὶ ὑπὲρ μνίας Εἰσακίου καὶ Ἐδεσίου καὶ Ἡσυχίου προγόνων ἐποίησεν τὴν ψήφωσιν τῆς ἰσόδου. Εἰρήνη καὶ ἔλεος ἐπὶ πᾶν τὸ ἡγιασμένον ὑμῶν πλῆθος. — De même, dans le n. 6 (p. 546) : Ἐπὶ Νεμία ἀζζανα (hazan) καὶ τοῦ διάκονος ἐψηφώθη (ne pas corriger ἐψηφ(ι)ώθη) ἡ πρόσθεσις [τοῦ] ναοῦ ἔτους γψ' Δύστρου θ'. — Les autres commémorent plus brièvement la construction de 100 pieds de mosaïque le plus souvent, ou de 150 (n. 15), 140 (n. 9), 75 (n. 19), 50 (n. 11), 35 (n. 5). Nos 3 et 5 (p. 545), dans ἅμα Ἡσυχίῳ συμβίῳ, la femme ne s'appelle pas « Hesychios » (S. qui note p. 551 : « The feminine name Hesychius seems to have been popular at Apamea »), mais Hesychion. N. 9, un avocat : Εὐθάλις σχολαστικὸς ἐποίησεν πόδας ρμ'. N. 13 et 14 (p. 548), dans les formules εὐξαμένη ὑπὲρ σωτηρίας πάντων τῶν ἰδίων [ne pas corriger (ε)ἰδίων !] ἐποίησεν πόδας ρ'; les femmes ne s'appellent pas Εὐπίθις (n. 13) et Διογένις (n. 14), mais il faut accentuer sur la finale ; de même n. 19 (p. 550) écrire Κολωνίς. — N. 18 : Εὐπιθὶς (accentuer ici aussi sur la finale) εὐξαμένη ὑπὲρ σωτηρίας αὑτῆς καὶ τοῦ ἀνδρὸς καὶ τῶν τέκνων καὶ παντὸς τοῦ οἴκου αὑτῆς τὸν τόπον ἐποίσεν. — N. 17 (p. 549) l'acclamation Αὐξίτω τὰ ἔτη τῶν φιλαδέλφων Εὐσεβίου κὲ Βητουρίου σὺν τῆς γυνεξὶν αὐτῶν. — Voir ci-dessus n° 24.

Berytus. — Sur une tablette d'imprécation, voir n° 21.

246. *Gabala.* — H. Seyrig nous signale que, dans l'épigramme *Bull.* 1953, 211, qu'il a publiée, M. Campbell Bonner coupe ainsi avec raison les mots du vers 3 : ὀρκίζω σε, μάκαρ, τὸν Πλουτέα καὶ νεκύων γῆν.

Phénicie du Sud. — Voir n° 239.

247. *Palestine.* — M. Schwabe et M. Avi-Yonah, *Actes du IIe Congrès*, 178-179 : *Greek and latin epigraphy in Palestine.*

248. Encore sur l'inscription Froehner. J. Irmscher, *Zeitschrift für die neutestam. Wiss.*, 42 (1949), 172-184 : *Zum* Διάταγμα Καίσαρος *von Nazareth* (rédigé en 1943). Nouveau résumé de la question avec texte de l'inscription. I. écarte la thèse de F. E. Brown (Hadrien) et adopte celle de J. Carcopino (Samarie ; en relation avec Josèphe, XVIII, 29 sqq.). — F. De Visscher, *CRAI* 1953, 83-92 : *L'inscription funéraire dite de Nazareth*, ajoute une hypothèse curieuse à la littérature du sujet. Il veut distinguer deux parties dans les lignes gravées au-dessous du titre Διάταγμα Καίσαρος. Tandis que le début émanerait bien de l'empereur, disant ἀρέσκει μοι κτλ., les quatre dernières lignes seraient le simple souhait d'un défunt anonyme, ajoutant sa prose et son désir personnel à la prose impériale, sous la forme : καθόλου μηδενὶ ἐξέστω μετακεινῆσαι· εἰ δὲ μή, τοῦτον ἐγὼ κεφαλῆς κατάκριτον ὀνόματι τυμβωρυχίας θέλω γενέσθαι, Rien ne suggère une telle dichotomie de l'inscription, quoi qu'allègue V., et si un défunt avait ainsi ajouté ses décisions à celles de l'empereur, « brandissant la peine de mort dans une sorte d'imprécation finale contre tous ceux qui troubleraient la paix de sa tombe », il aurait fait un véritable faux. L'épitaphe de Cos rapprochée par V. n'a aucun rapport avec le cas

supposé ici. Cf. *ibid.*, 91 la contradiction de J. Carcopino. — V. a publié la même étude, plus développée, dans *Archives d'histoire du droit oriental et Revue intern. des droits de l'antiquité*, 2 (1953), 285-321, et aussi dans un article que nous n'avons pas encore vu, dans *La Nouvelle Clio, Revue mensuelle de la découverte historique*, 5e année. — Sur la question de la provenance, rappelons le renseignement donné par Froehner et cité *Bull.* 1944, 188, sur une inscription de Jaffa (maintenant Frey, *CIJud.*, II, 935), venue avec celle-là.

249. *Jérusalem.* — Sur les « inscriptions Sukenik » *Bull.* 1949, 198; 1950, 233; 1953, 222, de nouvelles prises de position : F. Poulsen, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 419-423 : *The two earliest Jesus inscriptions* (l'encadre dans l'atmosphère consécutive à la Passion parmi les disciples); — E. Stauffer, *Zeitschrift für die neutestam. Wiss.*, 43 (1950-51), 262 : *Zu den Kreuzeszeichen von Talpioth* (une croix à branches égales apparaît sur les monnaies de Barkocheba).

249 *a. Béthanie.* — P. Benoit et M. E. Boismard, *Revue Biblique* 1951, 200-251 : *Un ancien sanctuaire chrétien à Béthanie*, publient de façon détaillée la grotte signalée *CRAI* 1950, 307-308 (*Bull.* 1952, 174). 70 graffites tracés sur l'enduit des parois sont publiés avec des fac-similés et une photographie d'une partie d'une paroi. La plupart sont de simples noms au nominatif. Quelques formules plus développées du type Κ(ύρι)ε μνήσθητι τοῦ δούλου σου ou bien Κ(ύρι)ε (ou Χριστὲ) ἐλέησον Φλαβιανὸν τὸν ἁμαρτολόν (n. 69) ou Διογενιανὸν καὶ τὴν συνοδίαν (n. 68) ou bien Κ(ύρι)ε βοήθησο(ν) τὸν δοῦλον σου ou τῷ δούλῳ σου Πέτρῳ ἁμήν. Les plus longs sont le n° 43 : Θεαὶ τῶν χρηστιανῶν ἐλέησον Ἄναμον τὸν ἁμαρτ[ωλ]ὸν καὶ ἔξαφες αὐτῷ τὰς ἁμαρτίας, et le n° 21 (déjà dans *Bull.* 1951). — P. 250, note 5, B. B. signalent des graffites byzantins inédits à la grotte du « Bain de Jésus » à Bethléem.

Aphéca. — Sur deux tablettes d'imprécation, voir n° 20.

250. *Transjordanie.* — N. Glueck, *Annual Amer. School Or. Studies*, 25-28 (1945-49) : *Explorations in Eastern Palestine IV, Part I* (1951), dans le pays de Gilead Nord. — P. 25 et fig. 18, à Umm el-Qetein, « a pillar with a worn Greek inscription on it ». La photographie n'en permet pas le déchiffrement. — P. 241 et fig. 84, à Tell el Medwâr, une anse d'amphore rhodienne.

251. *Adraa.* — H. G. Pflaum, *Syria*, 29 (1952), 307-330 : *La fortification de la ville d'Adraha d'Arabie (259-260 à 274-275) d'après des inscriptions récemment découvertes*, publie 6 inscriptions nouvelles et redonne avec commentaire et rectifications l'ensemble des inscriptions relatives à la construction des murailles (notamment *Syria* 1925, 232 sqq., n. 12; *SEG*, VII, 951). Adraa et les autres villes d'Arabie n'ont pas été fortifiées après la défaite et la capture de Valérien en 260, mais auparavant, peut-être par méfiance contre Odénath (nouvel examen de la situation entre 261 et sa mort, et de ses titres), en tout cas contre la menace des Arabes du désert, car les travaux ont repris après la destruction de Palmyre, sous Aurélien et Probus. Tableau des fonctionnaires de divers rangs nommés dans ces inscriptions de construction (pp. 319-321, 325). Liste plus complète des gouverneurs de la province d'Arabie entre 259-260 et 278-279, avec remarques sur leur rang (324; cf. pp. 313, 323). — N. 7, p. 325, inscription d'un [Φ]ιλίππου μελλάρχ(οντος) (commentaire sur ce titre) Χασατου Δ..ναγλος. — N. 8-10, p. 326, 3 épitaphes de Σιλου (gén.), Ανηλος et Φαῦστος. — P. 317, l. 6 et p. 320, note, le nominatif du nom est Γαννως (non Γαννων).

252. *Aila.* — M. Schwabe, *Harvard Theol.*, 46 (1953), 49-55 : *A Greco-christian inscription from Aila*, publie, avec photographie, une épitaphe du VI^e^ siècle trouvée par N. Glueck : [Ἰησοῦς Χριστὸς οὐ Κύριε ὁ θεὸς, ἐ]λ[έησον] τὴν ψυχ[ὴν (formule attestée en Égypte, pas connue en Syrie et en Palestine) τοῦ δ]ούλο[υ σοῦ] Ὀσέδου (nom arabe) ὃ[ς] ἀν[ε]π(άη) (formule fréquente dans la Palestine III^e^) ἐν μ(ηνὶ) Α[ρ]τ(εμισίου) (cette façon de dater est fréquente dans le Negeb) κε', ἰνδ(ικτίωνος) γ' ἔτ(ους) υν' (450 de l'ère de la province d'Arabie = 15 mai 555). — S. rappelle les inscriptions mentionnant, à Berseba et au Sinaï, des gens d'Aila, Αἰλήσιοι, et ce qu'on sait du christianisme à Aila où il a dû venir d'Égypte. « The formulation of our inscription shows certain similarities with the Christian inscriptions of Egypt and Nubia, some few with inscriptions from the Christian Negeb, and hardly any with those from Syria and Palestine ». — S. rappelle les deux chapiteaux d'Aila représentant un saint militaire (N. Glueck, *Ann. Amer. Sch. Or. Res.*, 18-19 (1937-39), 1 sqq.); l'un porte le nom de Saint Θεόδωρ(ος) ; sur l'autre, S. précise la lecture Λογγῖν(ος) (avec tilde).

253. **Iran.** *Suse.* — A. J. Festugière, *Symbolae Osloenses*, 29 (1952), 78 : *Postscriptum sur* ναί, à propos de la tournure ναί dans l'hymnodie grecque, étudiée par lui, *ibid.*, 28 (1950), 89-94 : *Une formule conclusive dans la prière antique*, insiste sur le caractère grec, et non point oriental, de l'hymne à Apollon, *Mém. Mission arch. Perse*, 20 (1928), 89 sqq., n. 6 (*SEG*, VII, 14).

254. *Persépolis. Kaaba de Zoroastre.* — On est toujours dans la même situation paradoxale pour la grande inscription trilingue de Naqš-i Rustam (*Bull.* 1944, 191 ; 1946-47, 226 ; 1949, 200 ; 1950, 216). Une grande partie en est encore inédite et notamment le texte grec (il n'a été donné par Sprengling que transcrit en caractères latins), et les commentaires se multiplient ; ainsi les *Recherches sur les Res Gestae Divi Saporis* (*Mém. Acad. Belg., Classe des Lettres*, 47, 4 ; 204 pp. in-8°, avec 1 carte ; Bruxelles, 1953) de E. Honigmann et A. Maricq. Le corps de l'ouvrage (chap. I-V, pp. 1-149 et *addenda* à ne pas omettre, 171-179) est dû à A. Maricq. « La grande édition de M. Sprengling n'est pas encore à l'impression, bien qu'elle soit prête depuis plusieurs années. Entre temps, M. W. B. Henning, auquel l'étude de ce document doit déjà beaucoup, s'est rendu sur place, à l'initiative du gouvernement iranien ; il possède les photographies et les estampages de l'inscription ; on attend avec le plus grand intérêt l'édition qu'il en prépare » (p. 4). A. Maricq fournit un commentaire approfondi de quelques questions, « choisies en principe de telle manière qu'une nouvelle lecture des textes dont nous n'avons pas de photographies (pars. et grec), ne puisse les priver de leur base ». Pour la commodité commune, M. a reproduit, pp. 11-18, et il a eu bien raison, le texte grec tel qu'on le « reconstitue », comme avait fait aussi G. Pugliese Carratelli (*Bull.* 1949, 200). Ch. II (pp. 21-38). Au second mot de l'inscription, *mazdéen*, M. accroche une étude critique sur « l'avènement de Shapur I^er^ et les débuts de la prédication de Mani ». Le chapitre III (pp. 38-110 et 171-178), « la description de l'empire de Shapur I^er^ », groupe des recherches de géographie historique, où M. étudie en grand détail et avec la documentation la plus variée l'identification de 4 provinces de cet empire, et soutient les propositions suivantes : Ἀσσυρία n'est point l'Assyrie ou la Syrie, sauf par l'étymologie, mais exactement la province sassanide et aussi province ecclésiastique du

catholicos de l'Asorestan (nous ne pouvons adopter ici les signes critiques des transcriptions de M.), traduction de Beth Armaye « Pays des Araméens », renfermant les villes royales de Ctésiphon et de Séleucie et couvrant à peu près le territoire de la Babylonie classique. La Μαχελονία doit être la Colchide ou la Mingrélie au sens large, et le nom même peut être une adaptation de l'ethnique « Mingrélien »; l'équivalent pehlevi amène M. à des recherches sur les Scythes (Saka) et leur établissement en Mingrélie (Segan); conclusion sur la fixité ethnique dans cette région du Caucase. Après la mention du Caucase (Καπ ὄρους), il n'est pas question des « portes des Alains », mais des « portes d'Albanie » dont M. soutient la localisation à la passe de Derbent. Τὸ Πρεσσουαρ ὄρος n'est pas le Paryadrès de Ptolémée, actuel Parhal Dağı, mais l'Elburz, avec les pays du Gelan et du Mazandaran. Le Kushansher étant cité parmi les provinces qui font partie intégrante de l'empire, et non comme une conquête de Shapur, les conclusions tirées de cette inscription par R. Ghirshman pour la chronologie des Kushans doivent disparaître; frontières du pays des Kushans. — Le chapitre IV (pp. 111-130) étudie un point essentiel de « la première campagne : Gordien III contre Shapur Ier » et revendique la pleine valeur historique des Res Gestae sur ce point aussi. La Μησιχιση où eut lieu la bataille est le *vicum Massicen* de Pline, et la ville de Peroz-Shapuhr, « Victorieux Shapuhr », construite sur le lieu de la victoire, n'est pas le Feshabur moderne, sur le Haut-Tigre, en Adiabène, mais Peroz Shapuhr-el Anbar, sur l'Euphrate, à la hauteur de Bagdad, — ce qui convient beaucoup mieux à la marche de Gordien sur Ctésiphon. Le livre XIII des Oracles Sibyllins, v. 18-20, s'accorde avec les Res Gestae pour dire que Gordien a été tué sur le champ de bataille, et non point supprimé par Philippe l'Arabe. Le chapitre V (pp. 131-149), sur « La deuxième et troisième campagnes : Shapuhr Ier contre Rome », revendique aussi la valeur des Res Gestae contre des théories de W. Ensslin (*Bull.* 1950, 216). La seconde campagne eut lieu en 256; c'est elle qui a provoqué la destruction de Doura (pas de première prise de la ville avant cette conquête et destruction) ; il y a bien eu deux conquêtes d'Antioche, la première dans cette campagne, après la victoire de Barbalissos, la seconde dans la 3e campagne où fut, en 259 et 260, vaincu et pris Valérien. — Dans le chapitre VI (pp. 150-164), E. Honigmann a présenté des « Observations sur les toponymes (deuxième et troisième campagnes) » : influence du syriaque sur les formes de toponymes, formes vulgaires ou indigènes de toponymes, remarques sur les villes inconnues par ailleurs, Διχωρ, Χαναρ(α), Α(?)ρτανγελ(ον) ou Ἀρτανγαρ, Σουιδα, Ἀγριππαι, Ραχουνδια, et sur quelques autres villes. H. indique l'état des questions; il ne semble pas qu'il y ait aucune identification nouvelle et décisive. L'addendum, p. 179, signale que Ἀγριππιάς de Cilicie n'est, d'après Hennig (*Bull. School Or. Studies*, 14 (1952), 513, n. 2) qui a fait une lecture originale, qu'une confusion du grec pour Anazarbe.

255. **Arménie.** — Ch. Habicht, *Hermes* 1953, 251-256 : *Ueber eine armenische Inschrift mit Versen des Euripides*, reconnaît dans l'une des inscriptions d'Armavir *Bull.* 1952, 176, n. 2, des vers d'Euripide : *Hippol.* 615 (ligne 7) et fragment Nauck 1034, vers 3-4 (ligne 8-9 avec des différences). Ces rapprochements nous ont été signalés aussi par F. Chapouthier. — Les autres vers sont aussi de la langue et du style dramatique (l. 23 peut-être d'un drame satyrique), sans qu'on

puisse les identifier. H. écrit, l. 4 μ[ε]ί[ζω], l. 10 peut-être [αἰ]σ[χ]ύνει ou αἰσχυνεῖ (H. J. Mette; de même F. Chapouthier); — l. 12, [συμ]φορὰ(ν) θεήλατον, d'après Euripide, *Oreste*, 2 (de même F. Chapouthier : [συμ]φορὰ θεήλατο(ς)) et *Androm.*, 851. Peut-être le tout vient-il d'Euripide. C'est donc une anthologie de vers dramatiques où il n'y a pas à chercher de sens suivi. A la différence des anthologies connues par les papyrus (aux études citées par H., p. 254, note 6, ajouter Turner, *Journal Jur. Papyrol.*, 4 (1950), 235-238), il n'y a pas de principe de groupement. On ne voit pas le but de cette inscription; peut-être a-t-elle pu servir pour l'enseignement scolaire.

CHYPRE

256. T. B. Mitford, *Actes du IIe Congrès*, 166-175 : *The status of Cypriot epigraphy*.

257. T. B. Mitford, *Aegyptus*, 33 (1953), 80-90 : *The character of Ptolemaic rule in Cyprus*, souligne contre M. Rostovtzeff et A. H. M. Jones (cf. encore, par ex., M. Segre (n° 259), 324, n. 1, d'après Rostovtzeff : « le città cipriote non hanno mai raggiunto una piena costituzione ellenica ») que la vie urbaine, loin d'être sous-développée à Chypre, y était la forme normale, très vivante et même unique de la vie civique; à la différence des pays sémitiques, il n'y a point de villages en dehors des territoires urbains qui couvrent toute l'île, ni d'états sacerdotaux. L'absence de décrets provient de l'absence de fouilles méthodiques de villes; à *Kourion*, on a une série de décrets ou fragments de décrets inédits du IIIe siècle, avec mention d'archontes et d'un secrétaire; ailleurs des gymnases, des gymnasiarques et des stratèges sont attestés dès le IIIe siècle. Étendue et limites de l'orientalisation (Phénicien) de Chypre. Très petit nombre de Chypriotes au services des Lagides. — P. 85, note 4, publie un fragment de la région de *Karpasia*, qui mentionnerait [οἱ παν]οίκιοι γεω[ργοί]. P. 89, note 4, dans l'inscription de *Paphos* Le Bas-Waddington, 2795, avant τὸν μαντιάρχην, M. a lu [τὸν συγγενῆ τοῦ] βασιλέως.

258. T. B. Mitford, *Opuscula Atheniensia*, I (Lund, 1953), 130-171 : *Seleucus and Theodorus*. M. reprend tous les documents relatifs à Séleucos, fils de Bithys, et à son fils Théodoros, qui furent gouverneurs de Chypre sous Ptolémée Évergète II, et à leur famille. Ce sont pour la plupart des inscriptions de Chypre; M. a pu en revoir le plus grand nombre et il en donne des rééditions avec une dizaine de photographies; ainsi *OGI*, 108, 140, 143, 145, 147, 150-153, 154 (M. y reconnaît le nom Λευκός et non [Σέ]λευκος, « Λευκός is a good Cretan name (*BCH* 1905, 319) »; nous trouvons en effet Λεῦκος à Olonte (*I. Cret.*, I, p. 247, n. 4, A, l. 31 et 35; p. 260 et 261, n. 37 et 55), à Polichna (*ibid.*, II, p. 234), Bechtel, *HP*, 278, le cite à Théra), 155, 156 et 158 réunies, 157, 159-162; *SEG*, VI, 809, 813, 816, 824; et plusieurs inscriptions de *JHS*, 1888 (Paphos), n. 11, 98 et 108 réunis, 30, 12 *b*, 82, 12 *a* et 45 réunis, 92, 71,1. — Sur une trentaine d'inscriptions que traite M., 3 sont inédites. P. 133, n. 3, une inscription de Salamine honorant Séleucos, martelée au début de l'époque impériale pour un remploi de l'autre face; elle émane de οἱ ἡγεμόν[ες τῶν ἐν τῇι νήσωι τασσομένων] Κείων καὶ οἱ ἀναφερόμενοι ἐν ταῖς [τάξεσιν αὐτῶν]. L'ethnique Κείων nous paraît

très douteux, puisque les textes parallèles nomment de grandes unités régionales, comme les Lyciens, les Ciliciens, les Ioniens, les Achéens, les Thraces (cf. p. 151). Le mot ἀναφερόμενοι ne semble pas avoir dans le vocabulaire militaire de parallèles à l'époque hellénistique. M. cite des papyrus du IVe au VIe siècle, tous empruntés au dictionnaire de LSJ. — P. 143, n. 22, inscription honorifique à Paphos : [Ἀφρο]δίτ[ηι] Παφίαι Δημονίκην κ[αὶ τὴν δεῖνα] τὰς Λεοννάτου τῶ[ν φίλων] καὶ Ὀλυμπιάδος θυγατέρας Χαιρίας ἡγεμών; l'appartenance de Démonikè à la famille de Séleucos n'est pas assurée. — M. commente divers points se rattachant au stratège de Chypre et à l'administration de l'île sous les Lagides (il n'a pas connu encore le tome III de Bengtson, *Die Strategie*) : le titre de navarque (de toute la flotte ptolémaïque) porté aussi par le stratège de Chypre depuis 142, la garnison de l'île, sa composition et son histoire, les ἐπὶ τῆς πόλεως (p. 153, *SEG*, VII, 62, ne suffit pas à donner une idée du rôle de l'épistate séleucide ; il faut voir le commentaire de M. Holleaux dans son édition, avec la bibliographie, *Études*, III, ch. 18). — Pp. 156 sqq., il traite du stratège Krokos et des gouverneurs αὐτοκράτωρ. Dans l'inscription de Délos pour le stratège Krokos, Durrbach, *Choix inscr. Délos*, 108 (*OGI*, 140 ; ajouter *I. Délos*, 1528), il restitue στρατηγὸν αὐτοκράτορα καὶ ὑπέρ[μαχον] ; il juge le ὑπέρ[τατον], restitué par Fougères, « unparalleled and colourless » ; ce n'est point tant « colourless » (voir le commentaire qu'en avait fait M. Holleaux, Στρατηγὸς ὕπατος, 127-128); mais nous acceptons la restitution de M. à cause du parallèle allégué (*OGI*, 147), τοῦ συγγενοῦς καὶ ὑπερμάχου; p. 159, il traduit « champion du roi » et il voit dans les deux cas une allusion à la reconquête de l'Égypte par Évergète. Pp. 167-168, les monnaies ptolémaïques attribuées par Svoronos à Séleucos, à Théodoros et aux gouverneurs Krokos et Ph... ; M. utilise là-dessus des renseignements de Miss A. L. Wilson, qui a préparé une étude du monnayage chypriote à l'époque ptolémaïque.

259. M. Segre, dans un mémoire posthume *Annuario*, 27-29 (1952 ; paru en 1953), 319-345 : *Documenti di storia ellenistica da Cipro*, étudie l'inscription d'Andromachos honorant sa mère Irène (*Bull.* 1939, 528, n. 12 ; cf. les restitutions de Wilhelm, *Bull.* 1946-47, 228, que S. n'avait pu connaître), pp. 330-338 : II, *Un documento della dominazione seleucida a Cipro*. Il restitue ἀρχιερέως Ἀρτέμιδος δ[υόδεκα] θεῶν καὶ τοῦ βασιλέως ; la restitution lui paraît « ovvia », mais elle se heurte à deux objections capitales : l'absence de καὶ entre Ἀρτέμιδος et la suite, et la forme même δυόδεκα, inconnue, qui lui est imposée parce que le reste de la lettre après le *delta* n'est certainement pas un *oméga*. Par une série d'hypothèses qui s'additionnent et se multiplient, S. croit pouvoir montrer que le Ptolémée, père d'Irène, est « Ptolémée Makron » (rappelé comme démontré, p. 338, au début du ch. III), « dont nous ignorons le patronymique et la patrie » ; par un rapprochement arbitraire, il en fait un fils d'Andromachos ; mais cf. *Bull.* 1952, 36, où L. Lévy a reconnu dans ce personnage le Πτολεμαῖος Μάκρωνος Ἀλεξανδρεύς proxène de Delphes en 188-187. La charge d'ἀρχιερεὺς τῶν κατὰ τὴν νῆσον aurait été introduite à Chypre par la brève domination séleucide sous Antiochos IV ; le culte d'Artémis ainsi que la formule ἀρχιερεὺς Ἀρτέμιδος καὶ τῶν ἄλλων ἐν τῆι νήσωι θεῶν de l'inscription d'Irène serait proprement séleucide ; l'addition des « Douze Dieux » serait due aux

Chypriotes. Sur ce document « séleucide », on aurait pourtant évité pour Artémis, introduite par les Séleucides, « toute épithète cultuelle de marque purement séleucide » et on aurait « sous-entendu singulièrement » le nom (Antiochos) du souverain (τοῦ βασιλέως) ; ce serait dû « à la précarité de la situation politique, et peut-être aussi au faible enthousiasme du dédicant pour le régime séleucide » ; aux mêmes raisons serait dû le fait que ce fonctionnaire séleucide aurait indiqué sa titulature aulique lagide. « De cet étrange mélange d'éléments séleucides et ptolémaïques vient qu'on n'ait pas aussitôt suspecté la « non tolemaicità » de la dédicace malgré des circonstances inconciliables avec elle ». C'est beaucoup plutôt la série d'hypothèses compliquées et arbitraires de S. qui nous paraît étrange. — P. 333, S. reprend le petit fragment de quelques syllabes à Paphos *JHS* 1888, 244, n. 71 : [— Ἀριστ]όμα[χον — — σ]τρατηγ[ὸν αὐτοκράτορα τῆς Θηβαΐ]δος [τὸ κοινὸν τῶν ἐν τῆι ν]ήσωι [τασσομένων —]. S. restitue : [Πτολεμαῖον Ἀνδρ]ομά[χου *ethnique* τὸν σ]τρατηγ[ὸν καὶ ἀρχιερέα Ἀρτέμι]δος [καὶ τῶν ἄλλων ἐν τῆι ν]ήσωι [ἱερῶν —]. — Relevons que T. B. Mitford (n° 258), p. 160, n. 28, y reconnaît précisément [Λόχον, τὸν συγγενῆ καὶ ὑπέ]ρμα[χον καὶ ὑπομνηματογράφον καὶ σ]τρατηγ[ὸν αὐτοκράτορα τῆς Θηβαΐ]δος [οἱ ἡγεμόνες τῶν ἐν τῆι ν]ήσωι [τασσομένων—]ν [εὐεργεσίας ἕνεκα τῆ]ς εἰς ἑαυτούς].

260. W. Schubart, *Aegyptus*, 31 (1951), *Spicilegium criticum*, 149-150, revient sur certains passages de la lettre très mutilée de Ptolémée Évergète II à son armée ; il part du texte constitué par A. Rehm, *Philologus*, 97 (1948), 287 sqq., mais sans tenir compte de l'addendum, p. 369, où Rehm a modifié ses lectures après révision de l'estampage (le tout réuni et combiné dans *Bull.* 1949, 201), ni de l'étude antérieure d'Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (restitutions entièrement reproduites dans *Bull.* 1946-47, 228). Modifications de détail aux lignes 20-24. Réserves sur la mention de Cyrène dans la restitution de la ligne 23. L. 25-26, il remplace [οὕτω πρὸς ὑμᾶς ἔτι] μᾶλλον ἐκκα[υθ]έντες, où ce verbe « mindestens künstlich lautet », par un verbe « viel schlichter » : [οὕτω πρὸς εὔνοιαν ἔτι] μᾶλλον ἐκκ[ληθ]έντες ; ensuite, après καὶ μεριμνήσαντες, au lieu de τι ἀνυ[πέρβλητον], il écrit : τί ἂν ὑ[μῖν χαρισάμενοι ὥσ]περ ἀθάνατον καὶ — δυναίμεθα δια]σῶισαι ou encore τί ἂν ὑ[μεῖς εὐεργετοῦντες ὥσ]περ κτλ. ; c'est revenir en partie à la conjecture de Wilhelm τί ἂν ὑ[μᾶς ποιήσοιμεν ἀγαθόν] ; d'autre part, la lecture περ ἀθάνατον (première copie : περαθαντατον πον) a été écartée par la révision de Rehm dans son addendum ; il a lu : παρὰ πάντα τὸν βίον. Cela complique la tâche de qui dressera un sérieux apparat critique de cette inscription.

261. L'acte d'amnistie qui était gravé sur la même pierre et précédait la lettre (*Bull.* 1939, 530) est étudié par M. Segre (n° 259), 338-345, III, *Tolomeo Euergete II e la guarnigione di Cipro*. L. 10, il écrit, après avoir rapproché le papyrus de Zénon *PSI*, V, 513 : τοὺς δὲ στρατευομένους διορθοῦσθα[ι εἰς τὰς ἑκάστων τάξεις]. Aux l. 11-13, il repousse les restitutions et l'interprétation de Mitford avec la distinction entre les soldats qu'avait déjà antérieurement Ptolémée Évergète II et ceux qu'il avait récupérés de l'armée de son frère ; il propose ce sens : ἀφίησι δὲ καὶ τοὺς στρατιώτας τούς τε πε[φυγότας καὶ] τοὺς ἐκ τῶν [πρότερον αὐτοῖς] διαδεδομένων ὀ[ψωνίων τὰ ὑπάρχον]τα ὀφειλ[ήματα καὶ πάσα]ς τὰς τιμὰς [οὐ διαλελυκότας]. L. 17, il restitue : [εἰ δὲ μὴ, θανά]τωι ζημιοῦσθαι ; de même Ad. Wilhelm, *Bull.* 1946-47, 228.

262. *Marion-Arsinoè.* — T. B. Mitford (n° 257), 88, écarte l'interprétation de l'inscription Le Bas-Waddington 2783 (Oberhummer, *Sitz. München* 1888, 318, n. 8) comme un tarif de sacrifices. « I suspect that it is part of a tax-law, given to this city, it may be by the *dioiketes*. Certainly it specifies a *pars quanta*, an ἀπόμοιρα, of fruits; speaks of grazing taxes; specifies the dues on various domesticated animals. In its general tone it recalls portions of the famous inscription of Telmessus on the alleviation of that city's fiscal burdens ». C'est en effet ce qu'on peut dire sur ce mince fragment, qui comporte seulement quelques syllabes, deux ou trois mots, à la fin de chacune des 15 lignes. — M. Segre (n° 259), 319-330, 1, *Sul regime fiscale di Cipro nel III secolo*, donne la photographie d'un estampage (A. Rehm) de cette pierre conservée à Munich et une étude minutieuse. Ce serait une lettre royale (pas une lettre du dioecète d'Alexandrie, ni de l'économe de Chypre), émanant de Ptolémée Philadelphe, vers 260-250, adressée à la ville d'Arsinoè et on pourrait par là fixer approximativement la date du synécisme de cette ville. Il aboutit à ces restitutions conjecturales, dont il croit le sens assuré, bien que la longueur des lignes ne puisse nulle part être fixée. Il en tire des conclusions sur la politique financière des Lagides à Chypre et dans d'autres possessions. Il écrit, l. 1-6 : [τῶν μὲν τῶν ἀκροδρύων ou ἐκ παραδείσων κ]αρπῶν | [τοὺς μὲν πλείω ἢ ἀρούρας *chiffre* γεωργοῦντας ἀποτί]νειν ἀπόμοιραν | [κατὰ τὸν νόμον Ἀρσινόηι Φιλαδέλφωι τὴν ἕκτην (?)], τοὺς δ' ἔλασσον | [γεωργοῦντας τὴν δεκάτην (?) ou ἀφεῖσθαι au lieu de la quotité; τῶν δὲ ἀμπελώνων, οἵ]νου τοῦ μετρή|[του τοῦ Κυπριακοῦ τιμουμένου δραχμὰς εἴκο]σι δύο ὀβο[λόν, τὴν ἀπόμοιραν συναγεῖσθαι ὡς καὶ πρότερον] συνήγετο. L. 7, il s'agirait « sicuramente » de καρπῶν ἐννο[μίων] ; mais S. a tiré καρποὶ ἐννόμιοι des décrets de Telmessos (ci-dessus n° 230), ἀφῆκεν ἀτελεῖς τῶν τε ξυλί[νων κ]αρπῶν καὶ ἐννομίων οὐ, en réalité, les ἐννόμια, droits de pacage, ne se rattachent pas aux καρποί. L. 8, [τῆς ὑπαρχούσης λείας τῆς ὑποτελοῦς ἀπογραφ]ῆς γενομένης. Ensuite taxes sur le bétail : [δ]ραχμὰς δύο κριοῦ (l. 9), βοὸς θηλείας (l. 10), [δραχμ]ὰς δύ[ο τε]τρώβολον (l. 11). L. 12-14 : [ἀ]φίεμεν δ' ὑμᾶς τῆς τε|[εἰσφορᾶς ἧς ὀφείλετε εἰς τὸ βασιλ]ικὸν τάλαντα ἑξήκον|τα — — τάλαν]τα ἐξ ἀφ' οὗ καὶ συ|[νήγετο (?) —] ; il s'agirait de 60 talents dus au fisc pour une contribution non payée depuis des années, charge imposée depuis l'époque de la destruction de Marion aux habitants transférés à Paphos en signe de soumission ; à 2 talents l'année, cela sert à S. comme un recoupement pour la date à fixer pour cette inscription. C'est d'une audace étonnante.

263. *Palaipaphos.* — G. Klaffenbach, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 294 : dans l'épigramme pour un médecin Le Bas-Waddington 2802, Kaibel 254 (*Bull.* 1938, 539; réédition de Mitford), restitue, v. 3, πρόγονοι δ' ὀνο|μαστοὶ ἀπ' [ἀρχ]ῆς.

ÉGYPTE

Sur les inscriptions juives, voir n° 24. Sur l'administration, n^{os} 45, 257. Sur la chancellerie des Lagides, n^{os} 46-48, 63. Pour la prosopographie, n^{os} 69, 258-259.

264. J. Tondriau, *Aegyptus*, 33 (1953), 125-130 : *Quelques problèmes religieux ptolémaïques.* En hommage à la mémoire de G. Vitelli, T. présente un

« schéma avec les références minima » de l'étude parue déjà beaucoup plus complète dans *Rev. Hist. Relig.*, 137 (1950), 207-235 (*Bull.* 1951, 49).

265. E. Van't Dack, *Aegyptus*, 32 (1952), 437-450 : *Notes concernant l'épistratégie ptolémaïque.*

266. A. Calabi, *Aegyptus*, 32 (1952), 406-424 : *L'ἀρχιδικαστής nei primi tre secoli della dominazione romana.*

267. *Alexandrie.* — E. Lauch, *Theologische Literaturzeitung*, 76 (1951), 661-668 : *Eine echt hellenistische Grabschrift.* Commentaire étonnamment verbeux des épitaphes *Rev. Arch.* 1887, II, 61-68 (*Sammelbuch*, I, 2134), qui n'apporte absolument rien d'utile et ne fait aucun rapprochement. Il est bien clair que l. 6, ἐμοῦ δὲ πάππου τοῦ γέροντος, il s'agit, comme on l'avait entendu, du grand-père, et non de « πάππας, den « Papa » der Sprache unserer kindlichen Zärtlichkeit ».

268. *Delta.* — J. Bingen, *Aegyptus*, 32 (1952), 399-405 : *Deux inscriptions grecques du Delta S. B. 177 et 178* (III^e *siècle après J.-C.*), présente quelques améliorations à ces deux inscriptions provenant de Kom-Khanziri, sans doute Pachnemounis (*JHS* 1904, 5-11 ; Breccia, *Iscr. Mus. Alex.*, n. 151 et 130). B. appelle le premier document un « décret en l'honneur d'un bouleute alexandrin » ; ce n'est évidemment pas un « décret », mais une inscription honorifique, par laquelle la ville (Alexandrie) honore, naturellement après décret, un bouleute et agoranome d'Alexandrie : [Λουκ. Σε]πτίμιον Ἱέρακα τὸν κα[ὶ] Φιλαντώνειον (nom nouveau ; l. 1-2), [τ]ὸν ὄντως (les prédécesseurs : [ἀρ]μονίως) ἐκ προγόνων εὐγενῆ (l. 5). Les épimélètes ont été son fils (l. 8 : διὰ Σεπ[τιμίο]υ Ἀνδρομαχίωνος) et sa petite-fille (l. 9-11 : θυγατριδῆ). B. date l'inscription du début du III^e siècle. — Au dos, inscription (*IGR*, I, 1097), du milieu ou de la 2^e moitié du III^e siècle, émanant d'un bouleute d'Alexandrie et de sa sœur, ματρῶνα στολᾶτα (cf. P. Jouguet, *Bull. Caire*, 31, pp. 10-12). B. lit, l. 7, τέκνα Αὐρηλί[ο]υ Διοσκόρου au lieu de Αὐρηλία[ς τῆς] Διοσκόρου.

269. *Xois.* — R. Rémondon, *Chronique d'Égypte*, 28 (janv. 1953), 121-125 : *Note sur quelques prêtres et prêtresses éponymes*, précise la date de la dédicace des Béotiens *SEG*, II, 871, à l'intérieur du règne de Ptolémée Philométor. Il retrouve le Béotien Kaphisodoros, ἀρχισωματοφύλαξ et stratège du nome Xoïte, ainsi que sa petite-fille Timarion, fille de Métrophanès, parmi les éponymes des cultes royaux dans un papyrus R. Weill inédit, comme déjà dans un papyrus démotique.

270. *Fayoum. Medinet-Madi.* — M. Turchi, *Studi e materiali di storia delle religioni*, 22 (1950), 139-148 : *I quattro inni di Isidoro.* Article négligeable ; après une introduction très générale, T. donne une traduction des hymnes de Medinet-Madi, sans connaître les corrections ou les études parues depuis la première édition de Vogliano en 1937 ; ainsi SEG, VIII, 548-551 ; *Bull.* 1939, 546 (Wilhelm) ; 1941, 173 (Rostovtzeff) ; 1943, 77 (Borchardt, Festugière) ; 1944, 198 (Nock) ; 1946-47, 242 (Wilhelm).

271. *Hermoupolis la Grande.* — Nous avons pu enfin nous procurer, sinon *les Fouilles de l'Université Fouad el Awal à Hermoupolis Ouest « Touna el Gebel »* (Le Caire, 1941), du moins le chapitre de P. Perdrizet, *Temples et maisons funéraires d'époque gréco-romaine*, paru là, pp. 51-105 et Pl. XVIII-XLIX. P. y a

publié ou republié des inscriptions, gravées ou surtout peintes, de façon très sommaire et assez négligente. Les commentaires sont souvent absents ou à côté du sujet. Il y a très peu de documentation : reproductions de photographies ou copies en facsimilé; les copies en majuscules ne peuvent suffire, en sorte qu'on est le plus souvent désarmé pour vérifier les lectures, essayer de pousser l'interprétation. — P. 52-53, au temple funéraire de Pétosiris, graffite de la basse époque ptolémaïque : Ψενεθω, qui serait incomplet pour Ψενεθώθ, « le fils de Thôt » ; ce serait le nom d'un mort inhumé juste contre la face ouest du monument. — P. 56, inscription peinte au fond d'une chambre funéraire : σκιά(?). — P. 61, au temple 5, fragment d'un graffite. — P. 63, au temple 6, épitaphe sur pierre dans un cartouche (époque impériale) : Ἀσκ(λ)ηπιάδου Ἐξάκωντος καὶ Ἡρώι(δ)ου καὶ Ἐξάκωντος υἱῶν αὐτοῦ. — P. 67-72, les épitaphes métriques d'Isidôra (SEG, VIII, 473-474, modifié par P. Jouguet dans S. Eitrem, *Symbolae Osloenses*, 18 (1938), 127-128), avec photographies et commentaire. Il n'y aurait rien à retenir du commentaire du premier éditeur, P. Graindor, et Isidôra, « enlevée par les Nymphes », n'est pas morte noyée. — P. 72-73, maison funéraire 2, épitaphe peinte (5 vers) de ἡ Σώφρονος Ἑρμιόνη (v. 5). Aucun commentaire, le texte est à expliquer et peut-être à corriger. Nous n'y comprenons presque rien dans la forme où il est donné. — P. 73-74, maison funéraire 3, dite de l'Enlèvement de Corè. L'épigramme *SEG*, VIII, 475. Cf. depuis lors Ad. Wilhelm, *Aigyptiaka* (1946), 55-60. P. 75, le mot carré *SEG*, VIII, 477 ; cf. *Bull.* 1942, 13 *a*. — Pp. 80-87, encore « le mort qui sentait bon », avec photographie et avec reproduction de l'article manqué et dépassé de P. dans les *Mél. Bidez*, modifié sur quelques points par P. Jouguet d'après les interprétations d'Ad. Wilhelm et R. Goossens. — P. 88, maison funéraire 9, courte épitaphe peinte. — N. 89, maison 10 : Τάφος Ἡρακλέωνος. — Pp. 91-92, maison 13, avec le nom d'Αὐρήλιος Πέτησε, représenté en chamelier (Pl. XLIII). Près d'une autre peinture représentant un cavalier avec fouet, « l'alphabet grec dont les cinq premières lettres sont encore bien visibles ΑΒΓΔΕ. Il ne s'agit pas, croyons-nous, d'un nouvel emploi de l'alphabet par la magie, mais de la performance d'un individu vaniteux, qui aura voulu montrer à ses compagnons qu'il n'était pas tout-à-fait ἀναλφάβητος... Pas plus dans la tombe de Touna que dans le poste installé sur le toit du temple funéraire de Séti en Abydos ou que dans le bureau militaire de Doura, il n'y a lieu, à notre avis, de faire intervenir la religion ou la magie pour expliquer la présence de ces formulettes [mots carrés comme plus haut]. L'explication par la magie ouvre beaucoup de serrures, mais ne les ouvre pas toutes ». P. 93, épigramme d'un jeune homme de 20 ans, dont le frère était mort à trois ans d'une piqûre de scorpion et un autre à 7 ans :

['Εν]θάδε νῦν κεῖμαι, ['Απ]ίων δέ μοι οὔνομ' ὑπῆρχ[εν],
[εἰ]κοστῷ λυκαβάντα θανὼν [μ]ετ' ὄλεθρον ἀδελφῶν·
ὃς μὲν γὰρ τριετὴς δόμον Ἀϊδὸς ἔσπερος ὤχε
τῆδε σκο[ρ]πίοιο πόδα πληγεὶς — λε ἰοβ[όλοιο — —].

« L'épithète ἰοβόλοιο, appliquée au scorpion, est inexacte ; mais l'Égypte, avec ses uraeus, autrement dit ses *cobras*, connaissait des bêtes qui projettent leur venin, en une poussière liquide, à une distance de quelques mètres. Un poétas-

tre, comme celui qui fit cette épigramme, pouvait bien se tromper de cela, confondre les moyens de défense de l'uraeus et du scorpion ; car il a fallu longtemps pour que l'homme regardât la nature avec exactitude et méthode ». Poétastre ou poète, cet homme du pays ne confondait certainement pas les cobras et les scorpions et savait sûrement comment piquent les scorpions. Mais le mot ἰοβόλος — s'il se trouve bien ici — s'applique à tous les animaux venimeux et l'article du Thesaurus grec le montre bien avec par exemple les expressions τὰ δήγματα τῶν ἰοβόλων, ou bien ἰοβόλοις δήγμασιν, qui n'impliquent pas que l'animal jette son venin à distance. Les ouvrages des médecins grecs περὶ ἰοβόλων ζώων traitent de toutes les sortes d'animaux venimeux, y compris les scorpions, avec les espèces de serpents les plus variées, et même les moustiques et les chiens enragés ; voir par ex. l'ouvrage qui a servi de source à la plupart de ces traités, celui de Philoumenos, περὶ ἰοβόλων ζώων καὶ θεραπείας (ed. M. Wellmann, dans *Corpus Med. Graec.* X 1,1 ; 1908) et, parmi ses successeurs, par ex. Paul d'Égine (éd. Heiberg ; *ibid.* IX 2 ; 1924 ; p. 5 sqq.). Ce texte est à ajouter à ceux qui mentionnent la mort par piqûre de scorpion et qui sont surtout d'Égypte (*Bull.* 1939, 534 ; 1940, 196 ; Zingerle, Robert, Tod) ; pour πλήσσειν en parlant du scorpion, cf. M. N. Tod, *JEA*, 25 (1939), 59-60. Nous ne comprenons pas la fin du vers 3. — P. 93, difficile épigramme mutilée relative peut-être aux trois défunts précédents. On lit d'abord : Τρίσσους ἐνθάδε θάψε [— — ὅ]λβῳ [?] | ἰητήρ τις ἀνὴρ ἐν — — φθιμένοις. (6 vers). — P. 94, épitaphe d'un enfant de 5 ans : Ὡκυμόρου κούροιο μινυνθαδίης κλῦε μολπῆς | καρπαλίμως (v. 1-2) ; πενταέτης Ἰσίδωρος ἐπεὶ θάνον, ἀλλ' ἔτι καὶ νῦν | ἄ[χνυμ]αι [?] οἰκείων κείμενος ἄγχι φίλων. — P. 95-96, maison 14. Cinq courtes épitaphes en prose, dont 3 du type : Τάφος Πτολεμαίου κτλ. La 5e est celle d'un marchand d'étoffes de lin : Φιβίων Πεκυσίος ὀθονιοπώλης (ἐτῶν) (et non pas ἔτους comme P. interprète le sigle) λε'. — Pp. 96-97, maison 15, inscription peinte que P. transcrit : εὐψύχει, Ἀμμώνι | εὐψύχει, ἀθανάσι, | εὐψ(ύχ)ει, ἀθανάσι, | μήτηρ (ajouté) καὶ Γνῶτος ἔθαψεν. Il nous semble que Ἀθανάσι ne peut être que le nom d'un défunt, Athanase. « ... Le vocatif ἀθανάσι des l. 2 et 3 de cette litanie, exprime le vœu que forme la mère pour son fils mort : vœu bien conforme aux aspirations les plus profondes de l'ancienne Égypte : échapper à la mort ! devenir éternel, comme la Divinité ! Ce désir essentiel de l'âme égyptienne explique la facilité avec laquelle le Christianisme s'est répandu dans le pays ». Nous ne voyons pas d'exemple d'un tel souhait ; sûrtout il nous est impossible de comprendre ce vocatif, ἀθανάσιος n'existant pas (mais ἀθάνατος) et un adjectif « immortel » ne pouvant à lui seul constituer un vœu. — Pp. 97-100, maison 16, scènes d'Électre et de l'Oedipodie avec légendes (noms des personnages) ; cf. *SEG*, VIII, 622. — P. 103, maison 22. « Au-dessus de deux chevaux sommairement dessinés à l'encre noire, a été tracé au calame cet iambique sénaire qu'on chercherait vainement dans le Prométhée d'Eschyle, et qui avait été inspiré peut-être, dans cette ville d'Hermoupolis passionnée de courses hippiques, par un cheval dénommé Prométhée : μάτην, Προμηθεῦ, ἔνατον ἀπολέσας γένος ». Nous ne comprenons rien à cette explication. Il nous paraît qu'il faut chercher une allusion à une légende de Prométhée. — P. 104, maison 24. Épitaphe peinte. Τάφος Ἑρμοδώρου καὶ Ἀπολλωνίου καὶ τῶν συν[ε]τοις. N'est-il pas évident qu'il faut : τῶν σὺν [αὐ]τοῖς ?

272. W. Schubart, *Aegyptus*, 31 (1951), *Spicilegium criticum*, 154-155, reproduit

le texte de l'épitaphe métrique de l'architecte Harpalos *Bull.* 1944, 199 *a*. Au vers 7, il corrige ἴσα χαρφεσι κοροι en ἴσα χάρφεα κοῦροι, « wozu als Verbum ein ἄγουσι, aus ἤγαγε der folgenden Zeile entnommen, gehört » ; Harpalos traite les blocs de rochers comme les enfants des bouts de bois.

273. G. Klaffenbach, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 290-293 : sur le très petit fragment d'inscription honorifique publié par H. Kortenbeutel, *Mitt. Cairo*, 7 (1937), 55-56.

274. *Latopolis*. — A. Calderini, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 450-458 : *Latopolis-Latopolites*, réunit les documents, y compris les inscriptions, relatifs au nome Latopolite de Haute Égypte et à ses villages.

275. *Thèbes*. — J. H. Oliver, *AJPhil.* 74 (1953), 221-222 : bref compte rendu du volume de A. Bataille sur les inscriptions du temple de Hatshepsout à Deir el-Bahari (*Bull.* 1953, 240) avec corrections aux n. 114, 115, 126, 130, 156, 164.

276. *Désert Arabique*. — D. Meredith, *Chronique d'Égypte*, 28 (1953), 126-141 : *Eastern desert of Egypt : notes on inscriptions*, republie une série d'inscriptions, dédicaces et proscynèmes, du Mons Porphyritès, parfois attribuées à tort dans *Sammelbuch* ou *IGR* au Mons Claudianus, et publie quelques fragments inédits. N. 1-8 = *Sammelbuch*, 8320, 4383, 8321, 8162 (chrétienne), 8163, 8161, 8164, 8165; n. 2-9 = *SEG*, VIII, 645-648, 644, 649, 650; n. 1, 3 = *IGR*, I, 1256, 1257. N. 10, pp. 136-138, marques de carriers dont beaucoup sont inédites. — D. Meredith, *JRS*, 43 (1953), 38-40 : *Annius Plocamus : two inscriptions from the Berenice road*, signale des graffites de diverses langues dans une grotte du Wadi Menih, à 10 milles au SE d'Aphrodito ; il donne une photographie montrant des inscriptions grecques et latines, et, pour le moment, il en publie deux, une latine (du 5 juillet 6 p. C.) et une grecque émanant du même personnage : Λυσᾶς Ἀννίου Πλοκάμου ἦκωι (ἔτους) λε' Καίσαρος Ἐπεὶφ η' (2 juillet 6 p. C.). Il reconnaît dans le patron de cet affranchi l'Annius Plocamus, *qui Maris Rubri vectigal a fisco redemerat* dont Pline, *NH*, VI, 84 parle sous Claude à l'occasion d'une ambassade venue de Ceylan.

277. *Abou-Simbel*. — J. Yoyotte, *Chronique d'Égypte*, 28 (1953), 101-106 : *Potasimtô de Pharbaïthos et le titre « grand combattant maître du triomphe »*. Étude d'un document égyptien (statuette de son père, Rê), faisant connaître la généalogie de ce général de Psammétique II connu par l'inscription grecque *Sylloge*³, 1 (cf. *Bull.* 1953, 243) et par des témoignages égyptiens, notamment son sarcophage.

CYRÉNAÏQUE

278. F. Chamoux, *Cyrène sous la dynastie des Battiades* (420 pp. et 24 pl. in-8°; Paris, De Boccard, 1953). L'épigraphie ne peut contribuer au sujet que pour une très faible part. — P. 104-114, sur l'inscription relative à la colonisation, Ch. n'a pas connu les remarques et coupes d'Ad. Wilhelm (cf. *Bull.* 1953, 252), avec sa correction au texte d'Hérodote. — Pp. 214-216, l'inscription inédite d'Euhespérides a été publiée récemment par P. Fraser (*Bull.* 1953, 256). P. 217, pour une éponymie du *basileus*, l'usage isolé de Mégare (avec ses colonies) et de Samothrace, ne peut suffire à témoigner, comme dit Ch., de « l'usage des cités do-

riennes ». P. 220, selon Ch., « l'opposition rhétorique [?] des deux termes complémentaires, γᾶ (ou χώρα) et πόλις, est profondément enracinée dans la pensée des Cyrénéens » ; c'est le cas de toutes les cités grecques et les Cyrénéens ne se distinguent en rien par là de tous les autres Grecs. P. 279, sur les personnages du relief votif d'Euhespérides *Africa Ital.*, I, 101 sqq. (*SEG*, IX, 769). — Sur divers points des lois sacrées (*SEG*, IX, 72) ; p. 286, Ἀκαμαντίων ou ἃ κα μαντίων ; pp. 315-320, explication de la prescription νύμφαν τὸ νυμφήιον ἐς Ἄρταμιν κατενθὲν δεῖ par l'identification du *nympheion* avec la terrasse appelée « Fontaine d'Apollon » par Oliverio, comportant des chambres creusées dans la falaise et parcourues par une eau qui s'écoulait ensuite dans des abreuvoirs ; Ch. utilise une épigramme inédite trouvée à cet endroit relative à l'offrande de 120 bœufs pour la τελετή d'Artémis. Mais l'expression ὕδωρ σεβαστόν, *aqua augusta*, d'une inscription bilingue, ne peut avoir aucun rapport avec Artémis : « l'ὕδωρ σεβαστόν d'Artémis prodiguait aux initiés ses vertus surnaturelles », dit Ch. p. 320 ; « l'eau sainte » (p. 319) ; *l'aqua Augusta*, c'est l'eau d'un aqueduc construit par Auguste ou par un Augustus, comme l'*aqua Traiana* (Τραιανὸν ὕδωρ dans *IGR*, IV, 1412) est celle d'un aqueduc de Trajan ; et c'est pourquoi le gouverneur s'est occupé de remettre en état ces ouvrages : *C. Clodius C. f. Vestalis procos. aquam Augustam restituit* (*Anz.* 1938, 731) ; à Anazarbe (ci-dessus n° 238), le σεβαστὸν ὑδραγώγιον est consacré à Domitien par le peuple.

Voir le n° 124.

MAURÉTANIE

279. *Volubilis*. — E. Frézouls, *REG* 1952, 363-372 : *Deux nouvelles inscriptions grecques à Volubilis* , a jugé bon de reprendre sa publication de *CRAI* 1951, 350-355 (*Bull.* 1953, 262) en l'étendant un peu plus. — Sur la qualité possible des adorateurs de Manaph et de Theandrios à Volubilis, l'opinion de L. R., *REG* 1936, 6, a été complétée *Bull.* 1938, 568 ; *Rev. Phil.* 1939, 172. — P. 372, note 2, l'hypothèse adoptée comble arbitrairement le temps et la différence de milieux entre « la cour grécisante de Juba II » et le groupe syrien (hauranais) d'après 212 p. C. — C'est gratuitement que l'on imagine une « tradition » du grec à Volubilis entre les deux. Les Syriens hellénisés séjournant à Volubilis parlaient grec entre eux ; cela n'implique point qu'ils aient été compris en dehors de leur milieu. Les dédicaces sont en grec, parce que les dieux nationaux auxquels s'adressent ces gens entendent le grec ; elles sont faites pour être lues par les dieux et par le groupe des concitoyens ; les dédicants ne prétendaient point rencontrer l'attention d'autres lecteurs. Que conclurait-on raisonnablement d'ex-votos en russe, en roumain ou en grec dans une église russe, roumaine ou grecque de Paris ? — G. Bardy, *REG* 1953, 111-112 : *A propos des inscriptions grecques de Volubilis*, « croit intéressant de signaler que les noms de Mazabanes et de Bolanius se retrouvent dans l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe et qu'ils y désignent des Syriens, tout comme dans les inscriptions de Volubilis. La chose n'est pas absolument certaine pour Bolanos ; mais elle est extrêmement probable ». Quant à Mazabanès évêque de Jérusalem, « on peut conjecturer avec la plus haute vraisemblance qu'il était syrien ou palestinien d'origine ». Γλαῦξ εἰς Ἀθήνας.

ITALIE ET SICILE

280. M. Guarducci, *Actes du IIe Congrès, Rassegna degli studi e delle scoperte di iscrizioni greche in Italia, Creta e Albania*, 47-52.

281. *Italie du Nord.* — B. Forlati Tamaro, *ibidem*, 291-298 : *Le iscrizioni greche e latine a Venezia e la lora provenienza.*

282. *Ravenne.* — L'article de R. Egger annoncé dans le résumé qui a été analysé et discuté *Bull.* 1953, 267, a paru *Mitt. deutsch. Arch. Inst.*, 4 (1951), 35-64 : *Zwei oberitalienische Mystensarkophage.* Relevons les observations sur l'acclamation Γρηγορι, *Gregori*, qui ne serait pas le vocatif du *signum* Γρηγόρις, mais le verbe : « reste éveillé », « veille » (cf. Marc, 14, 38 : γρηγορεῖτε καὶ προσεύχεσθε) ; ce serait un « Losungswort der Isiaci », et les sarcophages sur lesquels il se trouve seraient ceux d'Isiaques ; très intéressants commentaires sur les veillées sacrées, de même que, dans l'explication des reliefs du sarcophage, sur la méditation contemplative, μόνος πρὸς μόνον, et les sièges dans le culte d'Isis, et sur l'onction des yeux. E. propose une interprétation de l'inscription gravée après l'épitaphe en latin sur le sarcophage de *Belluno* (CIL, V, 2044 ; *IG*, XIV, 2381 ; photographie Pl. 17) : γρηγορι χαῖρε ορεσι ἀεὶ μνήμων qui a donné lieu à des explications très différentes. Il entend : γρήγορι (et non le *signum* Γρηγόρι) · χαῖρε Ὀρέσι (signum de la morte, et non ὄρεσι, *gaude montibus* ; le *signum* choisi soit à cause des montagnes (la morte est figurée en Artémis chasseresse), soit à cause d'Horus) ἀεὶ μνήμων, « Wache ! sei mir gegrüsst, Oresius, mit ewiger Erinnerung begabte » ; la morte a échappé au Léthè, elle a bu l'eau de la source de Mémoire. Ce serait aussi un sarcophage d'Isiaques.

283. *Caere.* — M. Guarducci, *Archeologia Classica*, 4 (1952), 241-244 et pl. 57-58 : *Iscrizioni greche su vasi locali di Caere*, publie un tesson inscrit archaïque trouvé dans une tombe fouillée en 1951 : Κόραγος εἰμ[ί]. Elle le rapproche des inscriptions de trois vases de Caere au Musée du Louvre : Μύρμεκος, Περάδο εἰμί ; sur le troisième, elle voit dans Λασαργάδο un nom grec [comme déjà Furtwängler], pas un nom étrusque ; elle pense que l'alphabet des quatre inscriptions est l'alphabet attique ; la présence de cet alphabet attique sur de la céramique locale s'expliquerait par l'existence d'une petite colonie attique à Caere entre la fin du VIIe siècle et le VIe. — P. 243, il n'est pas possible de dire qu' « à l'Attique fait penser aussi le nom Μύρμηξ ».

284. *Rome.* — G. Klaffenbach, *Studies presented to D. M. Robinson*, II (1953), 289-290, reprend l'épitaphe publiée par A. Ferrua, *Epigraphica*, 4 (1942), 56, n. 35 (*Bull.* 1946-47, 258). Il lit et restitue : Ἐνθάδε κεῖ[τ]αι πᾶσιν [π]οθινός (déjà *Bull.*) [Ε]ὐετέων (nom propre ; cf. Εὐετίων) [Ἀ]μασεὺς καὶ [Ψ]εκάδος θάλ[πε]τε (= θάλπεται) μνήμη. — La restitution θάλπεται aurait besoin d'être soutenue par des parallèles. Nous ne comprenons pas la fin de l'inscription (l. 6-7).

285. *Portus.* — H. Thylander, *Inscriptions du Port d'Ostie* (563 pp. in-8° et 125 pl. ; Lund, 1952). Il y a très peu d'inscriptions grecques dans ce grand port en relations avec l'Orient. N. A 158, reproduit l'épitaphe d'un médecin (*Bull.* 1944, 203) : Ἰουλία Πρ[όκλα] (restitué d'après les inscriptions latines de la même tombe) Τ. Μουνατίῳ Πρ[όκλῳ]. Μουνατίκ Ἐ[λπίς] (de même). Κ. Μάρκιος Δη[μήτριος] ἀρχίατρος. Ce mot ne signifie pas exactement « médecin en chef » », mais « médecin

public ». Nous relevons que c'est un médecin qui rédige en grec, comme souvent en Occident, comme nous l'avons marqué à plusieurs reprises (cf. en dernier lieu *Bull.* 1953, p. 201). — N. 284 : Εἰρήνη αὐτῷ sous une épitaphe latine chrétienne ; l'inscription n'a pas été retrouvée ; T. la donne d'après CIL, XIV, 5234. — N. A 293. Fragment d'épitaphe, transcrit en majuscules : *D. M.* | [Μυ]ρηαι Αιδηρα | —συνκρι | — ιαυ. N'a-t-on pas (photographie médiocre) : Αὐρηλίαι Βήρα ? Aux l. 2-3, nous écririons : [τῷ δεῖνι] ἀσυνκρί[τῳ ἀνδρὶ κ]αὶ αὐ|[τῇ]. L'adjectif ἀσύνκριτος, *incomparabilis*, nous paraît ici certain. — B 204, T. reproduit la dédicace bilingue à Sarapis CIL, XIV, 47 (*IG*, XIV, 915 ; Dessau, 4402) d'après les éditions antérieures. Sur les inscriptions grecques dans les sanctuaires de Sarapis dans les pays latins, cf. *Bull.* 1953, 204.

286. *Latium.* — P. Boyancé, *REA* 1952, 275-289 : *Funus acerbum*, a l'occasion de traiter à son tour, pp. 283-286, de l'épigramme funéraire avec relief de l'enfant Eutychos, à Albano Laziale, étudiée par J. Keil, W. Seston et dans ce *Bulletin* 1943, 83 ; 1944, 206*a* ; 1950, 236. Il repousse la restitution du texte latin par J. Keil : *fac*[*e gaudentem et*] *simul ca*[*ballo*], avec celle du vers grec 3 qu'en tirait J. Keil : [ἵππ]ῳ (et non πυρ]ῷ avec le premier éditeur) ὁμοῦ καὶ δᾳδὶ γεγηθότα ; car *caballus* « est un mot des plus prosaïques, qui n'est employé en poésie que par les satiriques », et qui ne s'accorde pas ici au mètre ; il écrit : [*et*] *fac*[*e* ou *facibus*] *simul ga*[*udentem*]. Il incline volontiers à croire, avec K. et nous, que l'enfant, sur le relief, tenait la torche dans sa main brisée. « Mais cela est fort loin de détruire l'allusion au rite [enterrement des ἄωροι à la nuit, avec des torches et des cierges]. Nous avons vu par Sénèque que l'idée de la torche se lie naturellement à celle des ἄωροι et par l'*Hercules furens* qu'elle se prêtait à une exégèse symbolique. Si l'enfant de deux ans est représenté à cheval, ce n'est pas souvenir réaliste des plaisirs de sa vie ; c'est le cheval du Héros. Sa torche n'a pas davantage de valeur réaliste. Il la tient en main parce qu'il est un ἄωρος ». Ces lignes appellent plusieurs remarques, et aussi ce que dit B. sur la restitution du vers 9 (cité ci-après). Certes, pas de « réalisme » dans l'image de l'enfant à cheval. Mais personne, en parlant de ce monument, n'a pensé, semble-t-il, que l'enfant était représenté à cheval comme dans sa vie terrestre. Non seulement l'aigle au fouet (ce détail du fouet tenu par l'aigle reconnu par nous et accepté par B.) ne guidait pas un cheval d'ici-bas, mais qui penserait que galoper à cheval était un des plaisirs de ce bébé de « 2 ans et 2 mois moins 5 jours » ? Nous voyons dans les campagnes turques des gamins très précoces à monter à cheval, mais pas à cet âge tout de même. Et qui imaginerait une valeur « réaliste » de la torche ? A-t-on jamais pensé que le bébé Eutychos s'amusait de son vivant avec une torche ? L'interprétation « réaliste », c'est plutôt en somme celle de B. qui tire cette image du rite. Or, Eutychos a été ravi au ciel par l'aigle pour y devenir un astre (v. 11-12 : θῦε, πατέρ, μοι · [ἀστ]έρα γὰρ μ' ἐσορᾷς ἵππῳ ἐφεζόμενον), et exactement « le synèdre de Phosphoros et du bel Hespéros » (v. 9-10 : σύνεδρος Φωσφόρῳ ἠδὲ καλῷ Ἑσπέρῳ ὄφρα πέλω). L'attribut de Phosphoros comme d'Hespéros, c'est précisément la torche, que l'un élève et que l'autre abaisse. Ne faut-il pas penser que l'enfant emporté au ciel pour être leur « synèdre » tient la torche que, là-haut, il va porter comme eux ? B. a pensé accessoirement à ce rapport : « La torche dn rite funéraire des ἄωροι est revêtue ici d'une signification d'apothéose céleste

et astrale. Il y a un lien entre la torche qu'il tient et le fait qu'il est auprès de Phosphoros et d'Hespéros. Et ce lien est indiqué par le ὄφρα (*afin que*) du texte grec » (p. 286). Mais ne serait-ce pas uniquement pour cela qu'il « se réjouit de la torche » que, nouvel astre, il fera briller, associé aux enfants étoiles Phosphoros et Hespéros ? Et n'est-ce point cette idée et cette image du relief qui expliquent les vers 8-10 ? [ἀ]λλὰ Διὸς πάρεδρος ἀετὸς ἥρπασέ με, | — ᾧ ὁμοῦ καὶ δᾳδὶ γεγηθότα, ἔνθα σύνεδρος | Φωσφόρῳ ἠδὲ καλῷ Ἑσπέρῳ ὄφρα πέλω. La torche qui fait sa joie tandis que l'aigle l'emporte pour siéger avec les astres n'est-elle pas celle du nouveau compagnon de Phosphoros et d'Hespéros, et non pas la torche qui a éclairé les funérailles nocturnes de l'ἄωρος ? C'est à cette dernière que revenait en définitive B. (p. 288). « La torche du rite romain des ἄωροι..., celle qu'Eutychos se réjouissait de voir l'accompagner dans son enlèvement céleste ». La torche n'est-elle pas un pendant à l'étoile figurée au-dessus de la tête du bambin et qui est nécessairement en relation avec son sort mythique de nouvel astre (voir ci-après), et non avec un rite des funérailles de l'ἄωρος ? comme aussi l'image du cheval ne vient pas du « rite romain des ἄωροι ». Au début du vers 9, B. ne restitue pas et il commente : « ici peut-être πυρσῷ ; en tout cas, rien ne suggère ἵππῳ ». Mais si ! à moins que l'on n'étudie l'épigramme en dehors du relief. La restitution ἵππῳ peut se passer fort bien du secours de *ca[ballus]*. L'enfant est figuré à cheval, conduit par l'aigle vers les cieux et, dans le vers final, il déclare d'ailleurs à son père qu'il est un astre (ce que l'image traduit par l'étoile, au-dessus de sa tête) « assis à cheval ». La restitution ἵππῳ est soufflée — dirons-nous imposée ? — par le relief, comme l'épigramme permet de placer une torche (δᾳδί) dans la main du jeune cavalier aujourd'hui mutilée. Regardez le relief avec l'enfant tout heureux, c'est cela [ἵπ]πῳ ὁμοῦ καὶ δᾳδὶ γεγηθότα, et l'enfant est « heureux » du cheval qui le mène au ciel et de sa torche de nouvel astre compagnon de Phosphoros et d'Hespéros. C'est à ces deux sujets de joie que fait allusion ὁμοῦ, à ces deux objets différents et non à deux objets semblables et interchangeables, qui même n'en font qu'un, la torche πυρσός et la torche δᾷς. Notons d'ailleurs que la restitution [πυρσ]ῷ n'avait pas été justifiée dans la première édition italienne ; c'était un simple bouche-trou, inspiré sans doute par l'analogie de δᾳδί ; W. Seston l'adopta et la commenta, mais dans l'ignorance du ἵππῳ proposé déjà par J. Keil. Le double sujet de joie de l'enfant Eutychos, ce n'est apparemment pas les instruments de ses funérailles prématurées, de son *funus acerbum*, les torches de son cortège funèbre nocturne ; « ayant joui (ou) alors que j'avais joui [γεγηθότα est autre chose de bien plus fort et exprime le sentiment actuel de l'enfant tel qu'il est représenté sur la stèle] des flambeaux et des torches », traduisait W. Seston (pp. 315 et 316), et le premier éditeur, A. Galieti, *Röm. Mitt.*, 58 (1943) en restituant πυρσῷ καὶ δᾳδί entendait : « avendo goduto dei rituali onori funebri » (p. 72 ; « πυρσός e δᾷς erano le faci che usavansi specialmente nei rite religiosi, e nelle occasioni di nascite, nozze e funeri ») et « mentre ero felice del rogo e della face » (p. 73), c'est-à-dire que la torche dont le petit est si content est celle qui a allumé son bûcher. Le mot γεγηθότα appelle un complément d'autre sorte, — double complément (ὁμοῦ). B. croit « qu'ὁμοῦ ne lie pas les deux mots dont l'un finit par — ῳ et l'autre est δᾳδί. Ὁμοῦ καὶ serait une liaison bien lourde et trop forte, mais porte plutôt sur γεγηθότα, de même que *simul* sur *gaudentem* et

signifie que l'enfant se réjouit en même temps, *id est* en même temps que l'aigle l'enlève ». Cela nous paraît une construction arbitraire et peu naturelle dans le mouvement de la phrase. Le fait que ὁμοῦ καὶ insiste fortement pour relier — φ et ϙαδί oblige évidemment à ne pas en faire l'outil d'un pléonasme, « les flambeaux et les torches », ce qui condamne l'évanescent πυρσῷ. Mais il s'accorde parfaitement avec le supplément [ἵππ]ῳ, inspiré par le relief et par le dernier vers. Remarquons d'ailleurs qu'il y a une correspondance étroite entre le vers 9, qui introduit l'explication du sort de l'enfant, et le vers 12 qui conclut : « joyeux du cheval et de la torche » (du « synèdre de Phosphoros et d'Hespéros ») et « car tu me vois : un astre assis à cheval » (ἐσορᾷς n'est pas un impératif, mais un présent, très ordinaire dans les épigrammes funéraires ou votives où parle le personnage représenté en ronde-bosse, relief ou peinture). — On traitera ailleurs de sujets auxquels B. a touché dans son article, mais qui ne concernent pas l'épitaphe d'Eutychos : Ganymède d'une part, de l'autre les deuils d'ἄωροι à l'époque impériale dans la vie religieuse et sociale.

287. *Italie méridionale.* — F. Sartori, *Problemi di storia costituzionale italiota* (*Pubbl. Ist. Storia Ant. Univ. Padova*, I, 203 pp. in-8°, Rome 1953), recherche si la constitution des villes osques et samnites et des villes grecques ou hellénisées de l'Italie persista et eut une influence sur leur constitution sous le régime romain après la guerre sociale, et notamment si elle explique l'institution des duumvirs au lieu des quattuorviri; il étudie l'attitude de Rome envers ces villes et les différences de traitement. Il donne donc une analyse précise de tout ce que nous savons sur les institutions des villes grecques ou hellénisées de l'Italie, principalement, pour citer celles où la documentation épigraphique grecque est notable, Néapolis et les îles qui en dépendent, Brundisium, Tarente, Rhégion.

Cumes. — Voir n° 51.

288. *Néapolis.* — G. Klaffenbach, *Studies presented to D.M. Robinson*, II (1953), 293 : dans la dédicace *IG*, XIV, 724, le nom Ἑμαυτός, transmis par la copie, est attesté par *IG*, IX 1², 137, l. 100.

289. *Posidonia.* — M. Guarducci, *Archeologia classica*, 4 (1952), 145-152 et pl. 29 : *Dedica arcaica alla Hera di Posidonia*, publie, avec photographies, une inscription archaïque (1re partie du v^e^ siècle) rétrograde, gravée en alphabet achéen du type occidental, sur un disque d'argent massif (diamètre maximum : 9 cm. 3), trouvé avec d'autres objets pendant les fouilles récentes dans une épaisse couche de cendres du Vésuve, sous un édifice. Elle lit : τᾶς *hépας hιαρόν. ϝρῶνθι* τόξ' ἀμῖν, ce qu'elle traduit : « (Objet) sacré de Héra. Fortifie pour nous les arcs (ou, en général, les armes) ». G. voit dans *ϝρῶνθι* un impératif aoriste en rapport avec le verbe ῥώννυμι. Il s'agirait d'une dédicace collective faite par un groupe de personnes à Héra en tant que protectrice des armes et guerrière. Elle serait rythmée.

290. *Héraclée.* — J. Wackernagel (et A. Debrunner), *Philologus*, 95 (1943), *Graeca*, 191-192. Dans la première table (Schwyzer, *Dial. gr.*, 62), l. 58, il faut non pas τὰν βυβλίαν, car l'adjectif βύβλιος, pour βυβλινός, est inconnu et on ne voit pas quel serait le substantif non exprimé, mais βυβλιάν, collectif en ιά, comme πρασιά, λαχανιά, etc., « lieu rempli de papyrus ».

291. *Crotone.* — G. Jacopi, *Notizie Scavi* 1932, 167-176, publie une inscription en alphabet achéen gravée sur un cippe : Τὸ Διὸς τῶ Μελιχίο Φάϝλος *hέζατο*.

Plutôt qu'une borne du téménos, il y verrait une forme aniconique de cette divinité qui est chthonienne et qui passe pour « funéraire ». La datant du début du v^e^ siècle ou de la fin du vi^e^, il reconnaît dans Phayllos le célèbre athlète de Crotone, combattant de Salamine. Il déroule à nouveau les textes littéraires et épigraphiques concernant Phayllos (pp. 169-173), puis la documentation sur Zeus Meilichios (pp. 174-176). Inflation des commentaires.

291 *a. Rhegion.* — C. Turano, *Archaeologia Classica*, 5 (1953), 116-119 : *Epigrafe sepolcrale bizantina del museo nazionale di Reggio Calabria*, republie avec photographie (pl. 56) l'épitaphe de Σέργιος, ἀπὸ ἐπάρχων καὶ δοῦξ, *IG*, XIV, 629.

292. **Sicile.** *Syracuse.* — M. Guarducci, *Annuario*, 27-29 (1952), 103-116 : *Note di epigrafia siceliota arcaica.* Pp. 103-107 : I. *L'origine dell' alfabeto siracusano.* L'alphabet archaïque syracusain n'est pas l'alphabet corinthien, mais un alphabet de type occidental ; exemples d'inscriptions de colonies syracusaines, Akrai, Camarina, Casmene en cet alphabet ; c'est l'alphabet locrien qui a été adopté à Syracuse.

293. *Akrai.* — M. Guarducci, *ibid.*, 104, dans l'inscription archaïque *IG*, XIV, 227 (Schwyzer, *Dial. gr.*, 146, 1), lit, au lieu de [Α]ῦσις *ho* Χιμάρου, Τιμάδου. — *Ibid.*, 111-114 : III. *Lamina bronzea iscritta da Acre*, republie, avec photographie, une tablette de bronze archaïque publiée *Bull. Metrop. Mus.* 1925, 269 sq., fig. 2. Elle la restitue ainsi : — οι ἐψαφίσαν|[το — — ἀτ]έλειαν καὶ ἔν[κτασιν — — *homá* ?]-λικα γαμόρον | [— — ἀ]ρχᾶν πεδεῖμ | [εν — —] *hιπάρχου* καὶ — — Elle voit dans ce texte, écrit en alphabet de Mégara Hyblaea, un décret pris par les Syracusains (ou les Acréens ; l. 1, elle propose [Συρακόσι]οι ou [Ἀκραῖ]οι) pour régler l'admission dans la cité des riches Mégariens, propriétaires fonciers, au moment où Gélon s'était emparé de leur ville, en 483-2, alors que les autres habitants de cette cité devenaient esclaves.

Voir les tablettes magiques n^os^ 18, 19 (Akrai et la Sicile orientale).

294. *Géla.* — M. Guarducci (n° 292), 107-111 : II. *Elementi beotici a Gela*, ayant revu la kylix du vi^e^ siècle dédiée à l'*oikistès* Antiphamos, Schwyzer, *Dial. gr.*, 303 (photographie donnée p. 108, fig. 3), affirme, contre les doutes de B. Pace, qu'elle est authentique ; un faussaire n'aurait pas pensé au nom Μνασιθάλης qui se trouve dans une inscription béotienne, à Orchomène. Pour les liens de Géla avec la Béotie, elle rapproche une autre inscription archaïque gravée sur une base, *Riv. Storia ant.*, 5 (1900), p. 50, n. 19 (Pernice, *Die hellenistische Kunst in Pompeji*, 5 (1932), p. 41, pl. 24, 7), qu'elle lit ainsi : Λεύκων Χαιρεσιλέω, où le second nom est celui d'un héros, père de Poimandros, le fondateur mythique de Tanagra. Rapports présumés des Béotiens avec Mégara Hyblaea. Note sur l'alphabet des noms en graffite sur un cippe funéraire de Géla au musée de Syracuse publié par G. V. Gentili (*Bull.* 1949, 237).

295. *Sélinonte.* — M. Guarducci (n° 292), 114-116 : IV. *La dedica selinuntina di Theyllos*, republie avec photographie la dédicace à la déesse Malophoros, Schwyzer, *Dial. gr.*, n. 167, 1, en donnant une nouvelle restitution de la fin : πυρὰν ἐνπελάνω ; ce serait un autel pour les sacrifices, pour brûler les gâteaux de sacrifices.

Jeanne Robert, Louis Robert.